Quatre-vingtième année. — N° 181. Le Numéro : 7 francs. Dimanche 1er Août 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 190.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : en outre de l'Édition des Lois et Décrets et des Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 31 juillet 1948 portant nomination des membres du cabinet militaire du président du conseil (p. 7570).

Arrêté du 31 juillet 1948 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de l'information (p. 7570).

Décret n° 48-1237 du 29 juillet 1948 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (information) (p. 7571).

Décret n° 48-1238 du 29 juillet 1948 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'enseignement technique (p. 7571).

Décret n° 48-1239 du 29 juillet 1948 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative (p. 7571).

Décret n° 48-1240 du 29 juillet 1948 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des postes, télégraphes et téléphones (p. 7571).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Arrêtés portant réintégrations, mutation, détachement, maintien en position de détachement, mises en disponibilité et acceptation de démission (administration centrale et services extérieurs) (p. 7572).

Liste d'aptitude à l'emploi d'administrateur adjoint (administration centrale) (p. 7572).

Ministère de la justice.

Liste des candidats admis au concours d'huissiers en Algérie (p. 7572).

Ministère de l'intérieur.

Décret portant nomination d'un préfet hors cadres (rectificatif) (p. 7599).

Arrêtés portant détachement et maintien en position de détachement (personnel du cadre des préfectures) (p. 7599).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 48-1241 du 30 juillet 1948 portant transfert d'attributions au ministre des finances et des affaires économiques (p. 7599).

Décret n° 48-1242 du 31 juillet 1948 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques (ravitaillement) (p. 7600).

Arrêté portant nominations (administration centrale) (p. 7600).

Ministère de la défense nationale.

Arrêté portant détachement (service de l'habillement du département des forces armées « guerre ») (p. 7572).

Décision portant attribution de brevets de spécialités à des officiers (p. 7572).

Décision portant admission à l'honorariat (service vétérinaire) (rectificatif) (p. 7573).

Liste alphabétique des étudiants en médecine et en pharmacie admissibles aux épreuves écrites du concours d'entrée à l'école principale du service de santé de la marine (p. 7573).

Liste des candidats admis au concours d'admission à l'école du service de santé militaire de Lyon en 1948 (rectificatif) (p. 7573).

Mutations des officiers de l'armée de terre (active) :

Gendarmerie (p. 7574).
Justice militaire (p. 7574).
Poudres (p. 7574).
Service des essences (p. 7574).
Service d'état-major (p. 7575).
Corps des officiers des affaires militaires musulmanes (p. 7576).
Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe (p. 7577).
Infanterie (p. 7577).
Arme blindée et cavalerie (p. 7580).
Artillerie (p. 7581).
Train (p. 7582).
Transmissions (p. 7583).
Génie (p. 7583).
Matériel (p. 7584).
Recrutement (p. 7586).
Intendance (p. 7586).
Santé (p. 7587).
Service vétérinaire (p. 7587).
Fabrications d'armement (p. 7587).
Troupes coloniales (p. 7588).

Tableau de départ colonial du 1er août 1948 (p. 7591).

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs établi à la date du 1er août 1948 :

Infanterie (p. 7594).
Arme blindée et cavalerie (p. 7596).
Artillerie (p. 7597).
Train (p. 7597).
Transmissions (p. 7598).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés portant détachements et maintiens en position de détachement:

Education physique (p. 7600).

Enseignement supérieur (p. 7600).

Enseignement du second degré (p. 7600).

Enseignement technique (p. 7600).

Enseignement du premier degré (p. 7600).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret n° 48-1243 du 29 juillet 1948 annulant et remplaçant l'acte dit décret du 17 juin 1941 relatif à la constatation des infractions à la coordination des transports et à l'accès gratuit dans les autocars pour certains fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions (p. 7600).

Décret du 29 juillet 1948 portant admission à la retraite (ponts et chaussées) (p. 7601).

Décret du 30 juillet 1948 portant nomination du directeur général de la Compagnie des messageries maritimes (p. 7601).

Décret du 30 juillet 1948 portant approbation des statuts de la Compagnie des messageries maritimes (p. 7601).

Décision portant prises de fonctions (marine marchande) (p. 7603).

Tableaux d'avancement des ingénieurs des ponts et chaussées (rectificatif) (p. 7603).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 30 juillet 1948 autorisant l'emploi dans les mines grisouteuses de l'explosif dénommé « grisoudynamite chlorurée n° 11 » (p. 7603).

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 7603).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés du 29 juillet 1948 fixant la composition du cabinet du ministre de l'agriculture et portant délégation de signature (p. 7603).

Arrêtés portant nominations, affectations, titularisations, mutation et admission à la retraite:

Administration centrale (p. 7604).

Eaux et forêts (p. 7604).

Inspection générale de l'agriculture (p. 7604).

Services agricoles (p. 7604).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés du 30 juillet 1948 portant délégation de signature (p. 7604).

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 7604).

Arrêtés portant inscription aux tableaux d'avancement, promotions, nomination, titularisations, intégrations, reclassements, revision de situation administrative, maintien en disponibilité et admission à la retraite (transmissions coloniales) (p. 7604).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 13 juillet 1948 portant radiation de sociétés coopératives ouvrières de production (p. 7607).

Arrêtés des 17, 23 et 27 juillet 1948 autorisant le fonctionnement de caisses de retraites et d'institutions de prévoyance (p. 7607).

Arrêtés du 26 juillet 1948 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 7607).

Décision fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dispositifs protecteurs des presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux (rectificatif) (p. 7607).

Décision homologuant des dispositifs de sécurité pour machines à meuler (rectificatif) (p. 7607).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 29 juillet 1948 portant délégation de signature (p. 7607).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Nomination de membre de commission. — Convocations de commissions. — Réunion de commission (p. 7608).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 7609).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Réunions de commissions du samedi 31 juillet 1948 (p. 7610).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de fromages en provenance d'Italie (p. 7610).

Avis aux importateurs de vins en provenance du Portugal (p. 7610).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décision M. 44, du 26 juillet 1948, du répartiteur chef de la section du bois de l'office central de répartition des produits industriels tendant à la mise au secteur libre des bois de mine feuillus, catégorie 15 (p. 7610).

Annonces (p. 7611).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 95 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du samedi 31 juillet 1948 (p. 5167).

PRIX : 3 F

N° 61 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du samedi 31 juillet 1948. — Questions écrites (p. 2095).

PRIX : 3 F

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 49

Compte rendu *in extenso* des débats du samedi 31 juillet 1948.

PRIX : 3 F

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Cabinet militaire du président du conseil.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 24 juillet 1948 portant nomination du président du conseil des ministres,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du président du conseil:

Directeur du cabinet militaire.

M. le général Jacques Schwartz.

Officiers du cabinet militaire.

M. le colonel Henri Jung, de l'armée coloniale.

M. le colonel Bernard Challe, de l'armée de l'air.

M. le capitaine de frégate Jacques-Joseph du Garreau de La Méchenie, de la marine de guerre.

M. le capitaine Louis Dugros, officier d'ordonnance.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 juillet 1948.

ANDRÉ MARIE.

Cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de l'information.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de l'information,

Vu le décret du 26 juillet 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Article unique. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de l'information:

Directeur du cabinet.

M. Robert Mitterrand, ancien élève de l'école polytechnique, commissaire aux prix.

Chef de cabinet.

M. Georges Dayan, avocat.

Chargés de mission.

M. Pierre Nicolay, maître des requêtes au conseil d'Etat.

M. Jean Verdier, administrateur civil au ministère de l'intérieur.

Conseiller technique.

M. Georges Rosenfeld dit Beauchamp, ancien conseiller de l'O. N. U.

Attachés de cabinet.

M. Deville-Cavellin.

M. Gilles Guerithault, journaliste.

Mlle Jeanne Sicard, agrégée de l'Université.

Chef du secrétariat particulier.

M. André Colin, professeur.

Fait à Paris, le 31 juillet 1948.

FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret n° 48-1237 du 29 juillet 1948 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (information).

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 6 février 1947 plaçant les questions relatives à la radiodiffusion dans les attributions du président du conseil des ministres;

Vu le décret du 17 novembre 1947 transférant au président du conseil des ministres certaines attributions relatives à la presse;

Vu le décret du 8 mars 1948 portant transfert d'attributions et modifiant le décret du 3 juillet 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 3 juillet 1945 ayant pour objet de subordonner à un visa la représentation et l'exportation des films cinématographiques;

Vu le décret du 24 juillet 1948 portant nomination du président du conseil des ministres;

Vu le décret du 26 juillet 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — M. Mitterrand, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, exerce par délégation du président du conseil, les attributions dévolues à celui-ci en matière de radiodiffusion, par le décret du 6 février 1947, ainsi qu'en matière de presse par le décret du 17 septembre 1947.

Dans les mêmes conditions il est chargé des actualités cinématographiques et il exerce les attributions prévues par l'ordonnance n° 45-1464 du 3 juillet 1945 et par les décrets pris pour son application.

Art. 2. — M. Mitterrand, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, reçoit délégation générale et permanente du président du conseil pour signer en son nom, dans la limite des attributions mentionnées ci-dessus, tous actes, arrêtés, décisions. Il contresigne les décrets relatifs aux mêmes attributions.

Il peut déléguer sa signature dans les conditions prévues au décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature.

Art. 3. — M. Mitterrand, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, assiste ou remplace le ministre d'Etat chargé de représenter le président du conseil auprès des assemblées.

Art. 4. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juillet 1948.

ANDRÉ MARIE.

Décret n° 48-1238 du 29 juillet 1948 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'enseignement technique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance du 20 novembre 1944 portant réorganisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale;

Vu le décret du 27 janvier 1948 portant réorganisation de la direction de l'enseignement technique à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale;

Vu le décret du 24 juillet 1948 portant nomination du président du conseil des ministres;

Vu le décret du 26 juillet 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de l'enseignement technique connaît de toutes les questions relatives à l'enseignement technique et à l'apprentissage.

Art. 2. — La direction de l'enseignement technique au ministère de l'éducation nationale et l'ensemble des services extérieurs et établissements rattachés à cette direction sont mis à la disposition du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'enseignement technique.

Ces services continuent à dépendre du point de vue administratif et financier du ministère de l'éducation nationale.

Art. 3. — M. Morice, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'enseignement technique, contresigne avec le ministre de l'éducation nationale les décrets relatifs aux attributions ci-dessus définies et signe dans les mêmes conditions les actes individuels concernant le personnel de l'administration centrale de l'enseignement technique.

Il reçoit délégation permanente du ministre de l'éducation nationale pour signer, dans le cadre de ses attributions, tous autres actes, arrêtés, décisions, instructions et circulaires, et toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation.

Il peut déléguer sa signature dans les conditions prévues au décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature.

Art. 4. — Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juillet 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Décret n° 48-1239 du 29 juillet 1948 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires et instituant une direction de la fonction publique et un conseil permanent de l'administration civile;

Vu le décret n° 46-1786 du 9 août 1946 portant création d'un comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics;

Vu la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires, et notamment ses articles 17 et 18;

Vu les décrets des 24 et 26 novembre 1947 portant nomination des membres du Gouvernement.

Décrète:

Art. 1er. — M. Jean Biondi, secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative, est chargé, par délégation du président du conseil des ministres:

De préparer les textes généraux nécessaires à l'application de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires et d'en coordonner l'exécution;

De suivre, en accord avec le ministre des finances et des affaires économiques, l'application des principes relatifs à la rémunération et au régime de prévoyance des fonctionnaires;

De préparer, en accord avec les ministres intéressés, l'organisation ou la réorganisation des administrations ou services et le perfectionnement des méthodes de travail.

Pour l'accomplissement des tâches ci-dessus définies, la direction de la fonction publique et le comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics sont à sa disposition.

Art. 2. — Il exerce, par délégation du président du conseil, les attributions dévolues à celui-ci en ce qui concerne l'école nationale d'administration, le centre des hautes études administratives et les instituts d'études politiques, telles qu'elles sont définies par l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945, relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires et instituant une direction de la fonction publique et un conseil permanent de l'administration civile, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée.

Art. 3. — Il assiste le président du conseil pour toutes les questions touchant à l'organisation départementale et communale et, en particulier, à la coordination et à la déconcentration administratives.

Art. 4. — Il reçoit du président du conseil des ministres délégation générale et permanente pour signer, dans la limite des attributions mentionnées aux articles 1er et 2 ci-dessus, tous actes, arrêtés et décisions.

Il contresigne les décrets relatifs aux mêmes attributions.

Il peut déléguer sa signature dans les conditions prévues par le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature.

Art. 5. — Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juillet 1948.

ANDRÉ MARIE.

Décret n° 48-1240 du 29 juillet 1948 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des postes, télégraphes et téléphones.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 27 octobre 1947 transférant au président du conseil les attributions du ministre des postes, télégraphes et téléphones;

Vu le décret du 24 juillet 1948 portant nomination du président du conseil des ministres;

Vu le décret du 26 juillet 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète :

Art. 1er. — M. Eugène Thomas, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé des postes, télégraphes et téléphones, a compétence pour les questions relatives aux postes, télégraphes et téléphones dévolues au président du conseil par le décret du 27 octobre 1947 susvisé. Il a, dans les mêmes conditions, sous son autorité, le groupement des contrôles radioélectriques.

Art. 2. — Il reçoit du président du conseil délégation générale et permanente pour signer, dans la limite des attributions ci-dessus mentionnées, tous actes, arrêtés et décisions.

Il contresigne les décrets relatifs aux mêmes attributions.

Il peut déléguer sa signature dans les conditions prévues au décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature.

Art. 3. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juillet 1948.

ANDRÉ MARIE

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Administration centrale.

Par arrêté en date du 16 juillet 1948, ont été mises en disponibilité pour convenances personnelles :

Mmes Barnier et Trenulle, dames sténodactylographes.

Par arrêtés en date du 19 juillet 1948 a été réintégré dans les cadres de l'administration :

M. Delhomenie, agent supérieur de 3e classe, précédemment détaché auprès du secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes au titre des articles 99 (§ 3) et 102 de la loi du 19 octobre 1946.

Ont été mis en disponibilité pour convenances personnelles :

M. Trouillet, dessinateur projeteur.

Mmes Franchini, Charbonnier, Caillat et Kieser, dames sténodactylographes.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, est maintenu à la disposition du ministère de la France d'outre-mer, pour le service des postes, télégraphes et téléphones au Cameroun, pour la période du 16 mai 1942 au 16 février 1947, M. Patte (Gaston), contrôleur principal du cadre métropolitain.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, est détaché auprès du secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, au titre des articles 99 (§ 3) et 102 de la loi du 19 octobre 1946, pour être intégré dans le « cadre annexe des agents des services civils du S. E. A. A. » des postes, télégraphes et téléphones et pour une durée de cinq ans, à compter du 1er mai 1948 :

M. Lust (Jean), contrôleur des I. E. M. à Chauny (Aisne).

Services extérieurs.

Par arrêtés en date du 19 juillet 1948 :

A été acceptée la démission de M. Manuel, ingénieur ordinaire détaché auprès du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946;

A été réintégré dans les cadres de l'administration et affecté à Ajaccio (Corse) : M. Reverdy, receveur hors classe, détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer pour le service de Madagascar, au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946;

A été muté à Saint-Etienne-préfecture (Loire) : M. Fontaine, receveur de 2e classe, à Rive-de-Gier (Loire).

Liste d'aptitude à l'emploi d'administrateur adjoint (année 1948).

Ont été inscrits :

MM. Simon (E.) et Rozes (R.), inspecteurs brevetés des services sédentaires à l'école nationale supérieure des postes, télégraphes et téléphones.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liste des candidats admis au concours d'huissiers en Algérie.

La commission d'examen, siégeant à Alger, a arrêté ainsi qu'il suit la liste des candidats admis au concours ouvert le 21 juin 1948 pour l'admission aux fonctions d'huissier en Algérie :

MM.
1 Renassia (Armand), demeurant à Philippeville.
2 Gavet (Roger), demeurant à Alger.
3 Hadjadje (Maurice), demeurant à Alger.
4 Emsallem (René), demeurant à Oran.
5 Goguyer-Lalande (Antonin), demeurant à Alger.
5 Zerbib (Frédj), demeurant à Alger.
7 El Beze (Abraham), demeurant à Batna.
7 Lopez (Joseph), demeurant à Alger.
9 Angeli (Jacques), demeurant à Cassaigne.
9 Salfati (Moïse), demeurant à Souk-Ahras.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Service de l'habillement du département des forces armées « guerre ».

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Dubasque (Jean), expert titulaire de 1re classe en textiles du service de l'habillement du département des forces armées « guerre », est détaché, pour la période du 11 mars 1945 au 11 mars 1949, au secrétariat d'Etat à l'air, en qualité d'expert titulaire de 1re classe du service de l'habillement (régularisation).

Attribution de brevets de spécialités à des officiers.

Par décision en date du 23 juillet 1948 :

1° Le brevet d'officier fusilier est attribué aux officiers dont les noms suivent :

Les lieutenants de vaisseau :

MM. Allongue (M.-P.-M.).
Aupepin de La Mothe-Dreuzy (P.-F.-P.).
Bernard (P.-L.-E.).
Dequet (R.-P.-R.-M.).
Hinden (J.-L.).
Servent (V.-E.-E.).
Vedel (J.-J.-E.).
Wassilief (A.).

Les enseignes de vaisseau de 1re classe :

MM. Collet (F.-O.-P.-H.).
Demay (R.).
Herbout (C.-G.-F.).
Martin (J.-H.).
Metayer (J.-E.-M.-A.).
Wolff (A.-J.-A.).

2° Le brevet d'officier canonnier est attribué aux officiers dont les noms suivent :

Les lieutenants de vaisseau (réserve) :

MM. Bureau (F.-G.-V.).
Quillien (J.-N.).
Tardy (J.).

Les enseignes de vaisseau de 1re classe :

MM. Bexon (F.-G.-G.).
Cance (C.-R.-F.).
Claude-Lafontaine (F.-R.-J.-M.).
Desphieux (J.-M.).
Martin-Prevel (H.-E.-E.-J.).
Mechin (P.-A.-M.).
Perrot (J.-M.-G.-R.).
Plichart (J.-M.).

3° Le brevet d'officier électricien sécurité est attribué aux officiers dont les noms suivent :

Les lieutenants de vaisseau :

MM. Chaminade (P.).
Coeffin (R.-A.-H.).
Leborgne (N.-J.-O.).
de Solminihac (J.-E.-A.).

Les enseignes de vaisseau de 1re classe :

MM. Araud (H.-N.).
Berry (Y.-E.-F.).
Fichefeux (P.-R.-L.-G.).
de Villardi de Montlaur (J.-C.-E.).

Les ingénieurs mécaniciens de 1re classe :

MM. Berenguier (E.-Y.).
Haton (R.-J.-E.).

4° Le brevet d'officier des transmissions est attribué aux officiers dont les noms suivent :

Les lieutenants de vaisseau :

MM. Braxmeyer (D.-M.-E.).
Ducrot (M.-A.-F.).
Fort (J.-F.-P.).
Henry (M.-M.-A.).
Pellat (A.-J.-G.).

Les enseignes de vaisseau de 1re classe :

MM. Balay (A.-J.-M.).
Blanc (H.-J.-F.).

5° Le brevet d'officier détecteur est attribué aux officiers dont les noms suivent :

Les lieutenants de vaisseau :

MM. Braud (L.-M.-O.).
Claquin (L.-P.).
Grenier (H.).
Jacquemin (M.-L.-A.), réserve.
Leremboure (P.-A.).
Michel (R.-J.).

Les enseignes de vaisseau de 1re classe :

MM. Brault (Y.-F.-M.-G.).
Lapicque (G.-L.-J.).

6° Le certificat de commando est attribué, à compter du 1er juillet 1948, aux officiers dont les noms suivent :

Les lieutenants de vaisseau :

MM. Aupepin de Lamothe-Dreuzy (P.-F.-P.).
Dequet (R.-P.-R.-M.).
George (H.-J.-M.).
Ortolan (G.-F.-A.).
Servent (V.-E.-E.).
Vedel (J.-J.-E.).

Les enseignes de vaisseau de 1re classe :

MM. Artru (L.-M.-F.).
Collet (F.-O.-P.-M.).
Demay (R.).
Gouadon (H.-F.-A.), réserve.
Herbout (C.-G.-F.).
Labbé (P.-Y.).
Métayer (J.-E.-M.-A.).
Senée (J.-P.-A.), réserve.

Les officiers de 1re classe (fusiliers) :

MM. Colmay (C.).
Lofi (A.).

7° Le certificat d'aptitude à la navigation sous-marine est attribué aux officiers dont les noms suivent:

Les enseignes de vaisseau de 1re classe:

MM. Cholesky (A.-L.).
Golhin (F.-P.-A.).
Jacquel (R.).
Pierl (C.-V.-P.-A.).

M. l'ingénieur mécanicien de 2e classe Macherel (J.-Y.).

8° La mention d'aptitude aux fonctions d'officier des sports est attribuée aux officiers dont les noms suivent:

Les lieutenants de vaisseau:

MM. Aupetin de Lamothe-Dreuzy (P.-F.-P.).
Dequet (R.-P.-R.-M.).
Servent (V.-E.-E.).
Vedel (J.-J.-E.).

Les enseignes de vaisseau de 1re classe:

MM. Herbout (C.-G.-F.).
Métayer (J.-E.-M.-A.).

Admission à l'honorariat d'officiers de réserve du service vétérinaire rayés des cadres.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 juillet 1948: page 6827, 2e colonne, 26e ligne, au lieu de: « Par décision ministérielle du 3 juin 1948 », lire: « Par décision ministérielle du 3 juillet 1948 ».

Liste alphabétique des étudiants en médecine et en pharmacie admissibles aux épreuves écrites du concours d'entrée à l'école principale du service de santé de la marine.

LIGNE MÉDICALE

Candidats à quatre inscriptions.

Achallé (Pierre-Maurice).
Arrighi (Jean-Pierre).
Audibert (André-Gabriel).
Bailly-Comte (Jean-Jules-Charles-Georges).
Barnaud (Jean-Maurice-Marie).
Barreau (Jean-Emile-Gabriel).
Bassenne (Claude-Georges).
Bertharion (Gérard-Marie-Marcel).
Bertrand (Michel-Henri).
Betous (Maurice-Jacques).
Biessy (René-Eugène).
Blanlœuil (Claude-Yves-Fernand).
Borsarello (Jean-François).
Bourcart (Roland-Henri-Edouard).
Bourlat (René).
Brissaud (Jean-Pierre-Louis).
Brossard (Etienne-Michel-Emile).
Broussolle (Bernard-Pierre).
Broux (Raymond-François-Jean).
Cadour (Edouard).
Caix (Michel-Auguste-Louis).
Calvez (François-Marie).
Carloz (Louis-François-Marie).
Carre (Marcel-Paul).
Castel (Jean-Louis-Marie).
Cazuguel (André-Augustin).
Chabbert (Jacques-Marie-Louis).
Chanalet (Gabriel-Maurice-Alain).
Chevrel (Maurice-Marie-Jean).
Cholard (Bernard).
Comet (Maurice-Bertrand).
Coudert (Paul-Marcel-Henri-Armand).
Courdeau (Jacques-Léon-Célestin).
Crenes (René-Joseph).
Damey (Edouard-Jacques).
Debos (Michel-Pierre-Hippolyte-Henri).
Delfin (Louis-Joseph-Claude).
Delmon (Gilbert-Pierre-Armand).
Delpy (Jacques-Paul-Adrien).
Denjean (Claude-Marie-Charles).
Desmoulins (Guy-Paul-Louis).
Desplats (Jacques-Yves).
Diharice (Joseph-Georges).
Drouvillé (Claude-Jean-Georges).
Duboys des Termes (Hubert-Marie-Gabriel).
Duluc (Jacques-Etienne-Fernand).
Duverne (Raymond-Marie).
Faure (Alain-Jean-François).
Fouques (Michel-Paul-Augustin).
Gachet (Christian).
Gamet (Robert).
Gerome (Maurice-Charles).
Gerst (André-David).
Goasguen (Marcel).
Granier (Robert-Hugues-Thomas).
Gruet (Michel-François).
Guers (Maurice-Louis-Jean).
Guin (Jean-Jacques).
Guiot (André-Marc-Eugène).
Herne (Noël).
Honorat (Michel-Jean-Marie).
Houssiaux (Jean-Paul-Léon).
Hutter (Michel-Robert).
Isabellon (Christian-Jean-Léon).
Jego (Jean-Joseph-Edmond).
Lacour (Michel-Louis-Jean).
Le Bas (Hervé-Maurice-Charles).
Le Gall (François).
Le Gars (Michel).
Le Guen (Pierre-Marie).
Lepouze (Jean-Pierre-Ernest-Claude).
Le Vourch (Claude-Louis).
Loubiere (Robert).
Loyez (Jean-Charles-Louis).
Lucas (Hervé-Louis-Yves-James-Marie).
Mattern (Paul-Joseph-Florent).
Mauduit (André-Georges).
Mautalen (Charles).
Mazer (André).
Merer (Pierre-Hervé-Marie).
Montagnac (Guy-Yves-Edmond-Henri-Paul).
Morel (François).
Moullec (Roger-Joseph).
Nicoll (Jean-Martin-François-Benoît).
Nivière (Léopold-Jean).
Outrequin (Gérard-Ange-Albert).
Pech (Pierre-Doris).
Pelloquin (Jean-Claude-Germain-François).
Perrey (Michel-Augustin-Eugène-Léon).
Plan (Claude-René-Louis).
Poasevara (Georges-François).
Pon (Denis-Marie-François).
Poujol (Claude-Jacques-Louis).
Pouquet (Michel-Gustave-Adrien).
Prugniaud (Gilbert).
Rabbia (Maxime-Albert-Emile).
Raguénès (François-Claude-Toussaint).
Reneaume (Michel-René-Marie-Joseph).
Robert (Jean-François-Louis).
Rogin (Yves-Jean-Marie-Louis).
Roger (Albert-Frédéric-Joseph).
Rognant (Jacques-Paul-Marie).
Rollet (Max-Roger-Félix).
Rondelaud (Michel-Marie-Albert-Simon).
Rondy (Jean-Louis-Charles).
Rousse (Daniel-François-Philippe).
Roynard (Jacques).
Sarraz-Bournet (Jacques-Louis-Marie).
Servant (Philippe-Henri-Rémy).
Simon (Michel-Jean-Noël).
Souvestre (René-Julien).
Talec (Pierre-François-Marie).
Thierry (Michel-Jacques).
Vaillant (Claude-Anne-Marie-Ernest).
Vergez (Jean-Pierre).
Vigouroux (Georges-Joseph).
Villard (Jean-Pierre-Joseph-Marie).
Warluzel (Yves-Albert-Marie).

Candidats à huit inscriptions

Audran (Robert-Jean-Louis).
Aynie (Gérard-Joseph).
Berling (Christian-Marie-Eric).
Couturier (Yves-Fernand-Gaëtan).
David (Michel-Joseph-Pierre).
Galgani (Antoine-Mathieu).
Guchan (Daniel-Jean).
Guillen (Georges-Clément).
Huet (René).
Merceron (Pierre-Louis).
Picheloup (Laurent-Jean-Ernest).
Relle (Pierre-Léon-Romain).
Truc (Pierre-Jean-Marie).
Vaillant (Jean-Michel-Joseph-Marie).
Vitasse (Pierre-Jean-Louis).

Candidats à douze inscriptions.

Alause (Pierre).
Linon (Henry-Jean-Jules).

Candidats à seize inscriptions

Banduin (Pierre-Emile-Louis).
Garçon (Louis).

LIGNE PHARMACEUTIQUE

Candidats stagiaires

Amalou (Paul-Lucien-Joseph).
Ancelin (Jean-Louis).
Bernicot (Olivier-Roland-Michel).
Daumas (Raoul-Alexandre).
Gajac (Pierre-Michel-Elie).
Jauréguy (Jean-Louis-Antoine).
Le Roux (Joseph-Jean).
Marble (Georges-Louis-Gabriel).
Peleau (Joseph-Ferdinand).
Perroux (Edmond-René).
Vincent (Lucien-Adrien-Fernand).

Candidats à quatre inscriptions.

Guillerme (Jacques-Christian-Adrien).

Candidats à huit inscriptions.

Bergeret (Bernard-Eugène-Antoine).

NOTA. — Tous ces candidats recevront une nouvelle convocation individuelle par les soins de la direction centrale du service de santé.

Les épreuves orales se dérouleront dans les hôpitaux maritimes de Toulon et de Rochefort. Elles débuteront à Toulon le 6 septembre 1948, à huit heures, et se poursuivront à Rochefort à partir du 13 septembre.

Les candidats devront faire connaître avant le 15 août 1948 à la direction centrale du service de santé, 3, avenue Octave-Gréard, Paris (7e), le centre d'examen de leur choix.

Liste des candidats admis au concours d'admission à l'école du service de santé militaire de Lyon en 1948.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 juillet 1948: page 7374, 1re colonne, centre de Lyon, 18e ligne, catégorie quatre inscriptions, ajouter Moulin (Jean) entre Morel (Robert) et Moullec (Roger); 2e colonne, centre de Rennes, 9e ligne, catégorie quatre inscriptions, au lieu de: « Goasguen (Henri) », lire: « Goasguen (Marcel) »; centre de Toulouse, 11e ligne, catégorie P. C. B., au lieu de: « Courbil (Louis) », lire: « Courbil (Louis) ».

MUTATIONS

ARMÉE ACTIVE

Sont prononcées ou régularisées les mutations ou affectations ci-après.

Il est rappelé qu'en application de la réglementation en vigueur, les officiers doivent rejoindre leur nouveau poste le 1er septembre 1948, sauf indications contraires.

Les chefs de corps ou de service sont personnellement responsables de la mise en route en temps voulu des officiers intéressés.

NOTA. — L'affectation suivie de la mention « S. C. R. » s'applique aux officiers dont la mutation ne comporte pas un changement de résidence.

1° Armes et services communs.

GENDARMERIE NATIONALE

Colonel.

M. Morin (C.), de la 1re légion *ter* de garde républicaine, commandant la légion à Drancy, affecté à la 10e légion de gendarmerie. Rejoindra pour le 10 octobre 1948. — Prendra le commandement de la légion au départ du titulaire (service).

Lieutenant-colonel.

M. Lanaud (S.-G.), de la 7e légion de gendarmerie, commandant la compagnie de la Côte-d'Or, affecté à la 7e légion *bis* de gendarmerie, commandant en second la légion à Besançon (service).

Chefs d'escadron.

M. Auge (A.-A.), réintégré dans les cadres de l'armée active (gendarmerie) avec son ancien grade (chef d'escadron) pour compter du 26 juin 1945, par décret du 12 juillet 1948 (*Journal officiel* du 16 juillet 1948), affecté à la 5e légion de gendarmerie (à la suite). Mutation à compter du 26 juin 1945 (régularisation) (service).

M. Cazenove (E.), de la 9e légion de gendarmerie, commandant la section d'Orange, affecté à la 7e légion de gendarmerie. Commandant la compagnie de la Côte-d'Or, à Dijon (service).

Capitaines.

M. Auriol (M.-P.-V.), de la 2e légion de garde républicaine, adjoint au chef de corps à Arras, affecté à la 1re légion de garde républicaine, adjoint au chef de corps à Arcueil (convenances personnelles).

M. Bodin (G.), de la 10e légion de gendarmerie, commandant la section de Maison-Carrée, affecté au commandement de la section de Batna (convenances personnelles).

M. Bonneville (A.-P.), de la 6e légion *bis* de gendarmerie, commandant la section de Chaumont, affecté à la 6e légion de gendarmerie, commandant par intérim la compagnie de la Meuse à Bar-le-Duc (service).

M. Catteau (R.), de la 2e légion de garde républicaine, commandant le 1er escadron à Arras, affecté à la 2e légion de gendarmerie, comandant la section de Valenciennes (convenances personnelles).

M. Chabert (J.), de la 5e légion de gendarmerie, commandant la section de Limoux, affecté à la 9e légion de gendarmerie, commandant la section d'Orange (convenances personnelles).

M. Chenu (R.-C.), de la 1re légion de garde républicaine, adjoint au chef de corps à Arcueil, affecté en qualité de trésorier à la même légion (S. C. R.).

M. Couillaud (G.-L.-H.), de l'état-major particulier, direction de la justice militaire et de la gendarmerie (sous-direction de la gendarmerie), affecté à la 4e légion *bis* de gendarmerie, commandant par intérim la compagnie de la Vienne à Poitiers (service).

M. Dada (R.-F.-J.), de la 2e légion de gendarmerie, commandant la section de Valenciennes, affecté à la 4e légion de gendarmerie, commandant la section de Langon (convenances personnelles).

M. Deniaud (M.), réintégré dans les cadres de l'armée active (gendarmerie) avec son grade (capitaine), pour compter du 26 juin 1945, par décret du 12 avril 1948 (*Journal officiel* du 16 juillet 1948), affecté à la 2e légion *bis* de gendarmerie, adjoint au chef de corps à Rouen. Rejoindra le 15 août 1948 (régularisation) (service).

M. Flecher (P.-F.), hors cadres (mission) au titre du secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes. Remis à la disposition de son arme et affecté à la 3e légion de gendarmerie d'occupation. Commandant l'escadron mobile n° 6 à Bad-Ems. Mutation à compter du 30 juin 1948 (régularisation) (service).

M. Le Gall (A.), de la 10e légion de garde républicaine, commandant le 8e escadron à Batna, affecté à la 2e légion de garde républicaine, commandant le 1er escadron à Arras (rapatriement) (service).

M. Hesler (R.-J.), de la 1re légion *bis* de gendarmerie, commandant la section de Bernay, affecté à la 5e légion de garde républicaine, commandant le 5e escadron à Marmande (service).

M. Maurel (Y.-H.), de la 4e légion de garde républicaine, commandant le 8e escadron à Saint-Servan, affecté à la 2e légion de garde républicaine, adjoint au chef de corps à Arras (service).

M. Monnet (M.), de l'école d'application de gendarmerie de Melun (officier instructeur), affecté à la 4e légion de garde républicaine, commandant le 8e escadron à Saint-Servan (service).

M. Poli (A.), de la 5e légion de garde républicaine, commandant le 5e escadron à Marmande, affecté à la 3e légion *bis* de gendarmerie, commandant la section de la Flèche (service).

Lieutenants.

M. Bilanges (R.), du détachement de gendarmerie de Berlin, escadron de sécurité n° 2 à Berlin, affecté au détachement de gendarmerie de Berlin, officier des détails (régularisation) (S. C. R.).

M. Cortez (G.), de la 4e légion de garde républicaine, 8e escadron, à Saint-Servan, affecté à l'école d'application de gendarmerie de Melun (officier instructeur) (service).

M. Decourtis (G.), de la légion de gendarmerie d'Autriche, escadron de sécurité, à Innsbruck, affecté à la 4e légion *bis* de gendarmerie, commandant la section de la Châtre (convenances personnelles).

M. Drean (E.), de la 1re légion de garde républicaine, 7e escadron, à Plessis-Robinson, affecté à la 4e légion de gendarmerie, commandant la section de Saint-Jean-d'Angély (convenances personnelles).

M. Guillot (A.-J.), du détachement de gendarmerie de la Côte française des Somalis, en congé de fin de séjour à Châteauvieux (Loir-et-Cher), affecté à la 1re légion *bis* de gendarmerie, commandant par intérim la section de Bernay. Mutation à compter du 26 août 1948. Rejoindra immédiatement (service).

M. Mazet (P.), de la 8e légion de garde républicaine, 3e escadron, à Belley, affecté au même escadron, à Bourgoin (service).

M. Mollet (C.-G.), de la 1re légion de gendarmedie, commandant la section de Provins, affecté à la 6e légion *bis* de gendarmerie, commandant par intérim de la section de Chaumont (service).

M. Mouchard (R.), de la 7e légion de garde républicaine, 2e escadron, à Langres, affecté à la légion de la garde républicaine de Paris, cavalerie (convenances personnelles).

M. Ringard (L.-M.), de la légion de la garde républicaine de Paris, infanterie, affecté à la légion de gendarmerie d'Autriche, escadron de sécurité, à Innsbruck (convenances personnelles).

M. Sanvoisin (A.-M.), de la 4e légion de gendarmerie d'occupation, commandant la section de Reutlingen, affecté au détachement de gendarmerie de Berlin, escadron de sécurité n° 2, à Berlin. Mutation à compter du 1er juin 1948 (régularisation) (service).

M. Tonnadre (G.-L.), des forces prévôtales des troupes françaises d'Extrême-Orient. Rapatrié par avion, affecté provisoirement au centre d'administration de la gendarmerie (à la suite), en congé de 4 mois à la villa Orchidée, rue Amiral-Juin, à Fouras (Charente-Maritime). Mutation à compter du 1er juillet 1948 (régularlation) (service).

Sous-lieutenants.

M. Gardères (R.), rapatrié d'Indochine, centre d'administration de la gendarmerie (à la suite), en congé de convalescence à la villa Tisef, à Anglet (Basses-Pyrénées), affecté à la 8e légion de garde républicaine, 5e escadron, à Chambéry. — Rejoindra à l'expiration de son congé de fin de séjour (service).

M. Laurent (A.), de la 1re légion *ter* de garde républicaine, 5e escadron, à Saint-Denis, affecté à la 1re légion de gendarmerie, commandant la section de Provins (convenances personnelles).

JUSTICE MILITAIRE

Capitaines de justice militaire.

M. Henriey (J.), du tribunal militaire du quartier général du commandement en chef français en Autriche (substitut) au tribunal militaire aux armées des troupes françaises d'Indochine du Nord (substitut). — Sera mis en route à l'expiration de la permission de départ colonial (décision du 3 juillet 1948).

M. Petitjean (L.-M.), du premier tribunal militaire du quartier général du commandant en chef français en Allemagne (substitut) au tribunal militaire du quartier général du commandement en chef français en Autriche (substitut). — Rejoindra pour le 15 juillet 1948 (décision du 3 juillet 1948).

Capitaine greffier.

M. Boussard (J.), du tribunal militaire permanent de Dakar au tribunal militaire permanent de Lyon (greffier). — Rejoindra à l'expiration du congé de fin de campagne (décision du 23 juin 1948).

SERVICE DES POUDRES

Ingénieurs militaires.

M. Vannetzel (L.), ingénieur militaire principal, poudrerie nationale de Sevran-Livry, affecté à la poudrerie nationale de Sorgues (service).

Ingénieurs chimistes.

M. Aubertein (P.), ingénieur chimiste de 1re classe, laboratoire central des poudres à Paris, affecté à la poudrerie nationale de Sorgues (service).

M. Lang (F.), ingénieur chimiste de 1re classe, poudrerie nationale de Sorgues, affecté au laboratoire central des poudres à Paris (service).

SERVICE DES ESSENCES DES ARMEES

I. — *Officiers détachés « hors cadres mission ».*

M. Landragin (L.-P.), lieutenant-colonel d'artillerie coloniale, groupe de ravitaillement en essences de l'Afrique occidentale française, affecté à la direction des essences du Nord (régularisation) (service).

II. — *Ingénieurs des travaux.*

M. Bit-Mignon (A.), ingénieur de 1re classe des travaux, direction des essences du Nord, affecté au groupe de ravitaillement en essences de l'Afrique occidentale française. — Rejoindra le 1er septembre 1948 (service).

M. Errecalde (P.-M.), ingénieur de 2e classe des travaux, direction des essences du Sud, affecté à la direction des essences des troupes d'occupation (régularisation) (service).

III. — *Adjoints et attachés d'administration.*

M. Martin (G.-L.), attaché d'administration de 2e classe, direction des essences du Nord, affecté à la direction des essences en Afrique du Nord (régularisation) (service).

2° Armes et services (guerre).

SERVICE D'ETAT-MAJOR

Colonels.

M. Mossaz (E.-R.), infanterie coloniale, breveté d'état-major, du dépôt des isolés des troupes coloniales Marseille, E. M. P. I. C., au secrétariat général du ministre des forces armées (service) (régularisation).

M. Petit (J.-L.), infanterie, breveté d'état-major, de la direction des transports militaires en Allemagne (p. o.), au cabinet du général commandant en chef français en Allemagne (régularisation).

M. Vandenbroucke (G.-V.-C.), infanterie coloniale, E. M. P. I. C., à la disposition du chef d'état-major général des forces armées, marine, section d'études des opérations combinées, E. M. P. I. C., à l'état-major général des forces armées (S. C. R.) (régularisation).

Lieutenants-colonels.

M. Boulangeot (L.-J.-A.), infanterie, breveté d'état-major, de l'école d'état-major, à la direction du personnel militaire de l'armée de terre (S. C. R.).

M. Calmels (P.-J.-M.), artillerie, breveté d'état-major, commandant le 1/93e régiment d'artillerie en Autriche, à l'école d'état-major (service) (régularisation).

M. Constans (L.-M.-J.-J.), artillerie, breveté d'état-major, de l'arrondissement de Coblence, à l'arrondissement de Mayence (T. O. A.).

M. Giard (P.-A.-M.), infanterie, breveté d'état-major, en congé de fin de campagne, à l'état-major général des forces armées. — Rejoindra à l'issue de son congé (service).

M. Gourvez (P.-N.-M.), infanterie coloniale, E. M. P. I. C., de l'état-major de l'armée, affecté au service de reclassement des militaires de carrière (n'a pas rejoint), E. M. P. I. C., à l'état-major du général Sabattier, membre du conseil supérieur de la guerre (régularisation).

M. Hurault de Gondrecourt de Ligny (R.-M.-F.), infanterie, breveté d'état-major, de l'école d'application d'infanterie à Auvours, à l'arrondissement militaire de Neustadt (T. O. A.) (régularisation).

M. Jacquet-Francillon (P.-M.-J.), artillerie, breveté d'état-major, de l'école d'application d'artillerie à Idar-Oberstein (T. O. A.). L'affectation à l'état major de la division de Constantine (*Journal officiel* du 1er juin 1948) est annulée (maintenu à l'école d'application d'artillerie à Idar-Oberstein).

M. Maillard (A.-J.-L.), artillerie, commandant le 1/7e régiment d'artillerie (T. O. A.), à la direction du personnel militaire de l'armée de terre (service) (régularisation).

M. Sasias (R.-J.-T.), infanterie coloniale, en congé de fin de campagne, E. M. P. I. C., à l'état-major de la 1re région militaire. — Rejoindra à l'issue de son congé (service).

Commandants.

M. André (J.-E.), infanterie, 61e promotion de l'école supérieure de guerre, de l'arrondissement de Mayence (T. O. A.), chef d'état-major du groupement d'infanterie n° 3 à Besançon (service) (régularisation).

M. Avond (A.-J.), corps de la chancellerie, de l'état-major de la 8e région militaire, à l'état-major de la subdivision de Nevers (service) (régularisation).

M. Benard (M.-J.-E.), infanterie, de l'état-major général des forces armées (guerre), à la section technique de l'armée (S. C. R.) (régularisation).

M. Bernard (P.-A.), infanterie, breveté d'état-major, de l'école de sous-officiers de Strasbourg, à l'état-major général des forces armées (guerre) (service) (régularisation).

M. Barnard (P.-J.), infanterie, hors cadres, en mission, de l'annexe de la direction des prisonniers de guerre de l'Axe (Allemagne). — Cesse d'être placé hors cadres et est affecté à l'état-major de la place de Paris (service).

M. Bouveret (J.-F.), génie, du 2e régiment du génie à Metz, à l'état-major général des forces armées (guerre), bureau scientifique de l'armée à Paris. — Rejoindra à une date qui sera fixée ultérieurement (service) (régularisation).

M. Bouvier (C.-Ch.), infanterie, de l'organe liquidateur des troupes du Levant à Arles, à l'état-major de la subdivision d'Alger (service) (régularisation).

M. Brelivet (J.-A.-F.), infanterie coloniale, diplômé d'état-major, E. M. P. I. C., à la disposition du chef d'état-major général des forces armées (air), section d'études des opérations combinées, E. M. P. I. C., à l'état-major général des forces armées (S. C. R.) (régularisation).

M. Brochet (M.-P.-C.), infanterie, de la direction de l'infanterie (dissoute), à l'état-major de la 7e région militaire (service) (régularisation).

M. de Carne-Marcein (O.-M.), infanterie, du secrétariat général du ministre des forces armées, à l'état-major de la subdivision de Paris (S. C. R.) (régularisation).

M. Carre de Busserolle (M.), infanterie, hors cadres, en mission, du dépôt de prisonniers de guerre de l'Axe n° 153 (annexe de Nice). — Cesse d'être placé hors cadres et est affecté à l'état-major de la subdivision de Dijon (service).

M. des Courtils (Ch.-M.-R.-L.), cavalerie, diplômé d'état-major, de l'état-major de la 1re région militaire, à l'état-major général des forces armées (guerre) (S. C. R.) (régularisation).

M. Cros (E.-L.-R.), infanterie, hors cadres, en mission, du commandement du dépôt de prisonniers de guerre de l'Axe n° 161 au camp du Larzac. — Cesse d'être placé hors cadres et est affecté à l'état-major de la subdivision de Montpellier (en surnombre) (service).

M. Davezan (M.-J.-R.), infanterie, de l'état-major général des forces armées (guerre), à la section technique de l'armée (S. C. R.) (régularisation).

M. Esquilat (G.-J.-V.), infanterie coloniale, en congé de fin de campagne, affecté au régiment colonial de reconnaissance (T. O. A.) (n'a pas rejoint), E. M. P. I. C., à l'état-major du groupement d'infanterie n° 6 à Toulouse. — Rejoindra à l'issue de son congé (service).

M. Faivre (A.), corps de la chancellerie, de l'état-major du commandement supérieur des troupes d'occupation en Allemagne, à l'état-major de la subdivision de Besançon (service) (régularisation).

M. Garat (A.-A.), infanterie, 61e promotion de l'école supérieure de guerre, du 46e bataillon d'infanterie (T. O. A.), à l'état-major général des forces armées (guerre) (service) (régularisation).

M. Hennion (J.-H.-E.), cavalerie, diplômé d'état-major, de l'état-major de la 25e division aéroportée à Paris, à l'état-major général des forces armées (guerre) (S. C. R.) (régularisation).

M. Jennepin (A.-A.), infanterie, hors cadres, en mission, de l'annexe de la direction des prisonniers de guerre de l'Axe en Allemagne. — Cesse d'être placé hors cadres et est affecté au cabinet du général commandant en chef français en Allemagne (régularisation).

M. Martin (R.-P.-H.), infanterie, hors cadres, en mission, du dépôt de prisonniers de guerre de l'Axe n° 211 à Metz. — Cesse d'être placé hors cadres et est affecté à l'état-major de la subdivision de la Sarre à Sarrebrück (service).

M. Megret de Devise (Ch.-M.-A.), infanterie, diplômé d'état-major, du dépôt central des isolés à Versailles (provisoirement), à l'état-major du commandement supérieur des troupes du Maroc à Rabat (service) (régularisation).

M. Paillot (J.-M.-J.), 61e promotion de l'école supérieure de guerre, du 6e bataillon de chasseurs (Autriche). L'affectation comme chef d'état-major du groupement d'infanterie n° 3 à Besançon (*Journal officiel* du 30 juin 1948) est annulée. Affecté au cabinet du général commandant en chef français en Allemagne (régularisation).

M. Pavelet (A.-R.-L.), infanterie, diplômé d'état-major, de la commission supérieure F. F. C. I., au dépôt central des isolés, détaché à la commission d'attribution de la carte du combattant (S. C. R.) (régularisation).

M. Ponvienne (J.-A.-M.), infanterie, de l'école d'application du train à Tours, à l'état-major de la base de Marseille (service) (régularisation).

M. Ruas (A.-A.-Ch.), artillerie, de l'état-major général des forces armées (guerre), à la section technique de l'armée (S. C. R.) (régularisation).

M. Schneider (M.-T.-F.), artillerie coloniale, breveté d'état-major, E. M. P. A. C., de l'état-major général des forces armées (guerre), E. M. P. A. C., à l'état-major général des forces armées (S. C. R.) (régularisation).

M. Varret (P.-H.), infanterie, du bataillon d'instruction n° 521 du service militaire préparatoire à Arras, à l'état-major de la 2e région militaire (service).

Capitaines.

M. d'Aram (H.-M.-G.), cavalerie, de l'école spéciale interarmes de Coëtquidan, à l'état-major de l'élément divisionnaire d'infanterie n° 2 à Nancy (service).

M. Bardinet (P.-M.-R.), infanterie, du centre d'interprétation photographique de l'armée de terre, à l'état-major de la subdivision de Poitiers (service).

M. Baud (R.), infanterie coloniale, diplômé d'état-major, E. M. P. I. C., de la direction des troupes coloniales, E. M. P. I. C., à la direction du personnel militaire de l'armée de terre (S. C. R.) (régularisation).

M. Bes (P.-E.-J.), corps de la chancellerie, de la direction des transports militaires de la 10e région, régulateur à Oran, à l'état-major de la 4e région militaire (service) (régularisation).

M. Bigot (M.-A.), infanterie, hors cadres, en mission, direction régionale des prisonniers de guerre de l'Axe de la 2e région militaire. Cesse d'être placé hors cadres et est affecté à l'état-major de la subdivision d'Arras. — Rejoindra le 15 août 1948 (service).

M. Bonnel (P.), infanterie, hors cadres, en mission, du dépôt de prisonniers de guerre de l'Axe n° 161 au camp de Larzac. Cesse d'être placé hors cadres et est affecté au bureau de garnison de Toulouse. — Rejoindra le 15 août 1948 (service).

M. Boscals de Reals (A.-M.-R.), cavalerie, diplômé d'état-major, en congé de fin de campagne, à l'état-major général des forces armées (guerre). — Rejoindra à l'issue de son congé (service).

M. Boyer de Fonscolombe de La Mole (Ch.), cavalerie, du 2e régiment de spahis algériens (T. O. A.), à l'état-major de la subdivision de Tours (service) (régularisation).

M. de Canteloube de Marmies (F.-M.), artillerie, du 1/19e régiment d'artillerie, au centre d'interprétation photographique de l'armée (service).

M. Delerue (J.-M.-P.), cavalerie, diplômé d'Etat-major, en congé de fin de mission. L'affectation à l'état-major du groupement blindé n° 3 à Reims (*Journal officiel* du 30 juin 1948) est annulée. Affecté à la section technique de l'armée. — Rejoindra à l'issue de son congé (service).

M. Dupont (M.-E.-M.), infanterie coloniale, en congé de fin de campagne, E. M. P. I. C., à l'état-major général des forces armées. — Rejoindra à l'issue de son congé (service).

M. Gautifier (A.-F.-X.), cavalerie, du 12e régiment de dragons (T. O. A.), à l'état-major général des forces armées « guerre » (service) (régularisation).

M. Gauthier (M.-G.-T.), artillerie coloniale, en congé de fin de campagne, affecté au 1/1e régiment d'artillerie coloniale à Belley (n'a pas rejoint), E. M. P. I. C., à la base militaire de Marseille (service) (régularisation).

M. Gauthier (G.-M.-S.), cavalerie, de la section technique de l'armée, au cabinet du général commandant en chef français en Allemagne (régularisation) (service).

M. de Grasset (M.-D.-H.), cavalerie, de la compagnie administrative régionale n° 1, à l'état-major général des forces armées « guerre ». — Rejoindra à l'issue de son congé (service).

M. Hallais (P.-G.-J.), infanterie, diplômé d'état-major, de l'état-major de la 8e région militaire, à l'état-major du commandement militaire de la zone d'occupation Sud (T. O. A.) (service).

M. Hans (F.-A.), cavalerie, du 1er régiment de cuirassiers (T. O. A.), à la section technique de l'armée (service) (régularisation).

M. Hau (A.-F.), cavalerie, du 12e régiment de cuirassiers (T. O. A.), à la section technique de l'armée (service) (régularisation).

M. Hipolite (J.-M.-G.), infanterie, de l'état-major général des forces armées « guerre », A l'état-major général des forces armées (S. C. R.) (régularisation).

M. Lafouge (D.-H.-Ch.), transmissions, du commandement régional des transmissions de la 4e région militaire, à l'état-major de la subdivision de Pau (service).

M. de Lantivy de Tredion (L.-H.-A.), cavalerie, diplômé d'état-major, de l'escadron cadres de cavalerie n° 530 du service militaire préparatoire à Rennes, à l'état-major de la 3e région militaire (S.-C.-R.) (régularisation).

M. le Vavasseur-Baudry (J.-L.), cavalerie, du 206e groupe d'artillerie marocain aux Martigues, à la section technique de l'armée (service) (régularisation).

M. Lavoix (G.-Ch.-J.), artillerie, du 1/21e régiment d'artillerie (T. O. A.), à l'état-major de la 5e division blindée (T. O. A.) (régularisation).

M. Magin (P.-A.), infanterie, hors cadres, en mission, du dépôt de prisonniers de guerre de l'Axe n° 223 à Villeneuve-Saint-Georges, cesse d'être placé hors cadres et est affecté au bureau des unités combattantes de la guerre 1939-45 (service) (régularisation).

M. Poli (G.-M.-L.), infanterie, du dépôt des isolés métropolitains à Marseille, à l'état-major de la subdivision de Marseille (S. C. R.) (régularisation).

M. Sabourault (L.-C.-F.), artillerie, de l'état-major général des forces armées « guerre », à l'état-major général des forces armées (S. C. R.) (régularisation).

M. Saint-Gal-de-Pons (A.-M.), infanterie, de l'école militaire préparatoire des Andelys, à l'état-major général des forces armées « guerre » (service) (régularisation).

M. Seitz (J.-R.), artillerie, du 1/65e régiment d'artillerie à Blida, à l'état-major de la subdivision de Blida (S. C. R.).

M. Tartinville (G.-A.-A.), cavalerie, du 1er régiment de spahis algériens à Médéa, à l'état-major de la division d'Alger (service).

Lieutenants.

M. Chuinard (A.), corps de la chancellerie, de l'état-major général des forces armées « guerre », à l'état-major général des forces armées (S. C. R.) (régularisation).

M. Colombe (J. F. A.), cavalerie, hors cadres, en mission, du dépôt de prisonniers de guerre de l'axe n° 224 à Evreux, cesse d'être placé hors cadres et est affecté à la section technique de l'armée (service).

M. Godinaud (H.-P.), infanterie, de la compagnie administrative régionale n° 1, placé hors cadres en mission et mis à la disposition du secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes (service).

M. Inigues (M.), infanterie, de l'état-major de la subdivision de Strasbourg. L'affectation au 25e bataillon d'infanterie (*Journal officiel* du 30 avril 1948) est annulée. — Maintenu à l'état-major de la subdivision de Strasbourg.

Sous-lieutenant.

M. Molitor (R.-E.), corps de la chancellerie, de l'état-major de la 25e division aéroportée à Paris, à la direction du personnel militaire de l'armée de terre (S. C. R.) (régularisation).

SERVICES SPÉCIAUX

Capitaine.

M. Leguillou (J.-P.-G.), infanterie coloniale, en congé de fin de campagne, à la disposition du résident général au Maroc pour le service des affaires indigènes. — Rejoindra à l'issue de son congé (service).

Lieutenants.

M. Béthouard (H.-R.), du 2e régiment de dragons (Autriche), mis à la disposition du résident général au Maroc pour le service des affaires indigènes (service).

M. Martinez (P.-A.), infanterie, du 8e tabor marocain, mis à la disposition du résident général au Maroc pour le service des affaires indigènes.

M. Mervaux (A.-M.-P.), train, du service des affaires sahariennes d'Algérie, mis à la disposition du résident général en Tunisie pour le service des affaires indigènes (service) (régularisation).

M. Vetillard (F.-R.-Ch.), cavalerie, du 3e régiment de spahis algériens (T. O. A.). A la disposition du résident général au Maroc pour le service des affaires indigènes (service).

SERVICE MILITAIRE PRÉPARATOIRE

Lieutenant-colonel.

M. Le Franc de Pompignan (J.-C.-M.), infanterie, breveté d'état-major, hors cadres, en mission, de la direction régionale des prisonniers de guerre de l'axe de la 5e région militaire, cesse d'être placé hors cadres et est affecté au commandement du bataillon d'instruction n° 552 du service militaire préparatoire à Toulouse (S. C. R.) (régularisation).

Commandants.

M. de Becdelièvre (A.-M.-J.), infanterie, hors cadres, en mission, du dépôt de prisonniers de guerre de l'axe n° 11 à Douai, cesse d'être placé hors cadres et est affecté à l'unité-cadres d'infanterie n° 534 du service militaire préparatoire à Granville (service).

M. Carribou (L.-E.-C.), infanterie, du commandement du bataillon d'instruction n° 552 du service militaire préparatoire à Toulouse, au commandement du bataillon d'instruction n° 553 du service militaire préparatoire à Carcassonne (service) (régularisation).

M. Gobillot (R.), infanterie, de l'état-major du bataillon d'instruction n° 600 du service militaire préparatoire à Alger, au commandement de l'unité cadres d'infanterie n° 601 du service militaire préparatoire à Constantine (service).

M. Lallemand (A. L.-M.), infanterie, hors cadres, en mission, commandant le dépôt de prisonniers de guerre de l'Axe n° 83 à Nevers, cesse d'être placé hors cadres et est affecté à l'unité-cadres d'infanterie n° 573 du service militaire préparatoire à Nevers (S. C. R.).

M. Roblin (J.-E.-V.), infanterie, de l'unité cadres d'infanterie n° 534 du service militaire préparatoire à Granville, au commandement de l'unité cadres d'infanterie n° 530 du service militaire préparatoire à Laval (convenances personnelles).

Capitaines.

M. Carer (M.), infanterie, hors cadres, en mission, de la direction régionale des prisonniers de guerre de l'Axe de la 6e région militaire à Metz, cesse d'être placé hors cadres et est affecté à l'unité cadres d'infanterie n° 562 du service militaire préparatoire à Metz (S. C. R.) (régularisation).

M. Duval (L.-J.), artillerie, de l'état-major de la base militaire de Marseille, à l'état-major du bataillon d'instruction n° 592 du service militaire préparatoire à Nice (rejoindra le 1er octobre 1948) (service).

M. Gorostarzu (M.-A.-M.), artillerie, de l'unité cadres d'artillerie n° 600 du service militaire préparatoire à Constantine, à l'état-major du bataillon d'instruction n° 600 du service militaire préparatoire à Alger (service).

M. Heuillet (H.-F.), infanterie, hors cadres, en mission, de la direction régionale des prisonniers de guerre de l'Axe de la 4e région militaire, cesse d'être placé hors cadres et est affecté à l'unité cadres d'infanterie n° 546 du service militaire préparatoire à la Rochelle (service).

M. Marlaing (J.), infanterie, hors cadres, en mission, du dépôt de prisonniers de guerre de l'Axe n° 91 à Poitiers, cesse d'être placé hors cadres et est affecté au bataillon d'instruction n° 542 du service militaire préparatoire à Poitiers (rejoindra le 15 août 1948) (S. C. R.).

Lieutenants.

M. Attalin (R.), cavalerie, hors cadres, en mission, du dépôt de prisonniers de guerre de l'Axe n° 105 à Strasbourg, cesse d'être placé hors cadres et est affecté à l'unité cadres de cavalerie n° 560 du service militaire préparatoire à Strasbourg (S. C. R.) (régularisation.

M. Betria (P.), cavalerie, hors cadres, en mission, du dépôt de prisonniers de guerre de l'Axe n° 183 à Saint-Médard-en-Jalles, cesse d'être placé hors cadres et est affecté à l'unité cadres de cavalerie n° 542 du service militaire préparatoire à Bordeaux (rejoindra le 15 août 1948) (service).

M. Cohadier (V.-L.-L.), infanterie, du 3e régiment de tirailleurs marocains à Fontenay-le-Comte, au bataillon d'instruction n° 531 du service militaire préparatoire à Vannes (service) (régularisation).

M. Dumont (M.-P.), infanterie, hors cadres, en mission, du dépôt de prisonniers de guerre de l'Axe n° 62 à Sainte-Menehould, cesse d'être placé hors cadres et est affecté à l'unité cadres d'infanterie n° 563 du service militaire préparatoire à Châlons-sur-Marne (service).

M. Le Roy (J.-M.), cavalerie, hors cadres, en mission, du dépôt de prisonniers de guerre de l'Axe n° 301 à Cherbourg, cesse d'être placé hors cadres et est affecté à l'unité cadres de cavalerie n° 530 du service militaire préparatoire à Rennes (rejoindra le 15 août 1948) (service).

M. Radix (R.-M.), cavalerie, du service départemental de l'action sociale du Nord à Lille, à l'unité cadres de cavalerie n° 520 du service militaire préparatoire à Lille (S. C. R.).

SERVICE SOCIAL

Commandant.

M. Morlo (H.), infanterie, du 43e bataillon d'infanterie à Lille, au service d'action sociale régional de la 2e région militaire (S. C. R.) (régularisation).

Capitaines.

M. Charrier (J.-S.-L.-F.), infanterie, du service d'action sociale départemental de l'Yonne à Auxerre, au service d'action sociale départemental de la Nièvre à Nevers (service).

M. de Chasteigner (F.-M.-J.), cavalerie, du service des affaires indigènes du Maroc, au service de l'action sociale du département de la Haute-Vienne à Limoges (service).

CORPS DES OFFICIERS DES AFFAIRES MILITAIRES MUSULMANES

Capitaines.

M. Coldefy (F.-E.), à la disposition du gouverneur général de l'Algérie pour les affaires sahariennes, affecté à l'état-major de la subdivision de Batna (régularisation) (service).

M. Chazerans (G.-P.-F.-G.), de l'état-major du général commandant supérieur des troupes de Tunisie à Tunis, à la disposition du résident général de France à Tunis centre d'études S. C. R. (régularisation) (service).

M. Pachet (F.-A.), hors cadres mission, à la disposition du haut commissaire, gouverneur général de l'Afrique occidentale française, gouvernement du Sénégal à Saint-Louis, cesse d'être placé hors cadres et affecté à l'état-major de la subdivision de Bougie (régularisation) (service).

Lieutenant.

M. Cortesi (L.-L.-J.), à la disposition du général d'armée commissaire résident général de la République française du Maroc à Taza, est mis à la disposition du général commandant supérieur des troupes françaises en Extrême-Orient. — Embarquement à partir du 28 août 1948 (service).

Sous-lieutenants.

M. Megdouri (M.), à la disposition du gouverneur général de l'Algérie pour les affaires sahariennes, territoire d'Aïn-Sefra, annexe d'In-Salah, est mis à la disposition du général commandant supérieur des troupes françaises en Extrême-Orient. — Embarquement à partir du 28 août (service).

M. Merle des Isles (P.-J.), de l'état-major de la subdivision de Batna, placé hors cadres mission, à la disposition du haut commissaire, gouverneur général de l'Afrique occidentale française, gouvernement du Sénégal à Saint-Louis (régularisation) (service).

M. Rolland (A.-A.), à la disposition du gouverneur général de l'Algérie pour les affaires sahariennes à Tamanrasset, affecté au bureau de recrutement d'Alger (régularisation) (service).

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

Capitaines.

M. Fayolle (L.), de l'école de sous-officiers de Langenargen, à l'école d'application d'artillerie à Idar-Oberstein, à compter du 25 juillet 1948 (régularisation).

M. Guitton (G.-A.), de l'école d'application d'artillerie à Idar-Oberstein, à l'état-major de l'artillerie de la 5e division blindée provisoirement, pour ordre au 1er groupe du 7e régiment d'artillerie à Landau, à compter du 1er août 1948 (régularisation).

M. Joly (V.), de l'école d'application d'artillerie à Idar-Oberstein, au dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès (service). — Rejoindra le 15 août 1948 (régularisation).

Lieutenants.

M. Bastien (R.-E.), hors cadres missions, dépôt de prisonniers de guerre n° 105 à Strasbourg, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions, est affecté au dépôt central des isolés de Versailles (service), à compter du 1er août 1948 (régularisation).

M. Chiaramonti (A.-F.), bureau de garnison de Bastia. L'affectation au dépôt des isolés métropolitains de Marseille (*Journal officiel* du 30 avril 1948) est annulée. Volontaire pour l'Extrême-Orient est en instance de désignation coloniale.

M. Heimendinger (R.), hors cadres missions, dépôt de prisonniers de guerre n° 144 à Chambéry, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions, est affecté à l'école d'application d'artillerie à Idar-Oberstein (service), à compter du 25 juillet 1948 (régularisation).

M. Jean (G.-J.-B.), hors cadres missions, bureau régional de comptabilité des prisonniers de guerre à Toulouse, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 5 à Toulouse (S. C. R.).

M. Kœnig (G.-L.), du 1er escadron régional du train à Paris, en stage d'intégration dans l'arme du train, cesse son stage, est affecté au dépôt central des isolés à Versailles (service).

M. Lanthelme (G.-P.-A.), hors cadres missions, dépôt de prisonniers de guerre n° 121 à Saint-Paul-d'Eyjeaux, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions, est affecté au dépôt des isolés métropolitains à Marseille (service). — Rejoindra le 1er octobre 1948.

M. Mayer (J.-G.), du dépôt de prisonniers de guerre n° 101 à Mulhouse, muté au bureau des effectifs des troupes d'occupation à Strasbourg (n'a pas rejoint), est affecté au bureau de garnison de Mulhouse provisoirement, à compter du 1er août 1948 (régularisation) (S. C. R.).

INFANTERIE

Colonel.

M. Javelle (P.-E.), du commandement du dépôt central des isolés de Versailles au commandement du 2e régiment de tirailleurs algériens à Oran. — Rejoindra le 1er septembre 1948. Prendra ses fonctions au départ du titulaire (service).

Lieutenants-colonels.

M. Cayré (P.-J.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 1re région, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions, est affecté au 93e régiment d'infanterie à Courbevoie, commandant en second (S. C. R.).

M. Paue (C.-V.), du 8e régiment de tirailleurs marocains à Meknès au 2e régiment de tirailleurs marocains à Marrakech, commandant en second (service).

M. Penicaut (A.-J.), du 2e régiment étranger d'infanterie, rapatrié d'Extrême-Orient. Est affecté provisoirement à la C. A. R. n° 4, à Bordeaux. — En congé de fin de campagne à Availles-Limouzine (Vienne) (régularisation).

M. Semon (G.-G.), de l'état-major général des forces armées (guerre) au commandement du 21e B. C. P. T. O. A. — Rejoindra le 1er septembre 1948. Prendra ses fonctions au départ du titulaire (service).

Chefs de bataillon.

M. Aubert de Vincelles (F.-H.), de la base de Saigon, rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté provisoirement à la C. A. R. n° 3 à Rennes, en congé de fin de campagne à Lanarvily (Finistère) (régularisation).

M. Bontemps (M.-G.), de la 2e demi-brigade d'infanterie, commandant le 150e bataillon d'infanterie à Verdun, au 93e régiment d'infanterie à Courbevoie. — Rejoindra le 16 août 1948 (service).

M. de France (E.-R.), de la 103e demi-brigade d'infanterie, commandant le 32e bataillon d'infanterie à Granville, au D. C. I. de Versailles, provisoirement (régularisation).

M. Gazeau (C.-B.), de l'école d'application d'infanterie à Auvours au 4e régiment de tirailleurs marocains à Taza (service).

M. Khellafi (A.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 3e région à Rennes, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions, est affecté au 14e régiment de tirailleurs algériens à Sarrebourg (service).

M. Mariaux (L.-J.), de l'école d'application d'artillerie à Idar-Oberstein (T. O. A.) au dépôt central des isolés de Versailles, provisoirement (régularisation).

M. Monnier (R.-L.), du Prytanée militaire à la Flèche, au 19e bataillon de chasseurs à pied (T. O. A.), commandant en second. — Rejoindre le 1er septembre 1948 (service).

M. Orsini (J.-A.), du 2e régiment étranger d'infanterie, rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la C. A. R. n° 4 à Bordeaux (provisoirement, en congé de fin de campagne à la Rochelle (Charente-Maritime) (régularisation).

M. Petit (M.-E.), de la C. A. R. n° 9 à Marseille, provisoirement à la 101e demi-brigade d'infanterie, commandant le 2e B. C. P. à Vincennes. — Prendre ses fonctions au départ du titulaire (service).

M. Pouponnot (G.-G.), de l'état-major du commandant supérieur des troupes d'occupation en Autriche à Innsbrück, au 1er R. T. A., à Blida. — Rejoindra le 1er septembre 1948 (service).

M. Robelin (R.-T.), hors cadres missions, secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions, est affecté à la 2e demi-brigade d'infanterie, commandant le 150e B. I. à Verdun. — Prendra ses fonctions au départ du titulaire (service).

M. Souchet (R.), capitaine à T. D., chef de bataillon à T. T., de la C. A. R. n° 1 (provisoirement), en congé de fin de campagne jusqu'au 1er septembre 1948, au D. C. I. de Versailles, à la disposition du général commandant la 1re région en attendant sa mise à la retraite (S. C. R.).

M. Vianne-Lazare (L.-G.-H.), du 19e bataillon de chasseurs à pied, n'a pas rejoint au 21e bataillon de chasseurs à pied (T. O. A.), commandant en second. — Rejoindra le 10 septembre 1948 (service).

Capitaines.

M. Bergès (J.-A.-R.), hors cadres missions, service des P. G. de l'Axe de la 5e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 15e bataillon de chasseurs alpins en Autriche (régularisation) (service).

M. Boizou (J.-P.-J.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 4 à Bordeaux (régularisation).

M. Bon (H.-G.-E.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 8 à Sathonay (régularisation).

M. Cahart (F.-R.), de la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles, au 46e bataillon d'infanterie en Allemagne. — Rejoindra le 7 septembre 1948 (service).

M. Calve (G.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles (régularisation).

M. Calvet (M.-J.), hors cadres missions, service des P. G. de l'Axe de la 8e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté à l'état-major de la 108e demi-brigade d'infanterie à Lyon (régularisation) (service).

M. Chevauche (D.-G.-J.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès, à la 4e demi-brigade de légion étrangère au Maroc (régularisation) (service).

M. Chiron de La Casinière (H.-C.-J.), de l'état-major des troupes du Maroc à Rabat, au 4e régiment de tirailleurs marocains à Taza. — Rejoindra le 15 août 1948 (service).

M. Chofardet (J.-A.-L.), hors cadres missions, service des P. G. de l'Axe de la 7e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 4e bataillon de chasseurs à pied à Besançon (régularisation) (service).

M. Decottignies (J.-H.-G.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles (régularisation).

M. Delegue (B.-M.-P.), en congé à Toulon, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 9 à Marseille (régularisation).

M. Denis (R.-E.-A.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 6 à Metz (régularisation).

M. Dhiver (F.-J.-M.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 6 à Metz (régularisation).

M. Dolson (D.-D.), hors cadres missions, service des P. G. de l'Axe de la 2e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 8e bataillon d'infanterie à Rouen (régularisation) (service).

M. Dompgnac-Latour (J.-A.-J.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 5 à Toulouse (régularisation).

M. Dubois (R.-M.-F.), du 18e bataillon d'infanterie parachutiste à Pau, au 1er bataillon étranger parachutiste en Algérie (régularisation) (service).

M. Dussert (L.-P.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 8 à Sathonay (régularisation).

M. Genet (H.-C.), hors cadres missions, service des P. G. de l'Axe de la 8e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 27e bataillon de chasseurs alpins à Annecy (régularisation) (service).

M. Girard (M.-P.-A.), de l'école d'application d'infanterie à Auvours, à l'annexe de Strasbourg de l'école de sous-officiers de Saint-Maixent (régularisation) (service).

M. Guion de Meritens (R.-P.-M.), hors cadres missions, service des P. G. de l'Axe de la 5e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 10e bataillon de commandement en Allemagne. — Rejoindra le 16 août 1948 (service).

M. Jezequel (Y.-S.), du service militaire préparatoire à Angoulême, à l'école nationale d'escrime et de sports de combat à Antibes. — Rejoindra le 1er septembre 1948 (service).

M. Krempff (R.), hors cadres missions, service des P. G. de l'Axe de la 6e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 26e bataillon d'infanterie à Nancy. — Rejoindra le 16 août 1948 (service).

M. Le Doucen (J.-R.-P.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 9 à Marseille (régularisation).

M. Lullier (M.-P.), de l'état-major de la subdivision de Blida à l'école militaire préparatoire de Miliana (service).

M. Lozi (P.), hors cadres missions, service des P. G. de l'Axe de la 6e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 26e bataillon d'infanterie à Nancy (régularisation) (service).

M. Lucas (L.-G.-P.), du 10e bataillon de chasseurs parachutistes à Ouezzane, au 1er bataillon étranger parachutiste en Algérie (régularisation) (service).

M. Luigen (A.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 2 à Lille (régularisation).

M. Mailhes (A.-R.-G.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 5 à Toulouse (régularisation).

M. Maurette (J.-B.), du 29e bataillon de chasseurs à pied à Coulommiers, au 2e bataillon de chasseurs à pied à Vincennes (service).

M. Minard (R.-F.-M.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès au 1er bataillon étranger parachutiste (régularisation) (service).

M. Murat (P.-J.), hors cadres missions, service des P. G. de l'Axe de la 5e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 126e bataillon d'infanterie à Brive (régularisation) (service).

M. Neyreneuf (H.-J.-P.), de l'état-major de la défense territoriale de Casablanca, au 7e régiment de tirailleurs algériens en Allemagne (service).

M. Pelletier (R.-J.), hors cadres missions, service des P. G. de l'axe de la 3e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 49e bataillon d'infanterie en Allemagne (régularisation) (service).

M. Père (M.-J.-J.), hors cadres missions, service des P. G. de la 5e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté à l'état-major de la 120e demi-brigade d'infanterie à Tlemcen (régularisation) (service).

M. Perrier (H.), hors cadres missions, service des P. G. de l'axe de la 4e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 200e bataillon de pionniers nord-africains à Marseille (régularisation) (service).

M. Pineau (J.-A.), de la compagnie administrative régionale n° 9 à Marseille, au 2e bataillon de zouaves à Oran. — Rejoindra le 7 septembre 1948 (service).

M. Poitevin de Fontguyon (M.-G.-L.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles (régularisation).

M. Renard (G.-M.-E.), hors cadres missions, service des P. G. de l'axe de la 2e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 57e bataillon d'infanterie à Bordeaux (régularisation) (service).

M. Robin (P.-M.-M.), du service militaire préparatoire à Rennes, au 4e régiment de tirailleurs tunisiens à Sousse (service).

M. de Saint-Etienne (R.-G.-Y.), du 2e bataillon parachutiste de choc à Agadir, au 1er bataillon étranger parachutiste en Algérie (régularisation) (service).

M. Serre (L.-R.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 3 à Rennes (régularisation).

M. Taro (P.-L.-E.), de la compagnie administrative régionale n° 9 à Marseille, au 29e bataillon de chasseurs à pied à Coulommiers. — Rejoindra le 7 septembre 1948 (service).

M. Vadot (M.-H.), de la compagnie administrative régionale n° 8 à Sathonay, au dépôt commun des régiment étrangers à Sidi-bel-Abbès. — Rejoindra le 13 septembre 1948 (service).

M. Vandaele (J.-E.-G.), de l'état-major général des forces armées (guerre), à l'école militaire préparatoire des Andelys (service).

M. Verant (A.-A.), hors cadres missions, service des P. G. de l'axe de la 9e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 11e bataillon de chasseurs alpins à Barcelonnette (régularisation) (service).

Capitaine à titre nord-africain.

M. Laggaune Rabah ben Aïssa, hors cadres missions, service des P. G. de l'axe de la 2e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 2e régimnt de tirailleurs algériens à Mostaganem. — Rejoindra le 16 août 1948 (service).

Capitaines chef de musique.

M. Barbier (R.-L.),de la 4e demi-brigade de zouaves à Tunis, au 38e bataillon d'infanterie à Saint-Etienne (régularisation) (service).

M. Richard (R.), du 6e régiment d'artillerie légère parachutiste à Mogador, à la 4e demi-brigade de zouaves à Tunis (régularisation) (service).

Lieutenants.

M. Allain (G.), de la compagnie administrative régionale n° 3 à Rennes, au 93e régiment d'infanterie à Courbevoie. — Rejoindra le 1er août 1948 (service).

M. Alousque (H.-J.-M.), du 18e bataillon d'infanterie parachutiste à Pau, affecté à l'école nationale d'entrainement physique militaire (n'a pas rejoint), est maintenu au 18e bataillon d'infanterie parachutiste.

M. Angeli (G.-E.), de la compagnie administrative régionale n° 9 à Marseille, au dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès. — Rejoindra le 9 septembre 1948 (service).

M. Arbaud (J.-A.-U.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 7 à Dijon (régularisation).

M. Bantigny (E.-J.), du 1er bataillon du 6e régiment de tirailleurs algériens à Tlemcen, au 43e bataillon d'infanterie à Lille (service).

M. Bechard (Y.), de l'école des troupes aéroportées à Pau, au 1er bataillon étranger parachutiste en Algérie (régularisation) (service).

M. Belloir (A.-F.-L.), hors cadres, missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 3e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 41e bataillon d'infanterie à Rennes (régularisation) (service).

M. Bertin (H.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 27e bataillon d'infanterie à Dijon. — Rejoindra le 15 août (service).

M. Boge (A.-F.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 8 à Sathonay (régularisation).

M. Bonnifaud (L.-A.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 5e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 81e bataillon d'infanterie à Montpellier. — Rejoindra le 15 août 1948 (service).

M. Bourcey (P.-P.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 6e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 8e bataillon d'infanterie à Rouen (régularisation) (service).

M. Buzy de Bat (V.), du 99e bataillon d'infanterie, affecté à l'école d'application d'infanterie à Auvours (n'a pas rejoint), est maintenu au 99e bataillon d'infanterie à Chambéry (régularisation).

M. Camus (R.-L.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 2e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 35e bataillon d'infanterie en Allemagne. — Rejoindra le 15 août 1948 (service).

M. de Carvalho (G.-L.-F.), du 18e bataillon parachutiste à Pau, au 1er bataillon étranger parachutiste en Algérie (régularisation) (service).

M. Cassagnaud (R.-N.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 6e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 1er régiment de tirailleurs marocains à Port-Liautey (régularisation).

M. Charles-Domine (J.), de la compagnie administrative régionale n° 8 à Sathonay, au dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès. — Rejoindra le 9 septembre 1948 (service).

M. Cibic (R.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles (régularisation).

M. Cosson (J.-E.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 9e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 7e bataillon de chasseurs alpins en Autriche (régularisation) (service).

M. Coulin (G.-L.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 3 à Rennes (régularisation).

M. Debaene (G.-M.-R.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 6e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 23e bataillon d'infanterie à Strasbourg (régularisation) (service).

M. Debelle (M.-L.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-Bel-Abbès, à la 2e compagnie saharienne portée de légion étrangère (régularisation) (service).

M. Delafond (C.-J.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-Bel-Abbès, au 1er bataillon étranger parachutiste (régularisation) (service).

M. Delhomme (M.-C.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-Bel-Abbès, au 1er bataillon étranger parachutiste (régularisation) (service).

M. Delphy (L.-J.), de la compagnie administrative régionale n° 4 à Bordeaux, au 57e bataillon d'infanterie à Bordeaux. — Rejoindra le 15 août 1948 (service).

M. Demange (J.-E.), de la compagnie administrative régionale n° 3 à Rennes, au 2e bataillon de chasseurs à pied à Vincennes. — Rejoindra le 7 septembre 1948 (service).

M. Derrac (J.-L.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 5e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 30e bataillon de chasseurs portés à Limoges. — Rejoindra le 16 août 1948 (service).

M. Detroy (L.), du 151e bataillon d'infanterie à la compagnie administrative régionale n° 103, à Constantine.

M. Dordonnat (P.-E.-J.), hors cadres missions, service de garde des prisonniers de guerre de l'Axe de la 5e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 13e bataillon de chasseurs alpins en Autriche (régularisation) (service).

M. Douvin (G.-G.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 2e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 1er bataillon de commandement à Soissons. — Rejoindra le 16 août 1948 (service).

M. Durand (G.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 7 à Dijon (régularisation).

M. Duthil (L.-J.-B.), de la compagnie administrative régionale n° 5 à Toulouse au 81e bataillon d'infanterie à Montpellier. — Rejoindra le 26 juillet 1948 (service).

M. Geoffrey (H.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles (régularisation).

M. Giboudeau (G.-G.-A.), du centre d'administration des troupes coloniales à Toulon, à la compagnie administrative régionale n° 8 à Sathonay, en traitement au sanatorium Martel de Janville.

M. Gilles (M.-M.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 3e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 41e bataillon d'infanterie à Rennes (régularisation) (service).

M. Gries (M.-P.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 1re région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 141e bataillon d'infanterie à Marseille. — Rejoindra le 15 août 1948 (service).

M. de Grimouard (P.-H.-M.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès, à la 4e demi-brigade de légion étrangère au Maroc (régularisation) (service).

M. Guerre (E.-L.-P.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 7e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 5e régiment de tirailleurs marocains à Belfort (régularisation) (service).

M. Guigon (H.-J.-L.), de la compagnie saharienne portée de la Zousfana, au 1er bataillon du 4e régiment de tirailleurs tunisiens à Kairouan (service).

M. Guiseppi (D.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 6e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 1er bataillon du 8e régiment de tirailleurs tunisiens à Bizerte (régularisation (service).

M. Hochart (X.-M.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès, au 1er bataillon étranger parachutiste (régularisation) (service).

M. Kirsch (E.-A.), de la direction des transports militaires en Autriche, au 15e bataillon de chasseurs alpins en Autriche (service).

M. Labattut (R.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 5e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 4e bataillon de chasseurs à pied à Besançon. — Rejoindra le 16 août 1948 (service).

M. Lacaze (J.), de la compagnie administrative régionale n° 4 à Bordeaux, au dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès (service).

M. Lamiral (R.-M.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 8e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 3e régiment de tirailleurs marocains à Fontenay-le-Comte (régularisation) (service).

M. Lamotte (R.-F.-A.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 2e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 8e bataillon d'infanterie à Rouen. — Rejoindra le 15 août 1948 (service).

M. Laurent (J.), de l'école d'application d'infanterie au 151e bataillon d'infanterie à Metz (régularisation) (service).

M. Lebeuan (H.-L.-M.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 3e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 3e régiment de tirailleurs marocains à Fontenay-le-Comte (régularisation) (service).

M. Lecœur (J.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-Bel-Abbès à la 4e demi-brigade de légion étrangère du Maroc (régularisation) (service).

M. Le Faou (Y.-M.-M.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 3e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 71e bataillon d'infanterie à Dinan (régularisation) (service).

M. Lepage (E.-A.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-Bel-Abbès au 1er bataillon étranger parachutiste (régularisation) (service).

M. Malessan (L.), de la compagnie administrative régionale n° 5 à Toulouse au 126e bataillon d'infanterie à Brive (régularisation) (service).

M. de Marliave (A.-M.-C.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 5e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 1re bataillon d'infanterie à Toulouse. — Rejoindra le 16 août 1948 (service).

M. Martineau (J.-O.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 1re région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 57e bataillon d'infanterie à Bordeaux (régularisation) (S. C. R.).

M. Martini (M.), du 6e régiment de tirailleurs marocains, 1re compagnie, à Oued-Zem, à la compagnie de commandement du 1er bataillon du même régiment à Kasbatadla (service).

M. Médard (L.-G.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 2e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 8e bataillon de chasseurs portés à Epernay (régularisation) (service).

M. Medy (L.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 8e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 38e bataillon d'infanterie à Saint-Etienne (régularisation) (S. C. R.).

M. Mennesson (A.-A.-L.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 2 à Lille (régularisation).

M. Monguilan (L.-F.-Y.), du 3e bataillon du 2e régiment de chasseurs parachutistes à Bayonne, au 1er bataillon étranger parachutiste en Algérie (régularisation) (service).

M. Morvan (A.-J.-F.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 3e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 3e régiment de tirailleurs marocains à Fontenay-le-Comte (régularisation) (service).

M. Mur (J.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles (régularisation).

M. Nicoli (J.-A.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative n° 7 à Dijon (régularisation).

M. Ninu (A.-A.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de la 9e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 4e régiment de tirailleurs marocains à Taza (régularisation) (service).

M. Nomura (J.-P.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° à Versailles (régularisation).

M. Paillot (M.-J.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 6e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 1er bataillon du 37e régiment d'infanterie à Sarrelouis (régularisation) (service).

M. Pano (L.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 2e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 51e bataillon d'infanterie en Allemagne. — Rejoindra le 16 août 1948 (service).

M. Parouty (J.-L.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 9e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 21e bataillon d'infanterie en Allemagne (régularisation) (service).

M. Pasquier de Franclieu (M.-H.), de la compagnie administrative régionale n° 4 à Bordeaux, au dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès. — Rejoindra le 9 septembre 1948 (service).

M. Petit (A.-P.-M.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 4 à Bordeaux (régularisation).

M. Poizat (E.-J.), de l'établissement régional du matériel à Vincennes, au 93e régiment d'infanterie à Courbevoie (régularisation) (service).

M. Prongue (H.), de la direction des transports militaires en Autriche, au 11e bataillon de chasseurs alpins à Barcelonnette (service).

M. Raspail (F.-L.-A.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'axe de la 2e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 93e régiment d'infanterie à Courbevoie. — Rejoindra le 15 août 1948 (service).

M. Ravallec (G.-J.), du 32e bataillon d'infanterie à Granville, affecté à l'école d'application d'infanterie à Auvours (n'a pas rejoint), est maintenu au 32e bataillon d'infanterie.

M. Reichenbach (R.), de l'école spéciale militaire interarmes à Cœtquidan, à l'école d'application d'infanterie à Auvours (service).

M. Reuchet (J.-R.), du 93e régiment d'infanterie à Courbevoie, au 151e bataillon d'infanterie à Metz (régularisation) (service).

M. Richard (R.-L.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de la 2e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 150e bataillon d'infanterie à Verdun. — Rejoindra le 15 août 1948 (service).

M. Rigot (P.-M.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 5 à Toulouse (régularisation)).

M. Rocolle (Y.-L.-M.), du centre de rassemblement et de rapatriement des troupes aéroportées à Mont-de-Marsan, au centre d'instruction des opérations amphibies à Arzew (service).

M. Roger (H.-L.-E.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 2e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 4e régiment de tirailleurs marocains à Taza. — Rejoindra le 15 août 1948 (service).

M. Roy (G.-L.-C.), du 2e bataillon parachutiste de choc à Ouezzane, au 1er bataillon étranger parachutiste en Algérie (régularisation) (service).

M. Schmittlin (F.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 6e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 5e régiment de tirailleurs marocains à Belfort (régularisation) (service).

M. Siméon (F.-L.), du 151e bataillon d'infanterie à Metz, au 14e régiment de tirailleurs algériens à Sarrebourg (convenances personnelles).

M. Tikhodoumoff (V.), de l'école spéciale militaire interarmes à Cœtquidan, au 1er bataillon de zouaves à Casablanca. — Rejoindra le 9 août 1948 (service).

M. Trehet (J.-M.-B.), du 23e bataillon d'infanterie à Saint-Etienne, à l'annexe de Strasbourg de l'école de sous-officiers de Saint-Maixent (régularisation) (service).

M. Triquet (A.-M.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 2 à Lille (régularisation).

M. Wattrelot (M.-H.), hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 4e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 1er bataillon de zouaves à Casablanca (régularisation) (service).

M. Wintzer (A.-A.), du 93e régiment d'infanterie à Courbevoie, au 15e bataillon de chasseurs alpins en Autriche (régularisation) (service).

Lieutenant à titre nord-africain.

M. Mohamed ben Lahcen Gamraoui, hors cadres missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 1re région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres missions et est affecté au 3e régiment de tirailleurs marocains à Fontenay-le-Comte. — Rejoindra le 15 août 1948 (service).

Sous-lieutenants.

M. Aubouin (R.-M.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès, au 1er bataillon étranger parachutiste (régularisation) (service).

M. Berthaud (C.-G.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès, au 1er bataillon étranger parachutiste (régularisation) (service).

M. Charton (R.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès, au 1er bataillon étranger parachutiste (régularisation) (service).

M. Christofari (J.-P.), de la compagnie administrative régionale n° 9 à Marseille, au dépôt commun des régiments étrangers, à Sidi-bel-Abbès (service).

M. Fulda (A.), du 5e régiment de tirailleurs marocains à Belfort, au dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès (régularisation) (service).

M. Garcin de Mure de Larnage (J.-G.-E.), de la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, au 46e bataillon d'infanterie en Allemagne (service).

M. Gorce (P.-G.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 4, à Bordeaux (régularisation).

M. Guérin de Vaugrente (G.-M.), du 10e bataillon parachutiste de choc à Ouezzane, au 1er bataillon étranger parachutiste (régularisation) (service).

M. Guillon (J.-M.-F.), du 5e bataillon de chasseurs à pied à Fort-National, au dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès pour l'encadrement de renforts destinés à l'Extrême-Orient (régularisation).

M. Hippert (P.-M.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès, au 1er bataillon étranger parachutiste (régularisation) (service).

M. Jego (G.), du 11e bataillon d'infanterie à Rennes, à l'école de sous-officiers de Saint-Maixent (régularisation) (service).

M. Le Guyader (M.-M.), hors cadres, missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 5e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres, missions, et est affecté au 3e régiment de tirailleurs marocains à Fontenay-le-Comte. — Rejoindra le 15 août 1948 (service).

M. Leost (J.-F.-M.), du 41e bataillon d'infanterie à Rennes, à l'école nationale d'escrime et de sports de combat à Antibes (service).

M. L'Huillier (J.-A.), de la compagnie administrative régionale n° 102 à Oran, au 2e régiment de tirailleurs algériens à Oran (régularisation) (S. C. R.).

M. Meyer (R.-C), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès, au 1er bataillon étranger parachutiste (régularisation) (service).

M. Miran (E.-E.-L.), du 2e bataillon du 2e régiment de tirailleurs algériens à Mostaganem, au 3e bataillon du même régiment à Tiaret (service).

M. Muelle (R.-F.), sous-lieutenant de l'arme blindée en instance d'intégration dans l'infanterie, de l'école des troupes aéroportées, au dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès pour encadrement d'un bataillon étranger parachutiste (régularisation) (service).

M. Nicolas (M.-P.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès, au 1er bataillon étranger parachutiste (régularisation) (service).

M. Nieto (F.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative n° 1 à Versailles (régularisation).

M. Poisson (M.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à la compagnie administrative régionale n° 3 à Rennes (régularisation).

M. Pontvieux (R.-L.-A.), de la direction régionale des transports militaires en Afrique du Nord, à la base militaire d'Alger, compagnie de base (service).

M. Rolin (J.-C.), du 18e bataillon d'infanterie parachutiste à Pau, au 1er bataillon étranger parachutiste en Algérie (régularisation) (service).

M. Rozier (P.-A.-H.), de la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles, au 93e régiment d'infanterie à Courbevoie (régularisation) (service).

M. Stien (L.-L.), du groupement porté de légion étrangère du Maroc, au 1er bataillon étranger parachutiste (régularisation) (service).

M. Tchia Brich Villi (O.), du 1er régiment étranger d'infanterie au Kef, au 1er bataillon étranger parachutiste (régularisation) (service).

M. Vallet (C.-P.), du dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès, au 1er bataillon étranger parachutiste (régularisation).

Sous-lieutenants à titre nord-africain.

M. Boukerouata Ali, hors cadres, missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 2e région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres, missions, et est affecté au 1er bataillon du 6e régiment de tirailleurs algériens à Tlemcen (régularisation) (service).

M. Meghitte Aissa, du 14e régiment de tirailleurs algériens à Sarrebourg, au 1er bataillon du 6e régiment de tirailleurs algériens à Tlemcen (service).

M. Yahi Amar, hors cadres, missions, service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 1re région militaire, cesse d'être placé dans la position hors cadres, missions, et est affecté au 7e régiment de tirailleurs algériens en Allemagne. — Rejoindra le 16 août 1948 (service).

M. Zerguini Mohamed, de la compagnie administrative régionale n° 101 à Blida, au 1er bataillon du 3e régiment de tirailleurs algériens à Constantine (service).

ARME BLINDEE — CAVALERIE

Chefs d'escadrons.

M. Fege (R.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative n° 1 à Versailles, au 8e régiment de cuirassiers à Bizerte (régularisation) (service).

M. Jean-Jean (A.-C.), du bataillon d'instruction n° 553 du service militaire préparatoire à Carcassonne, au 9e régiment de chasseurs d'Afrique à Batna (service).

M. de Lesparda (P.-A.), du cabinet militaire du général commandant en chef français en Allemagne, au 8e régiment de dragons à Poitiers (service).

M. Mir (J.-P.), de la 59e demi-brigade du service militaire préparatoire de la 9e région à Marseille, au 12e régiment de dragons (T. O. A.) (service).

M. Toscan du Plantier (F.-T.), de la direction du personnel militaire de l'armée de terre à Paris, au centre national des sports équestres (bureau des sports équestres, à Paris) (S. C. R.).

Capitaines.

M. Arainty (P.), du dépôt de P. G. A. n° 227 à Noisy-le-Sec, au 9e groupe de spahis algériens à Batna (régularisation) (service).

M. Barras (P.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 5 à Toulouse, au 8e régiment de cuirassiers à Bizerte (régularisation) (service).

M. Dumesnil (R.-C.), de l'école d'application de l'armée blindée et de la cavalerie à Saumur, au 1er régiment de cuirassiers (T. O. A.) (service).

M. Gazagnes (M.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles, au 3e régiment de chasseurs d'Afrique à Tlemcen. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Govin (C.-A.), de l'école d'application de l'armée blindée et de la cavalerie à Saumur, au 12e régiment de dragons (T. O. A.) (régularisation) (service).

M. Keller (J.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles, au 6e régiment de chasseurs d'Afrique (T. O. A.) (régularisation) (service).

M. Larroque (R.-L.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles, au 9e régiment de chasseurs d'Afrique à Batna. — Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Picard (J.), du bataillon d'instruction n° 542 du S. M. P. à Poitiers, à l'école des sous-officiers à Saint-Maixent (régularisation) (service).

M. Poirier (A.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 1, à Versailles, au 8e régiment de chasseurs d'Afrique à Roanne (régularisation) (service).

M. Senez (G.), de l'école d'application de l'arme blindée et de la cavalerie à Saumur, au 5e régiment de chasseurs d'Afrique à Alger (régularisation) (service).

M. Tavernier (P.-P.), du 1er régiment de spahis marocains à Tours. La mise à la disposition du général commandant supérieur des troupes françaises en Extrême-Orient (*Journal officiel* du 30 avril 1948) est annulée. — Maintenu au 1er R. S. M. à Tours.

M. Wiedemann (E.-H.), du 9e régiment de chasseurs d'Afrique à Batna, au 1er régiment de saphis algériens à Médéa (régularisation) (service).

Lieutenants.

M. Acquaviva (J.-P.), du 2e régiment de spahis algériens (T. O. A.), au 5e groupe de spahis marocains (T. O. A.) (service).

M. Adrian (J.), du dépôt de P. G. A. n° 148 à Saint-Etienne, au 8e régiment de chasseurs d'Afrique à Roanne (régularisation) (service).

M. de Bardies-Montfa (A.), du 206e groupe d'artillerie marocain à Gignac, au 8e régiment de dragons à Poitiers (régularisation) (service).

M. Biot (R.), de la 304e compagnie de tirailleurs marocains à Saint-Denis, au 4e régiment de chasseurs d'Afrique à Gabès (service).

M. Caniot (G.-J.), du 2e régiment de spahis algériens (T. O. A.), au 1er régiment de spahis algériens à Médéa (service).

M. Canonne (G.), du dépôt de P. G. A. n° 14 à Douai, au 1er régiment de cuirassiers (T. O. A.) (service).

M. Claudepierre (G.), du 501e régiment de chars de combat à Rambouillet, à la disposition du général commandant supérieur des troupes françaises en Extrême-Orient (service).

M. Couthures (M.-B.), du cabinet militaire du résident général de France au Maroc, au 3e groupe d'escadrons de spahis marocains à Rabat (régularisation) (S. C. R.).

M. Deleplanque (E.), du dépôt de P. G. A. n° 12 à Hesdin, au 2e régiment de dragons (T. O. A.) (service).

M. Demetz (A.), du dépôt de P. G. A. n° 132 à Saint-Bonnet-Tronçais, au 31e régiment de dragons à Lunéville (régularisation) (service).

M. Faou (F.), du dépôt de P. G. A. n° 161, camp de Larzac, au 13e régiment de dragons à Alençon (service).

M. Faure (A.), dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès. L'affectation au 2e régiment étranger de cavalerie à Oudjda (*Journal officiel* du 1er juin 1948) est annulée.

M. Gaudry (R.), de la direction régionale des P. G. A. de la 7e région à Dijon, au 5e régiment de dragons à Tarascon (service).

M. Genestie (M.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 4 à Bordeaux, au 8e régiment de dragons à Poitiers. — Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Hadengue (G.-J.), de la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles, à la disposition du général commandant supérieur des troupes françaises en Extrême-Orient (régularisation) (service).

M. de Hautecloque (B.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative n° 1 à Versailles, au 4e régiment de chasseurs d'Afrique à Gabès. — Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Heck (A.), du dépôt de P. G. A. n° 104 à Mulhouse, au 4e régiment de cuirassiers à Reims (régularisation) (service).

M. Helain (B.), du dépôt de P. G. A. n° 224 à Evreux, au 101e escadron subdivisionnaire du 13e dragons au Mans (service).

M. Hernandez de Figueroa (M.-P.), de l'état-major du commandement militaire de la zone Nord (T. O. A.), au dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès (régularisation) (service).

M. Jean (A.), de la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles, à la compagnie régionale administrative n° 8 à Lyon (régularisation).

M. Laemle (C.), du dépôt de P. G. A. n° 51 à Orléans, au 2e régiment de hussards à Orléans (S. C. R.).

M. Lallie (P.-N.), du 93e régiment d'infanterie à Courbevoie, au centre national des sports équestres à Fontainebleau (détaché dans l'arme blindée et la cavalerie (service).

M. Laperche (R.-M.), du 1er régiment de cuirassiers à Reims, à la disposition du général commandant supérieur des troupes françaises en Extrême-Orient (régularisation) (service).

M. de La Sayette (F.), de l'école d'application de l'infanterie à Auvours, au centre national des sports équestres à Fontainebleau (service).

M. Malevergne de Lafaye (L.-P.), de la direction régionale des P. G. A. de la 1re région à Paris, au 1er régiment de spahis algériens à Médéa (service).

M. Mercier de Paty de Clam (M.-F.), de l'école des sous-officiers à Strasbourg, au 1er régiment de cuirassiers (T. O. A.) (service).

M. Morin (Y.-A.), du 206e groupe d'artillerie marocain à Martigues, au 6e régiment de chasseurs d'Afrique (T. O. A.) (régularisation) (service).

M. Nouven (A.-J.), du 8e groupe de spahis algériens à Saïda, au 2e régiment de chasseurs d'Afrique à Mascara (convenances personnelles).

M. Pigeaud (J.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative n° 1 à Versailles, au 9e régiment de chasseurs d'Afrique à Batna (régularisation) (service).

M. Pinel (J.-J.), du 9e régiment de chasseurs d'Afrique à Batna, au dépôt commun des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès (service).

M. Poinsignon (J.), du dépôt de P. G. A. 2101 à Sarralbe, au 6e groupe de spahis algériens à Aumale (service).

M. Potiron de Boisfleury (B.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 3 à Rennes, au centre des opérations amphibies à Arzew. — Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Pouder (R.-L.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 3 à Rennes, au 11e régiment de cuirassiers à Orange (régularisation) (service).

M. Preaud (B.-M.), du 3e régiment de hussards à Auch, à la disposition du général commandant supérieur des troupes françaises en Extrême-Orient (régularisation) (service).

M. Quenaud (T.), de la direction régionale des P. G. A. de la 7e région à Dijon, au dépôt des isolés métropolitains à Marseille (service).

M. Thibaut de La Carte de La Ferté Senectère (M.-M.), du 1er régiment de cuirassiers (T. O. A.), au dépôt des régiments étrangers à Sidi-bel-Abbès (service).

M. Vignais (B.-P.), du dépôt des isolés métropolitains à Marseille, au 1er régiment de spahis marocains à Tours (convenances personnelles).

Sous-lieutenants.

M. Chergui Amar Ben Aïssa, de la direction régionale des P. G. A. de la 2e région à Lille, au 2e régiment de chasseurs d'Afrique à Mascara (service).

M. El Khellafa Ben Baba El Hadj, de l'école d'application de l'armée blindée et de la cavalerie à Saumur, au 1er régiment de cuirassiers (T. O. A.) (régularisation) (service).

M. Gharbaoui Ben Smail Ben Bagaid, du 206e groupe d'artillerie marocain à Vitrolles, à l'école d'application de l'armée blindée et de la cavalerie à Saumur (régularisation) (service).

M. Guendez Mustapha, de la direction régionale des P. G. A. de la 2e région à Lille, au 1er régiment de spahis algériens à Médéa (service).

M. Heddi Ben Hadji Ben Heddi, de l'école d'application de l'armée blindée et de la cavalerie à Saumur, au 12e régiment de cuirassiers (T. O. A.) (régularisation) (service).

M. Larbi ou Lahboub ou Lhocein, de l'école d'application de l'armée blindée et de la cavalerie à Saumur, au 12e régiment de dragons (T. O. A.) (régularisation) (service).

M. Mohamed Abdou si Hafid el Fassy, de l'école d'application de l'arme blindée et de la cavalerie à Saumur, au 6e régiment de chasseurs d'Afrique (T. O. A.) (régularisation) (service).

M. Mohamed Ben Ahmed Medbouh, de l'école d'application de l'armée blindée et de la cavalerie à Saumur, au 11e régiment de chasseurs d'Afrique (T. O. A.) (régularisation) (service).

M. Mohamed Salah Mokadem, du 206e groupe d'artillerie marocaine à Rognac, au 2e régiment de dragons (T. O. A.) (régularisation) (service).

M. Potiron (E.-M.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative n° 3 à Rennes, au 4e régiment de chasseurs d'Afrique à Gabès. — Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

ARTILLERIE

Colonel.

M. Durrande (A.-M.), de l'état-major de l'artillerie et des F. T. A. de l'élément divisionnaire d'infanterie Nord (T. O. A.), au 13e régiment d'artillerie à Bourges (chef de corps) (service).

Chefs d'escadron.

M. Barbier (R. C. J. G.), du 406e régiment d'artillerie antiaérienne à Amiens, au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre), direction du contrôle du budget et du contentieux, à Paris (régularisation) (service).

M. Chauvin (R.-M.-H.), rapatrié d'Extrême-Orient le 30 juin 1948, à la compagnie administrative régionale n° 4, à Bordeaux (régularisation) (S. C. R.).

M. Coston (J.-F.), du 2e régiment d'artillerie à Kusel, au 2e régiment d'artillerie (pour ordre), état-major du commandement de l'artillerie et des F. T. A. des T. O. A., à Achern (S. C. R.).

M. Houriez (M.), du 25e régiment d'artillerie à Thionville, au 25e régiment d'artillerie à Thionville, commandant le 2e groupe, régularisation à compter du 15 juin 1948 (S. C. R.).

M. Laure (L.-A.), hors cadres en mission, à la disposition du secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, cesse d'être placé dans la position hors cadres; est affecté à l'état-major de l'artillerie et des F. T. A. de l'élément divisionnaire d'infanterie Sud (T. O. A.) (régularisation) (S. C. R.).

M. Lavarde (M.-C.-F.-J.-C.), du 61e régiment d'artillerie à Meknès, au 63e régiment d'artillerie à Taza (commandant le 2e groupe) (régularisation) (service).

M. Vennin (J.-L.-M.-E.), du 63e régiment d'artillerie à Taza, au 61e régiment d'artillerie à Meknès (commandant le 1er groupe) (régularisation) (service).

M. Weiss (J.-J.-R.), de l'état-major du commandement en chef français en Autriche, au centre d'études tactiques et techniques de Montagne, à Uriage (régularisation) (service).

Capitaines.

M. Amigues (R.-L.-J.-V.), du 63e régiment d'artillerie à Taza, au 61e régiment d'artillerie à Meknès (régularisation) (service).

M. Cazaubon (J.-A.-F.), du 1/93e régiment d'artillerie à Grenoble, au 63e régiment d'artillerie à Taza (service).

M. Clouet (P.-H.-E.), du groupe d'artillerie marocain n° 206 aux Martigues, au 13e régiment d'artillerie à Bourges (régularisation) (service).

M. d'Escoleca de Boisse (R.-J.), du 401e régiment d'artillerie antiaérienne à Romainville, à l'école d'application d'artillerie à Idar-Oberstein (régularisation) (service).

M. Germain (J.-A.-R.), du 63e régiment d'artillerie à Taza, au 61e régiment d'artillerie à Meknès (régularisation) (service).

M. Girardat (E.-P.), du 61e régiment d'artillerie à Meknès, au 63e régiment d'artillerie à Taza (régularisation) (service).

M. Gonfard (L.-H.-G.), rapatrié d'A. O. F., de la compagnie administrative régionale n° 9 à Marseille, au 1/412e régiment d'artillerie antiaérienne à Tunis. — Embarquement à partir du 17 septembre 1948 (service).

M. Gras (F.-M.), rapatrié d'Extrême-Orient le 30 juin 1948, à la compagnie administrative n° 9 à Marseille (régularisation) (S. C. R.).

M. Guibert (C.-R.), du groupe d'artillerie marocain n° 206 aux Martigues, au 13e régiment d'artillerie à Bourges (régularisation) (service).

M. Guyonnet (J.-R.), du 33e régiment d'artillerie à Poitiers, à l'école d'application d'artillerie à Idar-Oberstein (régularisation) (service).

M. Imhoff (L.-F.), du groupement d'aviation d'observation d'artillerie n° 2 à Wackernheim, au 405e régiment d'artillerie antiaérienne à Hyères (régularisation) (service).

M. Jeanpert (C.), de l'école polytechnique à Paris, à la compagnie administrative régionale n° 8 à Sathonay (S. C. R.).

M. Melchy (G.-O.-O.), du groupe d'artillerie marocain n° 206 aux Martigues, au 33e régiment d'artillerie à Poitiers (régularisation) (service).

M. Olivier (E.-A.-J.), du 61e régiment d'artillerie à Meknès, à l'école polytechnique à Paris (service).

M. Péris (P.-M.), du 1/93e régiment d'artillerie à Grenoble, à l'état-major du commandement de l'artillerie de la 8e région militaire (régularisation) (service).

M. Savary (P.-P.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles, au 61e régiment d'artillerie à Meknès (régularisation) (service).

M. Seray (Y.-A.), du 63e régiment d'artillerie à Fès, au 63e régiment d'artillerie à Taza (régularisation) (service).

M. Soumoy (J.-J.-L.-F.), du 63e régiment d'artillerie à Taza, au 61e régiment d'artillerie à Meknès (régularisation) (service).

Lieutenants.

M. Cassagnères (M.-M.-L.), de l'école des sous-officiers de Strasbourg, à l'école des sous-officiers de Langenargen (régularisation) (service).

M. Cesarini (P.-A.-C.), du 63e régiment d'artillerie à Taza, au 61e régiment d'artillerie à Meknès (régularisation) (service).

M. Clausse (S.-C.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 6 à Metz, au groupement d'aviation d'observation d'artillerie n° 4 à Fès (régularisation) (service).

M. Courcelle (R.-P.-A.), du 64e régiment d'artillerie à Meknès, au 63e régiment d'artillerie à Taza (régularisation) (service).

M. Dauxin (J.-L.-J.), du 1/68e régiment d'artillerie à Périgueux (détaché à l'école d'application de l'arme blindée et de la cavalerie), à l'école d'application de l'armée blindée et de la cavalerie à Saumur (régularisation) (service).

M. Demotte-Mainard (H.-R.-M.), du 63e régiment d'artillerie à Taza, au 64e régiment d'artillerie à Meknès (régularisation) (service).

M. Ditcharry (R.-P.), de l'école de sous-officiers de Saint-Maixent, au 405e régiment d'artillerie antiaérienne à Hyères (service).

M. Drivet (F.-M.), du groupe d'artillerie marocain n° 206 aux Martigues, au 63e régiment d'artillerie à Taza (régularisation) (service).

M. Equi (R.-L.E.), du 63e régiment d'artillerie à Taza, au 64e régiment d'artillerie à Meknès (régularisation) (service).

M. Favre (H.-C.-M.), de l'école d'application des transmissions, annexe de Pontoise (stagiaire), au cours pratique de tir antiaérien à Nîmes (régularisation) (service).

M. Giroux (L.), du 405e régiment d'artillerie antiaérienne à Hyères, à l'état-major du groupement Sud des forces terrestres antiaériennes de la D. A. T. à Aix-en-Provence (service).

M. Guillet (L.-L.-M.), du 401e régiment d'artillerie antiaérienne à Provins, au cours pratique de tir antiaérien à Nîmes (régularisation) (service).

M. Jeand'heur (C.-G.-H.), du 63e régiment d'artillerie à Fès, au 63e régiment d'artillerie à Taza (régularisation) (service).

M. Joubert (L.-C.), du 1/16e régiment d'artillerie à Châlons-sur-Marne, au 1/19e régiment d'artillerie à Draguignan (service).

M. Jouffrault (F.-M.-F.), du 5e régiment d'artillerie à Kolea (détaché à l'école d'application de l'arme blindée et de la cavalerie à Saumur), au 1/68e régiment d'artillerie à Périgueux (régularisation) (service).

M. Mahé (Y.), du 63e régiment d'artillerie à Taza, au 64e régiment d'artillerie à Meknès (régularisation) (service).

M. Maréchal (F.-M.-A.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles, à l'école d'application d'artillerie à Idar Oberstein, rejoindra le 7 septembre 1948 (service).

M. Marion (R.-M.), du 63e régiment d'artillerie à Taza, au 64e régiment d'artillerie à Meknès (régularisation) (service).

M. Mourrieras (J.-M.), de la direction des transports militaires du Maroc à Oujda, au 63e régiment d'artillerie à Taza (service).

M. Nicolas (A.-C.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 6 à Metz, au 8e régiment d'artillerie à Nancy (régularisation) (S. C. R.).

M. Pinard (P.-A.), de l'état-major de la base militaire de Casablanca, au 64e régiment d'artillerie à Meknès (service).

M. Poudou (P.-E.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 9 à Marseille, au groupement d'aviation d'observation d'artillerie n° 2 à Wackernheim, repoindra le 10 septembre 1948 (service).

M. Reynet (M.-L.), du 63e régiment d'artillerie à Taza, au 64e régiment d'artillerie à Meknès (régularisation) (service).

M. Roux (G.-A.-F.), du 1/47e régiment d'artillerie à Idar-Algenrodt, à l'école de sous-officiers de Strasbourg (régularisation) (service).

M. Sare (G.-C.-G.), du 63e régiment d'artillerie à Taza, au 64e régiment d'artillerie à Meknès (régularisation) (service).

M. Schombourger (M.-A.-G.), du 1/24e régiment d'artillerie à Reutlingen (n'a pas rejoint), à la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles (S. C. R.).

Sous-lieutenants.

M. Colard (G.-E.-C.), du 63e régiment d'artillerie à Fès, au 63e régiment d'artillerie à Taza (régularisation) (service).

M. Gentes (R.-J.), de l'école d'application des transmissions annexe de Pontoise (stagiaire), au 61e régiment d'artillerie antiaérienne à Belfort (régularisation) (service).

M. Grivot (B.-A.-R.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles, au 63e régiment d'artillerie à Taza, embarquement à partir du 10 septembre 1948 (service).

M. Le Serbon (O.-E.-A.-J.), lieutenant à T. T., du 1/11e régiment d'artillerie à Landstuhl (détaché au cours pratique de tir antiaérien), au 10e régiment d'artillerie antiaérienne à Vannes (régularisation) (service).

M. Loncle (P.-J.-F.-A.), du 63e régiment d'artillerie à Taza, au 64e régiment d'artillerie à Meknès (régularisation) (service).

M. Noailhac (J.), du 63e régiment d'artillerie à Fès, au 63e régiment d'artillerie à Taza (régularisation) (service).

M. Tacquenet (J.-M.), du 63e régiment d'artillerie à Taza, au 64e régiment d'artillerie à Meknès (régularisation) (service).

Mis à la disposition du général commandant supérieur des T. F. E. O. (régularisation).

Lieutenants.

M. Hartmann (G.-P.-J.), du 25e régiment d'artillerie à Thionville.

M. Pierron (L.), du 1/16e régiment d'artillerie à Châlons-sur-Marne.

M. Tcheltsoff (W.), du 64e régiment d'artillerie à Meknès.

M. Vigouroux (J.-P.-M.), du 64e régiment d'artillerie à Meknès.

Sous-lieutenants.

M. Clément (R.-A.-A.), du 1/11e régiment d'artillerie à Landstuhl.

M. Barety (R.-A.-L.), du 406e régiment d'artillerie antiaérienne à Amiens.

M. David (R.-G.), lieutenant à T. T., du 402e régiment d'artillerie antiaérienne à Commercy.

M. Garcia (L.-A.), du 1/24e régiment d'artillerie à Reutlingen.

TRAIN

Chefs d'escadron.

M. Guiollot (P.-M.-H.), de l'artillerie en stage, à la disposition du commandant du train de la 1re région militaire, affecté au 1er escadron du train à Paris (régularisation) (service).

M. Ménard (D.-J.), du groupe de transport n° 502 des troupes d'occupation en Allemagne, à la direction du personnel militaire de l'armée de terre à Paris (service).

M. Sarrazin (M.-Ch.-H.-A.), breveté d'état-major, du groupe de transport n° 512 à Toul, au commandement du train et direction des transports militaires de la 1re région militaire à Paris (régularisation) (service).

Capitaines.

M. Dartigeas (A.-A.), de l'infanterie en stage, à la disposition du commandant du train de la 1re région militaire, affecté au 1er escadron du train à Paris (régularisation) (service).

M. Denée (P.), de l'infanterie en stage, à la disposition du commandant du train de la 1re région militaire, affecté au groupe de transport n° 501 à Vincennes (régularisation) (service).

M. Lebeau (Ch.-J.-J.), de l'infanterie en stage, à la disposition du commandant du train de la 1re région militaire, affecté à l'état-major général des forces armées (guerre) (régularisation) (service).

M. Mauduit (P.-A.), de l'infanterie en stage, à la disposition du commandant du train de la 1re région militaire, affecté au 1er escadron du train à Paris (régularisation) (service).

M. Puzenat (P.-A.-A.), de l'artillerie en stage, à la disposition du commandant du train de la 1re région militaire, affecté au commandement du train et direction des transports militaires de la 1re région militaire à Paris (régularisation) (service).

M. Thiriet (E.), de l'infanterie en stage, à la disposition du commandant du train de la base 901 des troupes d'occupation en Allemagne, affecté au groupe de transport n° 501 des troupes d'occupation en Allemagne (régularisation) (service).

M. Vigouroux (F.-M.-N.), à la disposition du commandement du train des troupes d'occupation en Allemagne, affecté au groupe de transport 502 des troupes d'occupation en Allemagne (régularisation) (service) (S. C. R.).

Lieutenants.

M. Basset (P.-G.), de la compagnie sanitaire n° 534 des troupes d'occupation en Autriche, au commandement du train des troupes d'occupation en Autriche (service) (S. C. R.).

M. Bertrand (P.-F.), de la compagnie régionale du train n° 6 à Metz, à l'école d'application du train à Tours (régularisation) (service).

M. Brault (A.-P.-A.), du 1er escadron du train à Paris, à l'école d'application du train à Tours (régularisation) (service).

M. Clément (G.-A.-P.), de l'infanterie en stage, à la disposition du commandant du train de la 1re région militaire, affecté au commandement du train et direction des transports militaires de la 1re région militaire (régularisation) (service).

M. Cuvillier (H.-E.-A.), de l'infanterie en stage, à la disposition du commandant du train de Tunisie, affecté au 26e escadron du train à Tunis (régularisation) (service).

M. Detrait (M.-H.-E.), de la compagnie de Q. G. n° 42 des troupes d'occupation en Autriche, à la compagnie sanitaire n° 534 des troupes d'occupation en Autriche (service) (S. C. R.).

M. Le Maréchal (P.-M.-J.), de la compagnie de Q. G. et de transport n° 122 à Alger, au centre régional d'instruction et d'organisation du train n° 2 à Laon, rejoindra à l'issue de son congé de fin de séjour (régularisation) (service).

M. Levêque (J.), de l'infanterie en stage, à la disposition du commandant du train de la 4e région militaire, affecté au groupe de transport n° 509 à la Rochelle (régularisation) (service).

M. Louis (P.-A.), de la compagnie régionale du train n° 9 à Marseille, à l'école d'application du train à Tours (régularisation) (service).

M. Martin (P.-R.), de l'infanterie en stage, à la disposition du commandant du train de la 1re région militaire, affecté au 1er escadron du train à Paris (régularisation) (service).

M. Martzolf (?.), de l'infanterie en stage, à la disposition du commandant du train des troupes d'occupation en Autriche, affecté à la compagnie sanitaire n° 534 des troupes d'occupation en Autriche (régularisation) (service) (S. C. R.).

M. Mauras (J.-A.), du 1er escadron du train à Paris, au dépôt central des isolés à Versailles (détaché au centre automobile interministériel à Paris) (régularisation) (service) (S. C. R.).

M. Mifbach (J.-P.-R.-M.), du groupe de transport n° 510 à Laon, à l'école d'application du train à Tours (régularisation) (service).

M. Roth (R.-E.-H.), rapatrié d'Extrême-Orient, du commandement du train d'Extrême-Orient, à la compagnie administrative régionale n° 6 à Metz (service).

M. Vasseur (R.), du service militaire préparatoire de la 3e région militaire, 53 1/2 brigade d'instruction à Nantes, au groupe de transport n° 505 au Mans (service).

Sous-lieutenants.

M. du Tertre Delmarcq (H.-M.-J.), lieutenant à T. T., compagnie administrative régionale n° 1 à Versailles; l'affectation au centre de formation technique du train des troupes d'occupation en Allemagne (*Journal officiel* du 1er juin 1948) est annulée; affecté à l'école d'application du train à Tours (régularisation) (service).

M. Trousse (A.-A.-E.), lieutenant à T. T., de l'infanterie en stage, à la disposition du commandant du train de la 3e région militaire, affecté au groupe de transport n° 505 au Mans (régularisation) (service).

TRANSMISSIONS

Lieutenants-colonels.

M. David (J.-A.), rapatrié d'Extrême-Orient, en congé de fin de campagne de 120 jours à compter du 9 juin 1948, à la compagnie administrative régionale n° 6 à Metz (régularisation).

M. Then (J.-H.-A.), commandant le territoire de Ghardaïa à Laghouat, au 42e régiment de transmissions en Allemagne (régularisation) (service).

Capitaines.

M. Deverdine (S.-B.), 23e bataillon de transmissions en Autriche. L'affectation au 41e bataillon de transmissions à Tunis (*Journal officiel* du 1er juin 1948) est annulée. Affecté au 47e bataillon de transmissions en Allemagne (régularisation) (service).

M. Guillevic (J.-D.-L.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 6 à Metz, au 118e bataillon de transmissions à Nancy à compter du 15 juillet 1948 (régularisation) (service).

M. Martinie (A.), 58e bataillon de transmissions à Lille. L'affectation au 48e bataillon de transmissions à Libourne (*Journal officiel* du 30 avril 1948) est annulée. Affecté au commandement des transmissions de la 4e région militaire à Bordeaux (service).

Lieutenants.

M. Bernard (A.), de la 77e compagnie de transmissions à Marrakech au 41e régiment de transmissions à Rabat. Rejoindra le 10 août 1948 (régularisation) (service).

M. Biomez (E. J.), du 58e bataillon de transmissions à Lille à l'école d'application des transmissions à Montargis. Rejoindra le 15 juillet 1948 (régularisation) (service).

M. Comes (F.-J.), du centre d'instruction technique de détection électro-magnétique à Pontoise (élève), au centre d'instruction technique de détection électromagnétique à Pontoise (instructeur) (S. C. R.).

M. Diche (J.-P.-L.), rapatrié d'Extrême-Orient, de la compagnie administrative régionale n° 6 à Metz, au 42e régiment de transmissions en Allemagne. — Rejoindra le 10 septembre 1948 (service).

M. Latuner (G.-R.), infanterie, 11e bataillon de chasseurs alpins à Barcelonnette, détaché dans les transmissions en vue de son intégration dans cette arme. Affecté au 28e bataillon de transmissions, 2e compagnie, à Marseille (régularisation) (service).

M. Loyal (M.-C.), 49e bataillon de transmissions en Allemagne. L'affectation au 8e régiment de transmissions, 2e bataillon, à Versailles (*Journal officiel* du 30 juin 1948) est annulée. Affecté au 8e régiment de transmissions, 1er bataillon, à Paris (service).

M. Mercier (M.-F.-J.), 58e bataillon de transmissions à Lille. L'affectation à l'école d'application des transmissions à Montargis (*Journal officiel* du 30 juin 1948) est annulée. Maintenu au 58e bataillon de transmissions à Lille (régularisation).

M. Pirat (M.), de la 79e compagnie de transmissions à Maison-Carrée, au 45e régiment de transmissions à Maison-Carrée. — Rejoindra le 16 juillet 1948 (régularisation) (S. C. R.).

M. Ravarre (P.-A.), de la 75e compagnie de transmissions à Bayonne, au 41e bataillon de transmissions à Tunis. — Rejoindra le 10 août 1948 (régularisation) (service).

M. Simonet (H.-L.-A.), du 118e bataillon de transmissions à Nancy, au 41e bataillon de transmissions à Tunis. — Rejoindra le 25 août 1948 (régularisation) (service).

Sous-lieutenants.

M. Roses (R.-J.), du centre d'instruction technique de détection électromagnétique à Pontoise (élève), au service technique des installations et de l'exploitation des transmissions à Paris. — Rejoindra le 15 août 1948 (service).

M. Vieillame (A.-M.), du centre d'instruction technique de détection électromagnétique à Pontoise (élève), à la section technique de l'armée, groupement transmissions à Paris. — Rejoindra le 15 août 1948 (service).

SERVICE DU MATÉRIEL

Subdivision transmissions.

Chef de bataillon.

M. Cholesky (R.-H.), enseignement militaire supérieur scientifique et technique à Paris; l'affectation à la direction centrale du matériel, subdivision transmissions (*Journal officiel* du 30 juin 1948) est annulée. Maintenu à l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique (S. C. R.).

SERVICE DES FABRICATIONS D'ARMEMENT. — SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ARMEMENT

Lieutenant.

M. Savouyaud (J.), du centre d'instruction technique de détection électromagnétique à Pontoise (élève), au service des fabrications d'armement, service des télécommunications d'armement, détaché au centre national d'études des télécommunications à Paris. — Rejoindra le 15 août 1948 (service).

GENIE

Colonels

M. Bar (C.-E.), arme, commandant le 31e bataillon du génie à la Goulette, nommé commandant du 7e régiment du génie à Avignon (régularisation) (service).

Lieutenants-colonels.

M. Scherne (E.-J.), arme, direction du personnel militaire de l'armée de terre, affecté au 19e régiment du génie à Hussein-Dey (régularisation) (service).

Chefs de bataillon.

M. Baron (P.-H.-E.), arme, 10e régiment du génie des troupes d'occupation en Allemagne, affecté à la direction des travaux du génie du Palatinat (régularisation) (service).

M. Debray (J.-H.), arme, commandant le 32e bataillon du génie des troupes d'occupation en Allemagne, affecté au 10e régiment du génie des troupes d'occupation en Allemagne (régularisation) (service).

M. Duchet-Suchaux (C.-J.), arme, 31e Bataillon du génie à la Goulette, nommé commandant du 31e bataillon du génie à la Goulette (régulaisation) (sevice) (S. C. R.).

M. Fischbach (J.-L.), arme, hors cadres mission, à la disposition du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, affecté à la direction des travaux du génie de Strasbourg (régularisation) (service).

M. Genet (J.-F.), arme, à la disposition du général commandant le génie des troupes d'occupation en Allemagne, nommé commandant du 32e bataillon du 1er régiment du génie des troupes d'occupation en Allemagne (régularisation) (service).

M. Haillant (R.-L.-M.), arme, direction du génie à Berlin, affecté 1er régiment du génie des troupes d'occupation en Allemagne (régularisation) (service).

M. Jean (H.-P.-G.), arme, chef d'état-major du commandement supérieur du génie au Maroc à Rabat, affecté au 31e régiment du génie à Port-Lyautey pour exercer les fonctions de lieutenant-colonel (régularisation) (service).

M. Peinnequin (A.-J.-A.), arme, arrondissement travaux du génie d'Arras, affecté direction travaux du génie d'Amiens, chef des services techniques (régularisation) (service).

Capitaines.

M. Achard (R.-L.-A.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté 4e régiment du génie à Grenoble (régularisation) (service).

M. Andrieu (J.-F.-L.-G.-Z.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté 5e régiment du génie à Versailles (régularisation) (service).

M. Auzende (H.-C.-J.), arme, école d'application du génie à Angers, mis à la disposition du général commandant le génie des troupes d'occupation en Allemagne (régularisation) (service).

M. Belasco (Y.-P.-J.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté 19e régiment du génie à Hussein-Dey (régularisation) (service).

M. Birg (L.-J.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté au 2e régiment du génie à Metz (régularisation) (service).

M. Bonnaud (F.-J.), arme, école d'application du génie à Angers, mis à la disposition du général commandant le génie des troupes d'occupation en Allemagne (régularisation) (service).

M. Brodin (E.-L.-A.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté 6e régiment du génie à Angers (régularisation) (service) (S. C. R.).

M. Ceillier (A.-R.-M.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté au 6e régiment du génie à Angers, pour être détaché aux plantations des Landes (régularisation) (service) (S. C. R.).

M. Chastan (A.-E.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté au 7e régiment du génie à Avignon (régularisation) (service).

M. Cusset (R.-F.-G.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté au 11e bataillon du génie à Libourne (régularisation) (service).

M. Denoyelle (P.-T.-M.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté au 4e régiment du génie à Grenoble (régularisation (service).

M. Ducrocq (R.-A.), arme, chef du service administratif à la direction des travaux d'Amiens, nommé chef de l'arrondissement des travaux d'Amiens (service) (S. C. R.).

M. Dufaur (H.-M.-P.), arme, 5e régiment du génie à Versailles, affecté à l'école centrale de pyrotechnie à Bourges (régularisation) (service).

M. Dupuis (N.-R.), arme, arrondissement de travaux à Lille, nommé chef d'arrondissement des travaux d'Arras (régularisation) (service).

M. Genot (R.-C.), arme, compagnie du génie 31/121 à Casablanca, mis à la disposition du colonel commandant le génie en Extrême-Orient (régularisation) (service).

M. Germain (P.-V.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté au 6e régiment du génie à Angers (régularisation) (service) (S. C. R.).

M. Girard (J.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté au 4e régiment du génie à Grenoble (régularisation) (service).

M. Guérin (M.-P.-L.), arme, école d'application du génie à Angers, maintenu école d'application du génie à Angers pour l'encadrement des élèves officiers de réserve (régularisation (service) (S. C. R.).

M. Guérin (A.-R.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté au 31e régiment du génie à Port-Lyautey (régularisation) (service).

M. Hernarestienne (J.-F.-V.-M.-A.), arme, école d'application du génie à Angers (régularisation) (service) (S. C. R.).

M. Jolivet (L.-J.-M.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté bataillon du génie saharien (régularisation) (service).

M. Leconte (L.-A.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté 5e régiment du génie à Versailles (régularisation) (service).

M. Lemercier (R.-P.), arme, établissement de réserve générale du génie à Saint-Florentin, nommé chef de l'établissement de réserve générale du génie d'Angoulins (service).

M. Leslien (P.-E.-J.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté 6e régiment du génie à Angers (régularisation) (service) (S. R. C.).

M. Maurice (M.-A.-J.-P.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté 2e régiment du génie à Metz (régularisation) (service).

M. Olivier (F.-J.-H.), arme, arrondissement des travaux du génie de Pau, mis à la disposition du colonel commandant le génie en Extrême-Orient (régularisation) (service).

M. Pantalacci (T.-B.-M.-E.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté 11e bataillon du génie à Libourne (régularisation) (service).

M. Paris (R.-A.), arme, chef de l'arrondissement de travaux de Rennes, nommé chef de l'arrondissement des travaux de Tunis. Rejoindra à partir du 16 août 1948 (régularisation) (service).

M. Pencenat (J.-G.-G.), arme, école d'application du génie à Angers, mis à la disposition du général commandant le génie des troupes d'occupation en Allemagne (régularisation) (service).

M. Périé (J.), à la disposition du général commandant le génie des troupes d'occupation en Allemagne, affecté au 12e bataillon de ponts lourds du génie des troupes d'occupation en Allemagne (régularisation) (service).

M. Pernod (J.-L.-J.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté 31e bataillon du génie à la Goulette (régularisation) (service).

M. Perrier-Cornet (J.-H.-M.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté 2e régiment du génie à Metz (régularisation) (service).

M. Poli (J.-F.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté 31e régiment du génie à Port-Lyautey (régularisation) (service).

M. Wagon (J.-F.-I.), arme, compagnie administrative régionale no 2 à Lille, mis à la disposition du colonel commandant le génie en Extrême-Orient (volontaire) (régularisation) (service).

M. Caylus (P.), arme, 12e bataillon du génie des troupes d'occupation en Allemagne, affecté 11e bataillon du génie des troupes d'occupation en Allemagne (régularisation) (service).

M. Clarisse (G.-C.-V.-J.), cadre des adjoints du service des bâtiments, compagnie administrative régionale no 5 à Toulouse, mis à la disposition du général commandant supérieur et directeur régional du génie au Maroc, à Rabat. Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (régularisation) (service).

M. Teissier (H.), cadre des adjoints du service des bâtiments, arrondissement des travaux du génie de Tunis, nommé chef d'arrondissement des travaux du génie de Rennes (régularisation) (service).

Lieutenants.

M. Auvin (R.-C.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté 19e régiment du génie à Hussein-Dey (régularisation) (service).

M. Beaucourt (L.-J.-A.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté 2e régiment du génie à Metz (régularisation) (service).

M. Bedetti (A.-Y.), arme, 6e régiment du génie à Angers, mis à la disposition du colonel commandant le génie en Extrême-Orient (régularisation) (service).

M. Bentolila (M.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté au 31e régiment du génie à Port-Lyautey (régularisation) (service).

M. Bru (M.-M.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté au 9e bataillon du génie des troupes d'occupation en Allemagne (régularisation) (service).

M. Burger (F.-N.), arme, école d'application du génie à Angers, mis à la disposition du général commandant le génie des troupes d'occupation en Allemagne (régularisation) (service).

M. Cherel (R.), arme, parc régional du génie de Casablanca, affecté au 31e régiment du génie à Port-Lyautey (régularisation) (service).

M. Colomba (C.-G.), arme, 19e régiment du génie à Hussein-Dey, mis à la disposition du colonel commandant le génie en Extrême-Orient (régularisation) (service).

M. Denculf (G.-J.-L.), arme, école d'application du génie, affecté au 2e régiment du génie à Metz (régularisation) (service).

M. Durand (L.-M.-R.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté au 3e bataillon du génie à Mézières (régularisation) (service).

M. Fanget (R.-C.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté au 19e régiment du génie à Hussein-Dey (régularisation) (service).

M. Forzy (J.-J.-A.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté au 19e régiment du génie à Hussein-Dey (régularisation) (service).

M. Franco (C.-E.-L.-C.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté au 2e régiment du génie à Metz (régularisation) (service).

M. Freinet (C.), arme, centre de spécialités aéroportées (compagnie du génie 17/3), affecté à la direction des travaux de Pau (régularisation) (service).

M. Fromaget (G.-H.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté au 31e régiment du génie à Port-Lyautey (régularisation) (service).

M. Gardes (J.-A.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté au 7e régiment du génie à Avignon (régularisation) (service).

M. Gayaud (A.), arme, école d'application du génie à Angers, maintenu à l'école d'application du génie à Angers pour l'encadrement des élèves officiers de réserve (régularisation) (service) (S.C.R.)

M. Grenier (M.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté au 5e régiment du génie à Versailles (régularisation) (service).

M. Jouve (A.-C.-A.), arme, 9e bataillon du génie des troupes d'occupation en Allemagne, mis à la disposition du colonel commandant le génie en Extrême-Orient (régularisation) (service).

M. Kneur (L.-A.-J.), arme, école d'application du génie à Angers, mis à la disposition du colonel commandant le génie en Extrême-Orient (régularisation) (service).

M. Leneuf (R.-L.-F.-M.), arme, école d'application du génie à Angers, maintenu à l'école d'application du génie à Mézières (régularisation) (service).

M. Mannessier (A.-G.), arme, école d'application du génie à Angers, maintenu à l'école d'application du génie à Angers pour encadrement des élèves officiers de réserve (régularisation) (service) (S.C.R.)

M. Marsan (M.-P.-L.), arme, service militaire des bois des Landes à Labouheyre, affecté au service militaire des bois des Vosges à Rochesson. — Rejoindra à la diligence du directeur du matériel du génie (service).

M. Perrot (R.-U.-B.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté au 5e régiment du génie à Versailles (régularisation) (service).

M. Pillet (M.-L.-G.), arme, 4e régiment du génie à Grenoble, mis à la disposition du colonel commandant le génie en Extrême-Orient (régularisation) (service).

M. Pirot (A.-H.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté au 6e régiment du génie à Angers (régularisation) (service) (S. C. R.).

M. Poirier (A.-C.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté au 31e régiment du génie à Port-Lyautey (régularisation) (service).

M. Portères (J.-G.), arme, école d'application du génie à Angers, affecté au centre de spécialités aéroportées à Hussein-Dey (régularisation) (service).

M. Poussel (E.-M.), arme, 7e régiment du génie à Avignon, mis la disposition du colonel commandant le génie en Extrême-Orient (régularisation) (service).

M. Richard (L.-M.-E.), école d'application du génie à Angers, mis à la disposition du colonel commandant le génie en Extrême-Orient (régularisation) (service).

M. Rondet (M.-M.-J.), école d'application du génie à Angers, affecté au 7e régiment du génie à Avignon (régularisation) (service).

M. Rousse (M.-J.-J.), arme, 9e bataillon du génie des troupes d'occupation en Allemagne, mis à la disposition du colonel commandant le génie en Extrême-Orient (régularisation) (service).

M. Viala (H.-P.), arme, 3e régiment du génie des troupes d'occupation en Allemagne, mis à la disposition du colonel commandant le génie en Extrême-Orient (régularisation) (service).

M. Walker (A.-A.-J.), arme, école d'application du génie à Angers, mis à la disposition du général commandant le génie des troupes d'occupation en Allemagne (régularisation) (service).

M. David (R.-M.-H.), cadre des adjoints du service des bâtiments, arrondissement de travaux d'Amiens, nommé adjoint administratif à la direction des travaux d'Amiens (service) (S. C. R.).

M. Lematte (L.-R.-A.), cadre des adjoints du service des matériels-génie, compagnie administrative régionale no 2 à Lille, affecté à l'entrepôt de réserve générale du génie de Saint-Florentin, rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (régularisation) (service).

Sous-lieutenants.

M. Bousch (N.), cadre des adjoints du service des matériels-génie, direction du matériel du génie à Versailles, affecté à la direction des études et fabrications d'armement à Paris (service).

CORPS DU MATERIEL

Lieutenant-colonel.

M. Pascal (G.-A.-J.), établissement général du matériel de Besançon (directeur), affecté à l'établissement annexe du matériel de Versailles (directeur). — Rejoindra à une date qui sera fixée ultérieurement (service).

Commandants.

M. Chauvet (P.-J.-H.), direction du matériel de la 25e division aéroportée à Alger, affecté au magasin de rechanges automobiles de Vincennes (régularisation) (service).

M. Didon-Robin (J.-M.-P.), entrepôt de réserve générale de munitions de Miramas, affecté à l'entrepôt de réserve de munitions de Brienne-le-Château. — Rejoindra le 16 août 1948 (service).

M. François (A.-P.), école d'application du matériel, annexe de Bourges, affecté à l'école d'application du matériel à Fontainebleau. — A dater du 10 juillet 1948 (service).

M. Imbert (M.-C.), école d'application du matériel. Affectation à l'établissement régional de Bordeaux (p. o.), inspection technique du matériel, détachement de Bordeaux (*Journal officiel* du 30 juin 1948) est annulé. Affecté au service du matériel des troupes françaises d'Extrême-Orient (régularisation) (service).

M. Lardry (R.-E.), établissement régional du matériel d'Alger (p. o.), détachement de l'inspection technique du matériel en A. F. N., affecté au 254e bataillon de réparation du matériel (troupes d'occupation en Allemagne) (service).

M. Lepage (A.-M.-R.-F.), 481e compagnie de réparation d'engins blindés (troupes d'occupation en Allemagne), affecté au 253e bataillon de réparation du matériel à Rouiba (service).

M. de Roffignac (R.-M.-P.-M.-Y.), entrepôt de réserve générale du matériel aéroporté de Montauban, affecté à l'école d'application du matériel à Fontainebleau (régularisation) (service).

Capitaines.

M. Bellet (G.-L.), établissement central du matériel d'Aubervilliers, affecté au 25e bataillon de réparations du matériel (troupes d'occupation en Allemagne). — Rejoindra le 1er octobre 1948 (service).

M. Calvès (Y.-M.), 605e compagnie magasin (troupes d'occupation en Allemagne), affecté à l'établissement central d'Aubervilliers (service).

M. Delabre (L.-P.), établissement central du matériel à Aubervilliers, affecté à l'établissement de réserve générale du matériel d'artillerie de Bourges (convenances personnelles).

M. Ducamin (A.), magasin de rechanges automobiles de Vincennes (en congé de convalescence), affecté à l'établissement régional du matériel de Vincennes. — Rejoindra immédiatement (régularisation) (S. C. R.).

M. Julien (M.-A.), école d'application du matériel, annexe de Bourges, affecté à l'établissement régional du matériel de Dijon (service).

M. Regis (H.-J.-J.L.), direction du matériel de la base 901 (troupes d'occupation en Allemagne) ,affecté à la 403e compagnie moyenne de réparations du matériel, base 901 (troupes d'occupation en Allemagne) (commandant l'unité) (S. C. R.).

M. Rival (L.-A.-M.), 181e escadron de réparations de division blindée, affecté à la 123e compagnie de réparations du matériel à Oran (service).

M. Roch (M.-F.-F.), 452e compagnie lourde de réparations du matériel à Bourges, affecté à l'établissement général du matériel de Clermont-Ferrand (service).

M. Roulhac de Rochebrune (J.-G.-L.-M.), école d'application du matériel, annexe de Bourges, affecté au 181e escadron de réparation de division blindée (troupes d'occupation en Allemagne) (service).

M. Servais (J.-M.-C.), établissement général du matériel de Clermont-Ferrand, affecté à l'établissement régional du matériel d'Alger (p. o.), inspection technique du matériel (détachement d'Afrique du Nord) (service).

M. Thomas (P.-L.), 351e compagnie lourde de réparations d'autos à Metz, affecté à l'établissement régional du matériel de Metz (pour le centre d'instruction (S. C. R.).

M. Valdire (J.), 192e compagnie légère de réparations du matériel à Marrakech, affecté à la 312e compagnie moyenne de réparations auto à Meknès (régularisation) (service).

Lieutenants.

M. Arrignon (R.-A.-G.), service du matériel des troupes françaises d'Extrême-Orient, actuellement administré par la compagnie administrative n°3, à Rennes, affecté à l'établissement régional du matériel de Marseille en attendant d'être dirigé à nouveau sur l'Extrême-Orient (volontaire). — Rejoindra Marseille le 5 septembre 1948 (service).

M. Barthe (J.-P.-R.), 192e compagnie légère de réparations du matériel, à Marrakech, affecté à l'établissement régional du matériel de Casablanca (régularisation) (service).

M. Batut (R.), 401e compagnie moyenne de réparation du matériel en Autriche, affecté à l'établissement régional du matériel de Casablanca (magasin détaché de Port-Lyautey) (service).

M. Compagnon (M.-E.), 91e compagnie magasin à Alger, affecté à la 191e compagnie légère de réparations du matériel, à Sétif (adjoint au directeur du matériel du groupement aéroporté n° 1 (régularisation) (service).

M. Edard de Laplante (R.-L.), établissement régional du matériel de Constantine (magasin détaché d'Ouargla), affecté à l'établissement régional du matériel d'Alger (service).

M. Etienne (M.-F.), établissement régional du matériel de Lille (dépôt de munitions de Raismes), affecté à l'établissement annexe du matériel de la Fère) (service).

M. François (S.-L.-A.), section administrative des services temporaires de l'établissement central du matériel, à Aubervilliers, affecté à l'établissement régional du matériel de Metz. — Rejoindra le 15 octobre 1948 (service).

M. Guinouet (J.-M.-L.-J.), de la 192e compagnie légère de réparation du matériel, à Marrakech. — Affecté à la 191e compagnie légère de réparation du matériel, à Sétif (régularisation) (service).

M. Humbert (L.-L.), école d'application du matériel, annexe de Bourges. — Affecté à l'école d'application du matériel de Fontainebleau à compter du 10 juillet 1948 (service).

M. Jubre (L.), service du matériel des troupes françaises d'Extrême-Orient, actuellement administré à la compagnie régionale n° 2, à Lille — Affecté à la 126e compagnie de réparation du matériel, à Meknès. — Rejoindra le 11 septembre 1948, à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Lamendin (L.), 731e compagnie de munitions, à Aubigné-Racan. — Affecté au magasin détaché du matériel d'Arras. — Rejoindra immédiatement (service).

M. Lavau (V.), 605e compagnie magasin (troupes d'occupation en Allemagne). — Affecté à l'établissement régional du matériel de Lyon (service).

M. Legros (G.-A.-L.), service du matériel des troupes françaises d'Extrême-Orient, actuellement administré par la compagnie administrative régionale n° 1, à Versailles, affecté à la 126e compagnie de réparations du matériel, à Meknès. — Rejoindra le 21 septembre 1948, à l'issue d'un congé de fin de campagne de 4 mois (service).

M. Malfettes (H.-G.-J.-P.), secrétariat d'Etat aux forces armées guerre (direction centrale du matériel), affecté à l'entrepôt réserve générale de matériel aéroporté, à Montauban. — Rejoindra le 1er octobre 1948 (convenances personnelles).

M. Robert (L.-H.), 192e compagnie légère de réparations du matériel, à Marrakech, affecté à l'école des troupes aéroportées, à Pau (régularisation) (service).

M. Scribe (M.-L.), école d'application du matériel, annexe de Bourges, affecté à l'école d'application du matériel, à Fontainebleau, à compter du 10 juillet 1948 (service)

M. Smouts (A.-L.-R.-N.), service du matériel des troupes françaises d'Extrême-Orient, actuellement administré par la compagnie administrative régionale n° 9, à Marseille, affecté à l'établissement annexe du matériel de Belfort. — Rejoindra le 12 septembre 1948, à l'issue d'un congé de fin de campagne de 4 mois (service).

M. Soupez (R.-F.-C.), service du matériel des troupes françaises d'Extrême-Orient, actuellement administré par la compagnie administrative régionale n° 2, à Lille, affecté à la section administrative des services temporaires de l'établissement central du matériel, à Aubervilliers. — Rejoindra le 7 septembre 1948, à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

Sous-lieutenants.

M. Benquet (P.-E.-C.), section administrative des services temporaires de l'établissement central du matériel, affecté à l'établissement régional du matériel de Tunis. — Rejoindra le 1er octobre 1948 (service).

M. Bodin (A.-G.), 192e compagnie légère de réparations du matériel, à Marrakech, affecté à l'établissement régional du matériel de Marrakech (régularisation) (S. C. R.).

M. Davidovitch (A.), entrepôt de réserve générale d'engins blindés de Mably, affecté à la section administrative des services temporaires de l'établissement central du matériel, à Aubervilliers. — Rejoindra immédiatement (service).

M. Ferrand (F.-A.) (lieutenant à titre temporaire), 307e compagnie moyenne de réparations du matériel auto, à Lyon, affecté à la 401e compagnie moyenne de réparations du matériel (troupes d'occupation en Autriche) (service).

M. Gaillard (R.-A.-M.), 608e compagnie magasin, au Mans, affecté au 181e escadron de réparations, à Angoulême (convenances personnelles).

M. Monnet (G.-A.), établissement central du matériel, à Aubervilliers, affecté à l'établissement régional du matériel de Vincennes (mission Planus) (S. C. R.).

M. Muratore (A.-C.), magasin de rechanges automobiles de Vincennes, affecté à l'établissement régional du matériel de Vincennes (mission Planus) (S. C. R.).

M. Perroutin (R.-R.), secrétariat d'Etat aux forces armées guerre (direction centrale du matériel), affecté à la direction du matériel de la 1re région militaire (S. C. R.).

OFFICIERS DES ARMES EN COURS D'ADMISSION DANS LE CORPS DU MATÉRIEL

Lieutenant-colonel.

M. Léonard (J.-Y.-A.), de l'artillerie, école militaire préparatoire technique de Tulle, affecté à l'établissement général du matériel de Besançon (directeur). — Rejoindra à une date qui sera fixée ultérieurement (service).

Capitaines.

M. Conte (R.H.), de l'infanterie coloniale, groupe géographique autonome du fort de Montrouge (Seine), affecté à la direction régionale du matériel de Bordeaux. — Rejoindra le 15 août 1948 (régularisation) (service).

M. Jourda (A.-H.), de l'infanterie, 3e régiment de tirailleurs marocains, à Fontenay-le-Comte, affecté à la 453e compagnie lourde de réparations du matériel, à Bourges (service).

M. Mano (J.), de l'infanterie, 123e compagnie de réparations du matériel, à Oran, affecté au 186e escadron de réparations de division blindée (troupes d'occupation en Allemagne) (service).

M. Pfister (M.-L.-P.-J.), de l'infanterie, 3e bataillon du 2e régiment de chasseurs parachutistes, à Bayonne; l'affectation à la direction régionale du matériel de Bordeaux (*J. O.* du 30 juin 1948) est annulée, affecté à la 193e compagnie légère de réparations du matériel, à Bayonne (S. C. R.).

M. Piérart (H.-E.), de l'infanterie, 1re compagnie autonome du service cinématographique des armées, à Paris, affecté à la section administrative des services temporaires de l'établissement central du matériel, à Aubervilliers (S. C. R.).

M. Plaud (L.-H.-A.), de l'arme blindée et de la cavalerie, de la direction du matériel de la 25e division aéroportée, à Alger, affecté à la 191e compagnie légère de réparations du matériel, à Sétif (direction du matériel du groupement aéroporté n° 1 (régularisation) (service).

Lieutenants.

M. Defossez (C.-H.-F.), de l'artillerie, 192e section d'entretien de parachutes à Agadir, affecté à l'établissement régional du matériel de Marrakech (magasin détaché d'Agadir) (régularisation) (S. C. R.).

M. Georges (M.), de l'artillerie, 61e régiment d'artillerie à Belfort, affecté à l'établissement régional du matériel à Dijon (service).

(Supplément. — Fin.)

M. Floquet (A.-C.), de l'infanterie, bureau régional du logement de la 1re région militaire, affecté à la section administrative des services temporaires de l'établissement central du matériel à Aubervilliers (régularisation) (S. C. R.).

M. Coult (P.-A.-A.-L.), de l'artillerie, 901e régiment d'artillerie antiaérienne à Nogent, affecté à la 482e compagnie de réparations d'engins blindés à Saumur (service).

M. Guérin (M.-L.), de l'infanterie, 3/201e régiment de pionniers nord-africains (base 901), affecté à la 735e compagnie de munitions à Thouars (commandant l'unité) (service).

M. Laffont (A.-L.), de l'artillerie-dépôt des isolés métropolitains de Marseille, affecté à l'état-major de la base militaire de Marseille (au titre du matériel) (S. C. R.).

M. Prévost (M.), de l'arme blindée et de la cavalerie, dépôt des prisonniers de guerre n° 402 à Thorée (Sarthe), affecté à la section administrative des services temporaires de l'établissement central du matériel à Aubervilliers (régularisation) (service).

M. Sabatier (A.-G.), de l'arme blindée et de la cavalerie, dépôt des prisonniers de guerre n° 62 à Sainte-Menehould, affecté au magasin de rechanges automobiles de Lyon (service).

M. Schmitt (R.-A.-G.), de l'artillerie, établissement régional du matériel de Casablanca, affecté à l'établissement annexe du matériel de Nice (service).

M. Vincent (E.), de l'artillerie, établissement régional du matériel de Lille, affecté à l'école spéciale militaire interarmes de Coëtquidan (service).

Sous-lieutenants.

M. Le Cleach (E.-M.), de l'infanterie du 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes à Sétif, affecté à la 191e compagnie légère de réparations du matériel à Sétif (C. L. A. P.) (régularisation) (S. C. R.).

RECRUTEMENT, STATISTIQUE

Lieutenant-colonel.

M. de La Grange (L.), de la direction régionale du recrutement et de la statistique de la 1re région, à la direction régionale de la 3e région (service).

INTENDANCE

I. — Fonctionnaires

Intendants militaires de 1re classe.

M. Bernard (R.-J.-J.-L.), chef de service de l'intendance des subsistances de Lyon, est nommé adjoint au directeur de l'intendance de la 8e région militaire. — Prendra ses fonctions le 13 septembre 1948 (S. C. R.).

M. Léger (L.-J.-B.-V.), adjoint au directeur de l'intendance de la 7e région à Dijon, est affecté à l'école supérieure de l'intendance à Paris (sous-directeur). — Rejoindra le 15 septembre 1948 (service).

M. Juramy (L.-A.), chef de service de l'intendance des corps de troupe à Nancy, est affecté à la 7e région militaire à Dijon. — Rejoindra le 10 septembre 1948. Prendra les fonctions d'adjoint au directeur de l'intendance au départ de l'intendant Léger (service).

M. Planes (G.-M.-J.), adjoint au directeur de l'intendance de la 5e région militaire, est affecté à l'inspection technique des subsistances à Paris. — Rejoindra le 15 septembre 1948 (service).

M. Durand (G.-L.), chef de service de l'intendance des subsistances et de l'habillement de Constantine, est affecté à la 5e région militaire à Toulouse. Prendra les fonctions d'adjoint au directeur de l'intendance au départ de l'intendant Planes (service).

M. Nonclercq (E.-V.), chef de service de l'intendance de l'administration générale et déplacements et transports à Metz, est affecté à l'intendance des corps de troupe de Nancy. — Prendra les fonctions de chef de service de cette intendance au départ de l'intendant Juramy (service).

M. Bellard (C.-P.-M.), de l'intendance des subsistances de Paris (chef de service), est placé hors cadres au titre du ministère des anciens combattants en qualité de directeur des anciens combattants du Maroc et commissaire du Gouvernement près la cour régionale des pensions de Rabat et le tribunal des pensions du Maroc à Casablanca (service) (régularisation).

M. Colas (H.), de l'école supérieure de l'intendance à Paris, est affecté à la 7e région militaire à Dijon (service) (régularisation).

Intendants militaires de 2e classe.

M. Krafft (E.-J.-M.), chef de service de l'intendance de l'habillement et des réquisitions à Lyon, est nommé chef de service de l'intendance des subsistances de Lyon. — Prendra ses fonctions le 13 septembre 1948 (S. C. R.).

M. Gendron (M.-P.-J.), affecté à l'intendance des subsistances de Paris (*Journal officiel* du 30 juin 1948). — Prendra ses fonctions de chef de service au départ de l'intendant Bellard (S. C. R.).

Intendants militaires de 3e classe.

M. Tillier (F.-R.-B.), de l'intendance de l'habillement et des réquisitions de Lyon (adjoint au chef de service), est nommé chef de service de la même intendance. — Prendra ses fonctions le 13 septembre 1948 (S. C. R.).

M. Thirion (A.-M.-J.-P.), en stage à l'école d'état-major à Paris, est affecté à la 10e région militaire (à la disposition du directeur de l'intendance) (service). — Rejoindra à l'issue du stage.

M. Confuron (M.-R.), directeur de l'entrepôt d'effets de Châtres, est affecté à l'intendance des subsistances de Strasbourg (service). — Rejoindra le 5 août 1948.

M. Hecht (J.-V.-M.-A.), en service à la 6e région militaire à Metz. — Prendra les fonctions de chef de service de l'intendance de l'administration générale, déplacements et transports à Metz au départ de l'intendant Nonclercq (S. C. R.).

M. Lagravère (M.-P.-J.-J.), de l'intendance des corps de troupe de Casablanca, est affecté, en qualité de chef de service, à l'intendance des corps de troupe de Fès (service) (régularisation).

M. Médard (J.-M.), de l'intendance des subsistances de Marseille, est affecté aux troupes d'occupation en Allemagne (à la disposition du directeur de l'intendance) (service).

M. Aubrun (T.-P.), de l'intendance des subsistances de Strasbourg, est affecté à la direction du personnel militaire de l'armée de terre du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) (service). — Rejoindra le 5 août 1948.

M. Le Donne (J.-A.-A.), rapatrié d'Indochine, C. A. R. n° 3 à Rennes, est affecté à l'intendance des subsistances de Marseille. — Prendra les fonctions de chef de service au départ de l'intendant Gendron (service) (régularisation).

II. — Officiers d'administration

Service des bureaux.

Capitaines.

M. Berthier (A.-A.), de l'intendance de Rouen, est affecté aux troupes d'occupation en Allemagne (service) (régularisation).

M. Leclère (A.), affecté à la 2e région militaire (*Journal officiel* du 1er juin 1948), est nommé commandant de la 2e section de C. O. M. A. à Lille (régularisation).

Lieutenants.

M. Faget (G.-P.-A.), de l'intendance coloniale, admis par voie de changement d'arme et par permutation dans l'intendance métropolitaine par décret du 26 mai 1948, est affecté à la 9e région militaire à Marseille (service) (S. C. R.).

M. Vanderbeken (G.-L.), de l'intendance de l'habillement à Bordeaux, est affecté aux troupes d'occupation en Allemagne (service).

M. Pillier (E.-M.), de la direction de l'intendance de la 3e région militaire à Rennes, est affecté aux troupes d'occupation en Allemagne (service).

M. Lambert (P.-M.-C.-J.), du centre territorial d'administration et de comptabilité de Lille, est affecté à l'intendance de Rouen (chef de bureau) (service).

Sous-lieutenant.

M. Le Pennec (F.-J.), des troupes d'occupation en Allemagne (intendance 402), est affecté à la 3e région militaire à Rennes (service).

Service des subsistances.

Capitaine.

M. Bauer (H.-A.), commandant de la 2e section de C. O. M. A. à Lille, est affecté, en qualité de gestionnaire, au magasin d'habillement de Lille (S. C. R.).

Lieutenants.

M. Lacambra (A.-M.), de la gestion des subsistances de Montpellier, est affecté à la gestion des subsistances de Toulouse (service).

M. Hoc (P.-E.), de la gestion des subsistances de Strasbourg, est affecté à la 1re section de C. O. M. A. (détachement de Brétigny-sur-Orge) (service) (régularisation).

M. Bailly (A.-H.), de la direction de l'intendance en Autriche, est affecté à la 8e région militaire à Lyon (service) (régularisation).

Sous-lieutenant.

M. Petit (A.), de la gestion des subsistances de Batna, est affecté à la gestion des subsistances de Constantine (service) (régularisation).

Service de l'habillement.

Commandant.

M. Malaize (A.-E.), gestionnaire du magasin d'habillement de Lille, est mis à la disposition du directeur de l'intendance de la 2e région (S. C. R.).

III. — Officiers mis à la disposition du général commandant supérieur des troupes françaises en extrême-orient et embarqués à destination de saigon (régularisation)

A. — Fonctionnaires.

Intendant militaire de 3e classe.

M. Dalex (L.-B.-J.), hors cadres, au titre du ministère des anciens combattants en qualité de commissaire du Gouvernement près la cour régionale des pensions de Caen.

B. — Officiers d'administration.

Commandant.

M. Hernandez (M.-E.-A.-A.), de la direction de l'intendance de la 9e région militaire à Marseille.

Capitaines.

M. Delmas (A.-C.), de l'intendance des subsistances de Metz.

M. Lesage (E.-A.-L.), des troupes d'occupation en Allemagne (gestion 606).

Lieutenants.

M. Jacques (U.-P.-J.-F.), de l'intendance des corps de troupe de Dijon.

M. Peyrade (L.-E.), de la gestion des subsistances à Metz.

Sous-lieutenants.

M. Blanchet (E.-J.), des troupes d'occupation en Allemagne (gestion 601).
M. Brisoux (J.), de la base 901 (gestion 501).

SERVICE DE SANTE

Médecins colonels.

M. Bizien (P.-Y.-M.), 25e division aéroportée, directeur du service de santé, affecté à la section technique du service de santé à Paris (S.C.R.) (régularisation).

M. Jacob (A.-G.-E.), 10e région militaire, hôpital militaire Maillot à Alger, désigné pour assurer les fonctions de médecin chef de l'hôpital militaire Maillot à Alger (S.C.R.) (régularisation).

M. Paillier (A.-J.-C.), 10e région militaire, hôpital militaire Maillot à Alger, médecin chef désigné pour assurer les fonctions de directeur du service de santé de la division d'Alger (S.C.R.) (régularisation).

M. Pinard (J.-H.-C.), 2e région militaire, hôpital militaire Scrive à Lille, médecin chef, affecté à la 1re région militaire, place de Paris, médecin chef (service).

M. Moynier (M.-E.-J.), secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre), sous-directeur des services médico-sociaux, affecté à la section technique du service de santé, bureau d'étude et de documentation et des problèmes humains (S.C.R.)

Médecins lieutenants-colonels.

M. Lacambre (J.-H.-P.), 1re région militaire, place de Paris, médecin chef, mis à la disposition du commissaire en chef, directeur de l'action sociale et culturelle au ministère des forces armées (S.C.R.)

Médecins commandants.

M. Parent (M.-L.-M.), 1re région militaire, école polytechnique à Paris, médecin adjoint, désigné pour assurer les fonctions de médecin chef de l'école polytechnique à Paris (S.C.R.) (régularisation).

M. Valette (L.-G.-E.), 1re région militaire, place de Paris, affecté à la 2e région militaire, président de commission de réforme, médecin chef de la subdivision et de la place d'Amiens (service).

M. Zeude (A.-M.), 2e région militaire, place et subdivision d'Amiens, affecté à la 1re région militaire, place de Paris. — Rejoindra à l'arrivée de son successeur (service).

M. Aubert (M.-P.), 9e région militaire, hôpital militaire Michel-Lévy à Marseille, affecté à la place de Marseille (S.C.R.) (régularisation).

M. Bournique (R.-M.-L.), haut commissariat de la République française en Autriche, à la disposition du directeur du service de santé, placé hors cadres au titre du secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes à compter du 1er août 1948, médecin chef de l'infirmerie hôpital maternité (comité exécutif de Vienne) (service).

M. Massonié (A.-A.-H.), hors cadres au titre du secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, est réintégré dans les cadres à compter du 1er août 1948, affecté à la 3e région militaire, salles militaires de l'hospice mixte du Mans, médecin chef (service).

M. Benitte (A.), section technique du service de santé, affecté à la section technique de l'armée. — Rejoindra le 17 août 1948 (S.C.R.)

Médecins capitaines.

M. Villa (J.A.-F.), 6e région militaire, 183e compagnie médicale et place de Reims, affecté à la 2e région militaire, 8e bataillon d'infanterie à Rouen (service).

M. Izac (R.-G.), secrétariat d'Etat au forces armées « guerre », cabinet, état-major particulier, affecté à la 1re région militaire, école polytechnique à Paris, médecin adjoint (régularisation) (S. C. R.).

M. Deyme (G.-E.), 1re région militaire, régiment de sapeurs-pompiers de la ville de Paris, affecté au secrétariat d'Etat aux forces armées « guerre », cabinet, état-major particulier (S. C. R.) (régularisation).

M. Rozan (P.-H.-F.), 3e région militaire, salles militaires de l'hospice mixte du Mans, affecté à l'annexe de l'école militaire préparatoire de Tulle, au Mans (S. C. R.) (régularisation).

M. Lafontaine (J.-G.), rapatrié d'extrême-orient, compagnie administrative régionale n° 8 à Lyon, affecté à la 6e région militaire, 183e compagnie médicale et place de Reims, rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Salou (P.-J.), stagiaire à l'école d'état-major, l'affectation à la direction du service de santé de la 9e région militaire (*Journal officiel* du 1er juin 1948) est annulée.

M. Seux (A.-M.-C.), stagiaire à l'école d'état-major, l'affectation parue au *Journal officiel* du 1er juin 1948 (mis à la disposition du directeur du service de santé des troupes d'occupation en Allemagne) est annulée.

M. Souef (R.-C.-L.-P.), spécialiste des hôpitaux militaires (stomatologie), hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce à Paris, affecté à la 3e région militaire, école militaire inter-armes de Coëtquidan, chef du service de stomatologie (service). — Rejoindra le 20 août 1948.

M. Roufflance (L.-F.), hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, affecté à la 1re région militaire, hôpital complémentaire Foch à Suresnes (S. C. R.).

M. Faure (A.-A.), 8e région militaire, 99e bataillon infanterie alpine à Annecy, affecté à la 1re région militaire, place de Melun (service).

Médecin lieutenant.

M. Distinguin (H.-Ch.), 5e région militaire, groupement aéro-porté n° 3, affecté à la 4e région militaire, 11e bataillon du génie à Libourne. — Rejoindra le 17 août 1948 (service).

Médecin sous-lieutenant.

M. Filippi (R.), 1re région militaire, place de Melun, affecté à la 8e région militaire, place de Lyon (service).

Elèves sortant de l'école du service de santé militaire reçus docteurs en médecine, en instance de nomination au grade de médecin sous-lieutenant et de promotion au grade de médecin lieutenant:

M. Meusnier-Delaye (R.-G.), médecin aspirant, affecté à la 7e région, 4e bataillon de chasseurs à pied à Besançon (service).

M. Galan (P.-J.-L.), mis à la disposition du directeur du service de santé du haut commissariat de la République française en Autriche (service).

M. Weber (A.-P.-L.), affecté à la 3e région militaire, 32e bataillon d'infanterie à Granville (service).

M. Larribaud (J.-B.-V.), affecté à la 2e région militaire, centre d'instruction du train à Laon (service).

M. Titon (P.-G.), affecté à la disposition du directeur du service de santé des troupes d'occupation en Allemagne (service).

Pharmacien lieutenant-colonel.

M. Preceptis (P.-C.), inspection générale des subsistances à Paris. Affecté à la 10e région militaire, pharmacie générale des approvisionnements à Alger Gestionnaire. — Rejoindra le 1er septembre 1948 la base de Marseille pour être embarqué sur l'Afrique du Nord (service).

Pharmaciens capitaines.

M. Clément (J.-R.-M.), hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, mis à la disposition du directeur du service de santé des troupes d'occupation en Allemagne. — Rejoindra le 1er septembre 1948 (service).

M. Rouquette (A.-J.-), troupes d'occupation en Allemagne. Affecté à l'inspection générale des subsistances à Paris. — Rejoindra le 1er septembre 1948 (service).

Capitaines d'administration.

M. Aures (H.), rapatrié d'Extrême-Orient, compagnie administrative n° 6 à Metz, affecté à l'école d'application du service de santé militaire et des hôpitaux militaires d'instruction du Val-de-Grâce et de Percy à Paris. — Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Laroutis (R.), secrétariat d'Etat aux forces armées « guerre », sous-direction des services médico-sociaux, affecté à la direction des approvisionnements, des fabrications et établissements centraux d'études et d'instruction des services de santé des armées, établissement central des organes et appareils techniques du service de santé (S. C. R.).

Lieutenants d'administration.

M. Albrecht (F.), 8e région militaire, dépôt matériel régional de Clermont-Ferrand, gestionnaire, affecté à la direction des approvisionnements, des fabrications et établissements centraux d'études et d'instruction des services de santé des armées annexe du magasin général du service de santé de Châteauroux à Clermont-Ferrand, gérant (S.C.R.).

M. Beurton (M.), rapatrié d'Extrême-Orient, compagnie administrative régionale n° 9 à Marseille, affecté à la 10e région militaire à la disposition du directeur du service de santé. — Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

Sous-lieutenants d'administration.

M. Héritier (P.-J.), 25e division aéroportée, direction du service de santé, affecté à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce à Paris (S. C. R.) (régularisation).

M. Grenier (R.-M.), haut commissariat de la République française en Autriche (661e section infirmiers militaires), maintenu en Autriche à la disposition du directeur du service de santé (S. C. R.) (adjudant-chef, nommé au grade de sous-lieutenant d'administration).

SERVICE VETERINAIRE

Vétérinaires commandants.

M. Bruguière (M.-J.), de la place d'Alger, à la subdivision et place de Lille, chef du service vétérinaire. — Rejoindra le 15 septembre 1948 (service).

M. Hespel (H.-J.-A.), des troupes d'occupation en Allemagne, à la division territoriale d'Alger, chef de service (service).

M. Dubreuilh (M.-M.), des troupes du Maroc, à la subdivision et place de Lyon, chef du service vétérinaire (service).

Vétérinaires capitaines.

M. Motte (R.-E.-A.), de la place de Lyon, au laboratoire régional des subsistances à Lyon (service) (S. C. R.).

M. Lévy (Pierre), rapatrié d'Extrême-Orient, à la disposition du général commandant supérieur des troupes d'occupation en Autriche. — Rejoindra le 7 septembre 1948.

Vétérinaire lieutenant.

M. Bosom (Georges), de la 477e compagnie muletière (troupes d'occupation en Autriche), à la disposition du général commandant supérieur des troupes du Maroc (service).

SERVICE DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

1° Corps des ingénieurs militaires des fabrications d'armement

Ingénieurs en chef de 2e classe.

M. Berger (P.-J.), en mission hors cadre auprès du ministère de l'industrie et du commerce, remis à la disposition du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre), affecté à l'atelier de construction de Rennes. — Rejoindra le 1er août 1948 (service) (S. C. R.).

Ingénieurs principaux.

M. Curabet (R.-A.-P.-N.), direction des études et fabrications d'armement (services techniques), affecté à l'école de guerre à compter du 1er octobre 1948 (service) (S. C. R.).

3e CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

Ingénieurs principaux.

M. Valet (J.-C.-A.), atelier de construction du Havre, affecté à la direction régionale du Nord-Est de surveillance des fabrications. — Rejoindra le 1er octobre 1948 (service).

M. Hébert (R.-I.-A.), direction régionale du Nord-Est de surveillance des fabrications. — Affecté à l'atelier de construction du Havre. — Rejoindra le 1er octobre 1948 (service).

3e CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU SERVICE DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

M. Peyrard (H.-L.-V.), en mission hors cadre auprès du ministère de l'industrie et du commerce, remis à la disposition du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre), affecté à l'atelier de fabrication de Saint-Priest. — Rejoindra le 1er septembre 1948 (service) (S. C. R.).

M. Tousson (R.), direction des études et fabrications d'armement (administration centrale), affecté à l'atelier de fabrication de Vincennes (service) (S. C. R.).

TROUPES COLONIALES

INFANTERIE

Colonels.

M. Priou (G.-E.-M.), rapatrié d'Indochine, est nommé au commandement du 5e régiment de tirailleurs sénégalais à Fez. — Rejoindra le 15 septembre 1948 (service).

M. Meyer (C.), de l'état-major particulier de son arme, en service (hors cadres au secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes), est affecté pour ordre au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon (régularisation) (service).

M. Chavatte (R.-P.-A.), de l'état-major particulier de son arme, en service (état-major de l'inspection générale de l'armée), est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille (service) (S. C. R.).

M. Paris de Bollardière (J.), rapatrié d'Indochine, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes. — Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Marchand (J.-P.), rapatrié d'Indochine, est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille (régularisation) (service).

Lieutenants-colonels.

M. Waymel (R.-A.-J.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 21e régiment de tirailleurs sénégalais à Carcassonne. — Rejoindra le 2 août 1948 (service).

M. Lansade (M.-P.), rapatrié d'Afrique occidentale française, est affecté au 3e régiment de tirailleurs sénégalais à Sfax. — Rejoindra le 18 septembre 1948 (service).

Chefs de bataillon.

M. Poggi (M.-A.-R.), du dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille, est affecté au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon (convenances personnelles) (régularisation).

M. Simon (R.-M.-M.), rapatrié d'Indochine, est classé à l'état-major particulier de son arme, et affecté au ministère de la France d'outre-mer (direction des affaires militaires. — Rejoindra le 10 septembre 1948 (service).

M. Whitehouse (J.L.-C.), de l'état-major particulier de son arme, en service à l'état-major de la division d'Alger, est affecté au 13e régiment de tirailleurs sénégalais à Alger (service) (régularisation).

M. Fillet (J.-L.), de l'état-major particulier de son arme, en service à la direction des troupes coloniales (service central de l'action sociale des forces armées), est affecté au ministère de la France d'outre-mer (direction des affaires militaires) (srvice) (régularisation).

M. Talon (E.-P.), affectation au 13e régiment de tirailleurs sénégalais à Alger (*Journal officiel* du 30 juin 1948) annulée, affecté au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon (cadre permanent). — Rejoindra le 7 septembre 1948 (service).

M. Margerel (R.-M.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 13e régiment de tirailleurs sénégalais à Alger. — Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Oursel (B.-M.), rapatrié d'Afrique équatoriale française, est classé à l'état-major particulier de son arme et affecté à la direction des troupes coloniales à Paris. — Rejoindra le 11 octobre 1948 (service).

Capitaines.

M. Brugère (J.-L.-D.), du 1er régiment d'infanterie coloniale à Versailles, est affecté à l'école spéciale militaire interarmes de Coëtquidan (cadre permanent) (régularisation) (service).

M. Pape (M.-R.-O.), du 5e régiment de tirailleurs sénégalais à Fès, en séjour colonial au Maroc, est affecté au bataillon colonial autonome du matériel à Toulouse. — Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Jean (S.-C.-I.-B.), affectation à la 1re 1/2 brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes (*Journal officiel* du 1er juillet 1948) annulée, reste affecté au bataillon de choc no 11 à Montlouis (service).

M. Séguin (P.-H.-J.), affectation à la direction centrale de l'action sociale des forces armées (*Journal officiel* du 30 juin 1948) annulée, affecté à l'annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales de Paris (service) (régularisation) (S. C. R.).

M. Manent (L.-L.-A.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 13e régiment de tirailleurs sénégalais à Alger (service) (régularisation).

M. Maymay (P.-G.-A.), de la direction générale des prisonniers de l'axe, dépôt principal no 231 (Allemagne), est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales dans la métropole à Marseille. — Rejoindra sur convocation du colonel commandant le dépôt en vue de son embarquement pour l'Afrique équatoriale française (service).

M. Braun (J.-J.), du régiment colonial des transmissions à Toulouse, est affecté au 6e régiment de tirailleurs sénégalais à Casablanca. — Rejoindra le 1er août 1948 (service).

M. Magne (J.), de l'état-major particulier de son arme, en stage à l'école d'état-major à Paris, est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille étant en instance de désignation coloniale (service) (régularisation).

M. Félix (J.-G.), de l'état-major particulier de son arme, en stage à l'école d'état-major à Paris, est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille, étant en instance de désignation coloniale (service) (régularisation).

M. Athiel (J.-S.), de l'état-major particulier de son arme, en stage à l'école d'état-major à Paris, est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille, étant en instance de désignation coloniale (service) (régularisation).

M. Lahalle (H.-C.-M.), de l'état-major particulier de son arme, en stage à l'école d'état-major à Paris, est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille, étant en instance de désignation coloniale (service) (régularisation).

M. Bayle (J.-C.), de l'état-major particulier de son arme, en stage à l'école d'état-major à Paris, est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille, étant en instance de désignation coloniale (service) (régularisation).

M. Pol (J.-J.-L.), de l'état-major particulier de son arme, en stage à l'école d'état-major à Paris, est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille, étant en instance de désignation coloniale (service) (régularisation).

M. Lanthoen (J.), de l'état-major particulier de son arme, en stage à l'école d'état-major à Paris, est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille, étant en instance de désignation coloniale (service) (régularisation).

M. Lassurguere (R.-J.-M.), de l'état-major particulier de son arme, en stage à l'école d'état-major à Paris, est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille, étant en instance de désignation coloniale (service) (régularisation).

M. d'Adhemar (P.-P.-J.), de l'état-major particulier de son arme, en stage à l'école d'état-major à Paris, est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille, étant en instance de désignation coloniale (service) (régularisation).

M. Muller (R.), affectation au 21e régiment de tirailleurs sénégalais (*Journal officiel* du 30 juin 1948), annulée, affecté à l'annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales de Paris (cadre permanent). — Rejoindra le 21 août 1948 (service).

M. Froger (A.-L), rapatrié d'Afrique équatoriale française, est affecté au 21e régiment de tirailleurs sénégalais à Carcassonne. — Rejoindra le 15 octobre 1948 (service).

M. Gay (J.-P.-F.), affectation au 3e régiment de tirailleurs sénégalais (*Journal officiel* du 1er juin 1948), annulée, est affectée au centre de rassemblement et de transit colonial dans la métropole à Fréjus. — Rejoindra le 2 août 1946 (service).

M. Bagou (G.), rapatrié de la Côte française des Somalis, est affecté au 4e bataillon de tirailleurs sénégalais à Toulon. — Rejoindra le 11 septembre 1948 (service).

M. Depront (M.-G.), rapatrié d'Indochine, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes. — Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Guillemet (C.-L.), rapatrié d'Indochine, est mis à la disposition du général commandant supérieur des troupes du Maroc. — Rejoindra le 16 octobre 1948 (service).

M. Colin (D.-F.), affectation à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (*Journal officiel* du 30 juin 1948), annulée, affecté au 3e régiment d'infanterie coloniale à Paris. — Rejoindra le 10 septembre 1948 (service).

M. Chantelou (A.-L.), rapatrié de Madagascar, est affecté au centre administratif des troupes coloniales en Afrique du Nord à Alger (cadre permanent). — Rejoindra le 23 octobre 1948 (service).

M. Quilichini (V.), rapatrié de Madagascar, est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille (cadre permanent). — Rejoindra le 23 octobre 1948 (service).

M. Seurat (R.-G.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 4e bataillon de tirailleurs sénégalais à Toulon. — Rejoindra le 14 novembre 1948 (service).

Lieutenants.

M. Soulas (F.-M.-M.), du 21e régiment de tirailleurs sénégalais à Carcassonne, est affecté pour ordre au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon. Etant hospitalisé à l'hôpital Foch de Suresnes, en instance de présentation devant une commission de réforme (service) (régusation (S. C. R.).

M. Ruffard (R.), du 6e régiment de tirailleurs sénégalais à Casablanca, est affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille. — Rejoindra le 2 août 1948 (service).

M. Garnery (F.-J.-A.), du 1er régiment d'infanterie coloniale à Versailles, est affecté pour ordre au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon, ayant été admis au bénéfice de la loi sur le dégagement des cadres (service) (régularisation) (S. C. R.).

M. Lelièvre (A.-M.), rapatrié d'Indochine, est affecté pour ordre au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon, étant en instance de dégagement des cadres (service) (régularisation) (S. C. R.).

M. Cousserans (J.-J.), du régiment colonial de reconnaissance à Ravensburg, est affecté au régiment colonial des transmissions à Toulouse (service) (régularisation).

M. Delobel (F.-E.G.), du 15e régiment de tirailleurs sénégalais à Constantine, est affecté au 3e régiment d'infanterie coloniale à Paris (régularisation) (service).

M. Lemire (A.), rapatrié d'Indochine, est affecté pour ordre au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon. Officier de réserve en situation d'activité. Sera démobilisé le 21 septembre 1948 à l'issue de son congé de fin de campagne (S. C. R.).

M. Coudrin (J.-R.-E.), du 5e régiment de tirailleurs sénégalais à Fez, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes (régularisation) (service).

M. Bernard (J.), du centre de rassemblement et de transit colonial dans la métropole à Fréjus, est affecté pour ordre au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon, étant en instance de réforme (service) (S. C. R.).

M. Saunal (P.-E.-L.), de la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes, est affecté au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon, étant en instance de dégagement des cadres (service) (S. C. R.).

M. Kerherve (J.), rapatrié de Madagascar, est affecté au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon, étant en instance de dégagement des cadres (service) (S. C. R.).

M. de Galbert (O.-H.-M.-M.), rapatré d'Indochine, est affecté au 4e bataillon d'infanterie coloniale à Lyon (régularisation) (service).

M. Thibaudeau (P.-R.), affectation au 15e régiment de tirailleurs sénégalais à Constantine (*Journal officiel* du 1er juin 1948) annulée, est affecté au 13e régiment de tirailleurs sénégalais à Alger. — Rejoindra le 9 août 1948 (service).

M. Henry (C.-M.), rapatrié de la Côte française des Somalis, est affecté au 8e bataillon d'infanterie coloniale à Nantes. — Rejoindra le 5 octobre 1948 (service).

M. Paquet (G.-M.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 8e bataillon d'infanterie coloniale à Nantes. — Rejoindra le 5 octobre 1948 (service).

M. Clémente (P.-J.), rapatrié d'Afrique occidentale française, est affecté au 3e régiment de tirailleurs sénégalais à Sfax. — Rejoindra le 21 août 1948 (service).

M. Bernard (M.-L.), rapatrié du Cameroun, est affecté au 3e régiment d'infanterie coloniale à Paris. — Rejoindra le 25 septembre 1948 (service).

M. Rauzy (J.), rapatrié du Cameroun, est affecté au 8e bataillon d'infanterie coloniale à Nantes. — Rejoindra le 10 octobre 1948 (service).

M. Gautron (J.-P.), rapatrié d'Afrique occidentale française, est affecté au 3e régiment de tirailleurs sénégalais à Sfax. — Rejoindra le 3 octobre 1948 (service).

M. Gérard (A.), rapatrié d'Indochine, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes. — Rejoindra le 26 octobre 1948 (service).

M. Le Gall (Y.), rapatrié de Madagascar, est affecté au 13e régiment de tirailleurs sénégalais à Alger. — Rejoindra le 19 octobre 1948 (service).

M. Sauzeau (J.-A.), rapatrié d'Afrique occidentale française, est affecté au 24e régiment de tirailleurs sénégalais à Carcassonne. — Rejoindra le 25 octobre 1948 (service).

M. de Rouvray de Saint Simon (L.-C.), rapatrié d'Afrique équatoriale française, est mis à la disposition du commandant supérieur des troupes du Maroc à Rabat. — Rejoindra le 2 octobre 1948 (service).

Sous-lieutenants.

M. Gallet (J.), du 21e régiment de tirailleurs sénégalais à Carcassonne, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes (réorganisation) (service).

M. Martin (G.-L.), du 13e régiment de tirailleurs sénégalais à Alger, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes (régularisation) (service).

M. Parlange (J.-Y.), du 3e régiment d'infanterie coloniale, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes (régularisation) (service).

M. Laurent (C.-P.), du 3e régiment de tirailleurs sénégalais à Sfax, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes (régularisation) (service).

M. Lartigue (P.-J.), du 5e régiment de tirailleurs sénégalais à Fès, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes (régularisation) (service).

M. Guillaume (A.-F.), du 1er régiment d'infanterie coloniale à Versailles, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes (régularisation) (service).

M. Marty (J.-E.-G.F.), du 15e régiment de tirailleurs sénégalais à Constantine, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes (régularisation) (service).

M. Poublanc (G.-A.), affectation au 24e régiment de tirailleurs sénégalais à Carcassonne (*Journal officiel* du 1er juin 1948) annulée, est affecté au 15e régiment de tirailleurs sénégalais à Constantine. — Rejoindra le 30 août 1948 (service).

M. Kervarec (C.), de l'école d'application des transmissions de Montargis, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes (service) (régularisation).

M. Gauvin (Y.-J.), du 46e bataillon d'infanterie (territoire d'occupation en Allemagne), est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes à Vannes (service) (régularisation).

M. Sables (C.), officier de réserve, rapatrié d'Indochine, est affecté pour ordre au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon. — Sera démobilisé à l'issue de son congé le 21 novembre 1948.

M. Picot (J.-B.), de la direction régionale des prisonniers de guerre de l'Axe de la 9e région à Marseille, est affecté au 4e bataillon de tirailleurs sénégalais à Toulon (régularisation) (service).

M. Getten (R.-J.-B.), de la 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux à Paris, est affecté au 3e régiment d'infanterie coloniale à Paris (régularisation) (service) (S. C. R.).

M. Millot (C.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 15e régiment de tirailleurs sénégalais à Constantine. — Rejoindra le 26 septembre 1948 (service).

M. Gasset (J.-A.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 3e régiment d'infanterie coloniale à Paris. — Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Camon (R.-H.), rapatrié de l'Afrique occidentale française, est affecté au 21e régiment de tirailleurs sénégalais à Carcasonne. — Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Vallot (M.-H.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 3e régiment d'infanterie coloniale à Paris. — Rejoindra le 4 novembre 1948 (service).

ARTILLERIE

Lieutenant-colonel.

M. Lexpert (J.-A.-G.), rapatrié d'Afrique équatoriale française, est affecté au 2/1er régiment d'artillerie coloniale à Castres. — Rejoindra le 3 octobre 1948 (service).

Chefs d'escadron.

M. Veau de Lanouvelle (J.-J.-M.-G.), rapatrié d'Indochine le 7 mai 1948, affecté à l'école d'application de l'arme blindée et de la cavalerie à Saumur. — Rejoindra le 6 septembre 1948 (service).

M. Palau (J.-M.), de l'annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales de Paris, est affecté au centre d'instruction des opérations amphibies d'Arzen. — Embarquera le 3 juillet 1948 à destination d'Oran (régularisation).

M. Robert (J.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 1/7e régiment d'artillerie coloniale à Casablanca. — Rejoindra le 1er septembre 1948 (service).

M. Gavet (P.-S.-H.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 12e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale à Castres. — Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

Capitaines.

M. Guyon (J.-M.-P.), rapatrié d'Indochine, affecté pour ordre au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole, dégagé des cadres pour compter du 10 juillet 1948. — N'aura pas à rejoindre (régularisation).

M. Almeras (A.-C.-L.), rapatrié d'Indochine, mis à la disposition de la direction centrale des essences. — Rejoindra le 28 septembre 1948 (régularisation).

M. Goube (J.-A.-M.), rapatrié d'Afrique équatoriale française, est affecté au 1/2e régiment d'artillerie coloniale à Sousse. — Rejoindra le 21 septembre 1948 (service).

M. Pauly (J.-J.-M.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 1/3e régiment d'artillerie coloniale à Vernon. — Rejoindra le 5 octobre 1948 (service).

M. Tréchot (R.-L.-A.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 1/3e régiment d'artillerie coloniale à Vernon. — Rejoindra le 3 octobre 1948 (service).

M. Laporte (A.-R.-R.), rapatrié d'Afrique équatoriale française, est affecté au 2/1er régiment d'artillerie coloniale à Castres. — Rejoindra le 18 ocotbre 1948 (service).

M. Descormes (R.-F.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 1/7e régiment d'artillerie coloniale à Casablanca. — Rejoindra le 10 novembre 1948 (service).

M. Malaret (J.), rapatrié de la Côte française des Somalis, est affecté au 1/3e régiment d'artillerie coloniale à Vernon. — Rejoindra le 11 septembre 1948 (service).

M. Simonin (A.-M.-A.), du 11e groupe d'artillerie antiaérienne colonial, est affecté à l'école d'application d'artillerie à Idar-Oberstein (service). — Rejoindra le 20 juillet 1948 (régularisation).

Lieutenants.

M. Royal (J.), de l'école d'application du génie à Angers (stagiaire), est affecté à l'école supérieure technique du génie à Versailles (stagiaire) (régularisation).

M. Lacassagne (J.), de l'école d'application du génie à Angers (stagiaire), est affecté à l'école supérieure technique du génie à Versailles (stagiaire) (régularisation).

M. Bailly (F.-J.-M.), de l'école d'application du génie à Angers (stagiaire), est affecté à l'école supérieure technique du génie à Versailles (stagiaire) (régularisation).

M. Chardon du Ranquet (E.-M.-R.-D.), de l'école d'application du génie à Angers (stagiaire), est affecté à l'école supérieure technique à Versailles (stagiaire) (régularisation).

M. Vial (J.-C.-M.), de l'école d'application du génie à Angers (stagiaire), est affecté au centre d'instruction d'opérations amphibies à Arzew (stagiaire) (régularisation).

M. Bérard (A.-H.), de l'école d'application du génie à Angers (stagiaire), est maintenu dans son affectation actuelle (cadre permanent) (régularisation).

M. Tachon (M.-G.-E.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 11e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale à Casablanca. — Rejoindra le 26 octobre 1948 (service).

M. Vieillevigne (J.-H.), rapatrié d'Afrique occidentale française, est affecté au 12e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale à Castres. — Rejoindra le 29 août 1948 (service).

M. Portenseigne (J.-R.), rapatrié d'Indochine, est affecté au 1/7e régiment d'artillerie coloniale à Casablanca. — Rejoindra le 27 octobre 1948 (service).

M. Beyer (R.-G.), de l'école d'application des transmissions (annexe de Pontoise), affecté au 11e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale à Casablanca. — Rejoindra à l'issue du stage (régularisation).

M. Combes (J.-H.-L.), de l'école d'application des transmissions (annexe de Pontoise), affecté au 12e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale à Castres. — Rejoindra à l'issue du stage (régularisation).

M. Codaccioni (R.-S.), de l'école d'application des transmissions (annexe de Pontoise), affecté au 1/7e régiment d'artillerie coloniale à Casablanca (détaché comme instructeur au cours d'instruction radio, camp Boulhau). — Rejoindra à l'issue du stage (régularisation).

Sous-lieutenants.

M. Maxant (R.-J.), de l'école d'application des transmissions (annexe de Pontoise), affecté au 11e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale à Casablanca. — Rejoindra à l'issue du stage (régularisation).

M. Andreani (R.-D.), de l'école d'application des transmissions (annexe de Pontoise), affecté au dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille. — Rejoindra à l'issue du stage (régularisation).

SERVICE DES MATERIELS ET BATIMENTS COLONIAUX

Capitaines.

M. Gallet (H.-M.), rapatrié de Madagascar le 22 avril 1948, affecté pour ordre au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon, dégagé des cadres pour compter du 23 juillet 1948. — N'aura pas à rejoindre (régularisation).

M. Paudat (R.-P.), rapatrié d'Afrique équatoriale française, affecté au bataillon colonial autonome du matériel à Toulouse pour servir à la compagnie autonome d'instruction à Nîmes. — Rejoindra le 6 septembre 1948 (service).

Lieutenants.

M. Quéré (G.-P.-G.), rapatrié d'Afrique équatoriale française, affecté au bataillon colonial autonome du matériel à Toulouse pour servir à la 1re compagnie de réparations à Nîmes. — Rejoindra le 23 septembre 1948 (service).

M. Parizet (J.-G.), rapatrié de la Martinique, affecté au bataillon colonial du matériel à Toulouse, pour servir à la compagnie autonome d'instruction à Nîmes. — Rejoindra le 7 septembre 1948 (service).

Sous-lieutenants.

M. Mencarelli (A.-J.), rapatrié d'Indochine le 24 février 1948, affecté au 4e bataillon d'infanterie coloniale à Lyon et rattaché pour ordre au bataillon colonial autonome du matériel à Toulouse (service) (régularisation).

M. Moutarde (R.-A.), rapatrié d'Indochine le 7 mai 1948, affecté à l'école d'application du matériel à Bourges et rattaché pour ordre au bataillon colonial autonome du matériel à Toulouse. — Rejoindra le 24 août 1948 (service).

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

Capitaine.

M. Pambrun (H.-M.), rapatrié des Antilles, affecté au 24e régiment de tirailleurs sénégalais à Carcassonne. — Rejoindra le 16 octobre 1948 (service).

Lieutenants.

M. Raucourt (R.), rapatrié d'Afrique équatoriale française. Mis à la disposition du général commandant supérieur des troupes du Maroc à Rabat. — Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Riso (E.), affectation au 1er régiment d'infanterie coloniale (*Journal officiel* du 1er juillet 1948); annulée; affecté pour ordre au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon, étant en instance de dégagement des cadres (régularisation).

INTENDANCE

Intendants militaires de 2e classe.

M. Gilbert (H.-M.-J.-E.), rapatrié d'Indochine, affecté à l'intendance coloniale mixte de Paris (admis en stage à l'école supérieure de guerre à compter du 25 juin 1948) (régularisation).

M. Bodin (H.-E.), rapatrié de Madagascar. Mis à la disposition du ministère de la France d'outre-mer (direction des affaires militaires), Paris. — Rejoindra le 23 octobre 1948 (service).

Intendants militaires de 3e classe.

M. Jobet (G.-G.), rapatrié d'Indochine, affecté à la direction des troupes coloniales, service administratif, école militaire, Paris. — Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

FONCTIONNAIRES DE L'INTENDANCE

Capitaine.

M. Dardenne (J.-G.), rapatrié d'Indochine, affecté à l'intendance coloniale mixte de Paris. — Rejoindra le 4 septembre 1948 (service).

Lieutenants.

M. Vianna (J.-P.), rapatrié d'Afrique occidentale française, mis à la disposition du ministère de la France d'outre-mer (direction des affaires militaires), Paris. — Rejoindra le 15 octobre 1948 (service).

M. Racine (P.-J.), rapatrié d'Indochine, affecté à la 1re intendance coloniale de Marseille. — Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne (service).

M. Peyres (A.), rapatrié de Madagascar, affecté à l'intendance coloniale mixte de Toulon. — Rejoindra le 5 octobre 1948 (service).

M. Chassagne (F.-H.), rapatrié de Madagascar, affecté à l'intendance coloniale de Fréjus. — Rejoindra le 23 septembre 1948 (service).

Sous-lieutenants.

M. Le Bouty (G.-P.), rapatrié d'Afrique occidentale française, affecté à l'intendance coloniale mixte de Toulon (pour être affecté au centre de comptabilité des troupes coloniales). — Rejoindra le 3 septembre 1948 (service).

SERVICE DE SANTE

MÉDECINS

Lieutenants-colonels.

M. Raymond (J.-E.-R.), rapatrié du Cameroun, est affecté à l'annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales de Bordeaux (cadre permanent) (service). — Rejoindra le 23 septembre 1948.

M. Morard (G.-F.), rapatrié d'Afrique occidentale française est affecté au 10e régiment de tirailleurs coloniaux rapatriables à Agen (service). — Rejoindra le 11 octobre 1948.

M. Vignes (C.-E.-V.), rapatrié d'Afrique équatoriale française, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille (service). — Rejoindra à l'issue de son congé de fin de campagne.

Commandants.

M. Valle (J.-B.), affectation au 6e régiment de tirailleurs sénégalais annulée; affecté pour ordre au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à compter du 1er juillet 1948, étant en congé de convalescence (service) (S. C. R.).

M. Arnauld (J.-P.-M.), du 2e bataillon de marche indochinois à Constance est affecté au régiment colonial de reconnaissance à Ravensburg (service) (régularisation).

M. Miossec (P.-G.-A.), du centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille pour ordre et mis à la disposition de la direction du service de santé de la 6e région militaire pour service « hors cadres » au ministère de la France d'outre-mer, direction des travailleurs indochinois, détachement de Reims (service) (régularisation).

M. Gras (B.-F.), affectation à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille pour ordre et mis à la disposition de la direction du service de santé de la 6e région militaire pour servir « hors cadres » au ministère de la France d'outre-mer, direction des travailleurs indochinois, détachement de Reims (*Journal officiel* du 30 juin 1948) annulée, affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille pour ordre et mis à la disposition de la direction du service de santé de la 1re région militaire (service). — Rejoindra le 10 août 1948.

M. Audhuy (P.-A.-H.-J.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille pour ordre, école supérieure de guerre (service). — Rejoindra le 10 septembre 1948.

M. André (M.-F.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à l'hôpital militaire 294 à Fréjus (service). — Rejoindra le 7 septembre 1948.

M. Binson (G.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille et détaché à l'institut Pasteur à Paris (service). — Rejoindra le 11 septembre 1948.

M. Chiozza (P.-J.-M.-C.), rapatrié d'Afrique occidentale française, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille et détaché à l'institut du cancer de Villejuif (Seine) (service). — Rejoindra le 9 octobre 1948.

M. Charmot (G.-D.-J.), rapatrié d'Afrique équatoriale française, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille et détaché à la direction du service de santé colonial (cadres) (service). — Rejoindra le 12 septembre 1948.

M. Dupuy (M.-J.-T.), rapatrié d'Afrique occidentale française, est affecté à l'annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales de Paris (cadre permanent) (service). — Rejoindra le 12 septembre 1948.

M. Lansade (R.-M.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille pour ordre et mis à la disposition de la direction du service de santé de la 9e région militaire à Marseille hôpital militaire Michel-Lévy (service). — Rejoindra le 5 octobre 1948.

M. Linhard (J.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille et détaché à l'institut Pasteur de Paris (service). — Rejoindra le 7 septembre 1948.

M. Quere (A.-M.-A.), rapatrié de l'Afrique occidentale française, est affecté au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon (cadre permanent) (service). — Rejoindra le 23 septembre 1948.

M. Rousson (H.-J.), rapatrié d'Afrique équatoriale française, est affecté au 1/7e régiment d'artillerie coloniale à Casablanca (service). — Rejoindra le 28 octobre 1948.

M. Soyer (R.-V.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille, pour ordre et mis à la disposition de la direction du service de santé de la 7 région militaire à Dijon (service). — Rejoindra le 18 octobre 1948.

Capitaines.

M. Legier (J.-L.), affectation à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille pour ordre et mis à la disposition de la direction du service de santé de la 6e région militaire pour servir hors cadres au ministère de la France d'outre-mer, direction des travailleurs indochinois, détachement de Reims (*Journal officiel* du 1er juin 1948) annulée, affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille, pour ordre et mis à la disposition de la direction du service de santé de la 4e région militaire pour servir hors cadres au ministère de la France d'outre-mer, direction des travailleurs indochinois, détachement de Villeneuve-sur-Lot (convenances personnelles) (régularisation).

M. Bareille (M.-F.-C.), rapatrié d'Afrique équatoriale française, est affecté à l'annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales de Paris (cadre permanent) (service). — Rejoindra le 5 octobre 1948.

M. Bellon-Serre (E.-F.-J.), rapatrié du Pacifique, est affecté au 2e régiment d'artillerie coloniale à Sousse (service). — Rejoindra le 23 septembre 1948.

M. Besseige (H.-L.-M.-G.), rapatrié de Madagascar, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille et détaché en stage à l'hôpital du Val de Grâce à Paris (assistant médecine) (service). — Rejoindra le 27 août 1948.

M. Charcosset (R.-J.), rapatrié d'Afrique occidentale française, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille pour ordre ministère de la France d'outre-mer, direction des travailleurs indochinois, hors cadres, détachement de Lyon (service). — Rejoindra le 11 septembre 1948.

M. Hervé (P.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté au 1er régiment d'infanterie coloniale, à Versailles (service). — Rejoindra le 7 septembre 1948.

M Hautin (R.-J.-R.), rapatrié du Cameroun, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, à Vannes (service). — Rejoindra le 23 septembre 1948.

M. Langlais (J.), rapatrié d'Afrique occidentale française, est affecté au bataillon colonial du matériel, à Nîmes (service. — Rejoindr le 13 septembre 1948.

M. Lagarde (J.-E.-H.), rapatrié du Cameroun, est affecté au 10e régiment de tirailleurs coloniaux rapatriables, à Agen (service). — Rejoindra le 14 octobre 1948.

M. Lacan (A.-M.-M.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales, à Marseille (pour ordre). — En stage à l'école d'état-major, à Paris (service) (régularisation)

M. Lapeyssonnie (L.-F.-R.-M.), du 1er régiment d'infanterie coloniale, à Versailles, est affecté à l'hôpital militaire 294, à Fréjus (service). — Rejoindra immédiatement.

M. Le Poncin (N.-F.-R.), rapatrié d'Afrique occidentale française, est affecté à l'hôpital militaire 294, à Fréjus (service). — Rejoindra le 30 septembre 1948.

M. Lalouel (J.-L.-E.), rapatrié d'Afrique équatoriale française, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales, à Marseille, pour ordre, et mis à la disposition du service de santé de la 9e région militaire (service). — Rejoindra le 23 septembre 1948.

M. Laigret (J.), rapatrié d'Afrique occidentale française, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales, à Marseille, pour ordre, et mis à la disposition de la direction du service de santé de la 1re région militaire (service). — Rejoindra le 15 octobre 1948.

M. Boithias (R.-F.-J.) rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté au 3e régiment d'infanterie coloniale, à Paris (service). — Rejoindra le 29 septembre 1948.

M. Lacour (M.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté à l'hôpital militaire 294, à Fréjus (service). — Rejoindra le 3 octobre 1948.

M. Labbé (P.-L.-E.), rapatrié d'Afrique équatoriale française, est affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, à Vannes (service). — Rejoindra le 8 octobre 1948.

M. Palanque (A.-L.-J.), rapatrié de la Guadeloupe, est affecté au 13e régiment de tirailleurs sénégalais, à Alger (service). — Rejoindra le 6 octobre 1948.

M. Perrot (M.-L.), rapatrié du Cameroun, est affecté au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole, à Toulon (cadre permanent) (service). — Rejoindra le 15 octobre 1948.

M. Laurent (P.-M.-J.), rapatrié d'Afrique équatoriale française, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales, à Marseille, pour ordre, et mis à la disposition de la direction du service de santé de la 4e région militaire (service). — Rejoindra le 23 septembre 1948.

M. Varon (M.-J.-F.), rapatrié d'Afrique équatoriale française, est affecté au 24e régiment de tirailleurs sénégalais, à Carcassonne (service). — Rejoindra le 17 octobre 1948.

M. Vuillet (F.-L.), rapatrié d'Afrique occidentale française, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille, pour ordre, et mis à la disposition de la direction du service de santé de la 9e région militaire pour servir à Toulon (service). — Rejoindra le 7 octobre 1948.

M. Rannou (C.-P.-M.), rapatrié de la Guadeloupe, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille (stage) (service). — Rejoindra le 6 octobre 1948.

M. Genet (X.-J.), rapatrié sanitaire d'Afrique occidentale française, est affecté, pour ordre, au centre administratif des troupes coloniales dans la métropole à Toulon, étant en traitement dans les formations sanitaires.

Lieutenants.

M. Bertet (P.), rapatrié d'Extrême-Orient, est affecté au 5e régiment de tirailleurs sénégalais à Fez (service). — Rejoindra le 29 octobre 1948.

PHARMACIENS

Commandants.

M Dewannieux (R.-J.), de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille et détaché au ministère de la France d'outre-mer, direction du service de santé colonial (cadres), est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille, pour ordre, pour servir hors cadres au ministère de la France d'outre-mer, direction du service de santé colonial (service) (S. C. R.).

Capitaines.

M. Soula (L.-R.), rapatrié d'Afrique occidentale française, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille (service). — Rejoindra le 1er octobre 1948.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Le Coz (J.-M.), affectation à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales pour ordre et mise à la disposition de la direction du service de santé de la 8e région militaire (*Journal officiel* du 30 juin 1948) annulée, affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille, pour ordre, et mis à la disposition de la direction centrale du service de santé, pour servir comme chargé de cours à l'école du service de santé militaire de Lyon. Section administrative coloniale. — Rejoindra le 11 septembre 1948 (service) (régularisation).

Lieutenant.

M. Brugeron (F.-J.), rapatrié du Togo, est affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille (service). — Rejoindra le 1er octobre 1948.

Tableau de départ colonial du 1er août 1948.

NOTA. — Dès parution du présent tableau, les chefs de corps et de services devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous-officiers et hommes de troupe en instance de rengagement.

Ils adresseront d'urgence à la direction des troupes coloniales, et au plus tard pour le 15 août, les certificats d'aptitude réglementaires (état modèle « C » recto et verso). Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude aura été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aura lieu de faire connaître, par télégramme, le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

TROUPES COLONIALES

OFFICIERS

A. — Infanterie coloniale.

Lieutenants-colonels.

MM.

Geschwin den Hammer (Jean), 24e régiment de tirailleurs sénégalais. — 23 juillet 1946 (1).

Jacobi (Paul), 3e régiment d'infanterie coloniale (séjour interrompu). — 17 septembre 1946

Chefs de bataillon.

MM.

Requin (Fernand), E.M.P.I.C. direction des troupes coloniales. — 1er août 1944.

Mane (Roger), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 24 juillet 1946.

Brelivet (Jean), E.M.P.I.C. état-major général des forces armées. — 1er septembre 1946.

Guiol (Armand), E.M.P.I.C. état-major 9e région (séjour interrompu). — 15 septembre 1946.

Bataille (Jules), 24e régiment de tirailleurs sénégalais. — 15 septembre 1946.

Capitaines.

MM.

Prevost (Edmond), E.M.P.I.C. direction des troupes coloniales. — 22 juin 1946.

Saint-Sauveur (Jules), 24e régiment de tirailleurs sénégalais. — 12 août 1946.

Sergent (Maurice), régiment colonial de reconnaissance. — 26 août 1946.

Page (Jules), 24e régiment de tirailleurs sénégalais. — 15 septembre 1946.

Vidal (Jean), E.M.P.I.C. état-major de l'armée, 4e bureau. — 17 septembre 1946.

Charmoillaux (Noël), 8e bataillon d'infanterie coloniale. — 30 septemebre 1946.

Stervinou (Germain), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 19 janvier 1947.

Chansard (René), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 19 janvier 1947.

Cheron (André), régiment colonial de reconnaissance. — 25 janvier 1947.

Cousson (Guy), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 27 janvier 1947.

Leclanche (Emmanuel), E.M.P.I.C. subdivision Sousse, bureau de garnison. — 9 février 1947.

Delcourt (Louis), 1er régiment de marche du Tchad. — 10 février 1947.

(1) Date de prise de rang.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Grassi (Vincent), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Mareschal (Marc), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Courbon (Claude), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Beth (Ennemond), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Lustrabo (Max), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Sinia (Joseph), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

De Barrique de Montvallon (Olivier), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Layoue (André), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Demarest (Jean), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Cardon (Henri), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Laubry (Bernard), 8e bataillon d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

De La Brosse (Henri), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Cary (Yves), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

De Joussineau de Tourdonnet (Louis), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Hoppenot (Jean), 21e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Leborgne (François), 21e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Cossart (Michel), 3e régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

Grintchenkoff (Jean), 21e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Cauro (Robert), 4e bataillon d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

Barnabé (Philippe), 8e bataillon d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

Daumas (Raymond), régiment colonial de reconnaissance. — N'a jamais servi.

Dupuis (Gilbert), régiment colonial de reconnaissance. — N'a jamais servi.

De Perrier (Philippe), régiment colonial de reconnaissance. — N'a jamais servi.

Tapie (Jacques), régiment colonial de reconnaissance. — N'a jamais servi.

Morineau (Jacques), affaires indigènes du Maroc. — 21 juin 1946 (1).

Ruffard (René), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 21 novembre 1946.

Barrigues (André), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 19 janvier 1947.

Le Jolliff (Jean), régiment colonial de reconnaissance, spécialisé « Transmissions » (séjour interrompu). — 20 janvier 1947.

Puybaret (Léon), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 20 janvier 1947.

Ducrocq (Séraphin), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 25 janvier 1947.

Blondeau (François), E. M. P. I. C., service de l'action sociale et culturelle de l'armée, 1re région. — 25 janvier 1947.

Ruppert (Albert), régiment colonial de reconnaissance. — 27 janvier 1947.

Melot (Robert), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — 27 janvier 1947.

Le Monies de Sagazan (Hubert), école d'application d'infanterie, Auvours. — 27 janvier 1947.

B. — Artillerie coloniale.

Lieutenants-colonels.

MM.

Valery (Louis), dépôt des isolés des troupes coloniales (commandant d'armes permanent sur s/s *Maréchal-Joffre*. — 23 novembre 1945.

Andriot (Georges), E. M. P. A. C., état-major de la 9e région. — 25 août 1946 (1).

Vaillant (Guy), 2/1er régiment d'artillerie coloniale (chef d'escadron au tableau pour lieutenant-colonel. — 25 août 1946.

Capitaines.

MM.

Berard (André-Henri), école d'application du génie, Angers. — N'a jamais servi.

Darrasse (Jacques), E. M. P. A. C., école d'état-major. — 31 mai 1945.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Coutaud (Louis), E. M. P. A. C., cabinet du ministre des forces armées (service du courrier parlementaire). — N'a jamais servi.

Dietrich (Bernard), 1/2e régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Billot (Etienne), 1/1er régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Boudouresque (Pierre), 1/1er régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Morillot (François), 2/1er régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Bremond (Jacques), 2/1er régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Desprats (Jean), 2/1er régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Toreilles (Roger), 2/1er régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Helliot (Michel), 12e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale. — N'a jamais servi.

Bernard-Courville (Henri), 12e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale. — N'a jamais servi.

Andreani (Raymond), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 25 juillet 1942.

Jaume (Paul), 1/1er régiment d'artillerie coloniale. — 27 avril 1946.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

ARTIFICIER

Lieutenants.

M. Maroselli (Jean), bataillon colonial du matériel, Toulouse. — 5 avril 1947.

ADMINISTRATIF

Sous-lieutenant.

M. Brouzes (Denis-Sylvain), compagnie coloniale autonome du service du matériel. — 2 septembre 1939.

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Sous-lieutenant.

M. Schrobiltgen (Gilbert), bataillon colonial du matériel, Toulouse. — 24 mai 1947.

D. — Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

Commandant.

M. Denat (Jean), centre administratif des troupes coloniales en Afrique du Nord. — 1er septembre 1946.

Capitaine.

Mlle Carthery (Pierre), centre de rassemblement et de transition colonial dans la métropole. — 25 août 1946.

E. — Intendance coloniale.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Capitaines.

MM.

Defranchi (Michel), service administratif de la direction des troupes coloniales. — 16 mai 1945 (1).

Beziau (Léon), 3e région militaire. — 21 mai 1947.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Preux (Robert), 1re intendance coloniale, Paris. — 24 mai 1947.

Croupette (Charles), 1re intendance coloniale, Marseille. — 31 mai 1947.

Vechambre (Robert), ministère de la France d'outre-mer (direction du budget, contrôle et contentieux, service financier, Paris). — 21 juillet 1947.

F. — Service de santé colonial.

MÉDECINS

Colonels.

MM.

Montagne (Marcel), école d'application du service de santé des troupes coloniales, détaché stage scientifique, Paris. — 24 mai 1947.

Chambon (Pierre), école d'application du service de santé des troupes coloniales pour ordre, à la disposition de la direction du service de santé de la 4e région militaire. — 6 juin 1947.

Chevais (René), école d'application du service de santé des troupes coloniales pour ordre, direction du service de santé de la 1re région militaire. — 7 juillet 1947.

Commandants.

MM.

Dessort (André), régiment colonial de transmissions, Toulouse. — 7 juin 1947.

Vrignaud (Léon), 1er régiment d'infanterie coloniale, Versailles. — 17 juin 1947.

Denaclara (François), 1/21e régiment de tirailleurs sénégalais, Perpignan. — 17 juin 1947.

Legrosdidier (André), 8e bataillon d'infanterie coloniale, Nantes. — 27 juin 1947.

Poulic (Joseph), hôpital militaire n° 294, Fréjus. — 7 juillet 1947.

Ortholan (Henri), hôpital militaire n° 294, Fréjus. — 9 juillet 1947.

Capitaines.

MM.

Eggenberger (Christian), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 11 juin 1947.

Legier (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales pour ordre, à la disposition de la direction du service de santé de la 1e région militaire pour servir hors cadres au ministère de la France d'outre-mer (direction des travailleurs indochinois), détachement de Villeneuve-sur-Lot. — 28 juin 1947.

Colobert (Louis), 10e régiment de tirailleurs coloniaux rapatriables, Agen. — 9 juillet 1947.

Auffret (Guy), école d'application du service de santé des troupes coloniales pour ordre, à la disposition de la direction du service de santé de la 1re région militaire. — 10 juillet 1947.

Lieutenant.

M. Laborde (Robert), 8e bataillon d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

(1) Date de prise de rang.

(1) Date de prise de rang.

(1) Date de prise de rang.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Sarciat (Henri), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 9 juin 1947 (1).

Lieutenant.

M. Cacciaguerra (Charles), détachement des infirmiers, hôpital militaire n° 294, Fréjus. — 8 juillet 1947.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

A. — Agents des corps de troupe.

Adjudants-chefs.

Letertre (Joseph), demi-brigade de commandos parachutistes. — 12 février 1943.

Picard (Pierre), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 22 juin 1947.

Adjudants.

Mith (Antoine), demi-brigade de commandos parachutistes. — 17 janvier 1947.

Palmieri (Henri), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 9 février 1947.

Demetrius (Firmin), demi-brigade de commandos parachutistes. — 15 avril 1947.

Sergents-majors.

Lebrun (Paul), centre de rassemblement et de transition colonial dans la métropole. — N'a jamais servi.

Duperrier (Guy), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Lucien (Maurice), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — N'a jamais servi.

Martin (Joseph), 1er régiment de marche du Tchad. — 19 juillet 1947.

Sergents-chefs.

Breton (Henri), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Kebe (Jean), 21e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Ounin (Fernand), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 21 janvier 1947.

Sergents.

Galleron (Dominique), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Lehmann (Marcel), 1er régiment de marche du Tchad. — 5 juillet 1946.

B. — Trompettes.

Ernst (Armand), maréchal des logis, 1/1er régiment d'artillerie coloniale. — 10 juin 1946.

Egea (Emile), maréchal des logis, 1/1er régiment d'artillerie coloniale. — 10 juin 1946.

C. — Chancellerie coloniale.

Adjudants.

Tire (Aimé), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 8 avril 1945.

Estardier (Louis), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 30 juin 1947.

Sergents-majors.

Eleouet (Jean), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 4 juillet 1946.

Sole (René), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 8 juillet 1947.

(1) Date de prise de rang.

Sergent-chef.

Boutin (Eugène), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 3 juin 1947 (1).

Sergent.

Leroux (René), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — N'a jamais servi.

D. — Intendance coloniale.

Adjudants-chefs.

Pavet (Armand), intendance des colonies, Marseille. — 6 avril 1947.

Pirame (Roger), 2e intendance coloniale, Marseille. — 8 juillet 1947.

Lesne (Paul), intendance coloniale mixte, Toulon. — 8 juillet 1947.

Sergent-major.

Razafindrainibe, 2e intendance coloniale, Paris. — N'a jamais servi.

Sergents-chefs.

Chan-Chang (Raymond), 2e intendance coloniale, Paris. — N'a jamais servi.

Resseguier (Marius), ministère de la France d'outre-mer (direction des affaires militaires). — 17 août 1946.

Sergents.

Dieye (Salion), section des commis ouvriers d'administration coloniaux. — N'a jamais servi.

Weigert (Louis), 1re intendance coloniale, Marseille. — N'a jamais servi.

Guenot (André), centre de conditionnement des vivres, Nevers. — N'a jamais servi.

E. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Automobiliste.

Burkert (André), adjudant, centre de rassemblement et de transition colonial dans la métropole. — 15 août 1944.

Comptable.

Chemin (Henri), adjudant, 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 9 janvier 1947.

F. — Service de santé colonial.

CATÉGORIE « ÉCRITURES »

Germain (René), sergent-major, section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — 28 février 1947.

CATÉGORIE « VISITE ET EXPLOITATION »

Heraudet (Jacques), adjudant-chef, hôpital militaire n° 294, Fréjus. — 27 août 1947.

Lamarre (Jacques), adjudant, hôpital militaire n° 294, Fréjus. — 18 août 1944.

Fredal (Ernest), adjudant, dépôt des isolés des troupes coloniales. — 21 février 1948.

Garda (Roger), sergent-major, hôpital militaire n° 294, Fréjus. — 6 mars 1947.

Flomart (Jules), sergent-chef, hôpital militaire n° 294, Fréjus. — 10 septembre 1947.

Lucia (Jules), sergent-chef, 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux (hors tour). — 26 décembre 1947.

Roux (Albert), sergent, section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — 6 septembre 1947.

(1) Date de prise de rang.

TROUPES MÉTROPOLITAINES

OFFICIERS

Personnel mis à la disposition des troupes coloniales dans les conditions fixées par la note n° 1585-E.M.A /1/E en date du 13 février 1947.

Artillerie.

Capitaines.

MM.

Chapenoire (Alexandre-Auguste), 1/62e R. A., Tunis.

Tournier (Bernard-Emile), 16e R. A. A., Vannes.

SOUS-OFFICIERS

A. — Cadre des agents de chancellerie

Sergents.

Tourteau (Gustave-André), état-major du commandement supérieur des troupes d'occupation en Allemagne.

Durand (Jean), direction générale des prisonniers de guerre.

Salrat (Serge-Noël), direction générale des prisonniers de guerre.

Mignot (Pierre), état-major du général commandant supérieur des troupes d'occupation en Allemagne.

Broux (Jean-Francis), direction des transports de la 10e région.

Tordjman (Aaron), bureau de garnison de Casablanca.

Vincent (Félix), état-major général des forces armées (guerre), 1er bureau.

Vales (Roger), commandement du service prémilitaire de la 10e région.

Belet (Paul-François), cabinet civil du ministre des forces armées.

Brossard (René Henri), état-major du commandant supérieur des troupes du Maroc.

Severin (Henri), état-major de la 2e région militaire.

Trillaud (Michel-Maurice), direction générale des prisonniers de guerre.

Breurec (François-Gabriel), secrétariat général du Gouvernement.

Cazelle (Valentin), base militaire d'Alger.

Chapas (Robert), commandement du service prémilitaire de la 8e région.

Techine (Roger), direction du contrôle, du budget et du contentieux.

Allias (Aimé), état-major du commandement supérieur des troupes d'occupation en Allemagne.

Quilleux (René-Jules), état-major de la 10e région militaire.

B. — Cadre des agents des corps de troupe.

Adjudants-chefs.

Liot (Auguste-Jules), école spéciale militaire interarmes, Coëtquidan.

Boet (Jean-Joseph), cours pratique de tir antiaérien, Nîmes.

Blanc (Marcel-Louis), bureau des effectifs du Maroc.

Prime (Edouard-Joseph), bataillon d'instruction n° 512 du service militaire préparatoire.

Pastre (Edmond-Paul), direction régionale des prisonniers de guerre de la 5e région militaire.

Bazet (Jean-Marie), école supérieure de guerre.

Cunin (Roger-René), école de sous-officiers, Strasbourg.

Adjudants.

Martin (Eugène-Charles), école militaire enfantine Herlot.

Gendreaud (Paul-Jérôme), bureau mobilisateur régional de Paris.

Ferrier (Augustin), bureau des effectifs de Marseille.

Sergent-major.

Noël (Robert-Emile), école de l'arme blindée et de la cavalerie d'Husseindey.

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs (officiers) établi à la date du 1er août 1948.

TROUPES METROPOLITAINES

Le présent tour de départ annule et remplace le tour diffusé le 27 mai 1948 sous le n° 36713 PM/2, sauf en ce qui concerne les cadres de la chancellerie et des adjoints administratifs des corps de troupe, qui restent inchangés

NOTA. — 1. Dès réception de la présente liste, les officiers intéressés seront soumis à la visite réglementaire et, éventuellement, à la contre-visite dans les conditions précisées par la décision ministérielle n° 1860 EMA/1/E du 24 mars 1948.

Les certificats médicaux correspondants seront adressés sous le présent timbre, avant le 15 septembre 1948. Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir avant cette date, il y aurait lieu de faire connaître, *par télégramme*, le résultat des visites.

Il ne sera pas fourni de certificat de visite concernant les officiers ayant figuré au tour de départ précédent et pour lesquels ce certificat a déjà été adressé.

2. Les prescriptions des paragraphes *a* et *b* de l'article 5, chapitre B, de la décision ministérielle 03530 EMA/1/E du 4 avril 1947 sont rappelées aux commandants d'écoles, chefs de corps et de service.

Les demandes éventuelles de sursis devront parvenir à la direction du personnel militaire de l'armée de terre avant le 15 septembre 1948. Après cette date, *aucun sursis ne pourra être accordé*.

3. — Toute erreur qui pourrait être relevée sur le présent tour devra faire l'objet d'un compte rendu à transmettre avant le 1er septembre 1948. Passé ce délai, il ne sera pas admis de réclamation.

INFANTERIE

Lieutenants-colonels.

MM.

1 Claude (R.-J.-R.), organe liquidateur des affaires disciplinaires de la guerre 1939-1945.
2 Dousset (G.-E.-A.), ministère des forces armées, secrétariat général
3 Laffaille (R.-A.), secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes.

Chefs de bataillon.

MM.

1 Garreau (L.-H.-P.), état-major de la 1re région militaire.
2 Bonnet (G.-G.-M.), centre de documentation militaire.
3 De Bellaigue de Bughas (E.-M.), état-major général des forces armées (guerre).
4 Le Gall (P.-L.-M.), section technique de l'armée.
5 Gasc (L.-J.), 30e bataillon de chasseurs.
6 Germain (M.-J.), 8e régiment de tirailleurs marocains.
7 Rigout (G.-J.-Ch.), état-major de la place de Paris.
8 Morin (R.-E.-O.), état-major du commandement supérieur des troupes de Tunisie.
9 Amprino (F.-Ch.), état-major général des forces armées (guerre).
10 Desaphy (R.-A.), état-major subdivision de Lyon.

Capitaines.

MM.

1 Montbertrand (G.), section technique de l'armée.
2 Henze (E.-J.), 9e bataillon de zouaves
3 Vaillant (P.-H.), école spéciale militaire interarmes (sursis jusqu'au 15 septembre 1948).
4 Bosch (Y.-M.), 6e régiment de tirailleurs marocains (sursis jusqu'au 30 septembre 1948.)
5 Saulnier (R.-J.), 37e régiment d'infanterie.
6 Muller (V.-A.), dépôt des isolés métropolitains, Marseille.
7 Geminel (M.), service militaire préparatoire 1re région militaire.
8 Parcollet (A.-J.), école spéciale militaire interarmes (sursis jusqu'au 15 septembre 1948).
9 Feix (A.), 93e régiment d'infanterie.
10 Vincensini (T.), compagnie administrative régionale n° 1.
11 Clais (C.), 159e régiment d'infanterie.
12 Houin (R.-G.), compagnie administrative régionale n° 1 (sursis jusqu'au 1er septembre 1948).
13 Masson (J.-M.), 92e bataillon d'infanterie.
14 Le Comte du Colombier (M.-M.), direction des transports en Afrique du Nord (sursis jusqu'au 31 août 1948).
15 Lucca (J.-D.), école d'application d'infanterie.
16 Courbe-Michollet (P.-J.), 27e bataillon de chasseurs alpins (sursis jusqu'au 21 septembre 1948).
17 Pellegrin (P.-J.), état-major commandement supérieur des troupes d'occupation, Allemagne (sursis jusqu'au 15 septembre 1948).
18 Courcenet (H.-D.) (lieutenant susceptible d'être promu capitaine), 2e régiment de tirailleurs algériens (sursis jusqu'au 30 novembre 1948).
19 De Tremauden (G.), commandement en chef français en Allemagne.
20 Dhé (M.), 92e bataillon d'infanterie.
21 Jourdan (L.-P.), école spéciale militaire interarmes.
22 Manuel (R.-P.), 11e bataillon d'infanterie (sursis jusqu'au 31 mai 1949).
23 Jacob (A.), 46e bataillon d'infanterie.
24 Clerivet (P.-C.), 1er régiment de tirailleurs algériens (sursis jusqu'au 1er octobre 1948).
25 Van-Bre Meerch (C.-M.), inspection générale de l'armée.
26 Delaunay (L.), service des prisonniers de guerre de l'Axe de la 3e région militaire.
27 Taupin (P.), état-major, subdivision de Blida.
28 Vernier (J.-A.), détaché armée de l'air.
29 Berchoud (L.-M.), 99e bataillon d'infanterie.
30 Despains (R.-J.), 21e bataillon d'infanterie (sursis jusqu'au 31 août 1948).
31 Kah (E.), état-major, Autriche.
32 Branche (L.-A.), 11e bataillon de chasseurs alpins
33 Saby (A.-M.), école de sous-officiers de Saint-Maixent.
34 Bergot (A.-R.), lieutenant susceptible d'être promu capitaine, compagnie administrative régionale n° 3 (sursis jusqu'au 16 septembre 1948).
35 Forkel (A.-C.), 7e régiment de tirailleurs algériens.
36 Dupont (G.-J.), état-major, 1re région militaire.
37 Coursier (G.), 19e bataillon de chasseurs portés (sursis jusqu'au 29 février 1949).
38 Cürnier (P.-L.), 51e bataillon d'infanterie.
39 Merlet (R.-H.), 5e bataillon de chasseurs à pied.
40 Fromont (R.-J.), service des prisonniers de guerre de la 1re région militaire.
41 Lacroix (R.-A.), état-major, Maroc.
42 Lebreton (P.-F.), compagnie administrative régionale n° 114.
43 Cullmann (G.-J.), école d'état-major.
44 Ollivier (A.-F.), groupement d'infanterie n° 26.
45 d'Omezon (M.-V.), secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes.
46 Reynes (R.), état-major, 6e région militaire.
47 Guilland (G.-L.), 2e régiment de tirailleurs marocains.
48 Vannier (R.-C.), école intendance, Montpellier.
49 Lasne (R.-L.), 1er bataillon de chasseurs à pied.
50 Castel (J.-J.), 8e bataillon de chasseurs portés.
51 Maurel (E.-R.), 6e régiment de tirailleurs marocains.
52 Tarrade (J.), base de Marseille.
53 Arnaud (P.-M.), état-major commandement supérieur des troupes de Tunisie.
54 Montfagnon (F.-J.), 4e régiment de tirailleurs tunisiens.
55 Quilghini (J.-T.), 2e régiment de tirailleurs marocains.
56 Voy (G.-A.), état-major, commandement en chef français en Allemagne.
57 Lamoureux (A.-A.), 2e bataillon de chasseurs à pied.
58 Quarez (J.-A.), 4e demi-brigade de zouaves.
59 Dupont (J.-H.), 4e régiment de tirailleurs marocains.
60 Hellec (R.), 8e régiment de tirailleurs marocains.
61 Buissen (F.-E.), 8e demi-brigade de zouaves.
62 Puigt (J.-J.), 9e bataillon de zouaves.
63 Calvino (J.-L.), état-major de l'armée, 2e bureau.
64 Revel (L.-F.), lieutenant au tableau pour capitaine, annexe de Cherchell de l'école de sous-officiers de Saint-Maixent.
65 Duhamelet (G.-P.), lieutenant susceptible d'être promu capitaine, 27e bataillon de chasseurs alpins.
66 Thomas (R.-P.), lieutenant susceptible d'être promu capitaine, école d'état-major.
67 Murat (P.-J.), 126e bataillon d'infanterie.
68 De Colombel (X.), 1er bataillon de chasseurs à pied.
69 Noe (M.-A.), service militaire préparatoire, 2e région militaire.
70 Rageot (H.-E.-E.), 2e régiment de tirailleurs algériens.
71 Renard (G.-M.), 57e bataillon d'infanterie.
72 Barbe (G.), 2e régiment de tirailleurs algériens.
73 Penin (P.-A.), 20e bataillon de chasseurs portés.
74 Duhamel (R.-R.), service militaire préparatoire, 1re région militaire.
75 Lefevre (M.), état-major, 5e région militaire.
76 Bernard (R.-G.), dépôt central des isolés, Paris.
77 Deroc (G.), école d'application d'infanterie.
78 Tillie (J.-J.), 1er régiment de tirailleurs algériens.
79 Morin (A.-F.), 3e régiment de tirailleurs marocains.
80 Barbotin (P.-L.), service militaire préparatoire, 4e région.
81 Carbasse (C.), direction du personnel militaire de l'armée de terre.
82 Billet (J.-P.), 46e bataillon d'infanterie.
83 Dugros (L.), dépôt central des isolés, Paris.
84 Le Veaux (H.-L.), école d'application d'infanterie.
85 Hennequin (R.-M.), service des prisonniers de guerre de la 2e région militaire.
86 Bernard (H.-L.), secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes.
87 Beyrand (P.-J.), service des prisonniers de guerre de la 2e région militaire.
88 Paponnet (J.-E.), 1/37e régiment d'infanterie.
89 Metzger (L.-E.), service des prisonniers de guerre de la 1re région militaire.
90 Rousseau (S.), arrondissement de Lorrach.
91 Quemard (T.), groupe géographique autonome.
92 Texier (C.-J.), école de Strasbourg.
93 Montagnies de La Roque (M.), état-major subdivision Gabbès.
94 Pousse (E.), centre militaire d'escrime et de sports de combat, Antibes.
95 Dutrey (J.-J.), 8e bataillon d'infanterie.
96 Guerveno (E.), 71e bataillon d'infanterie.
97 Calvet (M.-J.), 103e demi-brigade d'infanterie.
98 Louis (C.-A.), 29e bataillon de chasseurs à pied.
99 Laurent (J.), lieutenant susceptible d'être promu capitaine, 151e bataillon d'infanterie.
100 Pourrut (A.-B.), lieutenant susceptible d'être promu capitaine, 9e bataillon de zouaves.
101 Toulouse (A.), lieutenant susceptible d'être promu capitaine, 1er régiment de tirailleurs marocains.
102 Montagne (P.), école spéciale militaire interarmes.
103 Robin (P.-L.), 3e régiment de tirailleurs algériens.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

1 De Mannoury de Croisilles (J.), 5e bataillon de chasseurs à pied.
2 Boyer (F.), 7e régiment de tirailleurs algériens.

3 Mantovani (M.), 93e régiment d'infanterie.
4 Chicoyneau de Lavalette (J.), école spéciale militaire interarmes (sursis jusqu'au 15 septembre 1948).
5 Boucheron (P.-E.), 92e bataillon d'infanterie.
6 Billion (P.-L.), 1er régiment de tirailleurs algériens.
7 Morand (S.-C.), 93e régiment d'infanterie.
8 Rohmer (G.), 5e régiment de tirailleurs marocains (sursis jusqu'au 15 mars 1949).
9 Musslin (R.-E.), direction générale des prisonniers de guerre de l'Axe.
10 Lefrant (G.-R.), centre national des sports équestres (sursis jusqu'au 1er janvier 1949).
11 Debelle (M.), service des prisonniers de guerre de l'axe de la 4e région militaire.
12 Blanchard (L.), service militaire préparatoire, 1re région militaire.
13 Anouilh (J.-V.), 71e bataillon d'infanterie.
14 Chanteloze (J.), 4e régiment de tirailleurs tunisiens (sursis jusqu'au 31 août 1948).
15 Lorey (M.-E.), 20e bataillon de chasseurs portés.
16 Couteret (E.-F.), école d'application d'infanterie (sursis jusqu'au 31 août 1948).
17 de Boves (P.), 11e régiment de tirailleurs algériens.
18 Bel (A.), 27e bataillon de chasseurs alpins.
19 Gaubert (A.-L.-H.), service militaire préparatoire, 8e région militaire.
20 Dadillon (G.-M.), 5e bataillon d'infanterie (sursis jusqu'au 16 septembre 1948).
21 Gabel (F.), 93e régiment d'infanterie (sursis jusqu'au 31 août 1948).
22 Thibaut (M.-A.), centre d'entraînement physique militaire du Maroc (sursis jusqu'au 2 septembre 1948).
23 Vandais (P.-L.), 31e bataillon de chasseurs à pied (sursis jusqu'au 31 août 1948).
24 Renault de La Vigne (F.), 99e bataillon d'infanterie.
25 Ferran (J.-J.), compagnie administrative régionale no 1.
26 Appel (R.), école spéciale militaire interarmes.
27 Ader (R.-H.), école spéciale militaire interarmes (sursis jusqu'au 15 septembre 1948).
28 Rigolot (P.), école spéciale militaire interarmes (sursis jusqu'au 15 septembre 1948).
29 Chetaneau (R.), 5e régiment de tirailleurs marocains.
30 Mahieu (E.-C.), 19e bataillon de chasseurs à pied.
31 Maillard (P.-E.), école spéciale militaire interarmes (sursis jusqu'au 15 septembre 1948).
32 Grolleau (P.), 4e bataillon de chasseurs à pied (sursis jusqu'au 31 août 1948).
33 Garnery (G.), école d'application d'infanterie.
34 Cournut (J.), école d'application d'infanterie.
35 Garbal (E.), 7e régiment de tirailleurs algériens.
36 Padovani (F.), école spéciale militaire interarmes (sursis jusqu'au 1er octobre 1948).
37 Meyer (R.-E.), 27e bataillon d'infanterie (sursis jusqu'au 30 octobre 1948).
38 De Belloy de Saint-Liénard (C.), 1er bataillon de chasseurs à pied.
39 Lescure (P.), 4e régiment de tirailleurs marocains.
40 Desgrosllard (A.-G.), 4e demi-brigade de zouaves.
41 Cablat (R.), 81e bataillon d'infanterie.
42 Alba (L.-J.), 1er bataillon de chasseurs à pied.
43 D'Hoker (R.-M.), école d'application d'infanterie.
44 Chosse (J.), 9e bataillon de zouaves.
45 Petchot (J.-V.), 6e bataillon de chasseurs alpins.
46 Martin (J.-F.), 9e bataillon de zouaves.
47 Gauthier (J.-J.), 27e bataillon de chasseurs alpins.
48 Regina (R.-J.), école de Cherchell.
49 Cellier (A.), 11e bataillon de chasseurs alpins.
50 Menegoz (R.-L.), dépôt central des isolés, Paris.
51 Canard (L.), 126e bataillon d'infanterie.
52 Taudière (G.-R.), 1/8e régiment de tirailleurs tunisiens.
53 Cochet (M.-J.), école nationale d'entraînement physique militaire de Pau.
54 Faure (A.-R.), 3e régiment de tirailleurs marocains.
55 Boistard (A.), 32e bataillon d'infanterie.
56 Sonolet (J.-F.), 19e bataillon de chasseurs à pied.
57 Martinais (A.-P.), 110e bataillon d'infanterie.
58 Molle (P.), centre d'instruction de montagne de l'Oukaimeden.
59 Imbert (D.-J.), école militaire préparatoire de Billom (sursis jusqu'au 1er novembre 1948).
60 Leost (J.-F.), 41e bataillon d'infanterie.
61 Le Guyader (M.-M.), 3e régiment de tirailleurs marocains.
62 Dubieilh (J.-M.), 4e régiment de tirailleurs marocains.
63 Schoeffer (A.-R.), 159e régiment d'infanterie.
64 Dirou (M.), 32e bataillon d'infanterie.
65 Philippe (R.-J.), 20e bataillon de chasseurs portés.
66 Petit (L.-F.), 2e régiment de tirailleurs algériens.
67 Droz (J.-P.), école de sous-officiers de Saint-Maixent (sursis jusqu'au 1er septembre 1948).
68 Wattel (L.-J.), école de Strasbourg.
69 Picard (A.), école de Cherchell.
70 Le Petit (B.), 8e régiment de tirailleurs marocains.
71 Bordes (R.-E.), 4e régiment de tirailleurs tunisiens.
72 Hussenot-Desenonges (B.), 8e régiment de tirailleurs marocains.
73 Vonderweidt (L.), 27e bataillon de chasseurs alpins.
74 Betant (H.), 4e régiment de tirailleurs marocains.
75 Denis (P.), école de Langenargen.
76 Dupont (R.), service des P. G. de l'Axe, Allemagne.
77 Coumelou (J.-N.), école nationale d'entraînement physique militaire de Pau (sursis jusqu'au 31 août 1948).
78 Adjus (P.), 27e bataillon de chasseurs alpins.
79 Queneau (L.), 32e bataillon d'infanterie (sursis jusqu'au 31 août 1948).
80 Sourisseau (P.), service des P. G. de l'Axe de la 10e région militaire.
81 Leuba (G.-A.), 49e bataillon d'infanterie.
82 Agniel (G.), 11e bataillon d'infanterie.
83 Estrem (J.), 93e régiment d'infanterie.
84 Savary (P.-M.), 27e bataillon d'infanterie.
85 Ayguesparse (L.), 1er bataillon de chasseurs à pied.
86 Gomez (A.), 81e bataillon d'infanterie.
87 Fremion (B.), 35e bataillon d'infanterie.
88 Person (M.), 24e bataillon de chasseurs à pied.
89 Dutel (M.), 67e bataillon d'infanterie.
90 Contini (L.-B.), 151e bataillon d'infanterie.
91 Baisle (P.), 11e bataillon de chasseurs alpins.
92 Faure (L.-N.), 8e demi-brigade de zouaves.
93 Taurand (R.-F.), école spéciale militaire interarmes.
94 Rouanet (A.), 5e régiment de tirailleurs marocains.
95 Labeyrie (R.-C.), base d'Alger.
96 Rioual (R.-S.), 1/9e régiment de tirailleurs algériens.
97 Papelebe (P.-J.), 5e régiment de tirailleurs marocains.
98 Quema (M.-R.), 8e bataillon d'infanterie.
99 Foubert (G.-R.), 27e bataillon d'infanterie.
100 Danies (R.-H.), 37e régiment d'infanterie.
101 Montalt (J.-M.), 1/6e régiment de tirailleurs marocains.
102 Desroche (P.-H.), 13e bataillon de chasseurs alpins.
103 Rondeau (E.), école de Strasbourg.
104 Veron (J.-L.), 19e bataillon de chasseurs portés (sursis jusqu'au 1er octobre 1948).
105 Vareyon (A.-A.), 6e régiment de tirailleurs algériens.
106 Mahmias (G.-A.), 4e demi-brigade de zouaves.
107 Nougaro (G.), école spéciale militaire interarmes.
108 Rucard (J.-A.), 3e bataillon de zouaves.
109 Meliani (D.), 6e régiment de tirailleurs marocains.
110 Isnard (R.-J.), 8e demi-brigade de zouaves.
111 Zalay (R.-A.), 1er régiment de tirailleurs algériens.
112 Mattei (P.-M.), école de Strasbourg.
113 Carbillet (P.-L.), 3e bataillon de zouaves.
114 Mesqui (A.), école nationale de tir, Versailles.
115 Le Coniac de La Longraye (P.), 3e régiment de tirailleurs algériens.
116 Plantier (J.-L.), 4e demi-brigade de zouaves.
117 Louis (M.-A.), 49e bataillon d'infanterie.
118 Verron (G.-A.), 4e régiment de tirailleurs tunisiens.
119 Mouget (J.-P.), état-major 10e région militaire.
120 Roch (A.-L.), 27e bataillon d'infanterie.
121 Henon (J.-J.), service militaire préparatoire 2e région militaire.
122 Gillet (L.-P.), 9e bataillon de zouaves.
123 Bourcey (P.-P.), 8e bataillon d'infanterie (sursis jusqu'au 1er septembre 1948).
124 Martin (J.-L.), 150e bataillon d'infanterie.
125 Meric (A.-L.), 93e régiment d'infanterie.
126 Marie (A.), 152e bataillon d'infanterie.
127 Lucet (P.-M.), école de Cherchell.
128 Vollaire (J.-H.), école d'application d'infanterie.
129 Marcadet (J.-P.), 31e bataillon de chasseurs à pied.
130 Dolla (P.), 1/1e régiment de tirailleurs tunisiens.
131 Forteguerre (G.), 1/9e régiment de tirailleurs algériens.
132 Louche (L.), 5e bataillon de chasseurs à pied.
133 Bauthamy (R.-F.), 3e régiment de tirailleurs algériens.
134 Lévy (G.-M.), 2e bataillon de zouaves.
135 Gaulin (M.-L.), école de Strasbourg.
136 Lallie (P.), centre national de sports équestres.
137 Genin (G.), 2e bataillon de zouaves.
138 Knapp (H.-G.), compagnie administrative régionale no 1.
139 Cornilleau (Y.-A.), 93e régiment d'infanterie.
140 Lafont (J.), 8e régiment de tirailleurs marocains.
141 Palis (L.-H.), service des P. G. de la 1re région militaire.
142 Linder (E.-A.), secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes.
143 Pascual (G.-E.), école spéciale militaire interarmes.
144 Alliaume (J.-H.), 4e régiment de tirailleurs marocains.
145 Beucler (J.-J.), 2e régiment de tirailleurs marocains.
146 Viaris de Lesegno (B.), 13e bataillon d'infanterie.
147 Christin (P.), compagnie administrative régionale no 102.
148 Blondeau (J.-M.), service militaire préparatoire 8e région militaire.
149 Reuchet (J.-R.), 151e bataillon d'infanterie.
150 Gschwind (A.), 7e bataillon de chasseurs alpins.
151 Briand (E.-F.), 9e bataillon de zouaves.
152 De Solère (J.-M.), école d'application d'infanterie.
153 Schmitt (R.), école de Saint-Maixent.
154 Le Carrer (E.-R.), 3e bataillon de zouaves.
155 Le Fils (M.), 11e bataillon d'infanterie.
156 Silve (G.), 11e bataillon de chasseurs alpins.
157 Chevalier de Lauzières (A.), secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes.
158 Siche (R.-H.), école de Cherchell.
159 Halftermer (G.-E.), école nationale d'entraînement physique militaire de Pau.
160 Vaillant (H.-P.), école spéciale militaire interarmes (sursis jusqu'au 15 septembre 1948).
161 Lamouliatte (J.-M.), 159e régiment d'infanterie alpine.
162 Dessenante (A.-P.), centre d'entraînement physique militaire du Maroc.
163 Sailer (P.-L.), 4e régiment de tirailleurs marocains.
164 Vachaud (R.), 81e bataillon d'infanterie.
165 Arnal (A.), service des P. G. de la 9e région militaire.
166 De Sailmard (M.-H.), 1er bataillon d'infanterie.
167 Armand (L.-F.), 146e bataillon d'infanterie.
168 Pagnon (H.-H.), 27e bataillon d'infanterie.
169 Hicaux (J.-L.), 1er bataillon de chasseurs à pied.

170 Guiliano (J.-F.), école militaire préparatoire d'Aix.
171 Jaugeon (L.-V.), 46e bataillon d'infanterie.
172 Rouget (M.-R.), 4e régiment de tirailleurs marocains.
173 Tessier (R.-L.), 93e régiment d'infanterie.
174 Brisebat (R.-M.), 3e régiment de tirailleurs marocains.
175 Coisigniez (G.-H.), 93e régiment d'infanterie.
176 Michaud (R.-E.), service des prisonniers de guerre de la 8e région militaire.
177 Bonnaire (R.), 150e bataillon d'infanterie.
178 Seignette (M.), service militaire préparatoire 3e région militaire.
179 Kuppich (R.), 27e bataillon de chasseurs alpins.
180 Le Guellec (P.), 41e bataillon d'infanterie.
181 Thibaut (M.-A.), centre d'entraînement physique militaire du Maroc (sursis jusqu'au 3 septembre 1948).
182 Civet (A.-C.), 99e bataillon d'infanterie alpine.
183 Chabot (M.-A.), 4e demi-brigade de zouaves.
184 Gauld (G.), 6e bataillon de chasseurs alpins.
185 Tisset (R.-P.), école d'application d'infanterie.
186 Stephan (G.), école nationale d'entraînement physique militaire de Pau.
187 Bornand (V.-E.), école de haute montagne de Chamonix.
188 Kuppich (A.), 37e régiment d'infanterie.
189 Alixant (G.-G.), école spéciale militaire interarmes.
190 Plaza (J.-E.), 8e demi-brigade de zouaves.
191 Zucconi (P.-P.), 1er bataillon de zouaves.
192 Etienne (V.-A.), 67e bataillon d'infanterie.
193 Kaczmarek (A.), 3e régiment de tirailleurs algériens.
194 Simonard (J.-E.), service militaire préparatoire 8e région militaire.
195 Dufour (J.-J.), 43e bataillon d'infanterie.
196 Aubel (R.-A.), service des prisonniers de guerre de la 8e région militaire.
197 Murco (J.-M.), 14e régiment de tirailleurs algériens.
198 Erdmann (A.), 110e bataillon d'infanterie.
199 Martinelli (A.), service militaire préparatoire 1re région militaire.
200 Klasser (J.), 4e régiment de tirailleurs marocains.
201 Nicolai (P.), 35e bataillon d'infanterie.
202 Faller (F.), secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes.
203 Duchet (F.-J.), 1re demi-brigade d'infanterie.
204 Mars (E.), 2e bataillon de zouaves.
205 Colpin (J.-J.), service des prisonniers de guerre de la 2e région militaire.
206 Jouannet (N.-Y.), service des prisonniers de guerre de la 1re région militaire.
207 Murat (J.-A.), 1er régiment de tirailleurs algériens.
208 Guiader (J.), service des prisonniers de guerre de la 2e région militaire.
209 Nied (A.), 3e bataillon de zouaves.
210 Vuillerot (R.-L.), 159e régiment d'infanterie.
211 Corbel (R.), 9e bataillon de zouaves.
212 Montrepos (J.), 5e régiment de tirailleurs algériens.
213 Ferre (G.-F.), 93e régiment d'infanterie.
214 Bouviolle (A.-E.), 32e bataillon d'infanterie.
215 Ravallec (G.-J.), 32e bataillon d'infanterie.
216 Gaude (A.-L.), direction des études et fabrications d'armement.
217 Caffray (R.-M.), 3e régiment de tirailleurs algériens.
218 Dazin (E.), 7e régiment de tirailleurs algériens.
219 Guillaumin (A.), 8e demi-brigade de zouaves.
220 Vet (H.), école d'application d'infanterie.
221 Storme (A.-P.), 25e bataillon d'infanterie.
222 Fossat (P.-P.), section technique de l'armée.
223 Tiphine (B.-L.), 10e demi-brigade d'infanterie.
224 Bergougnan (R.), 20e régiment de pionniers nord-africains.
225 Wimet (J.), 8e bataillon d'infanterie.
226 Boulon (R.-M.), 27e bataillon d'infanterie.
227 Beraud-Sudreau (C.), 3e régiment de tirailleurs algériens.
228 Sales (A.-R.), 9e bataillon de zouaves.
229 Marlier (G.), compagnie administrative régionale n° 7.
230 Loncan (J.-C.), 11e bataillon d'infanterie.
231 Louizos (R.-A.), 92e bataillon d'infanterie.
232 Vic (P.-J.), 81e bataillon d'infanterie.
233 Pereon (L.-C.), 37e bataillon d'infanterie.
234 Garbay (J.-F.), école d'application d'infanterie.
235 Marlin (J.-H.), 8e bataillon de chasseurs portés.
236 Piccato (L.-L.), 93e régiment d'infanterie.
237 Seigle (P.-L.), 99e bataillon d'infanterie.
238 Maurice (A.-R.), 5e régiment de tirailleurs marocains.
239 Sermesant (G.-E.), 43e bataillon d'infanterie.
240 Choppin Haudry de Janvay (H.-G.), 4e demi-brigade de zouaves.
241 Hauer (J.), 11e bataillon de chasseurs alpins.
242 Olivier (H.-L.), 152e bataillon d'infanterie.
243 Gentilleau (H.-L.), 2e régiment de tirailleurs marocains.
244 Reboul (G.-H.), 200e bataillon de pionniers.
245 Capitaine (R.), service militaire préparatoire, 2e région militaire.
246 Douay (A.-L.), 19e bataillon de chasseurs portés.
247 Lepeltier d'Aunay (R.-J.), école d'application d'infanterie.
248 Deschard (B.-G.), 1/6e régiment de tirailleurs marocains.
249 Allegrini (F.), service militaire préparatoire, Tunisie.
250 Villeval (H.-C.), 29e bataillon de chasseurs à pied.
251 Sarrus (J.-A.), 9e bataillon de zouaves.
252 Quiles (R.-G.), base de Casablanca.
253 Badel (H.-M.), 12e demi-brigade d'infanterie.
254 Prevost (R.-B.), 159e régiment d'infanterie.
255 Bernard (J.-L.), service militaire préparatoire, 8e région militaire.
256 Drouart (C.), 1er bataillon d'infanterie.
257 Messin (P.-G.), école Heriot.

Capitaines à titre nord-africains.

MM.
1 Ambaouch Ben El Mekki, 8e régiment de tirailleurs marocains.
2 Bouakka Ould Moha, 8e régiment de tirailleurs marocains (sursis jusqu'au 30 novembre 1948).
3 Moha Ou Lahcen, 6e régiment de tirailleurs marocains (sursis jusqu'au 30 novembre 1948).
4 Benadjina Aouad, 1/6e régiment de tirailleurs algériens.
5 Benhessa Aïssa, 20e régiment de pionniers nord-africains.
6 Badi Tayeb, 3e régiment de tirailleurs algériens.
7 Rafa (Ahmed), 7e régiment de tirailleurs algériens.

Lieutenants à titre nord-africains.

MM.
1 Mohamed Ben Mohamed, 1er régiment de tirailleurs marocains.
2 Boukoffa Saci Ben Ahmed, 3e régiment de tirailleurs algériens.
3 Driss Ben Aïssa, 1er régiment de tirailleurs marocains.
4 Mohamed Ben Lahcen, 3e régiment de tirailleurs marocains.
5 Mimoun Ou Raho, 1/6e régiment de tirailleurs marocains.
6 Mohamed Labib Ben Hadj, 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

Personnel des musiques militaires.

I. — *Chefs de musique.*

MM.
1 Monniotte (M.), capitaine, 151e bataillon d'infanterie.
2 Kennebelle (J.), lieutenant, 10e régiment du génie.
3 Durand (J.), sous-lieutenant, 5e régiment de tirailleurs marocains.
4 Ramondou (R.), capitaine, 81e bataillon d'infanterie.
5 Gallet (J.), lieutenant, 4e régiment de tirailleurs marocains.
6 Loup (F.), capitaine, commandant du train des T. O. A. (sursis jusqu'au 15 août 1948).

II. — *Sous-chefs de musique.*

MM.
1 Aymon (R.), adjudant, 7e régiment du génie.
2 Espinasse (H.), adjudant, 27e bataillon d'infanterie.
3 Jacob (R.), adjudant-chef, 31e régiment du génie.
4 Gully (P.), adjudant, 1er régiment du génie.
5 Mercenne (A.), adjudant, commandant du train des T. O. A.
6 Droque (H.), adjudant, 10e régiment du génie.
7 Rez (L.), adjudant-chef, 93e régiment d'infanterie.

ARME BLINDEE ET CAVALERIE

Lieutenants-colonels.

MM.
1 Cantarel (E.-P.), chef E. M. zone occupation Sud (sursis pour concours militaire).
2 De Remond du Chelas (P.-M.), école de Coëtquidan.
3 Seguineau de Preval (J.), E. M. C. S. T. M. (au tableau pour lieutenant-colonel).
4 Lève (H.-A.), chef E. M. E. D. B. n° 1.
5 Chodron de Courcel (L.-G.), chef E. M. gouvernement militaire Strasbourg.
6 Schneider (G.), 3e G. S. M.

Chefs d'escadrons.

MM.
1 Angot (H.), direction du personnel militaire de l'armée de terre.
2 Grandpierre (G.), disposition du général commandant en chef français en Autriche.
3 De Galbert (A.), école de Saumur (au tableau pour chef d'escadron) (sursis jusqu'au 30 septembre 1948).
4 Gaillard de Saint-Germain (R.), état-major général de la défense nationale.
5 Hardouin (C.), 4e cuirassiers.
6 Loyseau (J.-M.), commandant le 4e groupe d'escadrons de spahis tunisiens.
7 De Montardy (R.-F.), E. M. A. 3e bureau.
8 Chauvin (F.), 4e R. C. A.
9 Barbier de Sainte-Marie (R.-P.), 2e R. C. A.
10 Obe (P.), école de Cherchell.
11 De Labarge de Certeau (M.), section technique de l'armée.
12 Grandclement (R.-M.), commandant le 6e G. E. S. A.
13 Deyber (M.), direction du personnel militaire de l'armée de terre.
14 Jouitou (J.-E.), 12e dragons.
15 Margot (G.-M.), école de Saumur, écuyer (sursis jusqu'au 30 septembre 1948).
16 Toscan du Plantier (H.), centre national des sports équestres (bureau des sports équestres à Paris).
17 Navarre (J.-M.), 501e R. C. C.
18 Jalenques Colinet de Labeau (M.), commandant en second le 2e cuirassiers.
19 Delage de Luget (J.-M.), 5e dragons (susceptible d'être promu chef d'escadrons).
20 Gaudet (E.), E. M., G. B. n° 2.

Capitaines.

MM.
1 Pierson (M.-J.), école de Saumur (sursis jusqu'au 30 septembre 1948).
2 Miscault (M.), école de Saumur (sursis jusqu'au 30 septembre 1948).
3 Paramelle (E.), 11e cuirassiers (sursis pour concours militaire).
4 Patas d'Illiers (J.), école de Saumur (sursis jusqu'au 30 septembre 1948).
5 Tavernier (P.), 1er régiment de spahis marocains (en instance de sursis).
6 Richter (G.), E. M., général inspecteur de l'armée (sursis pour concours militaire).
7 De Noblet d'Anglure (G.), 3e G. E. S. M. (sursis jusqu'au 21 octobre 1948).
8 De Benoist (G.), école de Saumur (susceptible d'être promu capitaine, sursis jusqu'au 30 septembre 1948).
9 Hannezo (R.), stagiaire école d'état-major.
10 De Chillaz (P.), école de Saumur (sursis jusqu'au 30 septembre 1948).
11 Abrial (J.), école de Strasbourg (en instance de sursis).

42 Perre (J.), 2e hussards (sursis jusqu'au 30 septembre 1948).
43 Buret (M.), groupement des services enseignements supérieurs.
44 De Ferrières de Sauvebœuf (G.), école de Saumur (sursis jusqu'au 30 septembre 1948).
45 Marsauche (P.), 11e R. C. A.
46 Raugel (J.), école de Strasbourg.
47 Frois (M.), E. M., E. D. B. n° 5.
48 Chaudesolle (B.), 1er R. C. A. (sursis pour concours militaire).
49 Migaud (G.), 1er R. C. A.
20 Lauze (P.), 4e R. C. A.
21 Malartre (P.), 3e hussards.
22 Chaligne (F.), E. M., E. D. B. n° 5.
23 Dattez (G.), E. M. A., cabinet centre interprétation photographique (susceptible d'être promu capitaine)
24 Roussel (M.), section technique de l'armée.
25 Mougeot (L.-M.), Prytanée militaire de la Flèche (en instance de sursis).
26 Saint-Olive (A.), 13e dragons.
27 Tartinville (G.), 1er R. S. A.
28 Cousteaux (H.), école de Saint-Maixent.
29 Gaucherot (R.), 8e dragons
30 Thieron de Monclin (G.), école de Saumur.
31 Prudhomme (M.), subdivision de Saint-Etienne.
32 Liger (H.), école polytechnique (sursis jusqu'au 15 septembre 1948).
33 Bolle (H.), 2e R. C. A.
34 Eymard-Duvernay (P.), école des cadres de Langenargen.
35 Duchesne (G.), E. M., 1re région.
36 De Froment (F.), E. M., C. S. T. M.
37 Godard (R.), 2e R. C. A.
38 Saint-Olive (C.), 2e R. S. A.
39 D'Anglejean (P.), E. M. A., 3e bureau.
40 de Roquemaurel (J.), inspection générale des forces armées.
41 Berlon (P.-L.), 2e dragons.
42 Guerner (C.), 31e dragons.
43 D'Annam (C.), 2e cuirassiers.
44 Bigot (P.), école de Coëtquidan (sursis jusqu'au 1er octobre 1948).
45 Chery (H.), stagiaire école d'état-major.
46 De Bort (I.-A.-P.), école de Saumur.
47 D'Ussel (A.-A.-M.), école de Saumur.
48 Bernard (M.), direction générale des prisonniers de guerre de l'axe, Paris.
49 Nouel de Tourville de Buzonnière (G.), école de Saumur.
50 Gaudry (R.), direction régionale des P. G. A. de Dijon (susceptible d'être promu capitaine).

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
1 Lieury (M.), 12e R. C. A.
2 Lechartier (P.), 1er R. C. A.
3 Grison (P.), école de Saumur (sursis jusqu'au 30 septembre 1948).
4 De Laitre (J.-P.), 4e R. S. M. (en instance de sursis).
5 Charamond (J.), 2e hussards (sursis jusqu'au 12 septembre 1948).
6 Bizon (P.), 1er R. S. A.
7 Petiet (B.-R.), 1er R. C. A. (sursis jusqu'au 15 août 1948).
8 Charton (G.-M.), 8e cuirassiers.
9 Arnaud (P.), 4e R. C. A.
10 Gaud (J.), 2e R. C. A.
11 De Bossoreille de Ribou (R.), 2e R. C. A.
12 Dibling (A.), 3e hussards.
13 Cottin (Jacques), 2e R. C. A.
14 Lagues (Pierre), P. G. A., Lille.
15 D'Andurain (Michel), 1er R. C. A.
16 Garnier (Jacques), 6e G. E. S. M.
17 Grob (Charles-Henri), école de l'A. B. C. d'Algérie.
18 Mariani (Pierre), 4e R. S. M.
19 Masse (Jean), S. M. P., Angoulême.
20 D'Andurain (Marie), 3e R. C. A.
21 De Balby Vermont (Léon), 205e G. A. M.
22 Moquais (Marcel), 3e hussards.
23 Deproge (Y.), 11e R. C. A.
24 Gely (J.), école de Coëtquidan (sursis jusqu'au 1er octobre 1948).
25 Eymieu (Gérard), 1er cuirassiers.
26 De Cabisolle (R.), 1er R. C. A.
27 Jevardat de Fombelle, école de Cherchell.
28 Cornudet (J.), 8e dragons.
29 Bapst (H.), 6e G. E. S. A.
30 Naud (B.), 1er R. C. A.
31 Meyer (R.), 5e R. C. A.
32 Decomble (J.), 1er cuirassiers.
33 Hoeltzel (G.), 12e dragons.
34 Leroux (G.), 5e R. C. A.
35 Labouche (R.), 1er R. S. A.
36 De Garnier des Garets (A.), 2e R. S. A.
37 D'Arras (X.), 8e dragons.
38 Lorrain (C.), 2e dragons.
39 Hergat (M.), 8e chasseurs.
40 Gaullery (P.), 3e R. C. A.
41 Marrane (J.), 6e R. C. A.
42 Lafitte (R.), 6e R. C. A.
43 Caillard (P.), 11e R. C. A.
44 De Reboul (C.), 2e cuirassiers.
45 Toulemonde (J.), 13e dragons.
46 Mazin (P.), 5e R. C. A.
47 Ventre (M.), 3e G. E. S. M.
48 Vaillant (J.), 1er R. S. A.
49 Sesmaisons (G.), 2e hussards.
50 Du Passage (R.), 4e cuirassiers.

ARTILLERIE

Lieutenants-colonels.

MM.
1 Peynaud (J.-V.-C.), 401e R. A. A. (po.) E. M. du général commandant la D.A.T.
2 Janniaud (F.), direction centrale du matériel (en sursis jusqu'au 15 septembre 1948).
3 Bacquier (J.-L.), bureau de garnison de Versailles.
4 Grollier (G.-J.), commandant le bataillon d'instruction n° 511 du S. M. P.
5 Vaillant (A.-H.), section technique de l'armée.

Chefs d'escadron.

MM.
1 Ducher (A.-L.), E. M. de la 7e région militaire (en sursis jusqu'au 31 août 1948).
2 Paviot (H.-V.), bureau de garnison de Lyon (en instance de sursis).
3 Germain (G.-D.), commandant le groupe d'artillerie marocain n° 206.
4 Delseries (P.-J.-M.), E. M. de l'artillerie de l'E. D. I.-Nord (T. O. A.).
5 Parmain (E.-L.-G.), E. M. du commandement des troupes et services de Berlin.
6 Marie-Reau (J.-F.), E. M. général des forces armées, 1er bureau.
7 Emanuelli (R.-C.), école d'application d'artillerie.

Capitaines.

MM.
1 Oudard (A.), 401e R. A. A. (en instance de sursis).
2 Guesdon (P.-H.-R.), 401e R. A. A. (en instance de sursis).
3 Fuerxer (H.-E.-L.), section technique de l'armée (en instance de sursis).
4 David (V.-J.), E. M. de la base militaire de Marseille (en sursis jusqu'au 1er septembre 1948).
5 Leviel (L.-L.-J.), direction des transports de la 10e région (susceptible d'être promu capitaine) (en instance de sursis).
6 Toth (J.-M.-G.), 13e R. A. (sursis jusqu'au 13 septembre 1948).
7 Hugues (J.-R.), école de sous-officiers de Strasbourg.
8 Vrigny (M.), école d'application d'artillerie (en sursis jusqu'au 15 septembre 1948).
9 Krauss (J.-H.), 1/47e R. A. (en sursis jusqu'au 21 août 1948).
10 Richy (J.-E.), 2e R. A.
11 Pelloux (H.-D.-A.-J.), E.-M. de la base militaire de Marseille (en sursis pour concours militaire).
12 Birckel (C.-M.-C.), 1/21e R. A.
13 Liebin (G.-J.), E.-M. de la subdivision de Nancy.
14 Gourdault (J.-M.-M.), 1/16e R. A.
15 Lochen (J.-O.), E.-M. de la 6e région militaire.
16 Gouzi (L.-J.-M.), 1/51e R. A.
17 Moreau (A.-H.), bureau de garnison de Baden-Baden.
18 Fraisse (L.-C.-M.-A.), cour pratique de tir antiaérien.
19 Poirier (R.-J.-C.), 1/65e R. A.
20 Delaunay (R.-M.), cours pratique de tir antiaérien.
21 Cabrol (C.-L.-S.), direction des transports de la 10e région militaire.
22 Dubois (R.-J.-L.), 64e R. A.
23 Jobard (R.-M.-P.), 25e R. A.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
1 Valayer (A.-V.), 40e R. A. (en sursis jusqu'au 5 octobre 1948).
2 Combes (H.-E.-P.), 1/16e R. A.
3 Marty (A.-M.), 1/68e R. A. (en sursis jusqu'au 31 août 1948).
4 David (R.-G.), 402e R. A. A. (en sursis jusqu'au 31 août 1948).
5 Poli (R.-J.-D.), 40e R. A. (en instance de sursis).
6 Nicot (C.-J.-B.), 421e R. A. A. (en sursis jusqu'au 13 septembre 1948).
7 Millot (R.-L.-F.), 1/21e R. A. (en sursis jusqu'au 30 septembre 1948).
8 Matton (C.-A.-P.), 1/12e R. A. (en instance de sursis).
9 Marmier (C.-P.), 1/24e R. A.
10 Eugène (A.-R.), 421e R. A. A.
11 Geze (L.-J.-J.-M.), 61e R. A.
12 Cesarini (P.-A.-C.), 64e R. A.
13 Geistodt-Kiener (D.-C.-J.), 401e R. A. A. (en sursis jusqu'au 31 octobre 1948).
14 Dietrich (R.-A.), 1/60e R. A.
15 Beal (L.-F.), 25e R. A.
16 Homassel (J.-L.-H.), 13e R. A.
17 Rouxel (P.-J.-E.-M.), 1/68e R. A.
18 De Bouvet (C.-L.), 1/412e R. A. A.
19 Chardon (M.-J.), 9e R. A.
20 Rey (H.-F.), 1/60e R. A.
21 Vital (B.-L.-J.), 1/412e R. A. A.
22 De La Rochefoucauld (P.-G.-M.-G.), 1/60e R. A.
23 Domenech de Celles (Y.-E.-M.), 1/62e R. A.
24 Buchet (J.-P.), 1/7e R. A.
25 Legrand (P.-M.-E.-M.), 1/15e R. A.
26 Weymuller (J.-G.-S.), 405e R. A. A.
27 Trifaud (J.-L.-E.-A.), 63e R. A.
28 Noetinger (R.-A.-M.-J.-G.), 1er R. A.
29 Monlet (R.-A.), secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes.
30 Gauthier (Y.-D.), 1/68e R. A.
31 Dumontet (J.-P.), 1/62e R. A.
32 Pierson (C.-J.-F.), 406e R. A. A.
33 Ladous (J.-M.-M.), 64e R. A.
34 Bernard (P.-J.), 1/32e R. A.
35 Le Vincent (J.-L.), 9e R. A. (en sursis jusqu'au 31 août 1948).
36 Maitre (A.-G.-R.), 1/93 R. A.
37 Menoret (A.), unité cadres d'artillerie 571 du S. M. P. (en sursis pour concours militaire).
38 Donot (A.-M.), 64e R. A.
39 Huriaux (Y.-A.-R.), 40e R. A.
40 Perrin (R.-F.-G.-F.), 61e R. A. A.

TRAIN

Lieutenants-colonels.

MM.
1 Violet (E.-A.-H.), commandant le groupe de transport n° 385 (sursis jusqu'au 28 février 1949).
2 Derutin (H.), commandant le groupement réservé du train (en instance de sursis).
3 Cornuault (R.-H.-A.), direction du personnel militaire de l'armée de terre (sursis jusqu'au 11 août 1948).
4 Champagne (L.-M.-O.), commandant le train de la zone Sud (troupes d'occupation en Allemagne).
5 Valentin (A.), commandant le 34e escadron du train.
6 Delpech (E.-P.), commandant le train et directeur des transports de la 4e région militaire.

Chefs d'escadron.

MM.
1 Villeneuve (M.-A.-J.-F.), commandement du train des troupes d'occupation en Allemagne.
2 Guiche (R.-A.-E.), commandement du train de la 7e région militaire (en instance de sursis).
3 Eugène (J.-L.), commandement du train de la 10e région militaire (sursis jusqu'au 17 septembre 1948).
4 Bruch (G.-A.), 1er escadron du train.
5 Germaine (R.-A.-B.), commandant la compagnie de quartier général et transport n° 159.
6 Bonnefoy-Clerc (R.-A.), commandant la compagnie de quartier général et transport n° 190.
7 Crouzet (R.-J.-L.), 27e escadron du train.

Capitaines.

MM.
1 Fredj (F.-M.), 122e compagnie de quartier général et transport (sursis jusqu'au 2 septembre 1948).
2 De Micuile (R.-A.-J.), école d'application du train (sursis jusqu'au 1er octobre 1948).
3 Satanova (A.-J.), centre d'instruction et d'organisation du train n° 4 (en instance de sursis).
4 Durrieu (L.-E.), école d'application du train (au tableau pour capitaine, sursis jusqu'au 1er octobre 1948).
5 Michel (P.), groupe de transport n° 523.
6 Castelli (A.-J.-J.), école spéciale militaire interarmes (sursis jusqu'au 15 octobre 1948).
7 Hospital (R.-J.-F.), 34e escadron du train.
8 Tintignac (A.-M.-P.), direction du personnel militaire de l'armée de terre.
9 Vuillemin (R.-M.-F.), commandement du train de la 6e région militaire.
10 Raynaud (M.-M.-G.), compagnie de quartier général n° 85.
11 Bousquet (J.-J.), compagnie de quartier général et transport n° 125.
12 Bricaud (M.-R.-J.-M.), commandement du train de la 3e région militaire.
13 Lafont (J.-G.), base militaire d'Oran.
14 Fourdinier (R.-J.-A.), école d'application du train.
15 Deschamps (P.-A.-F.), état-major général des forces armées (guerre).
16 Pialat (S.-P.), base militaire de Marseille.
17 Delecraz (E.-V.), groupe de transport 504.
18 Beauvais (G.-P.), commandant la 2e compagnie régionale du train.
19 Pajean (E.-M.-J.), commandant la 8e compagnie régionale du train.
20 Latry (G.-E.), 32e escadron du train.
21 Maudult (P.-A.), 1er escadron du train.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
1 Gaunet (J.-O.-L.), école spéciale militaire interarmes.
2 Peyres (J.-P.), 4e compagnie régionale du train (sursis jusqu'au 20 août 1948).
3 Belle (M.-A.), groupe de transport n° 512 (sursis jusqu'au 15 mars 1949).
4 Duffau (P.-J.), 3e compagnie régionale du train (sursis jusqu'au 1er octobre 1948).
5 Meyer (F.-F.-A.), groupe de circulation routière n° 521 (en instance de sursis).
6 Leclercq (P.-A.), école spéciale militaire interarmes (sursis jusqu'au 30 septembre 1948).
7 Malard (J.-R.-E.), compagnie du quartier général et transport n° 121 (en instance de sursis).
8 Marchais (A.-E.-L.), 1er escadron du train (en instance de sursis).
9 Boullon (P.-M.-F.), groupe de transport n° 502 (en instance de sursis).
10 Florence (P.-E.-J.), groupe de transport n° 510 (sursis pour concours).
11 Brault (A.-P.-A.), école d'application du train (sursis jusqu'au 1er octobre 1948).
12 Poilblanc (J.-J.-M.), 31e escadron du train (en instance de sursis).
13 Castelle (J.-L.-C.), état-major du général commandant en chef français en Allemagne (sursis jusqu'au 15 octobre 1948).
14 Brunet (L.-J.-R.), 5e compagnie régionale du train (en instance de sursis).
15 Liard (R.-E.-M.), groupe de transport n° 501 (sursis jusqu'au 15 octobre 1948).
16 Leccia (J.-A.), groupe de transport n° 523 (en instance de sursis).
17 Jamet (A.), groupe de transport n° 502 (sursis jusqu'au 31 août 1948).
18 Schmitt (P.), 5e compagnie régionale du train.
19 Seignour (M.-L.), groupe de transport n° 520.
20 Rousset (R.-L.), école d'application du train (sursis jusqu'au 1er octobre 1948).
21 Chauvel (R.-L.-M.)), 33e escadron du train.
22 Lehir (E.-F.-M.), centre d'instruction et d'organisation du train n° 3.
23 Bertrand (P.-F.), école d'application du train.
24 Dolle (M.-E.-V.), commandant du train de la 2e région militaire.
25 Ganne (P.-G.), groupe de transport n° 501.
26 Berdeguer (R.-J.-J.), 1er escadron du train.
27 Renoux (M.-A.-R.), groupe de transport n° 501.
28 Vieulle (S.-A.), centre d'instruction et d'organisation du train n° 2.
29 Meyer (J.-J.), groupe de transport n° 353.
30 Milbach (J.-P.-R.-M.), école d'application du train.
31 Malaguene (J.-V.), centre d'instruction du train n° 40.
32 Puiferat (B.-C.-J.), 8e compagnie régionale du train.
33 Petit (J.-M.-F.), groupe de transport n° 502.
34 Laurent (A.-C.), compagnie de quartier général n° 53.
35 Faravel (G.-F.-V.), groupe de transport n° 523.
36 Mornat (L.-L.-M.), 7e compagnie régionale du train.
37 Michaud (R.), groupe de transport n° 502.
38 Mauras (J.-A.), 1er escadron du train.
39 Saint-Genis (C.-C.-F.), groupe de transport n° 507.
40 Le Fevre (J.-F.), 1er escadron du train.
41 Araud (R.), 5e compagnie régionale du train.
42 Hilaire (F.), 4e compagnie régionale du train.
43 Marivin (R.-L.-E.), 32e escadron du train.
44 Coffec (G.-P.), 3e compagnie régionale du train.
45 Caporossi (E.-J.), 122e compagnie de quartier général et transport.
46 Brun (M.-R.), 43e compagnie de quartier général.

TRANSMISSIONS

ARME

Lieutenants-colonels.

MM.
1 Angot (A.-M.-R.-C.), service des fabrications d'armement, service des télécommunications d'armement (sursis jusqu'au 1er octobre 1948).
2 Marcou (J.-C.-P.), inspection technique du service et du matériel des transmissions.
3 Dietrich (J.-L.), centre d'instruction technique des transmissions à Alger (annexe en Afrique du Nord de l'école d'application de transmissions (au tableau pour lieutenant-colonel).
4 Revirieux (P.-G.-A.), service des fabrications d'armement, service des télécommunications d'armement (sursis jusqu'au 1er octobre 1948).
5 Cambrouse (A.-F.-J.), 42e régiment de transmissions.
6 Tournier (L.-M.), section technique de l'armée (groupement transmissions).

Chefs de bataillon.

MM.
1 Flambard (A.-J.-C.), service des fabrications d'armement, service des télécommunications d'armement (sursis jusqu'au 1er septembre 1948).
2 Ramon (L.-G.), service des fabrications d'armement, service des télécommunications d'armement (sursis jusqu'au 1er septembre 1948).
3 Attali (G.-M.-B.), service des fabrications d'armement, service des télécommunications d'armement (sursis jusqu'au 1er septembre 1948).
4 Grosgeorge (R.-J.-B.), état-major général des forces armées, 4e bureau (sursis jusqu'au 1er octobre 1948).
5 Chanson (A.-P.), service des fabrications d'armement, service des télécommunications d'armement (sursis jusqu'au 1er septembre 1948).
6 Dejean (C.-V.-E.), service des fabrications d'armement, service des télécommunications d'armement (sursis jusqu'au 15 septembre 1948).
7 Demont (E.-L.-J.-B.), direction centrale du matériel (subdivision transmissions, (sursis jusqu'au 1er septembre 1948).
8 Gerbe (M.-L.), direction du matériel de transmissions en Allemagne (sursis jusqu'au 1er décembre 1948).
9 Richy (J.-E.-E.), service des fabrications d'armement, service des télécommunications d'armement (sursis jusqu'au 1er novembre 1948).
10 Mallard (J.), école d'application des transmissions (sursis jusqu'au 15 septembre 1948).
11 Gilles (P.-M.), 46e bataillon de transmissions.
12 Poncet (C.-E.), état-major général des forces armées, 3e bureau.
13 Porcherot (P.-T.-A.), service régional d'exploitation des transmissions territoriales de la 6e région militaire.
14 Colin (P.-A.-M.), commandant les transmissions du C. O. M. Z. O. N. en Allemagne.
15 Borel (G.), service technique des installations et de l'exploitation des transmissions.
16 Badard (G.-R.), établissement central du matériel de transmissions.
17 Moyon (A.-P.), service des fabrications d'armement, service des télécommunications d'armement.

Capitaines.

MM.
1 Bernard (V.-L.), service des fabrications d'armement, service des télécommunications d'armement (sursis jusqu'au 1er novembre 1948).
2 Oblet (G.-H.-C.), 42e régiment de transmissions.
3 Weinis (A.-M.-C.), service des fabrications d'armement, service des télécommunications d'armement (au tableau pour capitaine) (sursis jusqu'au 15 septembre 1948).
4 Wenisch (G.), centre d'instruction technique de détection électromagnétique.
5 Briard (J.-L.), commandement des transmissions en Allemagne.
6 Darmon (L.-L.), centre d'instruction technique des transmissions à Alger (annexe en Afrique du Nord de l'école d'application de transmissions).
7 Bourgès (M.-M.-E.), chancellerie, en stage d'intégration, direction centrale du matériel, subdivision transmissions.
8 Vanwelden (H.-C.-G.), centre d'instruction technique des transmissions à Alger (annexe en Afrique du Nord de l'école d'application des transmissions).
9 Gaubert (M.-C.), service des fabrications d'armement, service des télécommunications d'armement (sursis jusqu'au 1er novembre 1948).
10 Rombout (E.-G.-G.), service des fabrications d'armement, service des télécommunications d'armement (sursis jusqu'au 15 septembre 1948.)
11 Hodot (C.-V.-J.), service régional d'exploitation des transmissions territoriales de la 7e région.
12 Magnier (R.-J.), établissement central du matériel de transmissions.
13 Vouillot (J.), service des fabrications d'armement, service des télécommunications d'armement (sursis jusqu'au 15 septembre 1948).
14 Cron (R.), service des fabrications d'armement, service des télécommunications d'armement (sursis jusqu'au 15 septembre 1948).
15 Pharabet (L.-M.), 42e régiment de transmissions.
16 Dasse-Hartaut (H.-M.-J.), service des fabrications d'armement, service des télécommunications d'armement (sursis jusqu'au 1er novembre 1948).
17 Aubrun (H.-P.), 42e régiment de transmissions.
18 Lecallion (J.-E.-V.-N.), 118e bataillon de transmissions.
19 Lafouge (D.-H.-C.), état-major, subdivision de Pau.
20 Eynac (L.-M.-L.), base de Marseille.
21 Barrier (M.-J.), direction centrale du matériel, subdivision transmissions.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
1 Lagarrigue (J.-G.-R.), 47e bataillon de transmissions.
2 Duchet (J.-M.), 48e bataillon de transmissions.
3 Grégoire (J.-M.-R.), école d'application des transmissions (sursis jusqu'au 1er septembre 1948).
4 Maret (G.-F.-P.), centre d'instruction technique de détection électromagnétique.
5 Vieillame (A.-M.), section technique de l'armée, groupement transmissions.

6 Chabernaud (L.), 42e régiment de transmissions.
7 Prat (J.), service des fabrications d'armement, service des télécommunications d'armement (sursis jusqu'au 1er septembre 1948).
8 Meyer (J.-M.), compagnie de transmissions du centre d'instruction d'opérations amphibies d'Arzew (en sursis pour concours militaire).
9 Pernin (A.-A.-J.), 8e régiment de transmissions (en sursis pour concours militaire).
10 Mongeot (A.-E.), école d'application des transmissions.
11 Broussole (P.-L.), service régional d'exploitation des transmissions territoriales de la 1re région militaire.
12 Lesourd (A.), école d'application des transmissions.
13 Savouyaud (J.), service des fabrications d'armement, service des télécommunications d'armement.
14 Chevignard (D.-E.), 8e régiment de transmissions.
15 Comes (F.-J.), centre d'instruction technique de détection électromagnétique.
16 Laurent (G.-J.), (artillerie en stage d'intégration), école d'application des transmissions.
17 Florini (J.-E.-P.), école d'application d'infanterie d'Auvours.
18 Candiotti (J.-M.-E.), 6e bataillon du matériel de transmissions, 1re compagnie.
19 Gaillard (J.-D.-L.), 41e bataillon de transmissions.
20 Piche (A.-M.), 47e bataillon de transmissions.
21 Sigrist (F.-C.), école d'application des transmissions.
22 Dufourd (L.-H.), 6e bataillon du matériel de transmissions, 3e compagnie.
23 Bocquenet (J.-P.-M.), service régional d'exploitation des transmissions territoriales de la 1re région militaire.
24 Caspar (R.-G.-A.), école d'application des transmissions (sursis jusqu'au 10 septembre 1948).
25 Gascard (Y.-E.-H.), service technique des installations et de l'exploitation des transmissions.
26 Peron (R.-E.), établissement régional du matériel de transmissions de la 10e région militaire.
27 Brenas (J.-L.-E.), 49e bataillon de transmissions.
28 Debrie (G.-R.-M.), établissement régional du matériel de transmissions de la 7e région (sursis jusqu'au 10 octobre 1948).
29 Charbot (M.-J.-A.), 42e régiment de transmissions.
30 Martinez (A.-E.), 45e régiment de transmissions.
31 Giraud (J.-J.-R.), section technique de l'armée (groupement transmissions).
32 Bothorel (Y.-M.), 38e bataillon de transmissions.
33 Vuillermoz (R.-M.), 28e bataillon de transmissions.
34 Hugon (L.-L.), 88e bataillon de transmissions (sursis jusqu'au 1er décembre 1948).
35 Junqua (R.-H.-A.), 41e régiment de transmissions.
36 Luylier (P.), cavalerie, en stage d'intégration, école d'application des transmissions (sursis jusqu'au 10 septembre 1948).
37 Hertert (M.-M.), centre d'instruction technique des transmissions à Alger (annexe en Afrique du Nord de l'école d'application des transmissions).
38 Lenotre (A.-F.-M.), 23e bataillon de transmissions.
39 Clause (R.-P.), 42e régiment de transmissions.
40 Demans (R.-J.-M.), 6e bataillon du matériel de transmissions, 2e compagnie.
41 Belin (J.-C.), 6e bataillon du matériel de transmissions, 1re compagnie.
42 Biomez (E.-J.), école d'application des transmissions.
43 Doudelet (R.-L.), 46e bataillon de transmissions.
44 Peyrolier (J.-L.-J.), 45e régiment de transmissions.
45 Raguenet (J.-L.-A.), 13e bataillon de transmissions.
46 Verdier (H.-J.-M.), 8e régiment de transmissions.
47 Garret (A.), 8e régiment de transmissions.
48 Guenier (J.-E.-G.), 38e bataillon de transmissions.
49 Blazy (A.-S.), 42e régiment de transmissions.
50 Malvy (E.-F.-H.), 45e régiment de transmissions.
51 Barbier (G.-J.-L.), école d'application des transmissions.
52 Mouney (J.-E.-A.), 42e régiment de transmissions.
53 Delaveau (A.), 8e régiment de transmissions.
54 Spiess (G.-C.), service régional d'exploitation des transmissions territoriales de la 1re région militaire.

SERVICE DU MATERIEL

Subdivision transmissions.

CADRE DES INGÉNIEURS

Lieutenants-colonels.

1 M. Badion (R.-M.), service des fabrications d'armement, service des télécommunications d'armement (sursis jusqu'au 1er novembre 1948).

CADRE DES ADJOINTS

Capitaines.

1 M. Andurand (H.-A.-J.), établissement central du matériel de transmissions.

Lieutenants.

MM.
1 Vuachet (C.-M.), service régional d'exploitation des transmissions territoriales de la 1re région.
2 Croizet (P.), établissement central du matériel de transmissions (sursis jusqu'au 15 septembre 1948).
3 Tillier (F.), service des fabrications d'armement, service des télécommunications d'armement (sursis jusqu'au 15 septembre 1948).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret portant nomination d'un préfet hors cadres.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 juillet 1948: page 7550, 3e colonne, 1re ligne, au lieu de: « Décret du 30 juillet 1948 portant nomination d'un préfet hors cadres », lire: « Décret du 29 juillet 1948 portant nomination d'un préfet hors cadres », 17e ligne, au lieu de: « Fait à Paris, le 30 juillet 1948 », lire: « Fait à Paris, le 29 juillet 1948 ».

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, Mlle Marianne Arrighi, rédacteur principal de 1re classe à la préfecture de la Corse, placée en service détaché depuis le 1er janvier 1945 pour exercer auprès du ministère de la France d'outre-mer les fonctions de chargée de mission, est maintenue dans cette position pour une nouvelle période d'un an, à compter du 1er janvier 1948.

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Charles Hetsch, commis de 2e classe à la préfecture du Haut-Rhin, est placé en service détaché pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er avril 1946, pour occuper dans cette position un emploi d'attaché:

1° Dans le cadre temporaire du personnel du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes à l'administration centrale du gouvernement militaire de la zone française d'occupation, du 1er avril au 31 mai 1946;

2° A partir du 1er juin 1946, auprès de l'office du commerce extérieur à Baden-Baden.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 48-1241 du 30 juillet 1948 portant transfert d'attributions au ministre des finances et des affaires économiques.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 24 novembre 1945 relative aux attributions des ministres et à l'organisation des ministères;

Vu les décrets des 8 février et 27 novembre 1947 portant transfert d'attributions au ministre de l'agriculture;

Vu le décret du 24 juillet 1948 portant nomination du président du conseil des ministres;

Vu le décret du 26 juillet 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont transférées au ministre des finances et des affaires économiques les attributions antérieurement dévolues en matière de ravitaillement au ministre de l'agriculture par le décret du 27 novembre 1947 susvisé.

Art. 2. — Sont rattachés au ministère des finances et des affaires économiques les directions de l'approvisionnement et de la consommation, les services administratifs et financiers, y compris les comptes spéciaux du Trésor et les caisses de péréquation et de financement, l'inspection générale du ravitaillement, les directions départementales et directions de transit du ravitaillement général.

Art. 3. — Sont également transférées au ministre des finances et des affaires économiques, pour la période pendant laquelle il exercera les attributions définies à l'article 1er ci-dessus, les affaires relevant de la direction des industries et commerces l'alimentation précédemment rattachée au ministère de l'agriculture par le décret du 8 février 1947 susvisé.

En conséquence, les services de cette direction sont, pendant la même période, rattachés au ministère des finances et des affaires économiques.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juillet 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres,

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PAUL REYNAUD.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Décret n° 48-1242 du 31 juillet 1948 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques (ravitaillement).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 24 juillet 1948 portant nomination du président du conseil des ministres;

Vu le décret du 26 juillet 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 30 juillet 1948 portant transfert d'attributions au ministre des finances et des affaires économiques,

Décrète:

Art. 1er. — M. Coudé du Foresto, secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques, reçoit délégation du ministre des finances et des affaires économiques pour exercer les attributions qui sont dévolues à ce dernier par le décret du 30 juillet 1948 susvisé.

Il reçoit délégation générale et permanente du ministre des finances et des affaires économiques pour signer en son nom dans la limite des attributions définies ci-dessus tous actes, arrêtés, décisions. Il contresigne avec le ministre des finances et des affaires économiques les décrets relatifs aux mêmes attributions.

Il peut lui-même déléguer sa signature dans les conditions prévues au décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques (ravitaillement) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 juillet 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

PAUL REYNAUD.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 28 juillet 1948, ont été nommés sous-directeurs à l'administration centrale des finances:

MM. Pigeon (René-Marie-Elie);
Honnet (Jean-Etienne-Alexandre);
Ferrand (Marcel),

administrateurs civils de 1re classe à l'administration centrale des finances.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Education physique.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Grale (Gaston), professeur d'éducation physique de 6e classe, cadre normal, 2e catégorie, collège moderne de Concarneau (Finistère), est placé pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, dans la position de détachement et mis à la disposition du ministère des forces armées pour exercer ses fonctions à l'école navale de Lanvéoc-Poulmic (Finistère).

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Gasnier (André), assistant au collège de France, est détaché pour une période de trois ans, à compter du 1er novembre 1947, auprès du ministère des affaires étrangères afin d'exercer les fonctions de directeur de l'institut d'hygiène de l'université de Québec.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Daverede (André), secrétaire d'académie, est détaché pour une période de cinq ans, à dater du 1er août 1947, au service central des examens du baccalauréat de l'université de Paris pour y exercer les fonctions de secrétaire administratif.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Daverede (André), secrétaire d'académie, est détaché en Indochine, du 11 janvier 1943 au 12 septembre 1946, pour être mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer afin d'exercer les fonctions de secrétaire de l'université indochinoise de Hanoï.

M. Daverede (André) est détaché, du 1er octobre 1946 au 31 juillet 1947, auprès de la mission laïque française (association pour la propagation de l'enseignement laïque aux colonies et à l'étranger).

Enseignement du second degré.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Schall (Jean), profeseur au collège de Ribeauvillé, est mis à la disposition du directeur de l'enseignement supérieur, à dater du 1er octobre 1947, en vue d'exercer les fonctions d'assistant à l'école normale supérieure de Saint-Cloud.

Enseignement technique.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Mouricou (François), professeur d'école nationale professionnelle (cadre normal, 1re catégorie, 4e classe), est maintenu en service détaché à la disposition du secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, en qualité d'attaché au service d'enquêtes pédagogiques de la direction de l'éducation publique à Baden-Baden, pour une période de deux ans, à compter du 1er août 1947.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, Mlle Bibolet (Janine), profeseur de collège technique (cadre normal, 2e catégorie, 5e classe), est maintenue en service détaché à la disposition de l'inspecteur principal de l'enseignement technique pour l'académie de Dijon, en vue d'exercer ses fonctions au centre d'apprentissage de Troyes, pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1947.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Magnan (Paul), instituteur de hors classe du département de la Vienne, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1946, à la disposition du sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pour exercer ses fonctions dans un centre d'apprentissage à Poitiers.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Henneguelle (Henri), instituteur de 1re classe du département du Pas-de-Calais, élu député, est de ce fait considéré en position de détachement pour la durée de son mandat, à compter du 30 décembre 1945.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, Mme Garcin, née Mayet, institutrice de 3e classe du département du Vaucluse, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1948, à la disposition du directeur de l'enseignement technique pour exercer ses fonctions au centre d'apprentissage à Paris.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Frandemiche (Robert), instituteur de 3e classe du département de la Mayenne, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du préfet de la Mayenne pour exercer ses fonctions au centre d'orientation professionnelle.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, Mlle Deliry (Renée), institutrice de 5e classe du département de la Seine, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1945, à la disposition du président de la chambre de commerce de Paris pour exercer ses fonctions de professeur général à l'école commerciale.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret n° 48-1243 du 29 juillet 1948 annulant et remplaçant l'acte dit décret du 17 juin 1941 relatif à la constatation des infractions à la coordination des transports et à l'accès gratuit dans les autocars pour certains fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret-loi du 12 novembre 1938 et notamment l'article 50 de son annexe A;

Vu l'acte dit décret du 11 décembre 1940 portant organisation du contrôle de l'Etat sur les chemins de fer et les transports par route et par eau dans la métropole;

Vu l'acte dit décret du 17 juin 1941;

Vu l'ordonnance du 28 octobre 1944 relative à l'organisation de l'administration centrale du ministère des travaux publics,

Décrète:

Art. 1er. — L'acte dit décret du 17 juin 1941 est annulé et remplacé par les dispositions suivantes.

Art. 2. — Les inspecteurs et les inspecteurs adjoints des transports, attachés au service du contrôle des transports routiers et à la section centrale de coordination de la direction générale des transports, sont, après assermentation, habilités à constater les infractions aux dispositions législatives et réglementaires intervenues ou à intervenir en matière de coordination des transports ferroviaires et routiers publics ou privés.

Art. 3. — Pour l'exercice de leurs fonctions, et dans les limites de leurs circonscriptions, les fonctionnaires ci-après auront accès gratuitement dans les autocars des services publics routiers de voyageurs:

Les inspecteurs généraux, les ingénieurs en chef et les ingénieurs des transports;

Les ingénieurs en chef du service ordinaire des ponts et chaussées et les ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées chargés du contrôle des transports routiers;

Les contrôleurs généraux, les inspecteurs principaux, les inspecteurs et inspecteurs adjoints des transports;

Les inspecteurs principaux et les inspecteurs de la main-d'œuvre des transports.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juillet 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

CHRISTIAN PINEAU.

Décret du 28 juillet 1948 admettant un ingénieur en chef des ponts et chaussées à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 29 juillet 1948, est rapporté le décret du 4 juin 1948 aux termes duquel M. Grisier (Henri), ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées (cadre latéral), en situation de service détaché auprès du gouvernement général de l'Algérie, a été réintégré pour ordre dans les cadres de son administration d'origine et admis à faire valoir ses droits à la retraite, pour compter du 29 juillet 1948.

Décret du 30 juillet 1948 portant nomination du directeur général de la compagnie des messageries maritimes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 28 février 1948, portant organisation de la marine marchande, et notamment ses articles 16 et 20;

Vu l'avis émis par le conseil d'administration de la compagnie des messageries maritimes,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé directeur général de la compagnie des messageries maritimes : M. Roger Carour, préfet hors cadres.

Cette nomination prend effet du 1er août 1948.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juillet 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

PAUL REYNAUD.

Décret du 30 juillet 1948 portant approbation des statuts de la compagnie des messageries maritimes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 28 février 1948 portant organisation de la marine marchande et notamment son article 17;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont approuvés les statuts annexés au présent décret de la société constituée par l'article 15 de la loi du 28 février 1948 portant organisation de la marine marchande.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juillet 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

PAUL REYNAUD.

Compagnie des messageries maritimes.

STATUTS

TITRE Ier

Dénomination. — Objet. — Siège. — Durée.

Art. 1er. — En exécution de l'article 15 de la loi du 28 février 1948 portant organisation de la marine marchande, il est constitué sous la dénomination: Compagnie des messageries maritimes, une société anonyme qui existera entre les propriétaires des actions ci-après créées et qui sera régie par les dispositions de ladite loi, et pour le surplus, par celles des lois sur les sociétés anonymes et les présents statuts.

Art. 2. — Le terme de la société est fixé au 31 décembre 2047, sauf le cas de dissolution anticipée et de prorogation.

Art. 3. — Le siège de la société est à Paris, 12, boulevard de la Madeleine.

Il pourra être transféré en tout autre endroit sur une simple délibération du conseil d'administration.

Art. 4. — La société a pour objet toutes opérations de transport maritime d'armement et d'affrètement, en particulier l'exploitation des services maritimes d'intérêt public concédés à la compagnie et, généralement, toutes entreprises et opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement aux activités ainsi définies.

TITRE II

Capital social. — Actions.

Art. 5. — Le capital social est fixé à 4 milliards de francs. Il est divisé en 4 millions d'actions, entièrement libérées, de 1.000 F chacune, émises en représentation des apports effectués par l'Etat et la Compagnie des messageries maritimes, conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi du 28 février 1948.

Art. 6. — Le capital social pourra être augmenté en une ou plusieurs fois par la création d'actions nouvelles — qui pourront être de types différents — en vertu de décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, prises dans les termes de l'article 36 ci-après.

Le conseil d'administration détermine l'époque et les conditions des émissions, notamment l'intérêt à servir aux actions nouvelles jusqu'à leur entière libération.

Les propriétaires d'actions antérieurement émises ont, dans la proportion du montant des actions par eux possédées un droit de préférence à la souscription de toutes les actions nouvelles.

Art. 7. — Les titres définitifs d'actions sont extraits d'un registre à souche, revêtus d'un numéro d'ordre, du timbre de la société et de la signature de deux administrateurs ou d'un administrateur et d'un délégué du conseil. L'une de ces signatures peut être imprimée ou apposée au moyen d'une griffe.

La transmission des actions nominatives ne s'opère qu'en vertu d'un transfert inscrit ou mentionné sur le registre de la société.

Art. 8. — Les actions sont indivisibles, la société ne reconnaît qu'un propriétaire pour chaque action.

Les copropriétaires d'une action sont tenus de se faire représenter par une seule et même personne.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 9. — Les héritiers ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

TITRE III

Administration de la société.

Art. 10. — La société est administrée par un conseil de douze membres, qui comprend:

a) Un président;

b) Six membres à la nomination du Gouvernement, dont trois fonctionnaires désignés à raison d'un, sur la proposition du ministre des finances et des affaires économiques, et de deux, sur la proposition du ministre chargé de la marine marchande, trois personnalités désignées sur la proposition du ministre chargé de la marine marchande en raison de leur compétence en matière économique, financière ou maritime, dont une particulièrement qualifiée par sa connaissance des affaires de la France d'outre-mer;

c) Trois représentants du personnel désignés sur la proposition des organisations syndicales représentatives à raison de: deux représentants du personnel navigant, un représentant du personnel sédentaire, les uns et les autres pris parmi le personnel de la compagnie;

d) Deux administrateurs désignés par l'assemblée générale des actionnaires et choisis parmi les actionnaires privés.

Art. 11. — Le conseil d'administration, dont les membres sont nommés par décret pour six ans, est renouvelé par tiers tous les deux ans; l'époque à laquelle prendront fin les mandats du président et des différents administrateurs sera déterminée par la voie d'un tirage au sort effectué lors de la première assemblée générale ordinaire qui suivra l'assemblée constitutive de la société. Les administrateurs doivent être remplacés lorsqu'ils ont perdu la qualité en raison de laquelle ils ont été désignés ou lorsqu'ils cessent, au cours de leur mandat, de représenter l'organisation sur la proposition de laquelle ils ont été nommés.

Au cas de vacance d'un poste d'administrateur par suite de décès, démission ou pour toute autre cause, la vacance est comblée conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi du 28 février 1948; toutefois, si la vacance survenue est celle d'un poste d'administrateur désigné par l'assemblée, les membres restants du conseil d'administration nomment à titre provisoire un administrateur qu'ils choisissent parmi les actionnaires privés; la nomination provisoire ainsi faite est soumise à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire à sa première réunion. Si l'assemblée ne ratifie pas la nomination, les actes accomplis par l'administrateur n'en restent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que le temps restant à courir sur la durée du mandat de son prédécesseur.

A l'exception de ceux qui en vertu des dispositions législatives en vigueur ne sont pas tenus d'être propriétaires d'actions (fonctionnaires nommés administrateurs, président du conseil d'administration), les administrateurs doivent être propriétaires, chacun, de dix actions au moins; ces actions sont inaliénables, frappées d'un timbre indiquant l'inaliénabilité et déposées dans la caisse sociale.

Art. 12. — Chaque année, dans la séance suivant la réunion de l'assemblée générale, le conseil d'administration nomme, parmi ceux de ses membres à la nomination du Gouvernement, un vice-président; le ministre chargé de la marine marchande peut, dans le délai d'un mois après notification qui lui en est faite par le président, s'opposer à cette nomination.

En cas d'absence du président et du vice-président, le conseil désigne pour chaque séance, celui des membres présents devant remplir les fonctions de président de séance.

Le conseil désigne aussi la personne devant remplir les fonctions de secrétaire, qui peut être prise en dehors des administrateurs.

Art. 13. — Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à la demande de la moitié de ses membres aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Tout administrateur, absent ou empêché, peut donner pouvoir à un autre administrateur de voter à son lieu et place sur des questions déterminées, mais un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

La présence de la moitié au moins des membres du conseil est nécessaire à la validité des délibérations.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 14. — Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par le président et le secrétaire.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil ou par un administrateur et le secrétaire.

Art. 15. — Sous réserve des pouvoirs qui appartiennent aux assemblées générales des actionnaires en vertu des lois en vigueur et des présents statuts, le conseil d'administration et, dans le cadre des pouvoirs reçus de ce conseil ou qu'il tient des lois en vigueur, le président, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire ou autoriser tous les actes et opérations nécessaires à la réalisation de l'objet social.

Dans le cadre de leur compétence respective, ils ont notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs:

Représenter la société vis-à-vis des tiers;

Faire les règlements de la société;

Statuer sur toutes les questions concernant les acquits de la société;

Fixer les dépenses générales d'administration, régler les approvisionnements de toute sorte;

Toucher les sommes dues à la société et payer celles qu'elle doit;

Souscrire, endosser, accepter, et acquitter tous effets de commerce;

Statuer sur tous traités et marchés;

Traiter de gré à gré, avec l'Etat et avec toutes autres collectivités de la concession de tous services, subventionnés ou non, comme aussi de leur renouvellement, modification ou abandon;

Concourir par soumission à la mise en adjudication de concession de services;

Autoriser toutes acquisitions, ventes, échanges, locations de biens meubles ou immeubles ainsi que tous retraits, transferts, aliénations de toutes valeurs appartenant à la société;

Déterminer le placement des fonds disponibles et régler l'emploi du fonds de réserve;

Contracter tous emprunts avec ou sans hypothèque, par voie d'ouverture de crédit ou autrement;

En outre, sans avoir besoin de l'autorisation de l'assemblée générale, émettre des obligations jusqu'à concurrence d'un milliard cinq cents millions;

Représenter la société en justice, tant en demandant qu'en défendant;

Donner tout cautionnement et toute garantie au nom de la société;

Autoriser tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits avec ou sans payement;

Arrêter les états de situation, les inventaires et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des actionnaires, statuer sur toutes propositions à lui faites et arrêter l'ordre du jour, fixer le montant de tous les amortissements nécessaires.

Art. 16. — Le conseil d'administration peut déléguer au président les pouvoirs les plus étendus; dans les limites de sa compétence, le conseil d'administration peut sur la proposition et sous la responsabilité du président, confier des pouvoirs limités à telle personne que bon lui semble par mandat spécial pour un ou plusieurs objets déterminés.

Dans le cas où le président est dans l'incapacité d'exercer ses fonctions, il délègue tout ou partie de celles-ci au vice-président ou, à défaut, à un administrateur. Cette délégation doit toujours être donnée pour une durée limitée, si le président est dans l'incapacité temporaire d'effectuer cette délégation, le conseil d'administration y procède d'office dans les mêmes conditions.

Le président du conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour des objets déterminés aux membres de la direction et du personnel de la société.

Il peut conformément aux dispositions de la législation en vigueur nommer un comité composé soit d'administrateurs, soit du directeur général et de directeurs, soit d'administrateurs, du directeur général et de directeurs. Les membres de ce comité sont chargés d'étudier les questions que le président renvoie à leur examen.

Art. 17. — La rémunération du président du conseil d'administration est celle du directeur général sont fixées par le gouvernement conformément aux dispositions législatives en vigueur.

Art. 18. — Tous les actes concernant la société, décidés par le conseil ou le président du conseil, ainsi que les retraits de fonds et valeurs, les mandats sur les débiteurs, dépositaires et banquiers et les endos, acceptations ou acquits d'effets de commerce, sont signés par le président ou par deux administrateurs à moins d'une délégation spéciale du président ou du conseil dans les conditions prévues à l'article 16 ci-dessus à un ou plusieurs mandataires spéciaux.

Art. 19. — Les administrateurs perçoivent des jetons de présence dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

TITRE IV

Assemblées générales.

Art. 20. — La réunion de toute assemblée générale a lieu au siège social ou dans tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.

Art. 21. — Les assemblées générales sont présidées par le président du conseil d'administration ou à son défaut, par le vice-président et, en leur absence, par un administrateur désigné par le conseil.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires ou mandataires présents et acceptants qui possèdent ou représentent le plus grand nombre d'actions et, sur leur refus, par ceux qui viennent après jusqu'à acceptation.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être pris en dehors des actionnaires.

Art. 22. — Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres composant le bureau.

Art. 23. — L'Etat est représenté dans les assemblées générales conformément aux dispositions législatives et réglementaires relatives à la représentation de l'Etat dans les sociétés où celui-ci possède des intérêts, la personne représentant l'Etat n'est pas tenue d'être elle-même actionnaire.

Art. 24. — Une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée et mentionnant le nombre des actions qu'il représente, tant comme actionnaire que comme mandataire, demeure annexée au procès-verbal avec les pouvoirs.

Art. 25. — Il est tenu chaque année une assemblée générale ordinaire, à l'époque et dans les conditions fixées par le conseil d'administration. Celui-ci peut, en outre, convoquer une assemblée générale ordinaire toutes les fois qu'il le juge utile.

Il doit procéder à la convocation de l'assemblée générale lorsque la demande lui en est adressée par un ou plusieurs actionnaires représentant 10 p. 100 du capital social.

Art. 26. — La convocation à l'assemblée générale ordinaire est faite quinze jours au moins à l'avance par un avis inséré dans un journal d'annonces légales et par lettres missives adressées aux titulaires d'actions nominatives. Ces lettres doivent indiquer sommairement l'objet de la convocation.

Art. 27. — L'assemblée ordinaire se compose des actionnaires propriétaires de dix actions au moins.

Toutefois, les propriétaires de moins de cinq actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Art. 28. — L'assemblée générale ordinaire est régulièrement constituée lorsque les membres présents ou représentés réunissent au moins le quart du capital social.

Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée de nouveau, selon les formes prescrites par les dispositions législatives en vigueur.

Art. 29. — Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Art. 30. — L'ordre du jour est arrêté par le conseil d'administration. Il n'y est porté que les propositions émanant du conseil d'administration et celles communiquées au conseil dix jours au moins avant la réunion, avec la signature d'un ou de plusieurs actionnaires représentant ensemble au moins 10 p. 100 du capital social.

Il ne peut être mis en délibération aucun autre objet que ceux portés à l'ordre du jour.

Art. 31. — L'Assemblée générale ordinaire entend le rapport des administrateurs sur les affaires de la société, elle entend également le rapport des commissaires sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par le conseil d'administration.

Elle discute, approuve ou redresse les comptes et fixe les dividendes à répartir.

Elle nomme ceux des administrateurs dont la désignation lui appartient et détermine l'allocation des commissaires aux comptes et délibère sur toutes autres propositions portées à l'ordre du jour.

Enfin, elle prononce souverainement sur tous les intérêts de la société et confère au conseil d'administration les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribués seraient insuffisants, sauf application des dispositions prévues par les conventions, avenants, cahier des charges, accords particuliers conclus entre l'Etat et la compagnie.

La délibération contenant l'approbation du bilan et des comptes doit être précédée de la lecture du rapport des commissaires aux comptes à peine de nullité.

Dans les quinze jours qui précèdent l'assemblée générale tout actionnaire peut prendre au siège social communication de l'inventaire et de la liste des actionnaires et se faire délivrer à ses frais copie du bilan résumant l'inventaire et du rapport des commissaires.

Art. 32. — L'assemblée générale extraordinaire est convoquée par le conseil d'administration toutes les fois que les circonstances l'exigent et à la requête d'un ou de plusieurs actionnaires représentant au moins 10 p. 100 du capital social.

Art. 33. — Les convocations sont faites ainsi qu'il est indiqué sous l'article 25 pour les assemblées ordinaires, sauf application des dispositions législatives.

Art. 34. — L'assemblée générale extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Art. 35. — Chaque membre de l'assemblée a autant de voix que d'actions qu'il possède ou représente.

Art. 36. — L'assemblée générale extraordinaire peut, notamment, sur la proposition du conseil, décider:

1° L'augmentation du capital social par la création d'actions nouvelles ou de priorité en représentation d'apports en nature ou contre versements d'espèces.

2° La réduction du capital ou son amortissement avec les bénéfices dans les conditions prévues par les dispositions légales;

3° La continuation de la société au delà du terme fixé ou sa dissolution avant ce terme;

4° L'emploi des réserves pour l'augmentation du capital.

Les décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire ne doivent pas avoir pour effet de réduire à une proportion inférieure aux deux tiers le nombre de voix possédé par l'Etat.

Art. 37. — Si l'assemblée générale décide la réduction du capital social ou son amortissement à l'aide des bénéfices, ces réductions ou amortissements se feront, sur la proposition du conseil d'administration par proportion égale entre toutes les actions et dans les conditions qui seront fixées par l'assemblée générale.

TITRE V

Exercice social.

Art. 38. — L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre; le premier exercice comprendra le temps écoulé depuis le jour de la constitution définitive de la société jusqu'au 31 décembre suivant.

Art. 39. — Les résultats de l'exercice fournis par la balance du compte « profits et pertes » et résumant l'ensemble des opérations au moment de l'inventaire, déduction faite de tous les frais généraux, de toutes les charges sociales et de tous les amortissements et provisions effectués par le conseil, en vertu des dispositions de l'article 15 constituant les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, il est d'abord prélevé:

5 p. 100 pour constituer le fonds de réserves prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social.

Il reprend son cours si la réserve vient à être entamée.

Sur le surplus qui restera disponible après les affectations déterminées par les conventions conclues entre l'Etat et la compagnie il sera payé aux actions un premier dividende représentant un intérêt de 5 p. 100; le solde sera réparti à raison de 10 p. 100 au conseil d'administration et 90 p. 100 à toutes les actions.

Toutefois, l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, a le droit de décider le prélèvement sur le solde des bénéfices revenant aux actionnaires, des sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif social, soit pour être portées à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 40. — A la dissolution de la société, l'assemblée générale sur la proposition du conseil d'administration, règle, en tenant compte des conventions passées avec l'Etat, le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs, dont elle détermine les pouvoirs.

Art. 41. — En cas de contestation, tout actionnaire doit faire élection de domicile au siège social et toutes assignations et notifications sont valablement données à ce domicile. A défaut d'élection de domicile, cette élection a lieu de plein droit au parquet du procureur de la République près le tribunal civil du siège social. Le domicile élu formellement ou statutairement comporte l'attribution de juridiction au tribunal compétent du siège social.

Art. 42. — Les actes et les procès-verbaux relatifs à la constitution de la société, seront publiés sur le vu d'un pouvoir donné au porteur d'une expédition ou d'un extrait de ces pièces.

Marine marchande.

Par décision du 30 juillet 1948, M. Anduze-Faris, secrétaire général de la marine marchande, est appelé à prendre ses fonctions de président du conseil d'administration de la Compagnie des messageries maritimes (nomination par décret du 23 mars 1948) le 1er août 1948 et M. Courau à prendre ses fonctions de secrétaire général de la marine marchande (nomination par décret du 27 avril 1948), en remplacement de M. Anduze-Faris, pour compter de la même date.

Ponts et chaussées.

TABLEAUX D'AVANCEMENT DES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 juillet 1948:

Page 7353, 1re colonne, au lieu de: « Pesson », lire: « Besson »; 3e colonne, ligne 10, au lieu de: « Xirchner », lire: « Kirchner »; ligne 24, au lieu de: « Courrie », lire: « Couprie »; ligne 33, au lieu de: « Guirerix », lire: « Guizerix ».

Page 7353, 3e colonne, ligne 49, au lieu de: « Blanquet », lire: « Benquet »; ligne 55, au lieu de: « Winbee », lire: « Wimbee ».

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Mines grisouteuses.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret des 13 août 1911, 9 août 1930, 22 septembre 1935 portant règlement général sur l'exploitation des mines de combustibles, et notamment les articles 179, 182, 183 et 230;

Vu l'avis de la commission permanente des recherches scientifiques sur le grisou et les explosifs employés dans les mines en date du 12 juillet 1948;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 26 juillet 1948,

Arrête:

Art. 1er. — Est autorisé jusqu'au 30 septembre 1949, sous les conditions particulières fixées par les articles 2 à 5 du présent arrêté, l'emploi, dans les mines grisouteuses et dans les mines poussiéreuses de première et deuxième catégories, de l'explosif dénommé « grisoudynamite chlorurée n° 14 », ayant la composition suivante:

Nitroglycérine: 19,5 p. 100 (tolérance ± 0,5 pour 100).

Coton azotique: 0,5 p. 100 (tolérance + 0,1 pour 100).

Nitrate d'ammoniaque: 10 p. 100 (tolérance ± 0,5 p. 100).

Farine de bois: 1,5 p. 100 (tolérance ± 0,1 pour 100).

Chlorure de sodium: 68,5 p. 100 (tolérance ± 1 p. 100).

Dans la formule ci-dessus, la nitroglycérine peut de plus être remplacée par un mélange de nitroglycérine et de dinitroglycol contenant jusqu'à 25 p. 100 de ce dernier produit.

Art. 2. — La grisoudynamite chlorurée n° 14, ne peut être utilisée dans les mines visées à l'article 1er que dans les quatre mois suivant l'encartouchage et que pour les tirs au charbon.

Art. 3. — Le diamètre des cartouches ne doit pas excéder trente millimètres, ni la densité d'encartouchage 1,25.

Art. 4. — Le maximum de charge par coup de mine est fixé à 1.000 g.

Art. 5. — Par dérogation aux articles 182 et 183 du règlement général susvisé, le tir de la grisoudynamite chlorurée n° 14 avec amorces à retard peut être pratiqué, moyennant l'observation des prescriptions usuelles en matière de tir différé et sous réserve:

a) Dans les mines franchement grisouteuses, d'une autorisation préalable de l'ingénieur en chef des mines, qui pourra ne l'accorder que pour des quartiers strictement définis et régionalement délimités;

b) Dans les autres mines visées à l'article 1er, d'une déclaration préalable à l'ingénieur en chef des mines qui pourra exclure du bénéfice de cette dérogation certaines mines ou certains chantiers.

De plus, dans toutes les mines grisouteuses, l'intervalle entre le premier et le dernier départ provoqués par un même allumage doit être au plus égal à cinq secondes, l'exploitant étant en outre tenu de dresser pour chaque type de chantier un plan de tir définissant la disposition et la charge des trous de mine d'une même volée d'allumage.

Art. 6. — Le directeur des mines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juillet 1948.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur des mines,
PERRINEAU.

Administration centrale.

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Boullion (Léon), agent de bureau de 6e classe du cadre complémentaire de l'administration centrale, est détaché dans l'emploi d'agent sur contrat 9e échelon, 2e catégorie.

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1er juillet 1946 et sont valables pour une période de cinq ans.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Cabinet du ministre de l'agriculture.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 26 juillet 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Le cabinet du ministre de l'agriculture est composé comme suit:

Directeur du cabinet.

M. Jean Ehrhard, auditeur à la cour des comptes.

Conseiller technique.

M. Henri Montet, sous-directeur au ministère des finances et des affaires économiques.

Chef de cabinet.

M. François Jourdin, directeur de l'Union des caisses centrales de la mutualité agricole.

Chef adjoint du cabinet.

M. André Bord, directeur des services agricoles.

Chargés de mission.

M. Erwin Gukiner, commissaire du Gouvernement près le tribunal administratif d'Alsace et de Lorraine.

M. Pierre Maestracci, chargé de mission au commissariat général au plan.

Attachés de cabinet.

M. Georges Bedicam, magistrat.

M. Pierre Ceccaldi, collaborateur technique du secrétariat général du Gouvernement.

M. Jacques Lordon, agent contractuel du secrétariat d'Etat au ravitaillement.

Chef du secrétariat particulier.

M. Camille Fourniou, agent supérieur de la préfecture de la Seine.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à dater du 26 juillet 1948.

Fait à Paris, le 29 juillet 1948.

PIERRE PFLIMLIN.

Délégation de signature.

Par arrêté en date du 29 juillet 1948, délégation permanente de signature est donnée à M. Jean Ehrhard, directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous arrêtés, actes et décisions, à l'exclusion des décrets.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, les employés auxiliaires de bureau de l'administration centrale du ministère de l'agriculture dont les noms suivent ont été titularisés en qualité d'agent de bureau du cadre complémentaire, à compter du 1er juillet 1948, dans les conditions suivantes:

A la 3e classe.

Mme Perivier (ancienneté dans la classe comptant du 1er mars 1948).

A la 4e classe.

Mme Ancellet (ancienneté dans la classe comptant du 1er juillet 1948).

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948:

M. André (Louis), inspecteur des eaux et forêts de 3e classe à Angoulême (Charente), est nommé, sur sa demande, avec ses grade et classe actuels à Aubenas (Ardèche), en remplacement de M. Bassuel, qui reçoit une autre affectation.

M. Bassuel (Anatole), inspecteur des eaux et forêts de 1re classe à Aubenas (Ardèche), est nommé, sur sa demande, avec ses grade et classe actuels à Angoulême (Charente), en remplacement de M. André, qui reçoit une autre affectation.

Inspection générale de l'agriculture.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Coquard, inspecteur général de l'agriculture de 1re classe, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à compter du 1er août 1948.

Services agricoles.

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Saint-Martin, ingénieur des services agricoles à la direction des services agricoles du Gers, a été muté, d'office et dans l'intérêt du service, à la direction des services agricoles de l'Aude, à compter du 1er août 1948.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Délégation de signature.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêtés leur signature;

Vu le décret du 26 juillet 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 29 juillet 1948 portant nomination au cabinet du ministre de la France d'outre-mer,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Marcel Carcassonne, directeur du cabinet, et M. Jacques-Bernard Herzog, chef de cabinet, à l'effet de signer au nom du ministre de la France d'outre-mer tous arrêtés, actes ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juillet 1948.

PAUL COSTE-FLORET.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêtés leur signature;

Vu le décret du 26 juillet 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 29 juillet 1948 portant nomination des membres de l'état-major particulier du ministre de la France d'outre-mer,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. le lieutenant-colonel Guelfi, chef de l'état-major particulier, à l'effet de signer, au nom du ministre de la France d'outre-mer, tous arrêtés, actes ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juillet 1948.

PAUL COSTE-FLORET.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, Mlle Sarrouy (Janine), commis principal de 3e classe d'ordre et de comptabilité à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est placée dans la position de service détaché, pour une période de deux années et six mois, à compter de la veille de son embarquement, auprès du gouvernement général de l'Afrique occidentale française.

Transmissions coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 juillet 1948:

I. — A été inscrit au tableau complémentaire d'avancement de l'année 1945 du personnel du cadre général des transmissions coloniales:

Pour la 3e classe du grade d'ingénieur principal.

M. Dobremez (Jean).

II. — A été inscrit au tableau complémentaire d'avancement de l'année 1946 du personnel du cadre général des transmissions coloniales:

Pour la 2e classe du grade d'ingénieur principal.

M. Dobremez (Jean).

III. — A été inscrit au tableau principal d'avancement de l'année 1947 du personnel du cadre général des transmissions coloniales:

Pour la 1re classe avant trois ans du grade de contrôleur principal.

M. Begue (Serge).

IV. — Ont été inscrits au tableau complémentaire d'avancement de l'année 1947 du personnel du cadre général des transmissions coloniales:

Pour le grade de chef de poste radioélectricien de 3e classe.

M. Perreau (André).

Pour la 2e classe du grade de sous-chef de poste radioélectricien.

M. Legalle (Albert).

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 juillet 1948:

I. — Sont promus dans le cadre général des transmissions coloniales les fonctionnaires et agents dont les noms suivent:

1° Pour compter du 1er juillet 1945.

A la 3e classe du grade d'ingénieur principal des transmissions coloniales.

M. Dobremez (Jean) (rappel pour services militaires conservés: 2 ans).

2° Pour compter du 1er juillet 1946.

A la 2e classe du grade d'ingénieur principal des transmissions coloniales.

M. Dobremez (Jean) (rappel pour services militaires conservés: 1 an).

3° Pour compter du 1er janvier 1947.

A la 1re classe avant 3 ans du grade de contrôleur principal.

M. Begue (Serge) (rappel pour services militaires conservés: 11 jours).

4° Pour compter du 1er juillet 1947.

Au grade de chef de poste radioélectricien de 3e classe.

M. Perreau (André) (rappel pour services militaires conservés: 3 ans 5 mois 16 jours).

A la 2e classe du grade de sous-chef de poste radioélectricien.

M. Legalle (Albert) (rappel pour services militaires conservés: 2 ans).

II. — Les présentes nominations auront effet pour compter des dates susindiquées, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 juillet 1948:

I. — Ont été inscrits au tableau principal d'avancement de l'année 1947 du personnel du cadre général des transmissions coloniales les fonctionnaires et agents dont les noms suivent:

I. — PERSONNEL SUPÉRIEUR

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur.

M. Satonnet (Louis).

Pour le grade d'inspecteur de 3e classe.

M. Favier (Edmond).

Pour le grade d'inspecteur de 4e classe.

M. Colle (Paul).

Pour le grade de receveur supérieur de 1re classe.

MM. Defaix (Albert), Gineste (Alexandre).

II. — PERSONNEL DE CONTRÔLE ET DE MAÎTRISE

A. — BRANCHE ADMINISTRATIVE

Pour la 2e classe du grade de contrôleur rédacteur principal.

M. Kling (Georges).

B. — BRANCHE EXPLOITATION

Pour le grade de receveur avant 2 ans.

MM. Gastambide (Pierre), Mondoloni (Paul), Jampy (Jean), Hubert (Henri), Peytraud (Henri-Gabriel).

Pour le grade de contrôleur principal de 3e classe.

MM. Delanoue (Robert), Ducam (Pierre), Noguer (Justin), Garrigues (René), Chatelain (René), Charrie (Pierre).

Pour la 1re classe du grade de contrôleur.

M. Nicolet (Jean).

Pour la 3e classe du grade de contrôleur.

M. Pennanech (Eugène).

C. — SERVICES TECHNIQUES DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Pour la 1re classe avant trois ans du grade de chef de section des centraux.

M. Labeye (Léon).

Pour la 2e classe du grade de contrôleur principal des centraux.

M. Voisin (Georges).

Pour le grade de contrôleur principal de 3e classe des centraux.

M. Loir (Bernard).

Pour la 2e classe du grade de vérificateur principal du service des installations.

M. Vandenbenssalaer (François).

Pour la 4e classe du grade de vérificateur du service des installations.

M. Sarlin (Georges).

II. — Ont été inscrits au tableau complémentaire d'avancement de l'année 1947 du personnel du cadre général des transmissions coloniales, les fonctionnaires et agents dont les noms suivent:

I. — PERSONNEL DE DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Pour la 2e classe du grade d'ingénieur des installations.

M. Devy (René).

II. — PERSONNEL DE CONTRÔLE ET DE MAÎTRISE

A. — BRANCHE EXPLOITATION

Pour le grade de receveur avant deux ans

MM. Darnaud (Léon), Chiffre (André).

Pour la 1re classe du grade de contrôleur.

MM. Cogeon (Jean), Gandouly (Robert).

Pour la 2e classe du grade de contrôleur.

M. Laharrague (René).

B. — SERVICE RADIOÉLECTRIQUE

Pour le grade de contrôleur principal de 3e classe des installations radioélectriques.

M. Oppenheim (Maurice).

C. — SERVICES TECHNIQUES DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Pour le grade de contrôleur du service des lignes.

M. Fotius (Alexandre).

Pour la 1re classe du grade de chef d'équipe.

M. Fromage (André).

Pour la 4e classe du grade de chef d'équipe

M. Brigbeder (Henri).

Pour le grade de vérificateur principal de 4e classe du service des installations.

M. Robin (Camille).

Pour la 4e classe du grade de vérificateur du service des installations.

M. Lachabrouilli (André).

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 juillet 1948:

I. — Ont été promus, pour compter du 1er janvier 1947, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, les fonctionnaires et agents du cadre général des transmissions coloniales dont les noms suivent:

I. — PERSONNEL SUPÉRIEUR

A la 1re classe du grade d'inspecteur.

M. Satonnet (Louis) (rappel pour services militaires conservés: 3 ans 10 mois 26 jours, non utilisables pour l'avancement automatiques).

Au grade d'inspecteur de 3e classe.

M. Favier (Edmond) (rappel pour services militaires conservés: 5 mois 20 jours).

Au grade d'inspecteur de 4e classe.

M. Colle (Paul) (rappel pour services militaires conservés: néant).

Au grade de receveur supérieur de 1re classe.

M. Defaix (Albert) (rappel pour services militaires conservés: 5 mois, non utilisables pour l'avancement automatique).

M. Gineste (Alexandre) (rappel pour services militaires conservés: 3 ans 8 mois 9 jours, non utilisables pour l'avancement automatique).

II. — PERSONNEL DE CONTRÔLE ET DE MAITRISE

A. — BRANCHE ADMINISTRATIVE

A la 2e classe du grade de contrôleur rédacteur principal.

M. Kling (Georges) (rappel pour services militaires conservés: néant).

B. — BRANCHE EXPLOITATION

Au grade de receveur avant 2 ans.

M. Gastambide (Pierre) (rappel pour services militaires conservés: néant).

M. Mondoloni (Paul) (rappel pour services militaires conservés: 11 jours).

M. Jampy (Jean) (rappel pour services militaires conservés: 5 mois 15 jours non utilisables pour avancement automatique).

M. Hubert (Henri) (rappel pour services militaires conservés: néant).

M. Peytraud (Henri-Gabriel) (rappel pour services militaires conservés: néant).

Au grade de contrôleur principal de 3e classe.

M. Delanque (Robert) (rappel pour services militaires conservés: néant).

M. Ducam (Pierre) (rappel pour services militaires conservés: néant).

M. Noguer (Justin) (rappel pour services militaires conservés: néant).

M. Garrigues (René) (rappel pour services militaires conservés: néant).

M. Chatelain (René) (rappel pour services militaires conservés: néant).

M. Charrie (Pierre) (rappel pour services militaires conservés: néant).

A la 1re classe du grade de contrôleur.

M. Nicolet (Jean) (rappel pour services militaires conservés: néant).

A la 3e classe du grade de contrôleur.

M. Pennanec'h (Eugène) (rappel pour services militaires conservés: néant).

C. — SERVICES TECHNIQUES DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

A la 1re classe avant 3 ans du grade de chef de section des centraux.

M. Labeye (Léon) (rappel pour services militaires conservés: 1 an 6 mois 22 jours non utilisables pour l'avancement automatique).

A la 2e classe du grade de contrôleur principal des centraux.

M. Voisin (Georges) (rappel pour services militaires conservés: néant).

Au grade de contrôleur principal de 3e classe des centraux.

M. Loir (Bernard) (rappel pour services militaires conservés: néant).

A la 2e classe du grade de vérificateur principal du service des installations.

M. Vandenbessalaer (François) (rappel pour services militaires conservés: néant).

A la 4e classe du grade de vérificateur du service des installations.

M. Sarlin (Georges) (rappel pour services militaires conservés: néant).

II. — Ont été promus pour compter du 1er juillet 1947, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, les fonctionnaires et agents du cadre général des transmissions coloniales dont les noms suivent:

I. — PERSONNEL DE DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

A la 2e classe du grade d'ingénieur des installations.

M. Devy (René) (rappel pour services militaires conservés: néant).

II. — Personnel de contrôle et de maîtrise

A. — Branche exploitation

Au grade de receveur avant 2 ans.

M. Darnaud (Léon) (rappel pour services militaires conservés: néant).

M. Chiffre (André) (rappel pour services militaires conservés: 5 mois 15 jours).

A la 1re classe du grade de contrôleur.

M. Cogeon (Jean), (rappel pour services militaires conservés: néant).

M. Gandouly (Robert) (rappel pour services militaires conservés: néant).

A la 2e classe du grade de contrôleur.

M. Laharrague (René) (rappel pour services militaires conservés: néant).

B. — Service radioélectrique

Au grade de contrôleur principal de 3e classe des I. R.

M. Oppenheim (Maurice) (rappel pour services militaires conservés: 11 mois 3 jours).

C. — Services techniques

Au grade de contrôleur du service des lignes.

M. Fotius (Alexandre) (rappel pour services militaires conservés: 7 mois 8 jours).

A la 1re classe du grade de chef d'équipe.

M. Fromage (André) (rappel pour services militaires conservés: néant).

A la 4e classe du grade de chef d'équipe.

M. Beigbeder (Henri) (rappel pour services militaires conservés: néant).

Au grade de vérificateur principal de 4e classe du service des installations.

M. Robin (Camille) (rappel pour services militaires conservés: néant).

A la 4e classe du grade de vérificateur du service des installations.

M. Lachabrouilli (André) (rappel pour services militaires conservés: néant).

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 juillet 1948:

I. — M. Armand (André) est inscrit au tableau principal d'avancement de l'année 1945 du personnel des transmissions coloniales pour la 3e classe du grade de contrôleur et au tableau principal de l'année 1947 pour la 2e classe de son grade.

II. — M. Armand (André) est promu dans le cadre général des transmissions coloniales comme indiqué ci-après:

A la 3e classe du grade de contrôleur, pour compter du 1er janvier 1945;

A la 2e classe du grade de contrôleur, pour compter du 1er janvier 1947 (rappels pour services militaires épuisés).

III. — Les présentes nominations ont effet pour compter des dates susindiquées, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 juillet 1948:

I. — M. Passani (Prosper), chef de centre de 1re classe après 3 ans, du cadre général des transmissions coloniales, est nommé ingénieur électricien de 3e classe, pour compter du 1er janvier 1946, en conservant 6 ans 2 mois 4 jours de rappels pour services militaires, dont 2 mois 4 jours seulement utilisables.

II. — La présente nomination portera effet de la date susindiquée, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 juillet 1948:

I. — Ont été titularisés dans le cadre général des transmissions coloniales les fonctionnaires et agents dont les noms suivent:

A. — Personnel supérieur.

Au grade d'ingénieur radioélectricien de 4e classe.

(Pour compter du 11 février 1948.)

M. Duval (Jack) (ancienneté civile conservée: 1 an 4 mois 2 jours; rappels pour services militaires attribués: 3 ans 9 mois).

B. — Branche exploitation postes, télégraphes et téléphones

Au grade de contrôleur de 4e classe.

(Pour compter du 16 avril 1947.)

M. Thoby (Jacques) (rappels pour services militaires à attribuer).

(Pour compter du 2 mai 1948.)

M. Morin (Maurice) (rappels pour services militaires à attribuer).

C. — Service radioélectrique

Au grade de sous-chef de poste radioélectricien de 3e classe.

(Pour compter du 1er octobre 1947.)

M. Pélissier (Jean) (rappels pour services militaires conservés: 2 ans 10 mois 26 jours).

(Pour compter du 27 décembre 1947.)

M. Moreau (Paul) (rappel pour services militaires à attribuer).

Au grade de contrôleur de 3e classe des I. R. P.

(Pour compter du 2 septembre 1947.)

M. Penanguer (Henri) (rappels pour services militaires attribués: néant).

II. — Les présentes titularisations auront effet pour compter des dates susindiquées, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 juillet 1948:

I. — Ont été intégrés dans le cadre général des transmissions coloniales les fonctionnaires et agents dont les noms suivent:

1° Au 1er octobre 1944.

M. Cécar (Edouard), inspecteur de 2e classe après 2 ans (ancienneté conservée: civile, 5 mois 8 jours; rappels pour services militaires: 5 mois 8 jours).

M. Quancard (Pierre), inspecteur de 2e classe avant 2 ans (ancienneté conservée: civile, 1 an 3 mois; rappels pour services militaires: 5 mois 2 jours).

2° Au 13 octobre 1947.

M. Autrand (Léopold), receveur supérieur hors classe (ancienneté conservée: civile, 1 an 3 mois 12 jours; rappels pour services militaires, 3 mois 9 jours).

3° Au 23 octobre 1947.

M. Glaude (Joseph), contrôleur de 1re classe (ancienneté conservée: civile, 5 ans 3 mois 23 jours; rappels pour services militaires épuisés).

4° Au 23 décembre 1947.

M. Caverivière (Roger), contrôleur de 4e classe (ancienneté conservée: civile, 1 an 5 mois 22 jours; rappels pour services militaires épuisés).

5° Au 4 avril 1948.

M. Geoffroy (Louis), receveur avant 2 ans (ancienneté conservée: civile, 1 an 3 mois 4 jours; rappels pour services militaires épuisés, sous réserve de l'acceptation de sa démission du cadre métropolitain des postes, télégraphes et téléphones.

6° Au 13 mai 1948.

M. Loret (Fernand), receveur supérieur hors classe (ancienneté conservée: civile, 2 ans 4 mois 13 jours; rappels pour services militaires, 2 ans 7 jours).

II. — Ont été reclassés dans le cadre général des transmissions coloniales, pour compter du 1er octobre 1944, les agents dont les noms suivent:

M. Payet (Théodore), conducteur de 2e classe du service des lignes (ancienneté conservée: civile, 2 ans 3 mois; rappels pour services militaires, 4 mois).

M. Garrigues (Jean), conducteur de 2e classe du service des lignes (ancienneté conservée: civile, 1 an 9 mois; rappels pour services militaires, 5 mois 24 jours).

III. — Les intégrations et reclassements ci-dessus auront effet pour compter des dates susindiquées, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 juillet 1948:

I. — L'arrêté du 23 avril 1948 portant promotion de fonctionnaires et d'agents dans le cadre général des transmissions coloniales est annulé en ce qui concerne M. Hermentier (André).

II. — Est inscrit au tableau complémentaire d'avancement du personnel dans le cadre général des transmissions coloniales:

Pour la 1re classe du grade de contrôleur des I. R.

M. Hermentier (André).

III. — Est promu, pour compter du 1er juillet 1946, dans le cadre général des transmissions coloniales:

A la 1re classe du grade de contrôleur des I. R.

M. Hermentier (André) (rappel pour services militaires conservés: 1 an 4 mois 14 jours).

IV. — La présente nomination aura effet pour compter de la date susindiquée tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 juillet 1948, M. Guy (André), chef de poste radio des transmissions coloniales, est maintenu, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans solde pour une troisième période d'un an, à compter du 1er juillet 1948.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 juillet 1948, M. Mazur (Emile), ingénieur radioélectricien de 3e classe du cadre général des transmissions coloniales, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté, à compter du 17 août 1948, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Radiation de sociétés coopératives ouvrières de production.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 38 de la loi du 13 juillet 1928 établissant un programme de construction d'habitations à bon marché et de logements;

Vu l'article 2 du décret du 1er octobre 1931 relatif à la participation des sociétés françaises d'ouvriers aux adjudications et marchés passés au nom de l'Etat;

Vu l'arrêté du 6 octobre 1937, modifié par l'arrêté du 6 avril 1938 et par l'arrêté du 9 avril 1946 fixant les conditions à remplir par les sociétés coopératives ouvrières de production pour bénéficier des dispositions de l'article 2 du décret du 1er octobre 1931 et de l'article 98 de la loi du 13 juillet 1928;

Vu les arrêtés du 6 août 1947 portant inscription des sociétés coopératives ouvrières admises, jusqu'au 31 août 1948, sous réserve de radiations éventuelles, à participer aux travaux réservés par l'article 28 de la loi du 13 juillet 1928 et par l'article 2 du décret du 1er octobre 1931;

Vu les avis motivés fournis par la confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production;

Vu les conclusions des enquêtes auxquelles il a été procédé par le préfet de police et les préfets de Seine-et-Oise et de la Haute-Garonne sur les sociétés ci-après nommées et domiciliées;

Sur le rapport du directeur du travail,

Arrête:

Art. 1er. — Les sociétés:

Les charpentiers de l'Ile-de-France, 38, boulevard Carnot, à Paris (12e), ci-devant et, actuellement, 11, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Montreuil-sous-Bois (Seine);

Les charpentiers menuisiers meudonnais, 7, chemin de Fleury, à Meudon (Seine-et-Oise);

Société de construction du Languedoc, rue Franz-Schubert, 37, à Toulouse (Haute-Garonne),

sont radiées de la liste des sociétés coopératives admises au bénéfice des dispositions de l'article 38 de la loi du 13 juillet 1928, par arrêté du 6 août 1947.

Art. 2. — Les sociétés:

Les charpentiers de l'Ile-de-France, 38, boulevard Carnot, à Paris (12e), ci-devant, et, actuellement, 11, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Montreuil-sous-Bois (Seine);

Ouvriers et techniciens du bâtiment et des travaux publics, 10, rue de la Pépinière, à Paris (8e);

Construction électrique moderne Celmo, rue Nicolas-Houel, 2, à Paris (5e), ci-devant, actuellement, 18, rue Martin-Bernard, à Paris (13e);

Les charpentiers menuisiers meudonnais, 7, chemin de Fleury, à Meudon (Seine-et-Oise);

Société de construction du Languedoc, rue Franz-Schubert, 37, à Toulouse (Haute-Garonne),

sont radiées de la liste des sociétés coopératives ouvrières admises au bénéfice des dispositions de l'article 2 du décret du 1er octobre 1931, par arrêté du 6 août 1947.

Art. 3. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 juillet 1948.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Caisses de retraites et institutions de prévoyance.

Par arrêté du 17 juillet 1948, la caisse de prévoyance du personnel de la caisse autonome mutuelle de retraites, 25-27, rue d'Astorg, Paris, a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 23 juillet 1948, l'institution de prévoyance des ingénieurs et cadres de la Société V.E.T.R.A., 79, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 27 juillet 1948, la caisse de retraites et de prévoyance des industries musicales et électriques, 251, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris (10e), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Fusion de sociétés mutualistes.

SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 26 juillet 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite L'Effort, n° 75-3766, à Paris (Seine), avec la société mutualiste dite Les Etats réunis, n° 75-112, à Paris (Seine).

SEINE-ET-OISE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 26 juillet 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société de secours mutuels de Bullion, n° 78-379, à Bullion (Seine-et-Oise), avec la société mutualiste dite Société de secours mutuels de Rochefort-en-Yvelines et Longvilliers, n° 78-95, à Rochefort-en-Yvelines (Seine-et-Oise).

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 26 juillet 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société de secours mutuels des ouvriers et employés des établissements Joly, n° 78-272, à Argenteuil (Seine-et-Oise), avec la société mutualiste dite Les Ouvriers et ouvrières de la maison Dunlop, n° 78-427, à Argenteuil (Seine-et-Oise).

TARN

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 26 juillet 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société de secours mutuels de Saint-Eutrope, n° 81-7, à Albi, avec la société mutualiste dite Union mutualiste albigeoise, n° 81-134, à Albi.

Principes de sécurité pour l'homologation des dispositifs protecteurs des presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 juillet 1948: page 7247, article 5 (Protecteurs mobiles ou actifs), paragraphe *b* (Chasse-mains), 5e ligne, au lieu de: « assurer la liaison permanente », lire: « assurer sa liaison permanente ».

Homologation des dispositifs de sécurité pour machines à meuler.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 juillet 1948:

Page 7248, 2e colonne, titre, au lieu de: « Homologation des dispositifs de sécurité pour machines à meuler », lire: « Homologation de dispositifs de sécurité pour machines à meuler »; article 1er, 8e ligne, au lieu de: « N° 02-103-778 », lire: « N° 02-103-748 »; 11e ligne, au lieu de: « N° 02-104-D 778 », lire: « N° 02-104-748 »; 12e ligne, au lieu de: « N° 02-105-D 778 », lire: « N° 02-105-D-748 ».

Page 7249, 1re colonne, supprimer la 13e ligne (Tours minute 2.800), faisant double emploi avec la 12e ligne.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Délégation de signature.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret n° 47-408 du 6 mars 1947 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, modifié par le décret du 12 juin 1947;

Vu le décret du 21 mars 1948 portant nomination d'un directeur général à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

Vu le décret du 26 juillet 1948 portant nomination de membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Fouan, (Marcel), conseiller d'Etat, directeur général, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique en particulier à la signature:

1° De toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, de tous avis d'ordonnance, de tous ordres de recettes, de tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et des arrêtés de débats prévus par la loi du 2 vendémiaire an VIII;

2° De tous marchés, conventions, contrats et avenants, ainsi que des attestations d'intérêt national destinées à permettre le préfinancement des marchés par la caisse nationale des marchés de l'Etat;

3° Des arrêtés de nomination des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme lors de leur recrutement.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée à

MM. Prottin (André), directeur général de l'urbanisme et de l'habitation;

Cadet (Roland), directeur des dommages de guerre;

Lehueron-Kerisel (Jean), directeur des travaux,

à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite de leurs attributions et à l'exclusion des décrets, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe.

Art. 3. — Délégation permanente est donnée à M. Vallat (André), directeur de l'administration générale, à l'effet de, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme:

1° Signer:

a) Les arrêtés de nomination des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme ci-après désignés:

Pour l'administration centrale: Temporaires jusqu'au grade de vérificateur comptable inclus, contractuels de 2e et 3e catégorie.

Pour les services extérieurs: Temporaires jusqu'au grade de sous-chef de section inclus, contractuels de 2e et 3e catégorie;

b) Les décisions relatives aux congés de maladie;

c) Les cartes d'identité des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

2° Signer toutes décisions autorisant le règlement jusqu'à concurrence de 50.000 F; les dépenses résultant de la réparation des accidents du travail survenus aux agents du cadre, aux agents auxiliaires et aux démineurs et des dommages causés aux tiers engageant la responsabilité de l'administration;

3° Approuver les marchés de travaux ou de fournitures ainsi que les conventions de toute nature dans la limite d'un montant maximum de 10 millions de francs;

4° Signer toutes décisions autorisant l'attribution de secours jusqu'à concurrence de 20.000 F.

Art. 4. — Délégation permanente est donnée à M. Hauswirth (Jean), chef de service du budget et du contrôle financier, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Reynaud (Emile), sous-directeur du budget et de la comptabilité, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, toutes ordonnances de payement de virement ou de délégation, tous avis d'ordonnance ainsi que tous ordres de recettes

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juillet 1948.

RENÉ COTY.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du lundi 2 août 1948.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nominations, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote des projets de loi: 1° relatif à l'introduction dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle des articles 88, 89 et 90 du livre II du code du travail; 2° rendant applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle les dispositions des articles 61 à 73 *b* inclus du livre Ier du code du travail sur la procédure de la saisie-arrêt des salaires et appointements. (Nos 698-3909-5015. — M. Meck, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote du projet de loi tendant à la modification et à l'introduction dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle des articles 2, 4 et 5 du livre II du code du travail, relatif à l'âge d'admission des enfants au travail. (N° 2104-5016. — M. Meck, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi portant aménagement, dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles). (Nos 3027-3657-4016-4719. — M. Charles Barangé, rapporteur général):

Affaires économiques (*suite*);
Ravitaillement;
Education nationale;
Anciens combattants;
Articles du projet de loi.

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Séances du lundi 2 août 1948.

Des bulletins portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Chautard, jusques et y compris M. Clostermann.

Tribunes. — Depuis M. Simonnet, jusques et y compris M. Thamier.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le 2 août 1948.

N° 4763. — Rapport, par M. Moussu, au nom de la commission de l'agriculture, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale relatif à l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux par des vétérinaires étrangers.

N° 4895. — Proposition de résolution de M. Mouchet tendant à maintenir à l'agriculture 60 p. 100 des effectifs de prisonniers de guerre allemands (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 4952. — Proposition de loi de M. Segelle tendant à fusionner les bureaux de bienfaisance et les bureaux d'assistance en bureaux d'aide sociale (renvoyée à la commission du travail).

N° 5006. — Proposition de loi de M. Michelet tendant à réparer le préjudice subi par les officiers et assimilés de l'armée de terre du fait de l'acte dit loi du 2 août 1940 (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 5019. — Proposition de loi de M. Serre sur l'organisation générale de la défense nationale (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 5020. — Proposition de résolution de M. Segelle tendant à indemniser les déportés politiques de la perte de leurs effets personnels (renvoyée à la commission des pensions).

N° 5021. — Proposition de loi de M. Segelle relative à la réintégration des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires, révoqués, mis à la retraite d'office, licenciés ou rétrogradés (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 5032. — Rapport, par M. Garet, au nom de la commission de la justice, sur le projet de loi relatif à la réunion de plusieurs justices de paix sous la juridiction d'un même magistrat.

N° 5036. — Proposition de résolution de M. Ninine sur la solde et les allocations accessoires de solde du personnel colonial (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 5039. — Rapport, par M. Max Brusset, au nom de la commission des pensions, sur la proposition de résolution tendant à accorder aux mutilés des deux guerres des réductions de tarif sur les lignes de navigation aérienne

N° 5040. — Rapport, par M. Max Brusset, au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi portant rajustement immédiat des pensions principales des grands blessés à un taux au moins égal à celui des autres pensionnés civils et militaires.

N° 5046. — Avis de M. Palewski, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'accord franco-italien, relatif aux modalités d'application de l'article 79 du traité de paix.

N° 5047. — (Nouvelle rédaction). — Rapport supplémentaire, par M. Jacques Bardoux, au nom de la commission du suffrage universel, sur le projet de loi et les propositions de loi relatifs à l'élection des membres du Conseil de la République.

N° 5050. — Avis de M. Palewski, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi concernant la liquidation de biens, droits et intérêts italiens en Tunisie.

N° 5052. — Proposition de loi de M. Albert Petit relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique (renvoyée à la commission de la justice).

N° 5053. — Proposition de loi de Mme Nédelec tendant à généraliser dans tous les départements l'application faite dans le département de la Seine, d'une ristourne aux vieillards hospitalisés titulaires d'une pension ou d'une retraite (renvoyée à la commission du travail).

N° 5054. — Proposition de loi de M. Ba tolini concernant la législation spéciale de retraite des ouvriers et employés des carrières de bauxite (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 5055. — Proposition de résolution de M. Alphonse Denis tendant à faire revaloriser les titres d'achat des cordonniers (renvoyée à la commission du travail).

N° 5056. — Proposition de résolution de M. Alphonse Denis tendant à prendre des dispositions pour lutter contre le benzolisme (renvoyée à la commission du travail).

N° 5057. — Proposition de résolution de M. Paumier tendant à prendre d'urgence les mesures indispensables à l'approvisionnement en cuivre pur (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 5076. — Proposition de loi formulée par M. Bernard Lafay et transmise par M. le président du Conseil de la République relative à la greffe de la cornée (renvoyée à la commission de la famille).

N° 5086. — Rapport, par M. Gros, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de loi tendant à accorder aux jeunes travailleurs des professions agricoles et forestières des congés payés d'une durée identique à ceux des autres professions.

N° 5106. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant réduction du nombre des cours de justice (renvoyé à la commission de la justice).

N° 5107. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la publicité des mutations de fonds de commerce (renvoyé à la commission de la justice).

N° 5108. — Avis transmis par M. le président de l'assemblée de l'Union française sur la proposition de loi tendant à placer l'enseignement dans les territoires d'outre-mer sous le contrôle du ministère de l'éducation nationale (renvoyée à la mission des territoires d'outre-mer).

N° 5109. — Avis de M. Gallet, au nom de la commission de la famille sur la proposition de loi tendant à interdire la contrainte par corps contre des mineurs âgés de moins de dix-huit ans.

N° 5112. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, portant modification du régime de l'assurance vieillesse (renvoyé à la commission du travail).

Nomination de membre de commission.

Dans sa séance du 31 juillet 1948, l'Assemblée nationale a nommé M. Jean-Moreau pour remplacer dans la commission des finances M. Reynaud (Paul).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mercredi 4 août 1948 à dix heures, à quinze heures, et éventuellement à vingt et une heure:

I. — Projet de loi (n° 4958) portant modification des autorisations d'engagement de dépenses et des crédits accordés par la loi n° 48-466 du 21 mars 1948 (entreprises nationalisées). — Exposé de M. René Pleven, président de la sous-commission des entreprises nationalisées.

II. — Projet de loi (n° 3027). — Collectif d'aménagement des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948:

Finances (L. R. n° 48-58): M. Mendès-France, rapporteur.

Postes, télégraphes et téléphones (L. R. n° 48-55): M. Léon Dagain, rapporteur.

Caisse d'épargne: M. Pierre Gabelle, rapporteur (L. R. n° 48-55):

Articles de loi (2e L. R.): M. le rapporteur général.

III. — Proposition de résolution (n° 5069) de M. Paumier et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement: 1° à constituer immédiatement le fonds national de modernisation et d'équipement prévu par l'article 1er de la loi du 7 janvier 1948; 2° à affecter à ce fonds le tiers du produit du prélèvement exceptionnel et à fixer aux trois cinquièmes de cette somme la fraction devant être utilisée au bénéfice de l'équipement rural. — M. le rapporteur général.

IV. — Proposition de résolution (n° 5078) de M. Binot et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à hâter la transformation d'emplois de personnel contractuel en emplois de personnel titulaire des corps civils techniques et administratifs dans certaines usines d'armement nationalisées en 1936. — M. R.-A. Guesdon, rapporteur.

V. — Projet de loi (n° 4684) portant relèvement des droits de quai applicables aux navires et aux marchandises. — M. René Pleven, rapporteur.

VI. — Proposition de loi (n° 2648) de M. Jean Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 1er de la loi du 20 juillet 1895 relatif aux placements des fonds des caisses d'épargne. — M. Pierre Gabelle, rapporteur.

VII. — Proposition de loi (n° 3990) de M. Paumier et plusieurs de ses collègues autorisant les caisses d'épargne à prêter une partie de leurs fonds à des collectivités et établissements publics et à des particuliers sous forme de prêts hypothécaires. — M. Pierre Gabelle, rapporteur.

VIII. — Proposition de loi (n° 4036) de MM. Minjoz, Gabelle et Robert Schmidt tendant à modifier la loi du 20 juillet 1895 sur les caisses d'épargne. — M. Pierre Gabelle, rapporteur.

IX. — Projet de loi (n° 4774) ayant pour objet la réparation des digues, routes et chemins endommagés par la crue de l'Isère de juin 1948 et la poursuite des travaux prévus par les lois des 27 juillet 1930 et 6 avril 1935 et la loi provisoirement applicable du 30 novembre 1941. — M. Pierre Truffaut, rapporteur.

Convocations de commissions.

La commission de l'intérieur se réunira le lundi 2 août 1948, à dix-sept heures et le mercredi 4 août 1948 à seize heures (local de la commission n° 207):

I. — Le lundi 2 août 1948.

Examen de l'urgence demandée pour la proposition de loi (n° 4886) de M. de Moro-Giafferri tendant à accorder un délai de route de six jours aux travailleurs corses des administrations publiques et privées résidant sur le continent et se rendant en Corse pour y passer leur congé annuel ou exceptionnel.

II. — Le mercredi 4 août 1948.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

a) La proposition de résolution (n° 5001) de M. Hugues relative aux territoires recouvrés rattachés aux Alpes-Maritimes;

b) La proposition de loi (n° 5012) de M. Ahmed Yahia, conseiller de la République, tendant à abroger tous les textes pris en matière pénale, en Algérie, en vertu de l'ordonnance du 22 juillet 1834.

II. — Audition de M. Truffaut, représentant de la commission des finances, sur le projet et les propositions de loi relatifs aux indemnités de fonction des maires et adjoints.

III. — Suite de l'examen du rapport de M. Fagon sur la proposition de loi (n° 2141) de M. Barrot complétant les dispositions de l'ordonnance du 9 octobre 1945 relatives à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires.

IV. — Examen des rapports:

De M. Albert Petit sur la proposition de loi (n° 137) de M. Frédéric-Dupont tendant à titulariser les employées auxiliaires de l'Etat, ascendantes des victimes de la guerre non bénéficiaires de l'article 18 de la loi du 26 avril 1924;

De M. Halbout sur la proposition de loi (n° 3530) de M. Barrot relative à la formation de commissions départementales chargées de proposer les économies réalisables;

De M. d'Aragon sur la proposition de loi (n° 4669) de M. Kuehn tendant à rétablir dans leurs droits les fonctionnaires résistants ayant fait l'objet de sanctions au titre de l'épuration administrative;

De M. Benchennouf, sur sa proposition de loi (n° 4856) et la proposition de loi (n° 4843) de M. Hamon, conseiller de la République, relatives à la parité de représentation des deux collèges au sein des conseils généraux algériens;

De M. Mokhtari sur la proposition de loi (n° 4765) de M. Boumendjel relative à la parité de représentation des deux collèges au sein des conseils généraux algériens;

De M. Mokhtari, sur les propositions de loi (n° 4765) de M. Boumendjel et (n° 4857) de M. Benchennouf relatives à la parité de représentation des deux collèges au sein des conseils municipaux des communes de plein exercice en Algérie.

V. — Examen du rapport de M. Jaquet sur les propositions de loi (n° 272) de Mme Ginollin et (n° 338) de Mme Degrond relatives aux halles centrales de Paris.

VI. — Echange de vues sur la proposition de loi (n° 1337) de Mme Braun tendant à établir le statut des étrangers.

VII. — Questions diverses.

La commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945 se réunira le mardi 3 août 1948, à vingt et une heures (local n° 219).

Audition de M. le général Bruché.

Réunion de commission du lundi 2 août 1948.

Commission de l'intérieur, à dix-sept heures (local n° 207).

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du mardi 3 août 1948.

A dix heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponse à M. le ministre de l'agriculture à la question orale suivante:

M. Jayr expose à M. le ministre de l'agriculture que, malgré les promesses faites, la distribution de ficelle lieuse pour la moisson permet de constater qu'au moins un tiers, parfois la moitié, du contingent promis fait défaut dans certaines régions, ce qui occasionne le mécontentement et une réelle angoisse; que, par contre, on trouve au marché noir de la ficelle à 1.200 F la pelote — trois fois le prix normal, approximativement — qu'il convient d'assurer d'urgence une nouvelle attribution de ficelle lieuse permettant d'effectuer la moisson, d'enquêter sur la provenance des livraisons irrégulières et d'appliquer les sanctions qui s'imposent; et demande les mesures prises pour la mise à la disposition des cultivateurs des quantités de ficelle lieuse nécessaire à la moisson.

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la cession amiable à la société à responsabilité limitée des établissements Jacqueau-Berjonneau de l'usine de Mordieu, à Nonancourt (Eure) et à Saint-Lubin-des-Joncherets (Eure-et-Loir). (Nos 636 et 752, année 1948. — M. Monnet, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, abrogeant l'ordonnance du 1er mars 1943 et modifiant celle du 19 mai 1943 relatives à la vente des poudres et explosifs de mine en Algérie. (Nos 623 et 751, année 1948. — M. Rogier, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à refuser l'homologation de l'article 2 de la décision votée par l'assemblée financière de l'Algérie au cours de sa session de décembre 1947-janvier 1948 et relative au contrôle de l'émission des valeurs mobilières en Algérie. (Nos 623 et 750, année 1948. — Mme Devaud, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, approuvant un avenant au cahier des charges de la concession du canal du Foulon (Alpes-Maritimes). (Nos 571 et 770, année 1948. — M. Duplé, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'ordonnance n° 45-2100 du 18 octobre 1945, modifiée par la loi n° 47-589 du 4 avril 1947, relative aux indemnités de fonctions des membres du conseil général de la Seine. (Nos 726 et 752, année 1948. — M. Trémintin, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement. (Nos 609, 716 et 767, année 1948. — M. de Félice, rapporteur; et n° , année 1948 — Avis de la commission du travail et de la sécurité sociale. — Mme Devaud, rapporteur; et n° 777, année 1948. — Avis de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. — M. Philippe Gerber, rapporteur; et n° , année 1948. — Avis de la commission de la famille, de la population et de la santé publique. — M. N..., rapporteur, et n° , année 1948. — Avis de la commission des finances. — M. Philippe Gerber, rapporteur.)

A vingt et une heures trente. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement. (Nos 609, 716 et 767, année 1948. — M. de Félice, rapporteur; et n° , année 1948. — Avis de la commission du travail et de la sécurité sociale. — Mme Devaud, rapporteur; et n° 777, année 1948. — Avis de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. — M. Philippe Gerber, rapporteur; et n° , année 1948. — Avis de la commission de la famille, de la population et de la santé publique. — M. N..., rapporteur; et n° , année 1948. — Avis de la commission des finances. — M. Philippe Gerber, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Saint-Cyr, jusques et y compris M. Teyssandier.

Tribunes. — Depuis M. Jean-Marie Thomas jusques et y compris M. Bellon.

Commission des finances.

Séance du samedi 31 juillet 1948.

Présents. — MM. Gerber (Philippe), Landaboure, Landry, Marrane, Monnet, Poher (Alain), Vieljeux.

Excusé. — M. Roubert (Alex).

Suppléants. — MM. Alric (de M. Ignacio-Pinto), David (de M. Baron).

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Léo Hamon (au titre de la commission de l'intérieur), Trémintin (au titre de la commission de l'intérieur).

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le mardi 3 août 1948, à quinze heures trente (local n° 214):

Audition d'une délégation de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles sur:

a) Le prix des céréales;
b) L'équipement rural;
c) Le plan de stabilisation des prix et des salaires.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 4 août 1948, à neuf heures quarante-cinq (local n° 207):

I. — Désignation d'un rapporteur et discussion du projet de loi (n° 741, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'immunisation obligatoire de certaines personnes contre la variole, les fièvres typhoïde et paratyphoïde A et B, la diphtérie et le tétanos.

II. — Audition de M. le ministre de la santé publique et de la population sur le problème de l'allocation de logement (titre II du projet de loi n° 609, année 1948).

III. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mardi 3 août 1948, à dix heures (local de la commission):

Audition de M. le ministre de la défense nationale sur les chapitres réservés du budget des forces armées (section guerre) et du budget de la présidence du conseil (service de la défense nationale).

En cas d'empêchement de M. le ministre de la défense nationale: examen des chapitres de la présidence du conseil relatifs à la presse et à l'information.

La commission de la marine et des pêches se réunira le mercredi 4 août 1948, à neuf heures quinze (local n° 215):

I. — Examen du budget de la marine marchande.

II. — Echange de vues sur l'approvisionnement des marins pêcheurs en carburants et autres matières d'avitaillement.

III. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 4 août 1948 (local n° 274):

1° A quinze heures trente.

I. — Exposé de M. Pairault sur le projet de loi et les propositions de loi relatifs à l'organisation de la répartition des produits industriels (nos 3659, 3812, 4093 A. N.).

II. — Examen du projet de rapport de M. Novat sur le projet de loi (n° 574, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, ayant pour objet de valider, en complétant certaines de ses dispositions, l'acte dit loi n° 4834 du 30 novembre 1941 relatif à l'aménagement et à l'assainissement des plaines de l'Isère, du Drac et de la Romanche.

2° A seize heures.

Audition de M. Robert Lacoste, ministre de l'industrie et du commerce, sur la politique de l'énergie et des problèmes de la répartition des produits industriels.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Commission des affaires économiques.

Séance du samedi 31 juillet 1948.

Présents. — Mme Allemandi, MM. Antonini, Aubert, Mme Bory (Marie), MM. Egretaud, Giard, Gueye Momar Djim, Hénault, Savary, Themia.

Excusés. — M. d'Arboussier, Mme Aulissier, MM. Chassiot, Curabet, Darlan, Montrat, René Moreux, Savi de Tove, Soppo Priso, Sousatte, Vendenboomgaërde.

Suppléants. — MM. Antonini (de M. Monnet), Delorme (de M. Rosfelder), Ebédé (de M. Péri), Giard (de M. Boussenot), Guyard (de M. Périer), Hénault (de M. Estèbe), Jacobson (de M. Schmitt), Lapart (de M. Tétau).

Commission des affaires politiques et administratives.

Séance du samedi 31 juillet 1948.

Présents. — MM. Alduy, Arnault, Mlle Aulissier, MM. Cortinchi, Bidet, Fourcade, Perelli (de), Piot, Razac, Sarrault, Vendenboomgaërde.

Excusés. — MM. d'Arboussier, Boluix-Basset, Damongo dit Dadet, Delorme, Lakhdari, Lechani, Polycarpe, Soppo Priso, Sylvestre, Tétau, Zinsou, Barbé, Mitterrand.

Suppléants. — MM. Razac (de M. Max André), Vendenboomgaërde (de Mme Lefaucheux), Cazelle (de M. Ya Doumbia), Cortinchi (de M. Laurent-Eynac), de Perelli (de M. Juge), Sarrault (de M. Boussenot).

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de fromages en provenance d'Italie.

Les dispositions de l'avis aux importateurs de fromages en provenance d'Italie, publiées au *Journal officiel* du 3 juillet 1948 (p. 6171), sont annulées.

Un avis sera publié ultérieurement pour fixer les nouvelles modalités d'importation des fromages à importer d'Italie dans le cadre de l'accord commercial franco-italien.

Avis aux importateurs de vins en provenance du Portugal.

Les importateurs sont avisés que le contingent de vins de consommation courante en provenance du Portugal, qui a fait l'objet de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 16 juin 1948, est épuisé.

En conséquence, les demandes d'autorisation d'importation prévues par le paragraphe A dudit avis ne seront plus acceptées à dater de la parution du présent avis au *Journal officiel*.

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décision M. 41, du 26 juillet 1948, du répartiteur chef de la section du bois de l'office central de répartition des produits industriels, tendant à la mise au secteur libre des bois de mines feuillus, catégorie 15.

Le répartiteur chef de la section du bois,

Vu l'article 7 de l'ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, maintenant provisoirement en vigueur notamment l'acte dit loi du 13 août 1940 concernant l'organisation de la production forestière et les règlements pris pour l'application dudit acte;

Vu la loi n° 46-827 du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisation, pour la période transitoire, de la répartition des produits industriels, modifiée par les lois des 7 octobre 1946, 9 avril 1947, 3 septembre 1947 et 31 mars 1948;

Vu l'arrêté du 30 juillet 1941 portant création de la section du bois de l'office central de répartition des produits industriels;

Vu l'arrêté du 9 janvier 1945 nommant le répartiteur chef de la division du bois;

Vu la décision M 1 du 30 octobre 1941,

Décide:

Art. 1er. — Les bois de mines feuillus, catégorie 15 de la décision M 1, cessent d'être soumis à la réglementation de la répartition. Ils peuvent être vendus et achetés sans titre de répartition.

Art. 2. — Les impositions de fourniture des bois de mines de la catégorie 15, notifiées aux producteurs avant la mise en application de la présente décision, restent cependant valables.

Art. 3. — La présente décision entre en application le jour de sa parution au *Journal officiel* de la République française.

Le répartiteur chef de la division du bois,
R. LAZARD.

Vu et approuvé:

Le commissaire à la répartition, directeur général des eaux et forêts, représentant le ministre de l'agriculture,
DUFAY.

Vu et approuvé:

Pour le commissaire à la répartition, directeur du bois et des industries diverses, représentant le ministre de l'industrie et du commerce:

Le directeur adjoint,
SAMUEL BERACHA.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
Pierre CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 4 1/2 0/0 1930

DE

l'ex-société Fusion des gaz.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 56.838.000 *F*

DONT LE SIÈGE SOCIAL EST A PARIS

12, RUE DE MONCEAU

En liquidation par suite de sa nationalisation (Loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946)

Tirage du 21 mai 1948.

Huit cent trente obligations remboursables à partir du 1er juillet 1948 avec le coupon du 1er janvier 1949 attaché, à 1.000 F.

43	68	89	168	169	202	290
300	308	416	419	436	469	479
519	569	619	669	762	780	795
841	1.028	1.087	1.263	1.295	1.363	1.395
1.407	1.412	1.451	1.463	1.480	1.490	1.494
1.509	1.545	1.546	1.656	1.821	1.931	1.947
2.009	2.061	2.182	2.188	2.282	2.288	2.388
2.468	2.505	2.630	2.805	2.851	2.863	2.925
2.950	3.006	3.166	3.184	3.400	3.498	3.518
3.538	3.573	3.674	3.720	3.774	3.808	3.821
3.858	3.862	3.936	3.946	3.953	3.987	3.992
4.025	4.034	4.035	4.042	4.142	4.152	4.252
4.332	4.540	4.525	4.558	4.585	4.597	4.649
4.660	4.679	4.686	4.715	4.868	4.853	4.899
4.905	4.908	4.999	5.052	5.079	5.114	5.147
5.181	5.193	5.224	5.270	5.273	5.305	5.324
5.370	5.405	5.424	5.541	5.549	5.592	5.616
5.647	5.660	5.716	5.747	5.760	5.860	5.861
5.898	5.925	5.941	6.016	6.115	6.160	6.168
6.319	6.367	6.407	6.420	6.449	6.512	6.584
6.622	6.668	6.677	6.768	6.775	6.777	6.922
7.053	7.113	7.141	7.244	7.268	7.314	7.315
7.363	7.373	7.391	7.414	7.415	7.419	7.416
7.473	7.513	7.534	7.573	7.592	7.606	7.628
7.659	7.660	7.707	7.713	7.759	7.813	7.833
7.877	7.944	7.937	7.999	8.037	8.077	8.098
8.103	8.119	8.136	8.157	8.228	8.244	8.247
8.273	8.284	8.368	8.376	8.378	8.393	8.400
8.469	8.475	8.486	8.498	8.505	8.525	8.532
8.538	8.591	8.699	8.785	8.916	8.923	8.929
8.974	9.044	9.074	9.135	9.155	9.202	9.208
9.242	9.320	9.334	9.346	9.348	9.355	9.374
9.420	9.465	9.467	9.480	9.501	9.547	9.558
9.559	9.602	9.641	9.659	9.664	9.702	9.706
9.719	9.777	9.785	9.819	9.820	9.836	9.855
9.869	9.886	9.906	9.913	9.928	9.948	9.970
9.992	10.029	10.110	10.117	10.126	10.129	10.131
10.223	10.233	10.331	10.382	10.473	10.531	10.615
10.631	10.773	10.786	10.825	10.861	10.871	10.875
10.878	10.892	11.071	11.237	11.251	11.261	11.327
11.311	11.350	11.369	11.429	11.435	11.453	11.498
11.555	11.586	11.620	11.625	11.688	11.733	11.782
11.833	11.856	11.872	11.882	11.933	11.952	11.974
12.022	12.038	12.073	12.119	12.121	12.156	12.161
12.167	12.196	12.198	12.205	12.290	12.459	12.463
12.479	12.496	12.536	12.540	12.615	12.753	12.764
12.768	12.778	12.828	12.873	12.900	12.929	12.954
13.046	13.109	13.145	13.146	13.242	13.245	13.255
13.347	13.393	13.480	13.486	13.496	13.527	13.611
13.656	13.672	13.751	13.757	13.794	13.823	13.851
13.860	13.863	13.865	13.866	13.872	13.875	13.879
13.881	13.889	13.908	13.987	14.002	14.065	14.134
14.208	14.248	14.287	14.303	14.329	14.343	14.386
14.388	14.419	14.550	14.554	14.680	14.728	14.731
14.750	14.824	14.827	14.835	14.839	14.892	14.900
14.924	14.935	15.084	15.086	15.138	15.162	15.163
15.216	15.218	15.261	15.266	15.315	15.336	15.337
15.347	15.372	15.431	15.436	15.449	15.459	15.501
15.504	15.516	15.559	15.569	15.622	15.627	15.669
15.700	15.726	15.759	15.797	15.818	15.830	15.839
15.869	15.897	15.930	15.949	15.976	16.002	16.050
16.058	16.108	16.132	16.137	16.211	16.219	16.248
16.454	16.455	16.465	16.476	16.530	16.539	16.593
16.633	16.636	16.666	16.704	16.724	16.742	16.745
16.878	16.909	16.919	16.936	16.969	17.003	17.024
17.062	17.083	17.094	17.115	17.117	17.217	17.231
17.250	17.304	17.393	17.415	17.418	17.428	17.465
17.543	17.516	17.645	17.666	17.686	17.722	17.776
17.803	17.806	17.807	17.831	17.874	17.909	17.937
17.977	17.978	18.024	18.095	18.116	18.145	18.179
18.210	18.323	18.361	18.432	18.495	18.514	18.534
18.539	18.548	18.553	18.561	18.599	18.625	18.664
18.680	18.690	18.722	18.758	18.763	18.764	18.801
18.811	18.827	18.980	18.986	18.987	18.989	19.004
19.059	19.060	19.099	19.135	19.148	19.179	19.262
19.294	19.350	19.397	19.493	19.614	19.640	19.644
19.679	19.700	19.714	19.755	19.781	19.815	19.820
19.832	19.908	20.007	20.018	20.025	20.067	20.082
20.126	20.195	20.267	20.292	20.299	20.323	20.361
20.364	20.368	20.369	20.372	20.401	20.434	20.437
20.444	20.452	20.468	20.470	20.512	20.522	20.525
20.529	20.556	20.593	20.605	20.630	20.646	20.679
20.711	20.721	20.765	20.806	20.825	21.065	21.080
21.118	21.119	21.144	21.152	21.210	21.256	21.301
21.352	21.402	21.418	21.537	21.552	21.569	21.591
21.680	21.683	21.691	21.737	21.750	21 761	21.776
21.800	21.821	21.990	22.029	22.033	22.154	22.177
22.209	22.219	22.379	22.388	22.390	22.399	22.434
22.438	22.472	22.530	22.553	22.579	22.602	22.645
22.669	22.679	22.849	22.851	22.889	22.942	22.990
23.002	23.012	23.020	23.032	23.033	23.062	23.067
23.088	23.096	23.102	23.137	23.148	23.159	23.180
23.197	23.207	23.214	23.327	23.377	23.410	23.439
23.470	23.487	23.509	23.542	23.566	23.664	23.666
23.740	23.768	23.813	23.860	23.916	24.087	24.099
24.107	24.139	24.172	24.179	24.182	24.210	24.232
24.237	24.253	24.275	24.295	24.304	24.308	24.367
24.410	24.450	24.465	24.504	24.542	24.597	24.598
24.612	24.718	24.731	24.753	24.764	24.817	24.835
24.983	25.002	25.012	25.033	25.043	25 082	25.179
25.193	25.201	25.232	25.259	25.264	25.273	25.275
25.327	25.451	25.497	25.498	25.508	25.700	25.706
25.736	25.783	25.792	25.877	25.909	25.959	26.010
26.048	26.057	26.060	26.108	26.118	26.122	26.125
26.175	26.178	26.260	26.521	26.576	26.577	26.591
26.604	26.613	26.621	26.676	26.677	26.743	26.771
26.796	26.904	26.905	26.940	27.004	27.043	27.038
27.066	27.083	27.089	27.159	27.163	27.167	27.257
27.381	27.434	27.463	27.467	27.474	27.476	27.479
27.491	27.503	27.542	27.575	27.587	27.603	27.705
27.723	27.744	27.765	27.775	27.776	27.813	27.842
27.863	27.888	27.893	27.909	27.913	27.979	28.016
28.048	28.081	28.126	28.130	28.151	28.211	28.364
28.372	28.412	28.427	28.521	28.575	28.621	28.656
28.714	28.879	28.890	28.924	28.939	28.970	28.983
28.989	29.038	29.054	29.057	29.090	29.103	29.160
29.185	29.223	29.253	29.283	29.332	29.461	29.468
29.483	29.572	29.637	29.642	29.699	29.727	29.780
29.834	29.899	29.926	29.929			

Obligations amorties à de précédents tirages et non encore présentées au remboursement à la date du 31 mars 1948.

1	8	31	55	100	176	5.231
5.237	5.238	5.258	5.279	5.281	5.337	5.379
5.437	5.450	5.479	5.491	5.497	5.537	5.593
5.606	5.610	5.713	5.718	5.720	5.721	5.725
5.765	5.780	7.294	7.310	7.372	7.374	7.377
7.405	7.409	7.410	7.420	7.500	7.554	7.582
7.584	7.603	7.604	7.610	7.667	7.714	7.768
7.782	7.785	7.790	7.802	7.820	7.940	8.075
8.079	8.101	8.105	8.130	8.131	8.175	8.178
8.201	8.210	8.246	8.372	8.374	8.386	8.390
8.431	8.436	8.440	8.516	8.521	8.536	8.539
8.545	8.555	8.563	8.581	8.590	8.594	8.606
8.639	8.801	8.805	8.813	8.825	8.908	8.924
8.957	9.005	9.007	9.026	9.037	9.058	9.063
9.087	9.110	9.165	9.171	9.193	9.236	9.244
9.279	9.317	9.389	9.459	9.486	9.535	9.564
9.587	9.614	9.615	9.632	9.642	9.700	9.710
9.742	9.818	9.845	9.870	9.901	10.000	10.022
10.055	10.086	10.114	10.137	10.150	10.169	10.192
10.251	10.308	10.325	10.334	10.347	10.370	10.381
10.390	10.423	10.434	10.463	10.527	10.570	10.578
10.583	10.599	10.616	10.699	10.719	10.850	10.891
10.908	10.913	10.974	11.036	11.052	11.079	11.086
11.111	11.246	11.273	11.301	11.371	11.373	11.391
11.394	11.407	11.438	11.440	11.468	11.501	11.502
11.552	11.558	11.594	11.596	11.631	11.667	11.702
11.712	11.773	11.802	11.832	11.870	11.980	12.005
12.025	12.044	12.045	12.049	12.058	12.063	12.074
12.079	12.088	12.090	12.097	12.098	12.105	12.111
12.138	12.142	12.154	12.162	12.187	12.200	12.206
12.208	12.209	12.220	12.221	12.225	12.246	12.266
12.304	12.311	12.341	12.347	12.351	12.392	12.411
12.440	12.465	12.487	12.495	12.557	12.559	12.566
12.577	12.580	12.589	12.593	12.594	12.596	12.612
12.614	12.621	12.623	12.632	12.653	12.657	12.668
12.690	12.691	12.694	12.742	12.743	12.726	12.728
12.732	12.747	12.772	12.805	12.806	12.864	12.875
12.878	12.888	12.924	12.928	12.958	13.017	13.061
13.077	13.082	13.083	13.087	13.090	13.096	13.155
13.163	13.173	13.209	13.218	13.235	13.247	13.250
13.265	13.291	13.313	13.317	13.372	13.448	13.505
13.515	13.568	13.710	13.876	13.901	14.031	14.041
14.061	14.087	14.176	14.191	14.238	14.276	14.283
14.294						
14.296	14.301	14.308	14.338	14.371	14.424	14.427
14.437	14.444	14.454	14.509	14.519	14.520	14.534
14.606	14.625	14.683	14.684	14.694	14.705	14.709
14 765	14.773	14.797	14.863	14.868	14.878	14.895
14.938	14.940	14.965	14.995	15.019	15.039	15.049
15.064	15.117	15.125	15.126	15.128	15.170	15.202
15.203	15.208	15.211	15.242	15.278	15.310	15.317
15.357	15.363	15.394	15.395	15.427	15.428	15.429
15 437	15.462	15.463	15.471	15.503	15.534	15.545
15 549	15.554	15.553	15.601	15.621	15.634	15.676
15.688	15.697	15.701	15.715	15.755	15.762	15.786
15.826	15.978	16.027	16.087	16.126	16.144	16.154
16.185	16.202	16.208	16.226	16.229	16.238	16.254
16.366	16.385	16.396	16.436	16.505	16.534	16.549
16.569	16.583	16.604	16.616	16.631	16.641	16.673
16.690	16.692	16.708	16.836	16.845	16.851	16.854
16 951	16.990	17.039	17.049	17.059	17.102	17.119
17.193	17.197	17.208	17.242	17.364	17.413	17.437
17.462	17.471	17.475	17.480	17.491	17.492	17.510
17 540	17.542	17.599	17.632	17.635	17.693	17.707
17.721	17.744	17.745	17.754	17.767	17.772	17.792
17.795	17.808	17.810	17.822	17.841	17.844	17.920
17.989	18.017	18.057	18.067	18.071	18.077	18.103
18.111	18.132	18.133	18.139	18.141	18.160	18.164
18.177	18.229	18.249	18.312	18.315	18.316	18.318
18.319	18.372	18.376	18.389	18.393	18.410	18.411
18.414	18.416	18.453	18.455	18.493	18.596	18.608
18.618	18.757	18.762	18.782	18.825	18.847	18.902
18.947	18.948	18.988	18.998	19.013	19.035	19.041
19.089	19.143	19.144	19.177	19.221	19.222	19.225
19.233	19.235	19.247	19.249	19.250	19.395	19.421
19.425	19.433	19.442	19.456	19.487	19.519	19.524
19.531	19.540	19.541	19.568	19.569	19.587	19.619
19.680	19.685	19.708	19.713	19.719	19.720	19.722
19.724	19.732	19.736	19.748	19.807	19.813	19.816
19.869	19.911	19.925	19.945	19.964	20.037	20.039
20.050	20.052	20.092	20.109	20.130	20.153	20.174

20.187 20.203 20.225 20.238 20.247 20.260 20.274
20.276 20.288 20.293 20.325 20.378 20.386 20.442
20.505 20.519 20.521 20.524 20.546 20.560 20.688
20.694 20.696 20.701 20.727 20.729 20.767 20.768
20.787 20.792 20.810 20.829 20.830 20.833 20.846
20.847 20.876 20.884 20.900 20.913 20.918 20.931
20.947 21.007 21.073 21.082 21.115 21.132 21.137
21.166 21.223 21.236 21.268 21.319 21.344 21.364
21.374 21.430 21.435 21.460 21.533 21.564 21.588
21.593 21.595 21.616 21.649 21.650 21.745 21.747
21.792 21.793 21.796 21.847 21.818 21.827 21.862
21.886 21.930 21.935 21.975 22.000 22.044 22.073
22.089 22.091 22.112 22.114 22.118 22.155 22.166
22.206 22.275 22.307 22.335 22.352 22.402 22.408
22.424 22.430 22.449 22.470 22.480 22.567 22.598
22.606 22.644 22.649 22.661 22.773 22.857 22.871
22.908 22.909 22.955 23.016 23.028 23.039 23.106
23.126 23.163 13.184 23.222 23.233 23.277 23.313
23.329 23.332 23.368 23.436 23 546 23.525 23.559
23.575 23.628 13.739 23.753 23.765 23.767 23.769
23.773 23.858 23.865 23.872 23.983 23.959 23.955
23.968 23.988 24.009 24.007 24.105 24.130 24.133
24.138 24.148 24.154 24.221 24.231 24.233 24.269
24.302 24.313 24.312 24.347 24.350 24.371 24.378
24.413 24.417 24.422 24.433 24.502 24.551 24.562
24.564 24.565 24.567 24.574 24.599 24.607 24.608
24.609 24.671 24.704 24.709 24.724 24.725 24.727
24.736 24.739 24.738 24.749 24.756 24.766 24.820
24.821 24.896 24.955 24.958 24.990 25.066 25.069
25.116 25.117 25.126 25.157 25.198 25.208 25.241
25.277 25.349 25.366 25.364 25.384 25.396 25.398
25.402 25.425 25.430 25.436 25.444 25.469 25.502
25.532 25.575 25.624 25.616 25.662 25.718 25.725
25.730 25.767 25.775 25.814 25.842 25.862 25.864
25.937 25.944 25.942 25.953 25.980 25.983 25.994
25.996 26.050 26.062 26.064 26.068 26.075 26.150
26.176 26.189 26.207 26.215 26.268 26.313 26.316
26.320 26.384 26.396 26.446 26.461 26.484 26.513
26.562 26.579 26.622 26.627 26.649 26.655 26.662
26.751 26.760 26.841 26.848 26.853 26.856 26.893
26.916 26.923 26.938 26.943 26.949 26.983 26.985
27.008 27.014 27.017 27.019 27.077 27.090 27.094
27.138 27.174 27.183 27.185 27.189 27.228 27.307
27.327 27.350 27.388 27.436 27.452 27.514 27.532
27.557 27.579 27.588 27.625 27.630 27.635 27.650
27.676 27.685 27.713 27.745 27.761 27.780 27.781
27.800 27.815 27.832 27.875 27.883 27.919 27.920
27.934 27.950 27.958 27.959 27.962 28.040 28.059
28.080 28.083 28.085 28.100 28.103 28.138 28.139
28.140 28.166 28.181 28.207 28.219 28.246 28.248
28.258 28.261 28.282 28.292 28.298 28.311 28.313
28.314 28.337 28.345 28.348 28.495 28.504 28.507
28.514 28.520 28.524 28.527 28.538 28.550 28.611
28.650 28.652 28.745 28.754 28.756 28.784 28.825
28.888 28.912 28.909 29.017 29.019 29.077 29.085
29.157 29.158 29.287 29.288 29.299 29.300 29.344
29.345 29.443 29.448 29.486 29.522 29.547 29.630
29.632 29.654 29.667 29.670 29.671 29.691 29.732
29.765 29.805 29.821 29.826 29.879 29.889

SOCIÉTÉ ANONYME
DE
Publications Périodiques
IMPRIMERIE E. DESFOSSES

CAPITAL SOCIAL: 121.278.600 F

SIÈGE SOCIAL: 13, QUAI VOLTAIRE, PARIS (7e)

R. C.: Seine 56810,

Obligations 4 1/4 0/0 1942 *de* 2.000 F

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 202 obligations 4 1/4 0/0 1942 à amortir au 15 septembre 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage.

Les amortissements des années 1943, 1944, 1946 et 1947 ont été couverts par rachats en Bourse.

Liste des titres sortis au tirage antérieur et non encore présentés au remboursement.

Remboursement du 15 septembre 1945.

164 218 389 428 438 728 867 1.167
1.179 1.891 2.007 2.919 3.381 3.446 3.482 3.820
4.118 4.377 4.477

Société Française de Transports Pétroliers

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 41, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS (9e).

R. C.: Seine 278528 B.

Obligations 4 0/0 1942 *de* 5.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° Des 1.231 obligations amorties au quatrième tirage effectué le 25 juin 1948.

(La société ayant racheté 289 obligations, le présent tirage a porté sur **1.231 titres au** lieu de 1.520 prévus au tableau d'amortissement.)

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

3° Des titres et coupons frappés d'opposition.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
89 à 96	1947
141 à 160	**1948**
241 à 260	1947
321 à 340	**1948**
441 à 460	»
481 à 500	»
672 à 674	1947
678 à 680	»
908 et 909	Opp.
981 à 989	1947
995 à 997	»
1.152 à 1.160	1946
1.183 à 1.189	1947
1.191 à 1.193	»
1.281 à 1.300	**1948**
1.541 à 1.560	»
1.616 à 1.618	1947
1.661 à 1.667	1946
1.681 à 1.700	**1948**
1.742 à 1.745	1946
1.755 et 1.756	»
1.759 et 1.760	»
1.766	1947
1.769 et 1.770	»
1.901 à 1.920	**1948**
2.181 à 2.200	»
2.201 à 2.220	»
2.343 à 2.345	1947
2.349 à 2.360	»
2.841	1945
2.849 à 2.856	»
3.041 à 3.060	**1948**
4.181 à 4.200	»
4.670	1945
4.961 et 4.962	1947
4.969 et 4.970	»
4.973	»
4.978 et 4.979	»
5.279 et 5.280	1945
5.301 à 5.304	1946
5.730 à 5.734	1945
5.861	»
5.863 à 5.867	»
6.021 à 6.040	**1948**
6.121 à 6.134	1946
6.569 et 6.570	1945
6.576 à 6.578	»
6.621 à 6.625	»
6.670	1947
6.865 à 6.868	1946
7.145 et 7.146	1947
7.151	»
7.201 à 7.204	1946
7.207 à 7.220	»
7.661 à 7.680	**1948**
7.761 à 7.780	»
8.521 à 8.540	»
8.635 à 8.637	1946
8.681 à 8.700	**1948**
9.001 à 9.020	»
9.381 et 9.382	1946
9.421 à 9.440	**1948**
11.441 à 11.460	»
12.021 à 12.040	»
12.181 à 12.200	»
12.361 à 12.380	»
12.381 à 12.460	»
12.521 à 12.540	»
12.681 à 12.700	»
12.861 à 12.866	1946
12.961 à 12.977	1947
12.979 et 12.980	»

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
13.321 à 13.340	**1948**
13.401 à 13.420	»
15.481 à 15.500	»
15.721 à 15.740	»
16.221 à 16.240	»
16.301 à 16.320	»
17.161 à 17.180	»
17.461 à 17.480	»
19.481 à 19.500	»
19.921 à 19.940	»
19.961 à 19.980	»
20.301 à 20.320	»
20.921 à 20.940	»
21.341 à 21.346	1947
21.349 à 21.355	»
21.358 à 21.360	»
21.481 à 21.483	1946
21.485 à 21.496	»
21.565 à 21.577	1947
21.579 et 21.580	»
21.641 à 21.643	1946
21.647	»
21.656	»
21.657	»
21.702 à 21.704	»
21.708	»
21.741 à 21.746	1947
21.750	Opp.
21.749 à 21.755	1947
21.758 à 21.760	»
21.812 à 21.815	1945
21.961 à 21.970	1947
21.977 à 21.980	»
22.041 à 22.060	**1948**
22.336 à 22.340	1946
22.428 à 22.430	»
22.431 et 22.435	»
22.781 à 22.800	**1948**
23.821	1947
23.881 à 23.900	**1948**
21.399 et 24.400	1947
24.961 à 24.980	**1948**
25.121 à 25.133	1947
25.136 à 25.139	»
25.365	1946
25.367	1945
25.370 à 25.372	»
25.561 à 25.580	**1948**
25.793 à 25.800	1945
25.861 à 25.874	**1948**
25.880	»
25.881 à 25.888	1946
25.891 à 25.893	»
25.897 et 25.898	»
25.963 à 25.980	**1948**
26.049	1947
26.056 à 26.059	»
26.101 à 26.120	**1948**
26.147 et 26.148	1946
26.171 à 26.173	»
26.691 et 26.692	1947
26.881 à 26.900	**1948**
26.941 à 25.960	»
27.121 à 27.140	»
27.361 à 27.380	»
27.421 à 27.426	»
27.601 à 27.620	»
27.642	Opp.
27.643 à 27.646	»
27.647	»
27.652	»

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
28.238 à 28.240	1946
28.522	1947
28.525 à 28.527	»
28.532	»
28.536	»
28.539 et 28.540	»
28.567 et 28.568	»
28.607 à 28.609	1946
28.705	1945
28.921 et 28.922	**1948**
28.926 à 28.940	»
28.952 à 28.954	1946
28.984 et 28.985	»
28.995 à 28.997	»
29.001 à 29.020	**1948**
29.264 à 29.266	1947
29.268 à 29.272	»
29.275	»
29.277	»
29.280	»
29.335	1946
29.421	1947
29.430 et 29.431	»
29.562 à 29.574	1946
29.730 et 29.731	1947
29.867 à 29.880	1946
29.962 à 29.964	1945
29.976 à 29.980	»
30.002 à 30.004	»
30.006 et 30.007	»
30.009 et 30.010	»
30.012 et 30.013	»
30.016 à 30.018	»
30.022 à 30.024	1947
30.031 à 30.035	»
30.038 à 30.040	»
30.142 à 30.150	1946
30.230 à 30.232	»
30.234	»
30.451 à 30.460	1947
30.621	1946
30.702 à 30.706	1947
30.708	»
30.710 et 30.711	»
30.713	»
30.847 et 30.848	1945
30.850 et 30.851	»
30.858 et 30.859	»
31.021 à 31.040	**1948**
31.075	1946
31.077 à 31.080	»
31.321	1947
31.335 à 31.340	»
31.382 à 31.385	»
31.821	1945
31.881 à 31.880	**1948**
31.981	1947
31.999	»
32.201 à 32.208	»
32.218 et 32.219	»
32.351	»
32.356 à 32.358	»
32.702 à 32.705	1946
32.901 et 32.902	»
32.385 à 33.388	1947
33.395	»
33.400	»
33.510 à 33.513	1945
33.518	»
33.621 à 33.629	**1947**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
33.640	1947	36.728 à 36.730	1947	38.929 à 38.938	1947
34.148	»	36.740	»	39.021 à 39.029	»
34.589 à 34.599	1946	36.876 et 36.877	1945	39.037	»
34.627 et 34.628	1945	36.880	»	39.039	»
34.781 à 34.800	1948	36.929 à 36.937	1947	39.262 à 39.270	»
35.318 à 35.320	1945	37.021 à 37.040	1948	39.272 et 39.273	»
35.473 et 35.474	»	37.441	1946	39.277 à 39.280	»
35.477 et 35.478	»	37.553	»	39.341 à 39.360	1948
35.547 à 35.551	1946	37.906 et 37.907	1947	39.361 à 39.365	1946
35.553 à 35.560	»	37.910 à 37.920	»	39.368 et 39.369	1945
35.561 à 35.580	1948	37.921 à 37.932	1946	39.373 à 39.376	»
36.125	Opp. Cp 9.	38.221 à 38.240	1948	39.613 à 39.618	1947
36.216 à 36.218	1945	38.513 à 38.545	1946	39.631 à 39.689	1948
36.300	1946	38.558 à 38.560	»	39.695 à 39.700	»
36.722 à 36.726	1947	38.621	1945	39.721 à 39.738	1946

Les obligations sorties au tirage du 25 juin 1948 sont remboursables à partir du 1er août 1948.

Sucrerie de Toury et Usines annexes

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 28.566.000 F

SIÈGE SOCIAL: A TOURY (EURE-ET-LOIR)

Registre du commerce: Chartres B 41; Paris 117970.

Obligations 1.000 F 4,25 0/0 1943.

Tirage d'amortissement de 8 séries de 100 obligations effectué le 9 juillet 1948.

Numéros des obligations sorties.

1.101 à 1.200 — 1.601 à 1.700 — 2.701 à 2.800 — 3.101 à 3.200 — 3.801 à 3.900 — 4.101 à 4.200 — 6.001 à 6.100 — 6.401 à 6.500.

Le remboursement, à raison de 1.000 F nets par obligation sortie, sera effectué à partir du 1er janvier 1949, coupon à échéance du 30 juin 1949 attaché, au siège social à Toury (Eure-et-Loir).

Obligations du tirage précédent non remboursées à ce jour.

3.201 à 3.280 — 3.293 à 3.296 — 3.652 à 3.662 — 3.694 à 3.700 — 5.301 à 5.340 — 5.344 à 5.358 — 5.361 — 5.365 — 5.371 à 5.400 — 5.411 à 5.430 — 5.456 à 5.500.

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 10.000 F 3 3/4 0/0 1945 DE LA

société d'électricité de Paris.

Les porteurs d'obligations de 10.000 F 3 3/4 0/0 1945 de la société d'électricité de Paris, société anonyme au capital de 301 millions 997.975 F, dont le siège social est à Paris, 75, boulevard Haussmann, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 25 août 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement 1946.

1.221 à 1.236 — 1.901 à 1.920 — 3.901 à 3.906 — 4.961 à 4.967 — 4.977 à 4.980 — 6.681 et 6.682 — 6.684 à 6.700 — 10.003 et 10.004 — 10.721 à 10.742 — 14.501 à 14.507 — 14.513 à 14.516

Compagnie des Tramways de Nice et du Littoral

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 76 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A PARIS (8e), 12, RUE MAGELLAN

R. C.: Seine 60722.

Avis aux porteurs d'obligations 5 0/0 1930.

Quatorzième amortissement annuel.

(1er septembre 1948.)

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses obligations 5 0/0 et par décision de l'assemblée générale des porteurs d'obligations 5 0/0 du 29 juin 1936, la Compagnie des tramways de Nice et du littoral a racheté sur le marché le nombre d'obligations nécessaire pour l'amortissement de l'emprunt au 1er septembre 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ayant eu lieu par voie de rachat en Bourse, il n'existe pas d'obligations amorties non remboursées.

Le conseil d'administration.

Grands Moulins de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE DEUX CENTS MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

A PARIS, 15, RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS

Obligations 4 0/0 (*émission* 1942).

Avis aux porteurs d'obligations.

MM. les porteurs d'obligations de 5.000 F 4 0/0 de la société anonyme des Grands Moulins de Paris sont informés, à toutes fins utiles, que ladite société, agissant en vertu de l'autorisation qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, a procédé à des rachats en Bourse à concurrence de 350 obligations représentant la sixième annuité amortissable le 10 septembre 1948.

En conséquence, le tirage au sort annuel des obligations amortissables, qui devait avoir lieu un mois au plus tard avant la date prévue pour le remboursement des titres, se trouve purement et simplement supprimé.

Les amortissements antérieurs ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

SOCIETE MORY & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

AU CAPITAL DE TRENTE MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

BOULOGNE-SUR-MER, 96, QUAI DU BASSIN

Registre du commerce: 45.

Obligations 4 1/4 0/0 1944.

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 200 obligations 4 1/4 0/0 1944 à amortir au 15 août 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage.

Les amortissements des années 1945 à 1947 ont été couverts par rachats en Bourse.

Société des Mines de Jarny

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 5 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A JARNY (MEURTHE-ET-MOSELLE)

R. C.: Briey B 2.

L'amortissement prévu pour le 15 août 1948 ayant été réalisé en totalité par voie de rachats en Bourse, conformément à la faculté que la société s'était réservée lors de l'émission, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1948.

Liste des obligations 4 0/0 1945 restant à rembourser sur le tirage de 1946, coupon n° 2, échéance 15 août 1947, attaché.

217 — 3.257 à 3.260 — 3.491 — 3.495 — 3.563 à 3.570 — 4.591 — 4.597 à 4.600 — 5.133 à 5.138 — 5.413 à 5.416 — 5.609 — 5.610.

Société anonyme des Etablissements Cantois

AU CAPITAL DE 36 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

90, RUE DE LA PRAIRIE, A SAINT-DIE

Emprunt 4 1/4 0/0 1946.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 1/4 0/0 1946, a racheté en Bourse les 54 obligations dont l'amortissement était prévu au 1er juillet 1948.

Il ne sera donc procédé, pour cette année, à aucun tirage au sort.

Obligations restant à rembourser sur les tirages précédents.

Amortissements 1947.

22 à 72

ETABLISSEMENTS BAUMANN FRERES

SAINT-NABORD (VOSGES)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.000.000 DE FRANCS

R. C.: Remiremont 2742.

Obligations de 500 F 5 0/0 1924 (*ex*- 7 0/0).

Liste des 83 obligations sorties au treizième tirage d'amortissement et remboursables à partir du 1er juillet 1948, au prix de 500 F.

121 à 150 — 251 à 267 — 409 à 432 — 853 à 864.

Numéros sortis à des tirages antérieurs et non encore remboursés.

889 à 909 — 447 à 456 — 867 à 870.

Les Coopérateurs de Normandie

SIÈGE SOCIAL : 1 A 7, RUE DE LA RÉPUBLIQUE
BLOSSEVILLE-BONSECOURS (SEINE-INFÉRIEURE)

TIRAGE D'AMORTISSEMENT DU 12 MAI 1948

Obligations Coopérative régionale de Basse-Normandie.

EMISSION 5 1/2 0/0 1930

Coupons à échéance du 1er mars-1er septembre.

Treizième tirage d'amortissement.

Liste des 218 obligations amorties au tirage du 12 mai 1948 et remboursables au pair, le 1er septembre 1948, en même temps que le coupon échu à cette date. A partir du 1er septembre 1948, les obligations amorties au présent tirage et non remboursées cesseront de porter intérêt.

5	48	55	83	95	103	107	108
120	149	158	259	321	364	384	460
489	528	581	592	627	683	686	702
863	894	898	929	936	965	972	981
985	991	1.088	1.106	1.126	1.180	1.189	1.192
1.197	1.202	1.227	1.244	1.246	1.328	1.347	1.453
1.465	1.474	1.484	1.493	1.507	1.555	1.568	1.587
1.616	1.623	1.665	1.675	1.692	1.705	1.719	1.785
1.802	1.807	1.967	1.997	2.004	2.124	2.156	2.164
2.168	2.184	2.191	2.240	2.241	2.248	2.353	2.359
2.402	2.406	2.444	2.463	2.471	2.490	2.512	2.526
2.531	2.598	2.606	2.620	2.638	2.648	2.658	2.662
2.670	2.673	2.735	2.745	2.762	2.764	2.792	2.812
2.828	2.835	2.861	2.886	3.017	3.042	3.046	3.076
3.081	3.096	3.103	3.113	3.214	3.228	3.232	3.233
3.244	3.277	3.293	3.296	3.302	3.320	3.351	3.358
3.365	3.395	3.408	3.414	3.442	3.457	3.487	3.492
3.560	3.581	3.666	4.010	4.095	4.109	4.117	4.123
4.170	4.194	4.220	4.233	4.238	4.244	4.263	4.278
4.291	4.292	4.297	4.312	4.328	4.383	4.389	4.513
4.525	4.526	4.533	4.519	4.653	4.712	4.715	4.722
4.764	4.786	4.794	4.810	4.837	4.847	4.879	4.892
4.901	4.939	5.008	5.053	5.064	5.065	5.130	5.147
5.152	5.182	5.186	5.207	5.223	5.242	5.273	5.300
5.328	5.394	5.416	5.434	5.436	5.439	5.519	5.650
5.701	5.726	5.727	5.715	5.819	5.821	5.829	5.872
5.885	5.893	5.898	5.948	5.962	5.964	5.985	5.993
5.994	5.997						

Obligations ci-après sorties aux précédents tirages et non encore remboursées.

15	22	77	99	115	116	141	245
246	355	359	662	917	1.056	1.133	1.268
1.303	1.306	1.307	1.308	1.314	1.318	1.346	1.380
1.381	1.447	1.469	1.476	1.569	1.609	1.716	1.722
1.724	1.731	1.732	1.790	1.804	1.831	1.834	1.837
1.838	1.855	1.884	1.899	1.900	1.957	1.959	2.019
2.050	2.059	2.063	2.085	2.086	2.216	2.218	2.265
2.288	2.378	2.379	2.385	2.508	2.521	2.523	2.542
2.552	2.553	2.555	2.584	2.611	2.806	2.876	2.879
2.881	2.974	2.976	2.978	2.986	3.009	3.032	3.036
3.038	3.052	3.058	3.059	3.170	3.171	3.305	3.422
3.432	3.433	3.501	3.530	3.551	3.552	3.562	3.651
3.707	3.728	3.765	3.788	3.797	3.878	3.882	3.884
3.906	3.907	3.916	3.917	3.933	3.944	3.945	3.947
3.948	4.044	4.110	4.141	4.166	4.169	4.362	4.373
4.385	4.417	4.442	4.503	4.635	4.679	4.683	4.694
4.726	4.827	4.983	5.029	5.052	5.056	5.157	5.163
5.184	5.189	5.190	5.191	5.200	5.220	5.245	5.280
5.288	5.289	5.290	5.291	5.293	5.299	5.301	5.365
5.367	5.397	5.401	5.410	5.504	5.628	5.822	5.825
5.844	5.919	5.944	5.952	5.988			

Obligations Coopérative régionale de Basse-Normandie.

EMISSION 5 1/2 0/0 1931

(1re et 2e tranche), coupons à échéance du 15 avril-15 octobre.

Douzième tirage d'amortissement.

Liste des 410 obligations amorties au tirage du 12 mai 1948 et remboursables au pair, le 15 octobre 1948, en même temps que le coupon échu à cette date. A partir du 15 octobre 1948, les obligations amorties au présent tirage et non remboursées cesseront de porter intérêt.

20	21	24	49	51	80	91	
104	130	186	216	296	352	421	
508	514	523	524	626	755	771	
772	806	843	867	888	913	948	
975	987	997	1.006	1.063	1.107	1.196	
1.203	1.240	1.249	1.257	1.283	1.287	1.365	
1.373	1.409	1.413	1.442	1.615	1.619	1.624	
1.695	1.699	1.709	1.719	1.743	1.759	1.779	
1.832	1.839	1.879	1.898	1.974	2.023	2.051	
2.054	2.089	2.102	2.104	2.140	2.146	2.172	
2.202	2.236	2.253	2.269	2.274	2.278	2.304	
2.391	2.416	2.462	2.501	2.515	2.516	2.541	
2.554	2.625	2.626	2.647	2.690	2.740	2.780	
2.783	2.786	2.787	2.789	2.793	2.814	2.899	
2.904	2.948	2.982	3.025	3.038	3.068	3.083	
3.137	3.154	3.155	3.156	3.157	3.167	3.207	
3.267	3.313	3.323	3.376	3.414	3.448	3.470	
3.535	3.557	3.589	3.596	3.606	3.626	3.672	
3.674	3.680	3.692	3.732	3.765	3.769	3.903	
3.914	3.917	3.920	3.922	3.993	4.000	4.002	
4.013	4.014	4.019	4.026	4.034	4.043	4.083	
4.108	4.114	4.189	4.193	4.222	4.290	4.306	
4.309	4.310	4.311	4.367	4.432	4.443	4.452	
4.460	4.487	4.505	4.527	4.546	4.657	4.673	
4.686	4.708	4.710	4.714	4.719	4.753	4.756	
4.768	4.788	4.792	4.811	4.821	4.840	4.855	
4.879	4.895	4.906	4.911	4.923	4.927	4.940	
4.959	4.964	4.978	4.997	5.034	5.042	5.088	
5.127	5.128	5.132	5.166	5.223	5.225	5.291	
5.298	5.304	5.318	5.354	5.357	5.388	5.391	
5.401	5.418	5.467	5.479	5.504	5.521	5.538	
5.543	5.559	5.583	5.589	5.595	5.613	5.618	
5.634	5.674	5.679	5.687	5.889	5.930	6.053	
6.072	6.073	6.074	6.075	6.076	6.104	6.147	
6.217	6.225	6.277	6.301	6.303	6.339	6.343	
6.471	6.483	6.499	6.504	6.598	6.642	6.776	
6.782	6.790	6.794	6.836	6.858	6.871	6.892	
6.911	6.923	6.949	6.961	6.972	6.989	6.999	
7.045	7.048	7.083	7.125	7.137	7.178	7.191	
7.205	7.235	7.237	7.248	7.251	7.253	7.322	
7.354	7.360	7.384	7.589	7.620	7.680	7.695	
7.734	7.744	7.752	7.777	7.781	7.796	7.887	
7.897	7.941	7.976	7.994	8.008	8.055	8.122	
8.160	8.164	8.165	8.191	8.217	8.225	8.264	
8.272	8.331	8.409	8.410	8.488	8.574	8.608	
8.663	8.769	8.772	8.784	8.798	8.801	8.805	
8.871	8.878	8.889	8.896	8.913	9.043	9.049	
9.058	9.105	9.114	9.139	9.150	9.180	9.237	
9.252	9.262	9.274	9.295	9.333	9.334	9.408	
9.409	9.410	9.476	9.518	9.544	9.545	9.617	
9.631	9.670	9.671	9.725	9.737	9.746	9.766	
9.801	9.887	9.913	9.925	9.960	9.978	9.985	
10.061	10.165	10.182	10.273	10.294	10.350	10.374	
10.395	10.419	10.480	10.617	10.621	10.657	10.701	
10.713	10.766	10.788	10.814	10.859	10.876	10.888	
10.891	10.892	10.893	10.898	10.899	10.900	10.936	
10.939	10.947	10.950	10.962	10.963	10.984	11.181	
11.248	11.266	11.297	11.393	11.453	11.477	11.517	
11.549	11.613	11.714	11.797				

Obligations ci-après sorties aux précédents tirages et non encore remboursées.

184	198	199	200	203	374	408
431	438	463	505	537	668	671
732	996	1.021	1.022	1.024	1.071	1.072
1.074	1.099	1.125	1.162	1.163	1.165	1.169
1.170	1.197	1.211	1.242	1.244	1.215	1.247
1.250	1.251	1.256	1.260	1.277	1.279	1.281
1.357	1.382	1.384	1.430	1.441	1.461	1.462
1.671	1.674	1.685	1.720	1.740	1.741	1.770
1.776	1.778	1.780	1.866	1.899	1.952	2.201
2.204	2.206	2.216	2.247	2.324	2.460	2.472
2.522	2.643	2.665	2.685	2.755	2.773	2.774
2.776	2.781	2.985	3.004	3.039	3.101	3.129
3.217	3.259	3.265	3.285	3.336	3.443	3.451
3.452	3.503	3.571	3.573	3.576	3.579	3.581
3.585	3.600	3.601	3.736	3.774	3.777	3.828
3.831	3.839	3.887	3.941	3.945	3.949	3.951
3.953	3.958	3.973	4.021	4.050	4.107	4.201
4.202	4.207	4.293	4.314	4.345	4.364	4.481
4.482	4.502	4.522	4.530	4.532	4.582	4.583
4.585	4.621	4.652	4.752	4.764	4.809	4.862
4.938	4.991	4.998	5.044	5.049	5.119	5.122
5.148	5.261	5.273	5.318	5.372	5.381	5.383
5.416	5.497	5.596	5.617	5.743	5.751	5.754
5.756	5.759	5.763	5.766	5.770	5.775	5.777
5.801	6.000	6.028	6.031	6.034	6.188	6.197
6.201	6.205	6.208	6.224	6.226	6.247	6.346
6.389	6.525	6.534	6.535	6.536	6.538	6.544
6.545	6.546	6.561	6.562	6.743	6.744	6.746
6.747	6.765	6.778	6.889	6.891	6.918	6.938
6.971	6.979	6.990	7.002	7.032	7.389	7.431
7.453	7.542	7.546	7.644	7.645	7.648	7.649
7.652	7.653	7.687	7.693	7.820	7.977	8.017
8.018	8.045	8.050	8.068	8.148	8.159	8.233
8.363	8.364	8.365	8.366	8.367	8.368	8.369
8.379	8.446	8.476	8.496	8.497	8.513	8.545
8.598	8.616	8.621	8.624	8.647	8.648	8.670
8.687	8.727	8.739	8.793	8.799	8.807	8.809
8.873	8.881	9.010	9.016	9.078	9.117	9.120
9.121	9.123	9.135	9.282	9.364	9.365	9.384
9.386	9.421	9.431	9.484	9.485	9.570	9.575
9.577	9.637	9.638	9.639	9.643	9.644	9.673
9.692	9.808	9.831	9.893	9.894	9.898	9.956
9.961	10.002	10.175	10.177	10.188	10.192	10.194
10.285	10.316	10.357	10.398	10.415	10.428	10.429
10.442	10.522	10.524	10.527	10.641	10.648	10.768
10.775	10.787	10.797	10.798	10.813	10.818	10.827
10.834	10.836	10.864	10.877	10.882	10.919	10.939
10.940	10.989	10.998	11.017	11.036	11.095	11.105
11.108	11.133	11.137	11.140	11.387	11.448	11.549
11.592	11.682	11.885	11.886	11.894	11.895	11.900
11.920	11.933	11.937	11.968			

Obligations Coopérateurs de Normandie.

EMISSION 5 0/0 1932

Coupons à échéance du 15 juin-15 décembre.

Onzième tirage d'amortissement.

Liste des 197 obligations amorties au tirage du 12 mai 1948 et remboursables au pair, le 15 décembre 1948, en même temps que le coupon échu à cette date. A partir du 15 décembre 1948, les obligations amorties au présent tirage et non remboursées cesseront de porter intérêt.

25	36	57	65	66	77	151	154
169	199	238	276	310	355	407	443
437	466	488	533	550	593	623	669
772	836	878	923	935	947	1.014	1.041
1.047	1.062	1.065	1.066	1.083	1.084	1.097	1.160
1.187	1.251	1.328	1.389	1.407	1.415	1.428	1.486
1.521	1.572	1.573	1.579	1.634	1.636	1.843	1.852
1.859	1.863	1.933	1.971	2.062	2.082	2.098	2.105
2.122	2.127	2.138	2.141	2.145	2.185	2.251	2.261
2.271	2.284	2.302	2.313	2.341	2.373	2.460	2.502
2.506	2.507	2.512	2.515	2.520	2.563	2.592	2.593
2.604	2.605	2.629	2.650	2.671	2.760	2.768	2.792
2.838	2.876	2.883	2.900	3.004	3.079	3.094	3.134
3.143	3.150	3.189	3.261	3.339	3.380	3.395	3.421
3.535	3.536	3.540	3.589	3.625	3.665	3.682	3.716
3.725	3.747	3.752	3.757	3.764	3.772	3.778	3.781
3.820	3.854	3.858	3.937	3.963	4.002	4.077	4.088
4.142	4.145	4.180	4.199	4.387	4.513	4.596	4.741
4.823	4.830	4.831	4.837	4.859	4.921	4.933	4.936
4.950	4.972	5.018	5.033	5.039	5.041	5.054	5.057
5.067	5.085	5.089	5.165	5.214	5.255	5.280	5.296
5.315	5.358	5.367	5.389	5.392	5.410	5.416	5.436
5.451	5.457	5.461	5.464	5.469	5.472	5.485	5.504
5.519	5.559	5.579	5.610	5.619	5.646	5.648	5.660
5.669	5.784	5.907	5.966	5.997			

Obligations ci-après sorties aux précédents tirages et non encore remboursées.

99	102	109	174	182	187	204	237
249	255	348	400	411	572	584	598
636	662	672	676	678	684	775	779
806	819	830	831	852	863	865	933
950	953	1.073	1.128	1.175	1.179	1.200	1.208
1.222	1.234	1.240	1.264	1.271	1.274	1.277	1.886
1.892	1.944	1.945	1.998	2.021	2.023	2.041	2.072
2.085	2.092	2.255	2.259	2.422	2.425	2.433	2.479
2.620	2.631	2.654	2.940	2.945	3.053	3.086	3.101
3.102	3.103	3.104	3.105	3.108	3.110	3.276	3.286
3.425	3.437	3.428	3.443	3.517	3.519	3.522	3.525
3.546	3.551	3.613	3.615	3.624	3.627	3.638	3.639
3.654	3.659	3.715	3.785	3.801	3.805	3.818	3.824
3.825	3.849	3.852	3.853	3.880	3.908	3.917	4.020
4.024	4.050	4.054	4.111	4.125	4.160	4.189	4.187
4.193	4.195	4.311	4.529	4.712	4.723	4.987	4.988
5.184	5.295	5.304	5.318	5.325	5.334	5.609	5.692
5.741	5.882	5.901	5.903	5.905	5.919	5.937	5.953
5.956	5.960	5.961	5.962				

Obligations Coopérateurs de Normandie.

EMISSION 5 0/0 1933.

Coupons à échéance du 15 mai-15 novembre.

Dixième tirage d'amortissement.

Liste des 187 obligations amorties au tirage du 12 mai 1948 et remboursables au pair le 15 novembre 1948, en même temps que le coupon échu à cette date. A partir du 15 novembre 1948, les obligations amorties au présent tirage et non remboursées cesseront de porter intérêt.

4	26	29	96	97	121	152	200
221	244	276	296	376	395	445	447
457	461	484	498	509	512	542	553
574	576	689	746	757	762	765	835

836 870 920 993 1.021 1.024 1.079 1.085
1.104 1.108 1.151 1.172 1.196 1.198 1.213 1.228
1.250 1.296 1.313 1.362 1.373 1.421 1.464 1.525
1.545 1.561 1.571 1.596 1.609 1.635 1.676 1.692
1.783 1.801 1.855 1.867 1.916 1.955 2.015 2.052
2.062 2.078 2.088 2.100 2.110 2.222 2.309 2.336
2.338 2.345 2.362 2.372 2.434 2.446 2.551 2.598
2.682 2.703 2.721 2.748 2.852 2.855 2.888 2.900
2.934 2.965 3.031 3.047 3.079 3.098 3.105 3.127
3.161 3.164 3.166 3.307 3.351 3.373 3.384 3.389
3.426 3.463 3.494 3.506 3.509 3.604 3.664 3.676
3.752 3.790 3.804 3.851 3.908 3.967 3.982 4.064
4.085 4.117 4.137 4.235 4.239 4.287 4.301 4.310
4.311 4.336 4.338 4.359 4.460 4.561 4.600 4.618
4.633 4.639 4.857 4.886 4.888 4.895 4.920 4.943
5.073 5.087 5.089 5.143 5.167 5.185 5.202 5.237
5.238 5.263 5.272 5.289 5.311 5.318 5.394 5.493
5.532 5.552 5.555 5.574 5.586 5.616 5.625 5.694
5.766 5.802 5.844 5.852 5.861 5.862 5.868 5.881
5.904 5.914 5.982

Obligations ci-après sorties aux précédents tirages et non encore remboursées.

25 71 82 84 95 129 131 151
154 156 159 161 225 248 252 253
255 256 307 352 384 397 419 424
428 439 441 446 453 454 472 532
533 534 539 544 552 570 579 634
651 683 693 717 728 739 744 750
758 784 788 943 1.303 1.319 1.956 1.999
2.002 2.027 2.034 2.084 2.086 2.180 2.185 2.189
2.195 2.335 2.379 2.417 2.422 2.428 2.436 2.439
2.597 2.599 2.629 2.731 3.027 3.071 3.100 3.115
3.203 3.326 3.334 3.332 3.338 3.339 3.341 3.343
3.300 3.366 3.387 3.390 3.434 3.450 3.452 3.487
3.518 3.609 3.622 3.629 3.692 3.753 3.780 3.823
3.830 3.849 3.894 3.896 3.897 3.900 3.931 3.938
3.940 3.944 3.948 3.952 3.977 3.986 4.077 4.200
4.238 4.252 4.255 4.398 4.443 4.467 4.487 4.490
4.507 4.758 4.863 4.991 5.016 5.050 5.103 5.116
5.161 5.175 5.178 5.181 5.250 5.329 5.391 5.410
5.460 5.736 5.755 5.781 5.784 5.809 5.811 5.817
5.820 5.824 5.827 5.851 5.856 5.873 5.877 5.883
5.924

Obligations Union des coopérateurs de Normandie.

EMISSION 5 0/0 1927

Coupons à échéance du 1er mars-1er septembre.

Liste des 21 obligations amorties au tirage du 12 mai 1948 et remboursables au pair le 1er septembre 1948, en même temps que le coupon échu à cette date. A partir du 1er septembre 1948 les obligations amorties au présent tirage et non remboursées cesseront de porter intérêt.

12 46 55 57 62 63 103 116 123 125
127 150 184 183 215 246 252 259 313 339
357

Obligations ci-après sorties aux précédents tirages et non encore remboursées.

1 2 3 4 5 6 9 40 41 42
43 44 45 48 49 51 71 73 75 82
84 87 91 92 97 98 101 102 118 142
143 158 159 162 185 210 257 278 287 289
290 297 298 300 301 303 304 308 311 314
315 316 317 318 319 320 334 335 336 338
341 342 344 346 348 349 350 351 352 353
354 355 356 358 359 360 361 362 363 365
367

Obligations Union des coopérateurs de Normandie.

EMISSION 4 1/2 0/0 1927

Coupons à échéance du 1er janvier-1er juillet.

Liste des 12 obligations amorties au tirage du 12 mai 1948 et remboursables au pair le 1er juillet 1948 en même temps que le coupon échu à cette date. A partir du 1er juillet 1948 les obligations amorties au présent tirage et non remboursées cesseront de porter intérêt.

66 68 70 96 99 104 244 283
323 333 345 363.

Obligations ci-après amorties aux tirages précédents et non encore remboursées.

22 45 72 287 316 356.

Etablissements REYNIER

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 4.500.000 F
2, RUE MARÉCHAL-DODE, GRENOBLE
R. C.: Grenoble n° 370.

Avis aux propriétaires d'obligations.

Pour épuiser la onzième annuité prévue en 1948 au tableau d'amortissement des obligations 5.50 0/0 1929, les établissements Reynier ont procédé au tirage au sort de 251 titres.

Liste des 251 obligations de 1.000 F chacune sorties au tirage du 20 juillet 1948 et remboursables au pair à partir du 1er septembre 1948. A partir de cette date, les obligations amorties et non remboursées cesseront de porter intérêt.

22 39 40 96 106 124 134 159
190 212 222 238 252 273 455 519
520 560 565 571 574 587 591 635
639 668 669 691 693 713 719 742
768 808 814 815 819 823 824 841
843 846 946 987 1.030 1.145 1.151 1.157
1.167 1.196 1.198 1.541 1.563 1.569 1.591 1.604
1.650 1.711 1.785 1.932 1.969 2.013 2.034 2.038
2.094 2.119 2.231 2.233 2.236 2.237 2.250 2.251
2.272 2.273 2.319 2.353 2.257 2.430 2.493 2.507
2.556 2.569 2.572 2.591 2.623 2.627 2.669 2.683
2.720 2.728 2.755 2.986 2.981 2.983 2.991 2.993
3.002 3.023 3.044 3.071 3.107 3.116 3.148 3.151
3.166 3.167 3.185 3.192 3.197 3.234 3.249 3.257
3.275 3.287 3.303 3.321 3.341 3.348 3.359 3.401
3.411 3.413 3.428 3.438 3.546 3.578 3.579 3.641
3.651 3.718 3.761 3.793 3.841 3.849 3.878 3.885
3.899 3.898 3.982 3.987 4.015 4.033 4.036 4.080
4.093 4.102 4.121 4.131 4.132 4.204 4.274 4.275
4.321 4.326 4.392 4.400 4.455 4.772 4.787 4.792
4.801 4.813 4.876 4.913 4.915 4.917 4.919 4.943
4.955 4.959 4.946 4.999 5.059 5.065 5.077 5.090
5.190 5.203 5.243 5.265 5.268 5.277 5.279 5.305
5.318 5.357 5.399 5.410 5.482 5.531 5.534 5.542
5.543 5.600 5.651 5.661 5.693 5.696 5.706 5.703
5.716 5.781 5.823 5.917 5.923 5.945 6.067 6.089
6.102 6.104 6.115 6 206 6.251 6.325 6.359 6.396
6.418 6.422 6.428 6.430 6.432 6.475 6.496 6.540
6.548 6.591 6.595 6.597 6.604 6.616 6.624 6.631
6.642 6.671 6.719 6.722 6.784 6.811 6.849 6.868
6.876 6.877 6.898 6.987 7.060 7.224 7.251 7.339
7.349 7.365 7.449

Les obligations dont les numéros sont ci-dessus rapportés seront remboursées contre remise des titres, coupon n° 39 attaché, dans les établissements de crédit ci-après:

Crédit lyonnais;
Comptoir national d'escompte de Paris.

Listes des obligations sorties aux tirages précédents et non encore présentées au remboursement.

Premier tirage du 24 août 1939, coupon n° 21 attaché.

3.239.

Deuxième tirage du 19 août 1941, coupon n° 25 attaché.

2.022 2.423 2.992 3.873.

Troisième tirage du 11 février 1942, coupon n° 26 attaché.

414 2.501 2.989 3.874 3.875 4.393 6.105 6.114
6.116 6.117 6.421 6.319 6.359

Quatrième tirage du 22 juillet 1942, coupon n° 27 attaché.

1.510 2.278 2.279 2.509 2.510 2.753 2.997 3.101
3.174 3.353 3.872 3.979 3.985 4.068 4.069 4.070
4.107 4.541 4.838 4.839 4.840 5.126 5.635 6.069
6.107 6.112 6.119 6.122 6.347 6.348 6.743 6.782
6.783 6.786 7.067

Cinquième tirage du 22 juillet 1943, coupon n° 29 attaché.

2.023 2.217 2.422 2.734 3.100 3.298 4.108 4.397
4.812 6.103 6.106 6.108 6.113

Sixième tirage du 27 juillet 1944, coupon n° 31 attaché.

10 446 868 1.531 2.039 2.167 2.220 2.318
2.511 2.746 3.214 3.296 3.361 3.418 3.434 3.450
3.463 3.588 3.600 3.721 3.746 4.194 4.304 5.565
5.430 5.205 5.652 5.662 5.996 6.109 6.315 6.415
7.383

Septième tirage du 8 août 1945, coupon n° 33 attaché.

37 152 615 617 766 770 884 929
1.308 1.532 1.560 1.616 1.658 1.663 2.213 2.254
2.260 2.449 2.522 2 528 2.702 2.862 3.079 3.118
3.155 3.284 3.285 3.294 3.335 3.352 3.360 3.392
3.405 3.406 3.433 3.479 3.504 3.506 3.594 3.618
3.621 3.622 3.648 3.667 3.729 3.769 3.772 3.773
3.798 3.870 3.925 3.973 3.978 3.994 4.005 4.019
4.052 4.116 4.212 4.305 4.523 4.544 4.593 4.620
4.667 4.715 4.781 4.848 4.950 4.979 5.026 5.161
5.210 5.300 5.361 5.414 5.425 5.438 5.495 5.634
5.699 5.740 5 865 6.038 6.075 6.272 6.391 6.412
6.413 6.628 6.785 7.064 7.263 7.312 7.314 7.473

Huitième tirage du 24 juillet 1946, coupon n° 35 attaché.

24 48 138 170 206 525 533 539
641 816 834 853 891 922 951 990
998 1.168 1.548 1.539 1.562 1.570 1.571 1.574
1.599 1.666 1.664 1.754 1.882 1.957 2.019 2.241
2.256 2.261 2.420 2.432 2.469 2.486 2.572 2.679
2.976 3.037 3.113 3.114 3.150 3.191 3.209 3.223
3.224 3.237 3.253 3.258 3.328 3.462 3.466 3.569
3.568 3.510 3.597 3.629 3.634 3.670 3.673 3.674
3.685 3.690 3.748 3.797 3.799 3.818 3.867 3.871
3.903 3.906 3.930 4.003 4.009 4.018 4.047 4.117
4.115 4.227 4.232 4.235 4.329 4.374 4.399 4.419
4.433 4.435 4.461 4.545 4.711 4.786 4.802 4.810
4.836 4.890 4.982 4.989 4.997 5.000 5.017 5.041
5.049 5.069 5.110 5.129 5.192 5.242 5.263 5.269
5.276 5.280 5.320 5.358 5.379 5.381 5.420 5.443
5.485 5.515 5.597 5.641 5.670 5.671 5.674 5.736
5.779 5.841 5.862 5.874 5.831 5.968 6.162 6.253
6.411 6.417 6.431 6.531 6.544 6.568 6.6 3 6.634
7.002 7.167 7.210 7.232 7.239 7.311 7.474

Les obligations dont les numéros sont ci-dessus rapportés seront remboursées contre remise des titres, dans les établissements de crédit ci-après:

Crédit lyonnais;
Comptoir national d'escompte de Paris.

La Linière de Gérardmer

Manufacture de toile et linge de table.

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 2 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
BOULEVARD KELSCH, GERARDMER (VOSGES)
Registre du commerce: Saint-Dié, n° 928.

Liste des 83 obligations 1930 5 0/0 amorties au tirage du 19 juillet 1948.

17 19 88 166 117 153 158 168
193 213 216 235 240 256 257 263
298 383 410 490 497 499 527 530
552 584 586 589 599 601 602 617
620 654 667 686 708 721 726 744
750 765 783 794 798 800 806 809
810 828 845 846 897 910 917 923
928 938 940 960 983 1.037 1.042 1.043
1.052 1.053 1.071 1.077 1.080 1.085 1.087 1.100
1.101 1.111 1.125 1.131 1.132 1.139 1.156 1.165
1.166 1.169 1.175.

Les obligations désignées par le sort seront remboursables à partir du 1er octobre 1948, au pair, coupon n° 36 détaché, chez:

Banque nationale pour le commerce et l'industrie, à Gérardmer;
Banque coloniale, à Epinal;
Société générale, à Epinal.

Sur tirages antérieurs.

Du 3 septembre 1947,
Il reste à amortir les obligations n°s:

150 200 209 218 236 238 239 367
476 480 482 484 494 588 590 596
659 661 768 787 791 792 829 878
879 957 1.158 1.168.

Du 2 septembre 1946,
Il reste à amortir les obligations n°s:

195 199 582 585 1.127 1.129 1.187.

Du 22 août 1945,
Il reste à amortir l'obligation n°:

860.

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 juillet 1948: page 7071, 3e colonne. Société hydro-électrique de la Durance, obligations non remboursées, 3e ligne, au lieu de: « remboursement 16 août 1945 », lire: « 1946 ».

Demandes de changement de nom

M. Jack-Michel Lévy, industriel, demeurant à Toulon, 11, place de la Liberté, agissant en qualité de père et administrateur légal de la personne et des biens de sa fille mineure Annie-Claude-Ginette Lévy, née à Toulon le 19 juillet 1918, dépose auprès du garde des sceaux une demande tendant à changer le nom patronymique de ladite mineure en celui de Maurice.

M. Volf Brodsky, né le 3 avril 1903 à Tiraspol (Russie), demeurant actuellement 71, rue de Ménilmontant, Paris (20e), présente une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Brodsky, celui de Richard.

PUBLICITÉ
CONCERNANT LES DÉPARTEMENTS
du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Par ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg en date du 9 juillet 1948, il a été constaté que, par suite d'un jugement de relaxe de la cour d'appel de Colmar du 2 juillet 1948, l'action pénale dirigée contre Me Joseph Eberhardt, huissier à Strasbourg, est éteinte.

Me Eberhardt reprend, en conséquence, l'administration de son étude.

Pour extrait conforme.

Le procureur de la République.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

9 juin 1948. Déclaration à la préfecture de police. Le Neptune-Club de France modifié ses statuts et la composition de son bureau et transfère son siège social du 41, boulevard de la Gare, au 31 rue Labrouste, Paris.

22 juin 1948. Déclaration à la préfecture de police. Le Comité de Paris de rugby change son titre qui devient Comité de l'Ile-de-France de rugby et modifie ses statuts. Siège social: 57, rue Richer, Paris.

2 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. Amicale et sportive des jeunes. But: faire l'union de tous; aider les œuvres complémentaires de l'école; divertir la population. Siège social: à la mairie de Grosrouvre.

2 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Corte. Association familiale. But: soutenir et défendre les intérêts des familles, et particulièrement des familles nombreuses. Siège social: M. Donini, président, Travo.

2 juillet 1948. Déclaration à la préfecture du Finistère. La Cadoloise. But: société civile à l'effet de mettre en commun entre les sociétaires le droit de chasse leur appartenant sur leur propriété. Siège social: usines des conserveries d'Armorique, Cadol en Meigven.

2 juillet 1948. Déclaration à la préfecture du Morbihan. Modification au comité directeur de l'Elvinoise. But: éducation physique, sports. Siège social: mairie d'Elven.

2 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. Association sportive des moteurs Constan. But: pratique des sports et culture physique. Siège social: 5, quai Gambetta, Juvisy-sur-Orge.

6 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. Fanfare Saint-Grécoire. But: faire de la musique instrumentale. Siège social: école Jeanne-d'Arc, Treffieux.

6 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. Association communale des sinistrés de Xermaménil. But: aider et défendre les droits de tous les sinistrés adhérents. Siège social: mairie de Xermaménil.

6 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bellac. Association sportive de Fromental. But: pratique des sports. Siège social: mairie de Fromental.

6 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. Société de chasse de Fyé. But: répression du braconnage et protection du gibier. Siège social: café Lecroc, à Fyé.

7 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire. Amicale des jeunes de la classe 1919 de Fraisses. But: entr'aide et réunions amicales. Siège social: café Bettoli, à Fraisses.

7 juillet 1948. Déclaration à la préfecture du Morbihan. Union sportive Saint-Laurent. But: développer, par l'exercice et les sports, les forces physiques et morales des jeunes gens et créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de solidarité. Siège social: chez le président, M. Hillion, à Concoret.

7 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. Association familiale de la ligue des familles nombreuses de Montfavet. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles françaises. Siège social: mairie de Montfavet.

7 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de police. Armor-Marée. But: mise en œuvre de tous les moyens légaux destinés à assurer l'approvisionnement de ses adhérents; organisation des achats et de la distribution entre ses adhérents du poisson et en général de tous les produits de la mer et d'eau douce. Siège social: 31, rue de la Grande-Truanderie, Paris.

8 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de police. L'Harmonie et choral des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée change son titre et devient Harmonie des chemins de fer de Paris-Sud-Est et transfère son siège social du 20, boulevard Diderot au 19, rue Traversière, Paris.

9 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. La Coopérative des classes nouvelles du lycée de jeunes filles d'Avignon. But: achat de matériel et organisation de sorties pour faciliter l'enseignement par les méthodes actives. Siège social: lycée de jeunes filles, Avignon.

9 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de Laval. Association d'éducation populaire de Saint-Hilaire-du-Maine. But: organisation, fonctionnement matériel, rémunération des maîtres des écoles libres et spécialement des écoles catholiques de Saint-Hilaire-du-Maine. Siège social: presbytère de Saint-Hilaire-du-Maine.

9 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de police. Les Amis du stade de la Banque de France. But: association sportive omnisports. Siège social: 39, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris.

10 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. L'Espoir Saint-Denizolais. But: éducation physique, sports. Siège social: au presbytère, Saint-Denis-du-Payré.

12 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de police. Football-Club Placomax. But: pratique des sports. Siège social: 6, rue des Filles-du-Calvaire, Paris.

13 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. Société de chasse de Villeneuve-Lecussan. But: protection du gibier. Siège social: mairie de Villeneuve-Lecussan.

13 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. Amicale bouliste de Laas. But: pratique du jeu de boules et culture physique. Siège social: école de Laas.

13 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de police. Amicale des anciens Piquerdos. But: création de liens de camaraderie, solidarité, entr'aide mutuelle, défense des intérêts des adhérents. Siège social: 3, rue Jean-Ferrandi, Paris.

17 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. Corps de sapeurs-pompiers de Dommiers. But: lutte contre l'incendie. Siège social: mairie de Dommiers.

19 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de police. Section de la Seine de l'Association et entr'aide des veuves et orphelins de guerre 1939-1945. But: action sociale et matérielle auprès des veuves et orphelins de guerre 1939-1945. Siège social: 100, rue de l'Université, Paris.

20 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Sétif. Société omnisports de gymnastique et de préparation militaire Le Wided. But: pratique de tous les sports et principalement le football association et la boxe. Siège social: rue de la Fontaine, Saint-Arnaud.

21 juillet 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. Groupement des entrepreneurs de carrelages-mosaïques et revêtements de la région du Sud-Est. But: resserrer les liens de confraternité des membres adhérents et créer entre eux une solidarité professionnelle, faciliter l'étude des questions d'ordre général et économique concernant la profession de ses membres. Siège social: 2, place Gailleton, Lyon.

22 juillet 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. Association Haute-Claire, cercle d'escrime, salle Maurice et Valois. But: étude de l'escrime, du tir et pratique de l'éducation physique. Siège social: 112, cours Gambetta, Lyon.

24 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. Comité des fêtes de la Salle. But: organisation de fêtes au profit des œuvres de la commune. Siège social: mairie de la Salle.

27 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Association des maisons familiales de Merville. But: assurer, en coopération avec les familles, l'éducation, l'orientation et l'enseignement professionnels, agricoles ou ménagers, des jeunes gens et des jeunes filles. Siège social: école ménagère, à Merville.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES
(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

1er juillet 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture des Alpes-Maritimes le 15 juillet 1948.) Société de secours aux écoliers russes de Nice. But: conservation de la culture et de la langue russe; soutenir les enfants recevant l'enseignement de leur langue maternelle dans les écoles françaises. Siège social: villa Volga, chemin des Collinettes, Nice.

Paris. — Imp des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire